

Rapport Financier

2015



Groupama

Loire Bretagne

RAPPORT FINANCIER 2015

SOMMAIRE

I/ Informations générales	page 3
- Membres du Conseil d'Administration,	
- Membres de la Direction	
- Commissaires aux comptes	
II/ Rapport de gestion	page 8
- Analyse de l'exercice : chiffres d'affaires, sinistralités, frais généraux, ratio combiné, production financière, IS, résultat net, résultat des caisses locales, éléments de bilan	page 9
- Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale	page 14
III/ Comptes annuels	page 83
- Bilan actif	page 85
- Bilan passif	page 86
- Compte de résultat	page 87
- Annexes	page 90
IV/ Rapports des Commissaires Aux Comptes	page 117
- Rapport général	page 118
- Rapport spécial	page 120
V/ Rapport sur le contrôle interne	page 124
VI/ Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2016	page 193

I/ Information générales

- Membres du Conseil d'Administration page 4
- Membres de Direction page 6
- Commissaire aux comptes page 7

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
L'HOSTIS Michel	12/06/2001	2015	2021

1^{ER} VICE-PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
SECHER Régine	22/12/2009	2013	2017

VICE-PRESIDENTS			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
GOUBIL Didier	04/02/2011	2013	2017
LE DIOURON Jean-Yves	20/06/1991	2013	2019
ROBERT Claude	06/06/2006	2013	2017
ROPERT Gérard	29/09/1995	2013	2017
TULOUP Marie-Françoise	19/04/2013	2013	2019

ADMINISTRATEURS

	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
BRODIN René	24/06/2003	2015	2021
CHERDO Eliane	30/01/2014		2019
COATEVAL Bruno	06/06/2006	2015	2021
DELHOMMEAU Michel	23/01/2015	2015	2021
DUPONT Joël	19/04/2013	2013	2019
GUYOMARD Catherine	19/04/2013	2015	2021
JARNO Catherine	24/05/2007	2015	2021
JOSSE Thierry	19/12/2007	2013	2019
LEHUGER Gérard	04/12/2015		2017
MERER Suzanne	23/01/2015	2013	2019
PASCO Alain	04/06/2003	2013	2019
RAFFRAY Michel	30/06/1999	2013	2017
SECHET Serge	08/06/2004	2015	2021

ADMINISTRATEURS SALARIES

LE GUYADER Céline	22/05/2015		2017
PRIGENT Martine	22/05/2015		2017

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**

DIRECTEUR GENERAL	
--------------------------	--

VEBER Bernard	
---------------	--

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	
----------------------------------	--

GUILLAUME Didier	Directeur Entreprises, Collectivités
------------------	--------------------------------------

DIRECTEURS	
-------------------	--

BACHELIER Antoine	Directeur des systèmes d'information
-------------------	--------------------------------------

COUM André	Directeur des Ressources Humaines
------------	-----------------------------------

GIMMIG Yann	Directeur des Services aux Sociétaires
-------------	--

LE GALL Sébastien	Directeur Commercial
-------------------	----------------------

MEDARD Céline	Directrice de la Communication Secrétaire Générale
---------------	--

OUVRARD Pascal	Directeur Financier
----------------	---------------------

SIMON Gwënael	Directeur Assurances
---------------	----------------------

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Cabinet H.L.P audit

4 rue Amédée Ménard
- BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

SUPPLEANTS

Monsieur Eric DUPONT

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Monsieur Hugues de NEUVILLE -

4 rue Amédée Ménard -
BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

Renouvellement pour la période pour la période de 2014 à 2019,
par l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014.

II/ Rapport de gestion

- Rapport de gestion 2015
du Conseil d'Administration page 9
- Rapport extra financier page 11

RAPPORT DE GESTION 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport que nous soumettons à votre approbation présente les points importants de l'activité de Groupama Loire Bretagne au cours de l'année 2015, ainsi que les principales caractéristiques des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Les faits marquants

L'activité de l'année 2015 a été marquée par :

- la migration informatique vers l'informatique communautaire du Groupe ;
- le lancement du produit 4 AS, nouvelle offre pour l'automobile de tourisme, en mars 2015 ;
- les premiers impacts de l'accord ANI sur la généralisation de la complémentaire santé au 1er janvier 2016, sur les métiers santé individuelle et santé collective.

La sinistralité de cette année est marquée par la faible survenance de sinistres graves et l'absence de sinistres climatiques.

La valorisation de Groupama SA n'a que faiblement évolué en 2015 et ne justifie pas de mouvement sur la provision constituée en 2012.

L'allocation globale des actifs financiers gérés par Groupama Loire Bretagne n'a pas significativement évolué en 2015. La vigueur des marchés d'actions jusqu'en avril 2015 a permis la réalisation de plus-values supérieures à la prévision initiale.

L'activité en assurance non-vie

La couverture des risques souscrits par les sociétaires représente **un volume de cotisations acquises, tous exercices, qui s'élève à 774,3 M€**, hors acceptations. Le portefeuille 2015 est réparti comme suit :

- 23 % pour le marché des actifs agricoles,
- 54 % pour le marché des particuliers actifs et retraités,
- 23 % pour les marchés des professionnels, entreprises et collectivités locales.

Les cotisations connaissent une croissance atone qui s'explique principalement par l'impact de la migration informatique et le contexte concurrentiel, avec les évolutions suivantes par métier :

- **En assurance de biens et responsabilités**, les cotisations acquises progressent de +0,2 % à 466 M€. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - **Automobile de tourisme** : baisse du chiffre d'affaires de -0,6 %, avec un aliment tarifaire de +1,3 %. Le solde de développement en nombre est de -1,2 % (soit -5 180 véhicules).
 - **Habitation** : la croissance du chiffre d'affaires est de +2,3 %, avec un aliment tarifaire de +4,8 % et un développement en nombre de -1,6 % (soit -7 485 habitations).
 - **Risques professionnels TNS** : le chiffre d'affaires est en progression de +1,4 % porté par l'aliment tarifaire notamment en PNO (+4,4 %) en lien avec les actions de redressement technique.
 - **Domages et RC agricoles** : la progression du chiffre d'affaires dommages et RC est de +0,9 %, portée par l'aliment tarifaire de +3,7 %. En climatiques récoltes, le chiffre d'affaires, qui reste modeste en volume, est en forte baisse (-19 %) en lien avec la baisse des capitaux assurés et des résiliations importantes en viticulture.

- **TMA** : la progression du chiffre d'affaires est portée par l'aliment tarifaire de +5,8 %.
- **Entreprises et collectivités** :
 - **Auto entreprises** : décroissance du chiffre d'affaires de -1,8 % avec un taux de développement de -5 %.
 - **Dommages entreprises** : baisse du chiffre d'affaires de -8,5 % avec un développement négatif, l'aliment tarifaire est de +1,8 %.
 - **Dommages collectivités** : la croissance est de +1 % avec un développement négatif en valeur et un aliment tarifaire de +3,9 %.
- **En assurance de personnes**, les cotisations acquises s'affichent à 308,2 M€ en baisse de 0,4 % par rapport à l'année 2014 avec les évolutions suivantes :
 - **Santé individuelle** : la baisse du chiffre d'affaires de -1,5 % est liée à l'ANI et son impact sur les résiliations, le développement en nombre est négatif (-2,9 %) soit - 10 496 contrats, l'aliment tarifaire est de +4 %.
 - **Dépendance** : la croissance du chiffre d'affaires de +1,4 % est liée à la hausse tarifaire de +6,6 %.
 - **Prévoyance individuelle** : la croissance du chiffre d'affaires est portée par l'aliment tarifaire de +5,2 % en AP individuelle et par le développement de la GAV (+2,6 % en nombre soit +1 143 GAV).
 - **Santé collective** : baisse du chiffre d'affaires de -1,3 % malgré une progression des affaires nouvelles par rapport à 2014 de 85 % en valeur (déploiement de l'offre sur le marché ACPS) mais insuffisante face à la hausse des résiliations en lien avec le redressement technique du métier.
 - **Prévoyance collective** : le chiffre d'affaires est en recul en lien avec la hausse des résiliations pour redressement technique.

Les résultats des activités de distribution

Activité Vie :

Le chiffre d'affaires collecté **pour le compte de GROUPAMA Gan Vie** atteint 143,8 M€.

Le **chiffre d'affaires épargne retraite** s'élève à 119,4 M€ contre 133,3 M€ l'an passé. Le **chiffre d'affaires prévoyance** est de 24,4 M€ versus 22,7 M€ en l'an 2014 soit une progression de 7 %.

Au total le chiffre d'affaires direct de GROUPAMA Loire Bretagne, et collecté pour le compte de GROUPAMA Vie, s'établit à **918,1 M€**.

Activité banque :

La collecte nette bancaire s'élève à 14,5 M€, en baisse de 18,3 M€ par rapport à 2014. Le nombre de crédits est en baisse (-8 %), les formules sont toujours en baisse (-5 %) mais avec une hausse des formules actives (+22 %).

L'encours des dépôts bancaires totalise 168 M€ et celui des encours crédits s'élève à 121 M€.

Les résultats techniques

Le rapport sinistres à cotisations global de l'exercice ressort à 60,7 % contre 66,7 % en 2014.

Ce ratio intègre la survenance de trois événements graves pour un montant de 21,7 M€ contre sept en 2014 pour un coût origine de 49 M€, ce qui confirme la poursuite de nos efforts en matière de prévention et de maîtrise des risques.

- En assurance de biens et responsabilités, le rapport sinistres à cotisations 2015 est de 50,8 %, il est en baisse de quasiment 10 points par rapport à 2014. Cependant des disparités importantes existent au niveau des métiers :

- **Automobile de tourisme** : en 2015, le S/C est de 55,5 %, il est inférieur de 17 points à 2014. Une baisse des sinistres graves avec 4 sinistres graves pour un coût de 6,9 M€ contre 2 dossiers excédentaires représentant un coût de 29,3 M€ en 2014.
 - **Habitation** : le S/C est de 37,3 %, il est en baisse de 10,4 points avec une baisse des sinistres climatiques de 6,1 % à 1 %, et une baisse du S/C attritionnel de 4 points (39,7 % à 35,7 %).
 - **Dommmages agricoles** : l'amélioration du S/C de 15,8 points s'explique par la baisse des sinistres climatiques de 9,3 points (de 10,3 % à 1 %) et des sinistres graves de 7 points.
 - **TMA** : le S/C est de 119,5 %, il se dégrade encore de 18,7 points par rapport à 2014 avec la survenance d'un sinistre excédentaire pour un montant de 13,65 M€.
 - **Auto entreprises** : le S/C se dégrade de 4,9 points avec 2 sinistres graves en 2015 (pas d'événements graves en 2014).
 - **Dommmages entreprises** : la baisse importante du S/C est due au très faible poids des événements graves en 2015 : 4,2 % contre 23,2 % en 2014.
- En assurance de personnes, le rapport sinistres à cotisations de décembre 2015 est de 76,8 %, il est légèrement plus dégradé qu'en 2014 de +0,5 point avec les évolutions suivantes :
- **Santé individuelle** : le S/C se dégrade de 2,7 points avec une hausse des règlements malgré la baisse du portefeuille.
 - **Prévoyance individuelle** : le S/C est stable à 75,6 %.
 - **AP collective** : le S/C s'améliore en santé collective de 5,7 points par rapport à 2014 et de 3,8 points sur le métier APC.

A noter une dotation à la provision d'égalisation de 11 M€ au 31 décembre 2015 contre 4,1 M€ en 2014. Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêle, tempête, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

Compte tenu du profil de la sinistralité en 2015, le solde de réassurance avec Groupama S.A. représente une facture de 59,3 M€, alors que ce poste était une charge de 25,3 M€ en 2014, et a permis de dégager une participation bénéficiaire à hauteur 5,2 M€.

La formation du résultat

Après opérations de réassurance avec GROUPAMA S.A. et les Caisses locales, la marge technique nette de la Caisse régionale s'établit à 203,2 M€ (y compris acceptations) soit 25,6 % des cotisations acquises, contre 25,4 % en 2014.

Les frais généraux nets atteignent un montant de 172,6 M€ en augmentation de 2 % par rapport à 2014. **Le ratio frais généraux nets sur cotisations acquises tous exercices s'élève à 22,3 %** contre 21,8 % en 2014.

Le ratio combiné s'établit à 93,8 % contre 94,6 % en 2014, reflet de notre résultat technique après réassurance, ainsi que du niveau de nos frais généraux.

Après un début d'année dans la continuité de 2014, l'année 2015 a été marquée par de mauvaises performances des actifs risqués à partir de juin. Les inquiétudes concernant l'effet du ralentissement de la croissance chinoise sur l'économie mondiale ont provoqué un accroissement de la volatilité.

Au global, les marchés d'actions européens ont gagné 6,8 % en 2015 (+8,5 pour les actions françaises) tandis que les taux d'intérêts se sont stabilisés sur des niveaux historiquement bas (autour de 1 % pour la dette française à 10 ans).

Dans ce contexte, nos gestions d'obligations ont généré une performance voisine de 0.6 % tandis que les gestions d'actions dégageaient une performance de 8,4 % (Groupama Asset Management) et 13,3 % (Lazard).

En 2015, Groupama Loire Bretagne a investi 60 K€ dans sa filiale SARL DIARBENN SOLUTIONS détenue à 100 % et spécialisée dans les prestations de prévention des risques.

Le résultat financier s'élève en 2015 à 27,6 M€ contre 25,5 M€ en 2014. Les produits financiers restent à un niveau proche des moyennes historiques de la Caisse régionale.

Il représente 3,6 % des Cotisations.

Il est constitué en majorité par des revenus récurrents :

- 10,9 M€ revenus d'Obligations,
- 1,5 M€ revenus d'Actions,
- 2 M€ revenus de Trésorerie,
- 7,2 M€ revenus immobiliers.

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non-vie s'établit à 45,5 M€ contre 48 M€ en 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à 7,6 M€, il intègre les coûts non pérennes de la migration informatique (6,6 M€).

Après produits financiers sur fonds propres, opérations exceptionnelles et impôt société, le résultat présenté à l'Assemblée Générale est de 30,5 M€, soit 3,9 % des primes acquises contre 3,5 % en 2014.

Dettes fournisseurs

En application de l'article D.441-4 du Code du commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs inscrites au bilan au 31 décembre 2015 se ventilent de la façon suivante :

Ventilation fournisseurs Échéance	31/12/2014 Montant	31/12/2015 Montant
Non échu	-457 K €	-473 K €
Echu depuis moins de 30 J	174 K € (avoir)	405 K € (avoir)
Echu entre 30 et 60 J	2 K € (avoir)	-3 K €
Echu entre 60 et 90 J	19 K € (avoir)	-43 K €
Echu au-delà de 90 J	29 K € (avoir)	27 K € (avoir)
Total	-233 K €	-87 K €

II/ RAPPORT EXTRA FINANCIER 2015

- Responsabilité Sociale et Environnementale

page 14
à 82

RAPPORT RSE - Sommaire

1	Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un groupe, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	Page 15
2	Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	Page 16
2.1	Assureur responsable	Page 16
	<ul style="list-style-type: none">• 2.1.1. Offres assurances et banque• 2.1.2. Prévention• 2.1.3. Une gestion responsable des actifs	
2.2	Action en faveur du développement des territoires et de la société civile	Page 31
	<ul style="list-style-type: none">• 2.2.1 Développement économique et initiative dans les Territoires• 2.2.2 Les engagements autour du « Vivre ensemble »• 2.2.3 La lutte contre les maladies rares	
2.3	Employeur responsable	Page 48
	<ul style="list-style-type: none">• 2.3.1 Emploi• 2.3.2 Organisation du travail• 2.3.3 Relations sociales• 2.3.4 Santé et sécurité• 2.3.5 Formation• 2.3.6 Egalité de traitement• 2.3.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT• 2.3.8 Charte éthique	
2.4	Agir en faveur de l'environnement	Page 64
	<ul style="list-style-type: none">• 2.4.1 Politique générale en matière d'environnement• 2.4.2 Utilisation durable des ressources• 2.4.3 Changement climatique• 2.4.4 Pollution et gestion des déchets• 2.4.5 Protection de la biodiversité	
2.5	Relations avec les parties prenantes	Page 71
	<ul style="list-style-type: none">• 2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs• 2.5.2 Autres parties prenantes	
2.6	Loyauté des pratiques	Page 74
	<ul style="list-style-type: none">• 2.6.1 Conformité• 2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant informatique et libertés)	
	Conclusion	Page 76
3	Table de concordance et note méthodologique	Page 77

1. Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE.

Groupama Loire Bretagne, avec ses marques complémentaires, forge son identité sur des valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire la confiance dans la durée.

Le modèle mutualiste confère à Groupama Loire Bretagne une responsabilité d'engagement sociétal sur notre territoire afin de considérer le statut mutualiste et coopératif comme un outil de développement et de différenciation au service des sociétaires, des administrateurs, des collaborateurs et de la société civile.

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait naturellement partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable. C'est à la fois un levier de croissance pour l'entreprise et un instrument de dialogue et de cohésion au service du progrès collectif dans une vision de long terme.

Acteur régional de proximité en relation avec son cœur de métier, la capacité d'initiative et d'innovation de l'entreprise joue un rôle d'accélérateur dans la conduite du changement et le développement de pratiques collaboratives.

L'implication des élus, représentants des sociétaires, conjuguée à la coopération renforcée entre élus et salariés représentent un atout remarquable pour renforcer notre capacité à nous mobiliser sur des causes communes au service des sociétaires, des administrateurs, des collaborateurs et de toutes les parties prenantes.

Cet engagement se retrouve pleinement dans notre activité d'assurance et financière – protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc. – mais également au-delà, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe pleinement à la performance de notre entreprise au service de la satisfaction des clients :

- en confortant l'engagement de nos salariés,
- en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...),
- en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...)
- et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions.

La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...). Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. Un plan cadre triennal a été défini au niveau du Groupe – pour la période 2013-2015, puis pour les 3 prochaines années (2016-2018). Il est coordonné au niveau du Groupe par une Direction RSE, rattachée à la DRH Groupe, qui anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités du Groupe (caisses régionales, filiales françaises et internationales) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Au niveau régional, ce management est décliné dans un plan stratégique RSE intégré à la stratégie de Groupama Loire Bretagne animé par un correspondant RSE rattaché au Secrétariat Général pour davantage de transversalité. C'est un outil de dialogue pour créer une dynamique de progrès avec les métiers et toutes les parties prenantes sur l'ensemble des thématiques (gouvernance, social, sociétal et environnemental) et ainsi, suivre transversalement les actions réalisées et mesurer les points de progrès.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

En cohérence avec la stratégie RSE définie par le Groupe pour la période 2013-2015, Groupama Loire Bretagne s'est doté d'une stratégie RSE :

- **qui repose sur des engagements** : proposition d'offres responsables, actions au bénéfice des territoires et de la société civile dont la lutte contre les maladies rares, employeur responsable (promotion de la parité, de la diversité et amélioration de la qualité de vie au travail) et actions en faveur de l'environnement (utilisation durable des ressources, gestion des déchets, biodiversité, réduction des émissions de CO2)
- **et qui prend en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux** de son activité incluant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques.

Pour les années 2016-2018, le Groupe se dotera d'un nouveau plan, qui démarrera début 2016. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service du programme stratégique du groupe. Le nouveau plan d'action a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer davantage la RSE dans le quotidien des entités du Groupe Groupama.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir.

Groupama Loire Bretagne poursuit son engagement avec le Groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

Notre ambition : convaincre et fidéliser par l'efficacité de nos services, la pertinence de nos conseils et la qualité de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

▪ 2.1.1. Offres assurances et banque

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

L'accessibilité. Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le Groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes.

Ainsi, en 2013, de nouvelles formules du produit d'**assurance complémentaire santé individuelle** Groupama Santé Active ont été créées. Ces « **Indispensables** » prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ».

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a également adapté sa **Garantie des Accidents de la Vie (GAV)** : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. **Depuis 2014**, il existe une **option spécifique pour protéger les Professionnels** au sein de la GAV Vie Privée.

En **santé collective**, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le Groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés via l'équipement des entreprises avec des **contrats adaptés** aux caractéristiques des branches professionnelles.

Dans le même esprit, il existe également des **offres « Mini » ou « Essentielle » en assurance auto. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.**

La protection sociale durable. En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage :

- d'une part, il a été le premier assureur à adhérer au **dispositif Optique solidaire** (pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes) ; il est aujourd'hui l'un des assureurs sélectionnés pour proposer des contrats aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS) ;
- d'autre part, il s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires.

En 2015, tous les contrats ont été transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire n'a pas été doublée. **Il en est de même pour les contrats en santé collective** (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Sévéane), en optique notamment. Concrètement, sur notre territoire, nous passons de 312 à **459 opticiens référencés** par Sévéane.

A noter, les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses.

Depuis longtemps, une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible- et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Pour compléter l'offre de téléassistance existante, une montre connectée est commercialisée sur le territoire de Loire Bretagne depuis le 1er octobre 2015 par notre filiale « TLB Activeille ».

Cette nouvelle offre de téléassistance mobile permet aux clients équipés de lancer une alerte par simple pression d'un bouton, en cas de chute, d'agression ou de malaise en dehors de leur domicile. Elle **couvre des besoins plus larges** (actifs, sportifs, travailleurs isolés, ...) **que l'assistance au domicile** qui s'adresse plutôt aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Face au prix des structures de soins, la téléassistance se pose comme une solution permettant aux personnes âgées de rester chez eux pour un budget mensuel raisonnable. Plus globalement, cela permet à ces personnes de ne pas changer d'environnement tout en gardant leurs repères.

Par ailleurs, pour répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France avec des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants, le Groupe a entièrement rénové son offre retraite : Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon ». A noter que le Groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.

Offres à dimension environnementale

Via ses offres, Groupama encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à se protéger des aléas climatiques. Quelques exemples dans nos principaux marchés.

Les particuliers :

- **L'assurance auto** « *Pay As You Drive* » (l'assurance en fonction des km parcourus) ou encore les offres de type « petit rouleur » liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile ont un effet positif sur la consommation et l'environnement.
- Par ailleurs, une offre « *Pay How You Drive* » a déjà été lancée à l'international, et en France à partir de la fin de l'année 2015, afin d'encourager une conduite moins dangereuse et plus économe. Ce dispositif repose sur l'utilisation d'un boîtier électronique installé dans la voiture et couplé à un smartphone.

En test à Groupama Loire Bretagne depuis décembre 2015 et à Groupama Grand Est, cette **offre d'assurance automobile comportementale** spécialement dédiée aux jeunes conducteurs de 18 à 25 ans consiste, pour les sociétaires ciblés, à télécharger une application mobile qui évalue leur conduite selon 3 critères : douceur des freinages, des accélérations et vitesse en virage.

Des messages de prévention sont également diffusés via l'application qui joue la carte de la pédagogie, en récompensant les conducteurs vertueux et en aidant les autres à le devenir. Au fil des jours, l'application collecte des données qui permettent de déterminer un score de conduite.

Ces indicateurs entreront en compte dans le calcul de l'éventuelle réduction tarifaire accordée.

L'engagement environnemental de Groupama intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Groupama poursuit sa **politique de réparation des pièces automobiles endommagées en lieu et place du remplacement**, ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO2 et notre production de déchets. Ainsi, 35.7% des pare-chocs et boucliers ont ainsi pu être réparés en 2015 au niveau du Groupe. En complément, pour Groupama Loire Bretagne, le taux de réparation sur les pare brises avec nos prestataires est de l'ordre de 18% **en 2015**.

- **En assurance habitation**, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables : dès 2009, Groupama a lancé la première formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers. Ces contrats encouragent nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société.

L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

Par ailleurs, Groupama Banque et le site PrimesEnergie.fr sont associés depuis 2014 pour rendre plus accessible le **financement de rénovation énergétique des particuliers**. Ce partenariat permet aux particuliers de bénéficier d'une solution de financement complémentaire pour concrétiser plus facilement leurs projets de rénovation énergétique : pompe à chaleur, chaudière à condensation, travaux d'isolation...

L'agricole :

Assureur engagé, organisme professionnel agricole, Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65% du marché agricole français) et de la recherche de nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons :

- d'une part, **l'offre multirisque** qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs. Elle comporte notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que des assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation).
- d'autre part, dès 2005, Groupama a lancé **l'offre « multirisques climatiques (MRC) sur récoltes »** qui permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures.

Depuis 2015, le Groupe commercialise une **nouvelle formule de cette offre sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options**, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, sur toutes les productions (y compris prairies), la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité.

Les entreprises et collectivités :

Groupama développe de nombreuses **solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement**, qui font l'objet d'études préalables de risques dans lesquelles est pris en compte le développement des nouvelles technologies énergétiques.

Par ailleurs, **en 2015**, Groupama a lancé en pilote pour les entreprises, un **système de gestion des flottes à partir des modes de conduite**, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe.

Pour les collectivités, le Groupe a proposé à l'ensemble de ses assurées le service « Predict » face aux aléas climatiques, aujourd'hui étendu aux particuliers et aux entreprises.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, Groupama Loire Bretagne est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment, **les équipes de Groupama Loire Bretagne se mobilisent sur le terrain y compris en participant à travers des actions de solidarité inter-Caisses lors de la tempête éclair d'Août 2015.**

▪ 2.1.2. Prévention

La politique prévention du Groupe Groupama se traduit **depuis 60 ans** par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie **anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.**

Au fil du temps, la prévention s'est renforcée à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels.

Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité :

- intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure...),
- partenariats d'excellence (Predict, Météo France, Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, sociétés d'autoroute, ...)
- et actions de proximité grâce à un maillage très dense du territoire.

Groupama développe et développera également de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...).

En ligne depuis 2011, le **site Internet vivons-prevention.com** dédié à l'ensemble des actions de prévention que le Groupe réalise au service de ses parties prenantes participe à l'accessibilité des démarches et conseils prodigués.

A compter de Novembre 2015, Groupama lance « **Groupama ma prévention météo** », une application disponible sur iTunes et dédiée aux particuliers et entreprises ayant souscrit un contrat d'assurance.

L'objectif étant d'informer les utilisateurs en cas de phénomène générateur de risque d'inondation, de submersion marine, de tempête et de forte chute de neige pouvant impacter chaque commune. Ceci permet d'adopter les bonnes attitudes pour protéger la famille et les biens, avant, pendant et après un risque hydrométéorologique. Cette application propose également des conseils et un accès à un service d'alertes automatiques pour l'adresse renseignée dans le profil des utilisateurs.

Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines d'intervention: la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Sur le terrain, les actions de prévention menées par les équipes de Groupama Loire Bretagne sont nombreuses et variées. Elles visent la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) et la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé).

Elles se déclinent sur le territoire qui couvre 6 départements au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants, Prestataires et acteurs du Marché Agricole. Elles intègrent aussi l'organisation de la sécurité interne de l'Entreprise.

La démarche de prévention s'appuie également sur des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, Conseils Généraux...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations...) au service notamment de la sécurité routière, de la santé et des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc.

Pour les assurés âgés de 55 ans et plus, de nouvelles garanties de prévention ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama **auprès des clients et non clients** sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool, etc.) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet www.bienmangerpournieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

En 2015, Groupama Loire Bretagne a engagé un partenariat avec le SDIS 35 pour créer une web-série dédiée aux gestes qui sauvent composée de 3 vidéos en format court « Prev'Mag » qui sont diffusées sur la chaîne You tube de Groupama Loire Bretagne. L'objectif est d'apporter un service aux internautes en partageant notre expertise et de les encourager à se former aux gestes qui sauvent. Ces vidéos donnent les bons réflexes à adopter lorsque l'on fait face à un accident domestique : étouffement, brûlure, arrêt cardiaque et incitent les personnes à suivre une formation aux premiers secours.

<https://www.youtube.com/user/GroupamaLB>

Groupama Loire Bretagne a également répondu aux vœux des pouvoirs publics de développer le volontariat en favorisant la disponibilité des pompiers en passant des conventions avec les Services Départementaux d'incendie et de secours (SDIS) 29, 56, 22 et 35. Ce sont ainsi **8 collaborateurs de la caisse régionale qui sont accompagnés dans leur engagement** à travers l'organisation de plages de disponibilité les aidant à mieux assurer leur mission de Service Public.

Par ces conventions de disponibilité signées avec les SDIS, Groupama Loire Bretagne, Employeur engagé, accorde aux salariés concernés : 5 jours de disponibilité par an pour des actions de formation spécifiques aux pompiers et un accord pour arriver en retard le matin en cas d'intervention de nuit se prolongeant en matinée (avec un maximum annuel de 20 heures). Un bilan de mise en œuvre de ces conventions est établi chaque année.

Des kits pédagogiques de lutte contre les accidents domestiques ou encore le bagage « **Famille Tourisk** » interactifs et ludiques facilitent les échanges avec le public y compris les enfants dès les classes élémentaires.

Par ailleurs, les **animations itinérantes** menées sur le terrain avec la « **Maison de tous les Dangers** » participent à la prévention des dangers que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours et alertent sur les précautions qui permettent d'éviter les accidents avec les gestes de premiers secours à effectuer si besoin. **En 2015**, ce sont **1526 personnes** (1510 en 2014) qui ont été sensibilisées à ces risques en partenariat notamment avec des établissements scolaires.

Mesurant que, chaque année, les accidents domestiques sont responsables de près de 20 000 décès, soit cinq fois plus que les accidents de la route, **Groupama Loire Bretagne mène en collaboration étroite avec les établissements scolaires et les corps enseignants** des actions de sensibilisation aux accidents domestiques qui touchent notamment en priorité les enfants.

Ainsi du 29 mai au 05 juin 2015, la Maison de Tous les Dangers de *Loire-Atlantique* était présente dans 2 écoles de la **commune de Moisdon-la-Rivière**. **99 enfants** ont ainsi identifié les dangers à éviter dans la cuisine, le salon, la salle de bain ou le garage... et enregistré le processus d'intervention des secours. La **caisse locale de « Clisson et sa vallée »** s'engage aussi depuis plusieurs années dans la prévention des accidents de la vie courante en réalisant **une semaine de prévention**. **En 2015**, cette opération s'est déroulée **auprès de 3 écoles avec le relais des assistants maternels et des familles**.

A l'initiative de la **caisse locale La Forest Landerneau, en Finistère**, **50 élèves des écoles primaires de Ste Anne et Georges Brassens** ont bénéficié de cette animation tandis qu'au **pays de Nort sur Erdre (Loire Atlantique)**, ce sont **3 écoles** qui **ont participé pour 650 élèves** et *en Ille et Vilaine*, **10 écoles se sont mobilisées pendant 4 jours sous l'impulsion de la Caisse Locale de Val d'Izé avec 11 élus Groupama** présents pour sensibiliser **350 élèves des niveaux CE1/CP/CE2/CM1 CM2** et leur remettre le cadeau famille Tourisk sous forme de CD rom.

Sur la santé, des **conférences** ont été organisées *en Maine et Loire* **avec le concours d'une diététicienne nutritionniste**, Mme CHARRAULT. En cohérence avec notre politique santé, ces conférences dispensent des informations et conseils en matière de nutrition et de bonnes pratiques complétées d'un temps d'échanges qui permet de répondre au plus près des besoins des participants. **Initiée par le groupe de caisses locales de Brissac**, cette nouvelle animation s'est déroulée le 19 novembre et a réuni une **centaine de participants**. Face au vif succès rencontré, **deux autres conférences** ont été programmées fin 2015 à **Beaupreau et à Vihiers**. **Ces réunions de prévention alimentaire ouvertes à tous et gratuites vont être étendues à l'ensemble des secteurs institutionnels du département en 2016**.

En Morbihan, c'est **avec le concours** de la **conseillère à l'agence de Groupama**, Aurélie KIEFER, surfeuse expérimentée et passionnée par la mer, que la **caisse locale de Guidel** a proposé une **matinée de présentation des risques de la plage et de la mer à 25 enfants avec deux démonstrations de sauvetage** auxquelles les enfants ont participé activement.

En 2015, la prévention santé faisait l'objet d'une **animation spécifique lors des Assemblées Générales** de Groupama Loire Bretagne pour sensibiliser les participants aux accidents de la vie courante et « **dire stop aux accidents quotidiens** ». Identifier les idées reçues, les types d'accidents et les lieux à risque permet de faire prendre conscience des risques et de responsabiliser chacun sur les moyens de les anticiper et de les éviter pour en éviter les conséquences. Ce sont ainsi **50 839 participants** aux Assemblées Générales qui ont bénéficié des conseils de **prévention aux différents risques « Accidents de la vie courante »** qu'il s'agisse des accidents à la maison, dans le jardin, à l'école, à l'hôpital, au parc de loisirs ou en salle de sports... avec un focus sur les 6 risques principaux d'accidents de la vie courante: chutes, accidents de sports et de loisirs, suffocations, intoxications, brûlures et effets toxiques et noyades.

Tout au long de l'année, de nombreuses animations terrain ont été déployées sur les 6 départements de Groupama Loire Bretagne.

Des sessions de **formation à des gestes de secourisme** ont ainsi été déployées pour sauver des vies. En 2015, **108 personnes** ont été formées à ces sessions. Ces cours pris en charge par les Caisses Locales visent les **sociétaires Groupama et également, les membres des associations** qui, de par leur engagement, sont de **bons relais de prévention de proximité**. Lors de ces sessions, les participants ont appréhendé, dans un 1^{er} temps, les gestes à faire à travers quelques vidéos: symptômes à reconnaître, appel téléphonique à passer ... puis ils sont passés, dans un 2nd temps, à la pratique et ont pu ainsi s'essayer au massage cardiaque, à l'utilisation du défibrillateur et au passage de l'appel téléphonique indispensable et primordial pour sauver la victime. Les stagiaires de milieu varié ont majoritairement formulé le souhait d'une remise à niveau tous les deux ans.

L'opération menée à **Plonévez du Faou** en *Finistère* a ainsi associé **43 personnes sur 4 sessions** tandis que celle de **caisse locale du pays Dol de Bretagne** (Ille et Vilaine) a réuni **12 membres du conseil d'administration** de la caisse locale. Au cours de la session de **Plogonnec-Guengat** (*Finistère*), **14 participants venant des Clubs de Randonnées** de Guengat, Plogonnec, Plonévez Porzay **ainsi que des coureurs** des Foulées de Guengat ont été formés. A **Plomodiern**, **19 personnes** se sont aussi formés aux "gestes qui sauvent" pour **30 inscriptions** à la caisse locale du **Pays de Carentoir** (*Morbihan*).

Au-delà de ces actions, des opérations innovantes de prévention sont conduites telle l'**Action test «tronçonneuse** » mise en place le 11 Mars dernier à **La Gacilly** (*Morbihan*). Cette journée animée par un formateur dédié a alterné théorie et pratique dans l'objectif de permettre aux sociétaires et aux élus (agricoles et particuliers) de découvrir les règles d'utilisation d'une tronçonneuse en sécurité, dans les conditions habituelles d'abattage, d'ébranchage et de débitage, uniquement en travail au sol. Les participants ont été sensibilisés aux multiples risques entourant cette activité et découvert de nouvelles techniques d'abattage en toute sécurité, des habits de protection et les conseils d'entretien du matériel et leçons d'affûtage... L'action concluante est désormais proposée sur le territoire.

Sécurité de la route :

Sur le terrain, Groupama Loire Bretagne poursuit ses actions de prévention institutionnelle auprès du grand public : des plus jeunes dès l'école aux séniors.

Quelques données chiffrées :

Pistes 10 de conduite :

- « **Dix de conduite jeune** » : Pour les opérations « 10 de conduite jeune » **réalisées depuis 1995, Groupama Loire Bretagne collabore étroitement avec les Préfectures du territoire et les directeurs des collèges concernés** pour déployer ces actions. En 2015, elles ont sillonné nos départements de collège en collège du 23 février jusqu'à début juin.

La méthode d'animation interactive, théorique et pratique a pour objectif de faire découvrir aux adolescents de 15 et 18 ans la conduite d'un véhicule dans un cadre de sécurité optimale tout en les sensibilisant à la sécurité routière. Associé à la Gendarmerie Nationale, Renault et Total, Groupama Loire Bretagne a, dans ce cadre, sensibilisé **1 739 jeunes en 2015** (2311 en 2014) et concerné **25 établissements du territoire**.

Ainsi, cette opération qui s'est déroulée du 9 au 20 mars *dans les Côtes d'Armor* a été lancée par Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur de cabinet du Préfet en présence de Mme EVEN de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), des Directeurs d'établissements concernés, du Directeur départemental de Groupama Loire Bretagne accompagné du Président de la Fédération départementale, Jean-Yves LE DIOURON, qui témoigne de l'intérêt des bonnes relations de nos élus avec les Préfectures. Ce sont **350 élèves de 3ème des collèges de Merdrignac, Broons, Plouasne et Evran qui ont participé à cette piste de conduite installée sur deux sites** à Merdrignac et à Broons. L'animation a été assurée par une équipe de la Gendarmerie Nationale qui, en salle et à bord de voitures fournies par Renault, a fait découvrir aux adolescents la conduite d'un véhicule dans un cadre de sécurité optimale tout en les sensibilisant à la sécurité routière.

A noter en 2015, l'installation par Groupama Loire Bretagne de la piste « 10 de conduite jeunes » à l'ESAT de la Simonière (Ille et Vilaine) pour promouvoir la sécurité routière auprès de personnes en situation de handicap et pas seulement des jeunes. Le Capitaine LEGROS, chef de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR), participant actif avec son équipe à cette opération a souligné l'intérêt de ce type d'action et de cette ouverture ainsi que le maire de St Symphorien.

Cette action a permis de sensibiliser d'autres jeunes en associant l'IME La Brétèche (voisin de l'ESAT) et l'IME L'Espoir situé à Rennes. Des jeunes de la **Maison Familiale Rurale La Chatière** en ont également bénéficié, ce qui a créé **durant une semaine** (du 2 au 6 mars), une réelle dynamique au sein des établissements locaux. Au total, plus de **150 personnes ont bénéficié de cette opération.**

- « **Dix de conduite rurale** » : **562 élèves formés à la conduite du tracteur en 2015** pour 452 jeunes en 2014 (785 en 2013). A noter la participation à la Finale Nationale avec 3 candidats du territoire et une 3ème place au classement pour l'élève du département du Morbihan. **Les opérations de partenariat menées depuis 1972 avec la police nationale, les sociétés Class et Total lors des actions**

« **10 de conduite rurale** » avec les lycées et CFA agricoles participent à la sensibilisation des élèves à la conduite des engins agricoles qui, dès 16 ans, peuvent conduire un tracteur sans avoir eu de formation préalable et sans toujours en mesurer les risques.

Au niveau local, de nombreuses actions sécurité routière ont été organisées. On compte, **cette année, 2 738 bénéficiaires** au titre d'actions variées :

- Post-permis jeunes et post-permis seniors notamment pour les plus de 70 ans : 104 bénéficiaires avec **une nouveauté en 2015, l'action Post permis maîtrise- stage Centaure.**
- Code de la route : 613 bénéficiaires,
- Révisions constat amiable : 50 bénéficiaires, (201 en 2014),
- Pistes cyclables (prévention deux roues) : 411 bénéficiaires.

A ces actions, s'ajoutent :

- l'animation de réunions de sensibilisation pour lutter contre l'alcool et les produits psycho actifs au volant,
- des journées à thème dans les écoles avec distribution de gilets jaunes,
- des achats groupés de «Kits sécurité», gilets de secours,
- la fourniture de panneaux de signalisation temporaire avec des Elus de Caisses Locales chargés d'en assurer la mise à disposition,
- notre participation active dans les associations départementales de sécurité routière en entreprise (SRE) et la co-animation des réunions des clubs SRE des départements 35-29-56 et 44.
- ainsi que des actions ciblées :
 - telle l'action de sécurité routière menée **auprès des Maisons Familiales et Rurales** suite à la rencontre avec la Direction régionale des MFR **pour notamment créer un outil de formation destiné à prévenir les accidents de tracteurs et engins agricoles.** Au printemps 2016, des tests seront déployés.
 - celle relative à **l'élaboration du simulateur de choc frontal** que Groupama Loire Bretagne a décidé de réaliser, outil de prévention mis à disposition pour tester « en réel » l'efficacité de la ceinture de sécurité et l'importance du respect des distances de sécurité.
 - celle mise en place par les groupes de Caisses Locales des secteurs de Locminé, Pontivy, Pays du Roi Morvan et d'Hennebont qui ont créé et activé sur leur zone géographique un **parcours de formation lissée sur deux années et décliné en deux journées** : la première sur le post permis et la seconde à Centaure. **Basé sur la prévention et la fidélisation des Jeunes,** ce parcours piloté par un Elu Groupama permet aux jeunes de **réaliser un bilan sur leurs premières expériences de conduite et de bénéficier de conseils prévention pour éviter les accidents.**

Acteur impliqué dans la mise en œuvre des plans départementaux d'actions de sécurité routière établis par les services de l'Etat en concertation avec les principaux partenaires institutionnels, associations et entreprises, Groupama Loire Bretagne contribue, sur les 6 départements de son territoire, à :

- l'animation de sessions de formation de perfectionnement des post-permis,
- la sensibilisation à la pratique d'une conduite « apaisée »,
- ainsi qu'à la valorisation de la conduite accompagnée.

Le 8 octobre dernier, **le Directeur départemental Groupama de Loire Atlantique a signé à Nantes une Convention avec la Préfecture 44** en présence d'Henri-Michel COMET, **Préfet de Loire-Atlantique**. L'objectif de ce partenariat est la **mise en commun des moyens** déployés par Groupama Loire Bretagne d'une part, et la Préfecture de Loire Atlantique d'autre part, **en matière de prévention des risques routiers** en s'appuyant sur l'expertise et les moyens de sensibilisation de Groupama Loire Bretagne qui travaillent déjà depuis de nombreuses années sur des actions communes avec les services de Gendarmerie (notamment, la piste scolaire d'éducation routière).

Dès à présent, Groupama Loire Bretagne a mis à disposition les nouveaux outils de prévention au service des actions de la Préfecture comme la voiture test-choc ou le bagage sécurité routière dont ont été dotés les animateurs institutionnels avec les bagages d'animations autour des effets de l'alcool et des stupéfiants au volant ou encore des tests de vision.

En *Maine et Loire*, **la Fédération départementale et les Caisses locales d'Angers se sont également associées à la Gendarmerie Nationale pour une action de prévention d'envergure à l'Atoll de Beaucozé** du 3 au 6 juin 2015. Dans ce cadre, la Gendarmerie a organisé une présentation de toutes ses missions : de la sécurité des biens, des personnes et bien évidemment, de la sécurité routière avec présentation de radars divers et des démonstrations de maîtres-chiens en recherche de stupéfiants, des simulations d'arrestations etc... **Groupama Loire Bretagne était très présent notamment par la fourniture d'outils pédagogiques** : piste alcoolémie, appareil test réflexes, et surtout, un testo- choc qui a permis aux essayeurs de tester une collision à 7 km/h. La Fédération a, à cette occasion, offert des stages Centaure seniors suite aux conférences dédiées à cette catégorie d'utilisateurs de la route.

En *Côtes d'Armor*, **en partenariat avec l'Association Mélodie** qui œuvre pour la prévention routière et notamment les risques d'alcoolémie **et les pompiers de Plumaugat**, la **Caisse locale du canton de Caulnes** a mené en juin 2015 une opération de prévention du risque routier. **Cette journée a permis de sensibiliser 800 personnes à la sécurité routière** associée à une visite du centre de secours.

Les opérations « **Pistes cyclables** » sont, quant à elles, **conduites en collaboration avec les établissements scolaires pour sensibiliser les enfants aux conditions de circulation à vélo**. Ainsi, l'opération réalisée sur 1/2 journée dans les **écoles primaires de St Vougay et de Plouzévéde en Finistère** où **60 élèves** ont pu comprendre les différents panneaux routiers, les notions de priorités et les attitudes à adopter en cas d'accident puis pratiquer sur le « circuit vélo sécurisé » pour acquérir les bons réflexes. Des actions similaires ont été mises en place par la **Caisse locale de Questembert** auprès de **135 élèves (Morbihan)** durant une journée avec les **écoles de St Thuriau, Notre Dame de la Clarté, la Farandole et la Lune Verte et celle du Pays d'Allaire auprès de 150 élèves**. Des kits de visibilité et nécessaires pour crevaillon ont été distribués en fin de session.

Pour les collégiens, nombre d'actions locales sont conduites pour sensibiliser, éduquer et faire baisser les risques. Pour exemple, en avril dernier, à l'espace Kerjézéquel de Lesneven, **la communauté de communes et les caisses locales du pays de Lesneven ont mis leur énergie en commun pour sensibiliser 500 jeunes de Lesneven et Ploudaniel aux dangers de la route et de l'alcool**. Par 1/2 journée, divers ateliers ont été organisés avec les sapeurs-pompiers et les gendarmes (circuit avec des lunettes de simulation d'alcoolémie, présentation des systèmes de dépistage, logiciel de simulation de boissons alcoolisées...) **en**

présence d'un cascadeur professionnel spécialisé dans les reconstitutions d'accidents en réel qui a marqué les esprits des élèves et des professeurs.

En octobre 2015, c'est aux côtés de **Lannion Trégor Communauté** que Groupama Loire Bretagne a réalisé une action de prévention, au **Lycée Félix Le Dantec de Lannion (Côtes d'Armor)** et **fait découvrir durant 2 jours le « monde de l'assurance » à 200 élèves de Terminale par le biais d'ateliers** animés par deux collaborateurs de l'entreprise.

En Ille et Vilaine, les **caisses locales bordant la baie du Mont St Michel se sont associées aux mairies pour protéger les enfants, à travers la fourniture de gilets fluo**. Les évolutions récentes des horaires scolaires et la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) ont obligé les mairies à revoir l'organisation des activités des enfants. Pour les Elus des Caisses locales du Pays de Châteauneuf, du marais de Dol et du Pays de Dol, la distribution des **150 gilets jaunes** contribuent à la protection des enfants et de leurs accompagnateurs.

Des professionnels du code de la route s'associent aussi localement aux élus de Groupama pour diffuser une mise à jour des connaissances du code de la route et sensibiliser le public aux évolutions régulières. Les sociétaires du Léverin (*Morbihan*) ont ainsi pu réviser leur code de la route grâce au concours d'une **auto-école du secteur aux portes de Ploërmel** et sous l'impulsion de la caisse locale qui regroupe 3 communes : Loyat, St Malo les 3 Fontaines et Taupont. Les principaux points source de débats et d'échanges sont la signalisation, les règles de priorité, le comportement sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments.

Dans le même objectif, la **caisse locale du Pays de Blain (Loire-Atlantique)** a convié les sociétaires et non sociétaires à une révision du code de la route animée par l'**auto-école Le Cloarec**.

L'auto-école du Pélem a fêté ses 10 ans avec les élus de la caisse locale de St Nicolas du Pélem (*Côtes d'Armor*) en animant un **après-midi « prévention routière »**. Avec la collaboration de la monitrice et des administrateurs, les personnes présentes ont pu s'essayer au port des lunettes simulant un taux d'alcoolémie élevé, au réactiomètre sur ordinateur, au simulateur de conduite. Les futurs jeunes conducteurs ont été informés des règles et obligations en matière d'assurance avec une animation impressionnante réalisée par les pompiers de St Nicolas du Pélem : l'exercice de désincarcération.

Et fin 2015, à **Plouhinec** près d'Audierne (*Finistère*), la **caisse locale de Pont Croix soutenue par les caisses locales d'Audierne et de Douarnenez** a organisé avec le concours de **Michel MEIL, moniteur auto-école et président de la caisse locale Groupama de Pont-Croix-Le Goyen, une soirée pour soutenir « 2 bonnes actions »** : d'une part, une « action révision du code de la route » et d'autre part, une « action solidaire » moyennant une entrée de 2€ pour tous les participants avec versement de l'intégralité des fonds collectés à « l'association pas à pas avec Alexia » qui regroupe les familles et bénévoles des enfants atteints du syndrome de Smith Magenis (maladie rare).

En partenariat avec des garages, des opérations de révisions de véhicules (optiques de phares) sont également réalisées localement telles les actions conduites *en Morbihan* sur les **secteurs de Malansac et Caden** avec le concours de 3 garages (200 bénéficiaires) **ou sur le secteur du Pays d'Allaire** avec 5 garages (32 bénéficiaires).

En Octobre 2015, la Caisse régionale a également déployé un « **Véhicule testo-chocs** », **nouvel outil de prévention des risques routiers à disposition sur les 6 départements du territoire** qui permet notamment de démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité même à faible allure. **Le simulateur de choc est un outil d'animation qui doit être intégré dans une action de sécurité routière avec la présence d'autres intervenants dans le domaine** (Préfecture, Gendarmerie, Police, Sapeurs-pompiers...). Cet outil est animé par Jean-Pierre GUERIN, collaborateur Groupama, ancien pompier volontaire pendant plus de 10 ans, qui possède une très bonne connaissance technique des caractéristiques du simulateur ainsi que des messages de sécurité routière à transmettre aux utilisateurs.

A ce stade, après une démonstration convaincante réalisée auprès des membres Elus de la Commission Prévention de la Caisse régionale le 15 octobre puis auprès des collaborateurs du

siège à Rennes, différentes opérations ont été conduites : le 7 novembre à Pleyben en collaboration avec les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) de la Préfecture du Finistère et les pompiers, le 24 novembre à Carquefou en collaboration avec les correspondants départementaux de Sécurité routière de la Préfecture de Loire-Atlantique et le Centre National de Formation aux Métiers de la Route (AFTRAL), le 6 décembre aux Etangs d'Apigné à Le Rheu à la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine et enfin, à l'IUT de St Nazaire dans le cadre d'un projet de sécurité routière animé par des étudiants encouragés par la direction de l'établissement et soutenus par la Préfecture.

D'après les témoignages des professionnels et intervenants départementaux de la sécurité routière, la simulation « choc avant et choc arrière » permet aux utilisateurs de ressentir et donc de mesurer les dangers même à petite vitesse d'un choc. Conducteur et passagers d'un véhicule sont alors interpellés sur l'importance de la ceinture de sécurité. La prise de conscience permise par l'outil est un élément fort de sensibilisation et donc de responsabilisation.

L'expérience est concluante. Un 2d véhicule est en préparation. Ceci permettra d'organiser la prise en charge du territoire de Groupama Loire Bretagne en deux : chacune des zones est animée par un animateur référent couvrant 3 départements. Le coût de l'opération est soit totalement couvert par la Caisse régionale, soit partiellement si la demande d'animation émane des Caisses locales.

Le **Centre Centaure Bretagne SA**, situé au Rheu près de Rennes, **est également un relais important des actions de prévention de Groupama Loire Bretagne dans le domaine de la sécurité routière** à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public.

Ce centre propose des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents «en situation réelle» incluant un module d'éco-conduite. Il enseigne les bonnes pratiques de conduite professionnelle et fait prendre conscience des risques de la conduite automobile quotidienne par la mise en situation. Il fait partie du réseau des 11 centres Centaures répartis sur l'ensemble du territoire français.

La **Charte de sécurité routière tripartite** renouvelée en novembre 2013 entre Groupama, l'association Centaure et la Sécurité routière matérialise notre engagement pour promouvoir cette formation solide au service de la prévention.

Depuis la création du Centre en 1993, Groupama Loire Bretagne actionnaire avec d'autres entités du Groupe et des partenaires externes marque son engagement durable dans cette démarche de prévention des risques routiers et de responsabilisation des conducteurs.

Dans le cadre de la formation professionnelle, les entreprises intègrent de plus en plus le risque sécurité routière dans leur plan de prévention au bénéfice de leurs collaborateurs. Les employeurs étant conscients, en effet, que ce risque emporte la part majeure des accidents du travail.

S'agissant du grand public, le nombre de stagiaires 2015 est en légère diminution quasi équivalent par rapport à 2014 pour un total de **6 906 personnes sensibilisées aux risques routiers** dont 64% de stagiaires particuliers.

Formation par le Centre Centaure Bretagne SA	2012*	2013*	2014*	2015*
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite	6 748 (194 bénéficiaires outre-mer)	6 444 (144 bénéficiaires outre-mer)	7 170 (dont 295 bénéficiaires outre-mer)	6 906 dont 4 578 stagiaires Total Grand Public : 625 stagiaires** de Groupama Loire Bretagne et 3 811 stagiaires de Groupama Centre Manche dont 340 bénéficiaires outre-mer

*exercice civil

** **ce qui représente pour 2015 une prise en charge financière de 12 408€ par Groupama.**

Sécurité de l'habitat:

Les initiatives de Groupama Loire Bretagne visent à sensibiliser tous publics et les différentes tranches d'âge pour encourager les comportements préventifs et de secours notamment sur les risques domestiques qui causent chaque année en France plus de 19 000 morts.

De nombreuses actions sont menées localement, à travers des réunions d'information mais la publication de fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décryptage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

En 2015, **1084 personnes** ont été **sensibilisées** sur le territoire par des actions locales de sécurité de de l'habitat avec en majeure :

- des journées de sensibilisation à la révision d'extincteurs pour **459 bénéficiaires**,
- des actions de sensibilisation au ramonage et à la prévention incendie (**80 bénéficiaires**),
- ainsi que des réunions publiques organisées et co-animées avec des représentants de la Gendarmerie sur le thème de la sécurité des habitations et la prévention des cambriolages en forte recrudescence. **526 personnes** ont participé à ces réunions « prévention vol » sur cet exercice.

A relever, les **Caisses locales de Plancoët et de Corseul** (Côtes d'Armor) qui, partant du constat de l'augmentation des **vols en zones rurales et notamment dans les exploitations agricoles**, sont associées **en juin dernier** pour proposer à leurs sociétaires agricoles une **réunion d'information et de prévention sur les risques de vol dans les exploitations** : tracteurs, petits matériels, carburant, animaux.

Sur ce thème, Groupama Loire Bretagne étudie la possibilité d'un partenariat avec la Préfecture et la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor.

Organisée par les communes de Cournon et de la Gacilly, la caisse locale de La Gacilly-St Martin (Morbihan) s'est intégrée à l'automne dernier à l'opération de prévention qui visait à la fois une information sur le code de la route et une sensibilisation à la prévention des cambriolages en zone rurale.

Partant du constat que 985 effractions ont lieu chaque jour en France et que les zones rurales deviennent des cibles privilégiées, des actions de prévention Vol en partenariat avec les autorités locales, la Gendarmerie sont mises en place pour mettre en garde le grand public et préciser les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les cambriolages ou les mettre en échec.

Ainsi, la **soirée organisée en Loire Atlantique par les caisses locales de Guérande, La Baule et Batz sur mer** le 22 octobre co-animée par le Major PITON, référent sûreté de la gendarmerie départementale de Loire Atlantique, celle animée par le chef de brigade de gendarmerie de St Domineuc et le gendarme référent sécurité de Combourg lors de **l'animation réalisée à Tinténiac** en présence de l'expert du service régional de prévention et du représentant de la filiale d'assistance et de Télé-sécurité des biens pour une soirée de ouverte à tous ou **celle initiée par la caisse locale du Pays de Châteauneuf** en présence de la Brigade de gendarmerie de Cancale (*Ille et Vilaine*).

Une opération similaire a été organisé, en Finistère, en présence de la Gendarmerie par les 6 caisses locales de Lannilis, Les Abers, Plabennec, Plouguerneau, Plouvien, Bourg Blanc-Coat Meal pour 125 bénéficiaires.

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama qui célèbre en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

Au niveau régional, les **experts prévention** de Groupama Loire Bretagne ont consacré 2 093 jours en mission en 2015, tous risques confondus comparativement à 2 918 jours en 2014 avec une nette prédominance des **missions réalisées sur le Marché Agricole à hauteur de 1 506 jours** (71.95%).

Cette équipe dédiée d'ingénieurs réalise des diagnostics sur l'assurabilité des risques (avant leur entrée en portefeuille ou après au titre de la surveillance) et propose, après échanges avec les professionnels concernés, le plan de prévention adapté et personnalisé à la structure avec les mesures correctives associées.

Ces actions couplées à des relations suivies avec différents acteurs : éleveurs, groupements, constructeurs et installateurs s'inscrivent au plus près des besoins du terrain et de la profession pour mener une démarche de prévention qui allie proximité, anticipation et innovation.

Missions effectuées par les préventeurs	2012	2013	2014	2015
Sur le Marché Agricole	2 547	2 376	2093	1506

Impliqué par ailleurs sur la problématique du risque routier agricole, le service régional de prévention de Groupama Loire Bretagne participe au **Groupe de travail national** qui travaille à l'analyse et à l'étude de propositions sur cet axe de prévention.

Ces actions sont complétées par de **nombreuses actions locales de prévention institutionnelle** au bénéfice des exploitants et plus largement des habitants des zones rurales pour notamment développer les mesures de prévention en matière de signalisation des situations à risque (engins agricoles, déplacement des animaux ou chaussées boueuses...).

A relever dans ce cadre, au-delà de l'achat des panneaux de signalisation temporaire mis à disposition des sociétaires tels que les panneaux boue, **l'initiative originale de 9 Caisses locales des Côtes d'Armor** (Andel, Plestan, Langueux-Trégueux, Lamballe, Pléneuf, Quessoy, Erquy-Plurien, Baie d'Yffiniac, La Malhoure-Brehand, Baie d'Yffiniac) **qui ont financé la fabrication de 850 adhésifs "suivez-moi prudemment" à apposer à l'arrière des remorques et engins agricoles.** Partant du principe que bon nombre d'accidents pourraient être évités si des automobilistes ou motards ne se mettaient pas à doubler parfois dangereusement les tracteurs et engins agricoles sur les petites routes de campagne, les neuf présidents du **groupe de Caisses locales de Lamballe** ont pris cette initiative en proposant à leurs sociétaires ces autocollants à apposer à l'arrière des engins. **Cette idée intéressante a été reprise par 4 Elus Groupama du secteur de Broons.** Ce sont ainsi **1 500 adhésifs** qui ont été fabriqués par « L'Imprimerie Lamballaise » et sont distribués par les élus ou avec l'aide des chargés de clientèle agricole lors de leurs rendez-vous.

En juin 2015, **avec les pompiers des centres de secours de St Renan, Plouguerneau et Brest à Guipronvel (Finistère), une action innovante a été menée par les élus Groupama de la caisse locale de Milizac** dans l'exploitation de M Gilles Arzel partant du souhait commun de **renforcer les moyens de lutte contre le feu grâce à une tonne à eau.** La coopération des différents acteurs a permis d'adapter ce matériel cédé par la **Cuma de la gerbe d'or** pour un coût de 3500€ pris en charge par la **caisse locale** et de le rendre opérationnel pour combattre les incendies. Le **centre de secours** a, pour sa part, fourni gratuitement les tuyaux et la vanne. Lors de cette rencontre, l'utilisation de la tonne à eau a été testée et les pompiers ont informé les sociétaires présents (**50 personnes**) sur les gestes et manœuvres à effectuer pour allier efficacité et sécurité. Le nouvel équipement sera géré par **3 agriculteurs référents** en cas de besoin et est installé, lors des fêtes qui se déroulent en plein air, sur le territoire de la caisse locale. **Cette initiative a fait naître de futurs projets : mise en service d'une 2ème tonne et remise en état d'une réserve d'eau de 100m3 sur la commune de Guipronvel.**

Pour lutter contre la recrudescence des vols dans les exploitations (+ 40% en 7 ans), le milieu agricole s'est adapté avec la mise en place de conventions signées entre les syndicats agricoles, les préfetures et la gendarmerie dans 69 départements. Bien souvent, le **dispositif "Vigi-agri"** est lancé. Les exploitants adhérant au réseau d'alerte, envoient un sms dès qu'ils sont victimes d'un vol. Le SMS arrive sur les téléphones des autres adhérents via le Centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie. **Ainsi, dans le Finistère, Groupama Loire Bretagne s'est associé au plan "Alerte Agri 29" avec une information affichée dans les agences.**

En complément, le développement des **alertes prévention** par courriel auprès des sociétaires pour les risques aussi divers que les incendies séchoirs, tempête, inondations, fourrages...ainsi que la **présence des experts Prévention de Groupama Loire Bretagne à des conférences ou évènements thématiques** concrétisent la démarche soutenue de la Caisse régionale.

En appui de ces actions terrain, la lettre d'informations trimestrielle de Groupama Loire Bretagne

« **Génération Agri** » expédiée à 27 000 sociétaires marché agricole participe également à ce dispositif de sensibilisation et de vulgarisation des conseils prévention auprès de ces professionnels.

Prévention Entreprises et Collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. **auprès des industriels et des collectivités locales**, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une **approche « sur mesure »**.

Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre **Groupama Predict** destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application vient d'être élaborée. Elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde, ...

Le système d'alerte Predict a été étendu en 2015 aux particuliers et aux entreprises.

Groupama Loire Bretagne poursuit par ailleurs auprès de ces cibles la réalisation de plans de prévention et de suivi des risques, d'audits d'assurabilité, d'opérations de contrôle des installations ainsi que des études techniques par l'équipe d'ingénieurs prévention.

En 2015, Groupama Loire Bretagne a également poursuivi ses actions pour accompagner les professionnels dans leur **démarche de sécurisation des risques** à travers la commercialisation des offres de services mises en œuvre courant 2014 : réalisation du document unique (marché des Collectivités) et gestion de crise (marché des Entreprises).

Fort de son expérience et des besoins constatés sur le marché des Entreprises et des collectivités en matière de prévention des risques, **Groupama Loire Bretagne a marqué plus fortement son investissement Prévention au service du marché des professionnels à la fin de cet exercice 2015 , en créant une filiale** en cohérence avec notre expertise de plus de 50 ans sur le risque routier et nos relations avec la gendarmerie, les préfectures et les clubs sécurité routière en entreprise qui nous placent comme référent sécurité routière sur la région. **Cette nouvelle offre de prestation de service cible le risque routier** qui constitue le risque majeur des entreprises. Parce que 50% des accidents mortels des salariés sont des accidents de la route, la **nouvelle filiale Diarbenn** propose aux professionnels d'adopter une culture sécurité routière par la mise en place d'un plan de prévention adapté à chaque structure et des solutions à la mesure des enjeux.

Nombre de journées réalisées par les experts prévention de Groupama Loire Bretagne:

Missions effectuées par les préventeurs	2012	2013	2014	2015
Sur le Marché des Entreprises et des Collectivités	455	404	644	508

Au total, les experts prévention de Groupama Loire Bretagne ont consacré **2 093 jours en mission en 2015, tous risques confondus** comparativement à 2 918 jours en 2014 **avec une nette prédominance des missions réalisées sur le Marché Agricole** à hauteur de 1

506 jours (**71.95%**) et sur le **Marché des Entreprises et Collectivités** au titre de la prévention des risques complexes pour 508 jours soit **24.27%**.

S'agissant du nombre de bénéficiaires externes des actions de prévention conduites par Groupama Loire Bretagne tous domaines confondus sur les 6 départements, il est en baisse pour 2015 du fait de la mobilisation des contributeurs concentrée sur le projet prioritaire de l'entreprise : la migration informatique.

Bénéficiaires externes d'actions de prévention	2013	2014	2015
Nombre de personnes externes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	117 346	98 098	58 115

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du Groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs de Groupama Loire Bretagne. Sur cet exercice, **225 collaborateurs ont** ainsi été **sensibilisés à différentes thématiques dont 170 hors formations entrant dans le cadre de l'obligation légale.**

Ils se répartissent dans les domaines suivants : Eco-conduite : 34, risque routier : 6 au et prévention sécurité incendie : 185.

De plus, **à l'invitation du Comité de vie du département d'Ille et Vilaine, une quarantaine de collaborateurs de Rennes** a bénéficié d'une formation dispensée sur les règles de remplissage d'un constat amiable avec une invitation à la prudence au volant.

En matière de prévention, qu'il s'agisse de l'échelon local, départemental et/ou régional, Groupama Loire Bretagne matérialise son rôle d'assureur responsable et de partenaire engagé à travers de nombreuses collaborations nouées avec les collectivités locales, les établissements scolaires, la Gendarmerie et la Police nationales, les Préfectures, les pompiers et autres acteurs de la société civile (experts médicaux et autres professionnels). Ces collaborations renforcent notre capacité de mobilisation sur les 6 départements pour additionner nos compétences et agir au service de la société civile et des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ces partenariats au service de tous publics contribuent à l'animation locale de tous les secteurs du territoire.

▪ **2.1.3 Une gestion responsable des actifs**

Le Groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements, convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 31/12/2015 20,7 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés (16 % hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont stables en 2015/2014.

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit) ;
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires ;
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés ;

Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le Groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organisme de placement collectif) de Groupama Asset management. Ce changement de périmètre explique l'écart important vis-à-vis du montant communiqué pour le reporting RSE 2014.

Novethic a renouvelé en 2015 son label ISR pour Euro Capital Durable et Groupama Crédit Euro ISR, fonds de Groupama Asset Management.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du Groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits proposée aux salariés du Groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).

Par ailleurs, le Groupe a investi en novembre 2015 pour 50 millions d'euros dans le fonds Tera Neva (Green Bonds) et mène un important programme d'investissements en fonds de prêts en soutien de l'économie, visant notamment à financer des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des infrastructures en France.

2.2. Action en faveur du développement des territoires et de la société Civile

La structure décentralisée de Groupama favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Son action pour le développement en faveur des territoires et de la société civile se concrétise notamment par une importante politique de prévention et un grand nombre de partenariats de proximité (opticiens, garages, agents immobiliers...)

La proximité, au cœur du fonctionnement de Groupama, s'appuie sur un **mode de gouvernance décentralisé et un système électif de sociétaires** couvrant un maillage territorial dense. **L'implantation en nombre de nos agences et leur répartition sur les 6 départements** sont des canaux importants pour la rassurance des clients qui ont besoin de conseils et d'explications notamment sur les demandes et services à valeur ajoutée.

Nos élus, impliqués sur le terrain, instaurent un dialogue permanent entre sociétaires et collaborateurs. Ils facilitent la compréhension des besoins et des attentes de nos clients.

Pour cela, nos acteurs mutualistes peuvent s'appuyer sur le caractère unique de notre organisation qui met le « sociétaire /adhérent » au cœur du débat démocratique pour créer et développer les coopérations.

Au total ce sont plus de **5 677 élus, 416 caisses locales, 297 agences et plus de 2 300 collaborateurs** qui veillent chaque jour à satisfaire près de **600 000 sociétaires** de Groupama Loire Bretagne. Les élus contribuent à la fidélisation de nos sociétaires, à la promotion de nos valeurs et de nos produits.

A travers son engagement « territorial », Groupama Loire Bretagne place la « RSE » et « le développement responsable » au cœur de ses convictions et de ses actions en s'attachant aux modalités de conduite de ses activités et à leurs effets.

Au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, Groupama Loire Bretagne s'est doté d'un **Comité Ethique et RSE** et la Direction intègre le volet RSE à son plan stratégique.

Au plan régional, l'entreprise a la volonté d'être un acteur de référence, en particulier vis-à-vis de ses clients, en associant tous les collaborateurs répartis sur les 6 départements du territoire.

▪ 2.2.1 Développement économique et initiative dans les territoires

En s'appuyant sur ces relais, Groupama Loire Bretagne valorise les partenariats de proximité, qui œuvrent au développement économique et social des territoires.

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, Groupama Loire Bretagne 1^{er} assureur de la région développe sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent et entourent l'initiative qui favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage fort du réseau d'élus et de collaborateurs de l'entreprise qui, en interaction, agissent ensemble en partenaires responsables avec les parties prenantes du territoire.

Au titre de 2015, la part provisionnée de cotisation foncière (CFE) payée par Groupama Loire Bretagne au titre de la **contribution économique territoriale (CET) s'élève à 350 768 €** comparativement à 366 622€ en 2014. La part de cotisation valeur ajoutée (CVAE) quant à elle s'élève à **3 253 972 €** pour 3 039 392 € en 2014.

Dans le domaine agricole

Grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes et l'accompagnement complet sur le terrain de tout le cycle d'activité des agriculteurs, Groupama Loire Bretagne s'implique par des actions de parrainage, de soutien à l'installation, de formation et information, de gestion des coups durs et par sa participation à des initiatives de progrès social : promotion des métiers de l'agriculture dont partenariats avec des lycées agricoles, Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), associations et fédérations professionnelles liées aux filières, JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont également représentées au sein des DDT et Safer.

À l'échelle régionale, Groupama et GDS Bretagne ont marqué leur volonté commune d'étendre leur coopération par la **signature d'une convention** en matière d'indemnisation des éleveurs en cas de mortalité de leurs bovins pour cause de botulisme ou de salmonellose. Ce partenariat qui existait déjà dans les Côtes d'Armor, est désormais étendu aux autres départements bretons depuis le 1er janvier 2016. Ceci a vocation à permettre de couvrir au mieux les pertes parfois conséquentes des élevages atteints qui, pour certains, sans ce genre de convention n'auraient pas les moyens de repeupler et de repartir.

Lors du **SPACE** au Parc des expositions de **Rennes Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille et Vilaine)** qui s'est déroulé du 14 au 18 septembre, Groupama Loire Bretagne a proposé aux 115 000 visiteurs la découverte de ses produits, de ses services innovants en matière de prévention par la commercialisation de la **nouvelle offre « montre connectée »** qui favorise le maintien à domicile des personnes fragiles **ainsi que l'offre d'accompagnement au développement de la méthanisation**, levier pour atteindre en agriculture les objectifs biogaz de production d'énergie renouvelable. A cette occasion, les experts Prévention de la Caisse régionale ont présenté au cours d'une **conférence thématique** la démarche d'assurance de Groupama Loire Bretagne qui conjugue analyse de risques sur la base d'un référentiel technique qui norme les règles de sécurité des installations et prise en charge des garanties **en concertation avec des représentants des différents acteurs concernés : association des agriculteurs méthaniseurs de France, association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement.**

Lors de cet évènement, les visiteurs ont bénéficié de la présentation de **services spécifiques** destinés aux professionnels de l'agriculture telle **l'agence pro et son application smartphone** dédiée et ont pu voter pour leur production audiovisuelle préférée dans cadre du **concours « Regard d'Agri »**. **Ce concours associé à un message « agricultez-vous ! »** ouvert du 15 juin au 4 septembre sur la page Facebook de Génération Agri et **organisé depuis 5 ans met en avant l'agriculture par ceux qui la font vivre** en invitant le grand public à participer à cette exposition en retournant vidéos, photos pour mettre en images le monde agricole et rural.

Acteur économique régional, Groupama Loire Bretagne a aussi mis à disposition lors du SPACE **un stand animé par les Ressources humaines dédié aux personnes en recherche d'emploi ou de stage et permis l'exploration de l'univers virtuel pour**

financer l'économie réelle –et locale- par la start up de financement participatif GwenneG hébergée au siège de la caisse régionale.

Lors du 14ème salon agricole « **Les Terralies** » à Saint-Brieuc (*Côtes d'Armor*) le weekend du 29 au 31 mai 2015, Groupama Loire Bretagne a marqué son soutien avec d'autres partenaires au monde agricole en offrant au grand public la possibilité d'en **découvrir** plusieurs facettes à travers les animations culinaires, les activités ludiques et pédagogiques et la présence d'animaux. En **trois jours**, ce sont 27 000 visiteurs qui ont été sensibilisés « **à l'environnement et au fonctionnement de la ferme** ».

La présence de Groupama Loire Bretagne à différents évènements tels que les **fêtes JA 2015** à Plélo – Plessala (22) les 22 et 23 août, Pleyber-Christ (29) les 22 et 23 août, Bazouges-la-Pérouse (35) les 29 et 30 août, Bouvron (44) les 29 et 30 août Kermascléden (56) ; **les festivals de l'élevage** (ex : à celui de **Chemillé en Maine et Loire** - 10 000 visiteurs ou à festi-élevage avec une **subvention allouée de 2250€ par la Fédération départementale de Groupama**) ou **les foires agricoles** (à la foire de la petite angevine à **Beaupréau** - 50 000 visiteurs), est l'occasion de montrer notre implication auprès des agriculteurs. S'y côtoient ateliers pédagogiques, activités ludiques, matériels, animaux et stands divers dont ateliers prévention qui concourent à l'animation de ces évènements. Lors de ces manifestations, les élus Groupama avec les collaborateurs se mobilisent sur le terrain pour prendre part aux animations en faveur de la promotion de l'agriculture sur notre territoire tel le 6 septembre dernier, à **Kernascleden**, en *Morbihan*, où les jeunes agriculteurs sous le slogan «jeunes agriculteurs et fiers de l'être » ont animé la journée en présence du Président de la **caisse locale du Fauët** juge du concours de labours et du Vice-Président de la **caisse locale de Guémené sur Scorff**.

A noter une **volonté renforcée d'ouverture de la profession agricole pour innover et développer l'interconnaissance entre monde rural et citadin**, et notamment :

- la manifestation organisée par les **jeunes agriculteurs du Maine et Loire qui a remplacé le traditionnel festival de la terre pour recréer une ferme sur la place centrale d'Angers** ouverte au public toute la journée du 16 mai 2015 auprès d'une population citadine très participative,
- ou la journée Porte Ouverte **dans le cadre d'«Innov'action» proposé par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor au cours de laquelle Anne LEROY, secrétaire de la caisse locale Groupama de Plouasne-St Juvat** a fait visiter l'exploitation agricole laitière et les installations du GAEC des Acacias où l'automatisation est au service de la performance ».

Dans une démarche d'écoute et de conseil **auprès des élèves d'enseignement agricole** qui préparent leur entrée dans la vie professionnelle **avec un projet d'installation à terme**, **Groupama Loire Bretagne est également présent tel au Forum de l'installation des jeunes agriculteurs comme par exemple en Maine et Loire le 12 mars 2015.**

Partenaire du concours « Fermes et Paysages » organisé chaque année par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, Groupama Loire Bretagne soutient cette opération qui vise à cultiver un art de vivre en milieu rural en conciliant paysage et exploitation agricole, en apportant couleur et bonne humeur au cadre de vie et en valorisant la richesse patrimoniale qui contribue à l'attractivité des territoires.

Les deux fermes lauréates ont ouvert leurs portes aux visiteurs le dimanche 6 septembre 2015 avec au programme : visite des exploitations agricoles et des aménagements paysagers autour des bâtiments d'élevage et des habitations, de nombreuses animations : dégustations, expositions, découverte des productions, de la conduite d'élevage, de l'alimentation, du matériel... pour développer les échanges et la découverte de l'agriculture.

Assureur engagé, Groupama Loire Bretagne s'associe à la préoccupation des agriculteurs et aux organismes ou associations du territoire pour soutenir les différents métiers de la filière, les exploitants et entreprises agricoles en difficulté.

Ainsi, sur cet exercice, une subvention de **4500€** a été versée par la Fédération Départementale Groupama de *Loire Atlantique* au **Bureau Commun d'Aide et d'Orientation**,

organisme qui soutient les entreprises agricoles en faillite **ou 3274€ au bénéfice du service de remplacement en Maine et Loire.**

Dans le domaine TPE-PME

Groupama Loire Bretagne accompagne les entrepreneurs et soutient l'emploi régional dans le cadre de partenariats avec les CCI, les CGPME territoriales, les Chambres des Métiers, les réseaux de la CAPEB, les Centres de Gestion et Centres de Formation ainsi que des partenariats avec des structures et associations diverses en incluant les collectivités locales qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire.

Acteurs de l'entreprise, Elus et Salariés, contribuent à ces actions en participant à des événements, forums, colloques ou réunions pour **encourager et soutenir les initiatives au service de la dynamique du tissu économique régional.**

Groupama Loire Bretagne est ainsi impliqué à travers **5 accords de coopération** dans le 1er réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises via les plates-formes du **réseau « France Initiative »**, associations loi de 1901, **qui regroupent des acteurs publics et privés** et qui sont de véritables lieux d'animation de la création d'entreprises dans les bassins d'emploi de la région. Groupama Loire Bretagne apporte sa contribution au sein des plateformes Initiative de Nantes, de Rennes et de Redon ainsi qu'auprès d'Initiative Armor à St Brieuc et d'Initiative Cornouaille à Quimper pour :

- **accompagner les porteurs de projets** (diagnostic, évaluation et étude de marché...),
 - **attribuer des moyens** sous forme de **prêts d'honneur** (à taux zéro et sans garantie) et de suivi qui intervient en moyenne trois ans après la création d'activité.
- 7 cadres de la Caisse régionale ont contribué à l'animation et au suivi des actions de ces plateformes en 2015 à hauteur d'1/2 journée par mois dont Régis GABOREL, Responsable Commercial Régional également membre du Conseil d'Administration de la plateforme de Rennes.**

Le **parrainage** mis en place permet de bénéficier de l'expérience et du soutien d'un chef d'entreprise ou d'un cadre **pendant les trois premières années d'activité.** Un cadre retraité de la Caisse régionale poursuit son investissement antérieur dans la structure et son fonctionnement en tant que vice-président de la plateforme de Rennes. **La dotation auprès des différentes plateformes est de 12330€** pour cet exercice.

Egalement acteur engagé par une **convention de partenariat signée en octobre 2013 au sein du « Réseau Entreprendre »** dont la démarche est d'aider les futurs créateurs de « PME à potentiel », **Groupama Loire Bretagne s'implique dans des actions d'information, de formation et de communication auprès des chefs d'entreprises** du Réseau Entreprendre Bretagne et accompagne les lauréats chefs d'entreprises membres du réseau. Dans le prolongement du 11 mars 2014, où 15 créateurs/repreneurs d'entreprises avaient été accueillis au siège de Groupama Loire Bretagne pour une session mensuelle du club des lauréats du Réseau Entreprendre Bretagne ; **le 11 juin 2015, Groupama Loire Bretagne a accueilli l'Assemblée Générale du Réseau Entreprendre** qui a réuni 120 personnes à Rennes. **André COUM, Directeur des Ressources Humaines, est intervenu** à cette occasion **au cours d'une table ronde en tant qu'accompagnateur de Samuel Marquet,** lauréat en 2014, **dirigeant de la jeune entreprise GAIAGO.** Son rôle d'accompagnateur consiste à mettre son expérience au profit du créateur pour lui permettre d'appréhender au mieux les questions qu'il peut rencontrer dans la phase de lancement de son projet.

L'accompagnement assure un taux de pérennité des entreprises lauréates de 90% à 4 ans, preuve de l'efficacité du modèle. La contribution à ce réseau a été de **7900€ en 2015.**

En complément de ces modèles d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique, **Groupama Loire Bretagne est engagé** dans des actions de mécénat de compétences et le partage de méthodes entre dirigeants de PME-PMI et cadres de grandes entreprises de tailles et de secteurs d'activités différents ayant des problématiques communes. **Partenaire du « Réseau Plato »**, coordonné par la CCI et soutenu par la Région Bretagne, l'entreprise participe à des réunions pour accompagner et soutenir les chefs d'entreprise autour de thématiques liées aux compétences et domaines de la vie de l'entreprise. En 2015, **3 cadres de Groupama Loire Bretagne :** Pierre Yves COS, Jean Yvon

PRIGENT et Rafael BELLERY se sont investis dans leur rôle de rôle de **coach au sein du réseau en y consacrant 1/2 journée par mois.**

Groupama Loire Bretagne a également participé pour la 11^{ème} année consécutive au salon de la création et de la reprise d'entreprise de Rennes, évènement d'ampleur du Grand Ouest les 7 et 8 octobre derniers et notamment à travers une dotation de **3 893€.** Fort d'un succès croissant, ce salon fêtait cette année son 18^{me} anniversaire relayé pour la 2^{ème} année, par les chaînes bretonnes TVR, Tébésud et Tébéo qui ont retransmis la remise des prix du **concours Cré'ACC.**

Ce concours organisé par l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne stimule la création d'entreprises tout en encourageant les créateurs à se faire accompagner. En effet, sachant que tout créateur accompagné a trois fois plus de chances de réussir, **deux ans d'accompagnement par l'expert-comptable de son choix sont offerts aux lauréats.**

Dans le cadre de ce concours 2015, Céline MEDARD, Secrétaire Générale et Directrice de la Communication de Groupama Loire Bretagne a remis, dans la catégorie « Seconde vie professionnelle », le **prix décerné à Karim ESSEMIANI, fondateur de GWENNEG, plateforme de financement participatif «crowdfunding» destinée exclusivement aux entreprises bretonnes.**

De nombreux ateliers pratiques et conférences étaient organisés lors de ce salon. En complément de son stand, Groupama Loire Bretagne était présent avec une intervention de Valérie CADIOU, Responsable Commerciale ACPS 35, sur le thème : « Dirigez sereinement en évaluant et anticipant les risques. Tour d'horizon des mesures obligatoires et optionnelles pour choisir le bon niveau de couverture ».

Présent à **Rennes** aux « **Belles Rencontres de janvier** » dont l'objectif est de réunir les chefs d'entreprise tout en développant idées et réseaux et en libérant toutes les énergies pour contribuer à l'emploi dans la région, **Groupama Loire Bretagne a participé à cet évènement organisé par le Cercle Paul Bert de Rennes.**

Partenaire régulier des Chambres des Métiers et de l'Artisanat pour soutenir l'artisanat, les élus des échelons régionaux, départementaux et locaux associés aux collaborateurs de Groupama Loire Bretagne participent activement aux évènements organisés pour découvrir les métiers, les produits et les savoir-faire artisanaux **ainsi lors des :**

- **5 soirées organisées du 16 au 25 Mars 2015** dans le cadre des **rendez-vous de l'artisanat** dans les *Côtes d'Armor*,
- **ou, du 13 au 16 Mars, dans le cadre du pari réussi du 1er Festival de l'Artisanat Finistérien à l'occasion de la mise en service du tout nouveau parc des expositions de Quimper Cornouaille**
- **ou, en septembre, pendant les 4 jours de la Foire Exposition de Vannes (Morbihan) ou lors des 5 jours de la Foire Exposition de Saint Briec (Côtes d'Armor)** qui a permis une représentation de tous les secteurs d'activité.

Dans les différents secteurs du territoire, les caisses locales Groupama soutiennent régulièrement les initiatives locales en étant aux côtés des exposants artisans et commerçants pour animer les manifestations diverses en y associant notamment des activités ludiques tels les concours de dessins à destination des enfants sur le thème « les dangers à la maison » comme **à la foire expo des caisses locales du Pouancé et de la Nympe (Maine et Loire) ou** des activités pédagogiques avec le kit sécurité routière complet (piste alcool, ordinateur simulateur test de vue, réflexes etc..) utilisé pour la 1^{ère} fois à la **foire d'Yzernay** par Serge SECHET, Président de la caisse locale et également, Président de la commission prévention régionale.

À l'heure de la révolution numérique et de l'ère du digital dans tous les compartiments de notre vie, ces foires expositions semblaient condamnées au déclin voire même à une disparition ; le nombre de participants atteste au contraire de la dynamique créée par ces animations du terroir et de la vitalité du lien social.

L'adhésion de Groupama Loire Bretagne à «Produit en Bretagne», à «Côtes d'Armor Développement », à « la Cantine numérique rennaise» ou, pour exemple, notre implication au sein de l'association « Investir en Finistère » ou au sein de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire (CRESS) participent aussi à cette volonté de proximité et de solidarité envers la société en faveur des collectifs

d'innovateurs pour les renforcer mais aussi en faveur de l'expérimentation et du partage de l'innovation.

A ce titre, nous participons à des journées d'information et de sensibilisation auprès des acteurs économiques sur des thématiques d'actualités.

Ainsi, partenaire de la CRESS des Pays de la Loire, Mme Suzanne MERER BELLEGO, **Elue au Conseil d'Administration de la Fédération de Loire Atlantique, représente Groupama Loire Bretagne au sein des instances** et participe périodiquement aux travaux menés au bénéfice du développement de l'économie sociale et solidaire.

Avec les Associations des Maires des 6 départements couverts par la Caisse régionale, Elus et représentants de Groupama Loire Bretagne entretiennent également des liens étroits au bénéfice des initiatives dans les territoires. Le samedi 11 avril dernier, Groupama était notamment présent à **l'assemblée générale des maires du Maine et Loire** pour présenter les innovations en matière de télé sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, **à travers sa politique d'achats locale**, la Caisse régionale fait travailler **plus de 1100 entreprises partenaires présentes sur son territoire.**

L'implication citoyenne de Groupama Loire Bretagne sur son territoire dépasse les frontières de son métier d'assureur pour soutenir des projets solidaires ou de nouvelles initiatives de développement.

Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale

Depuis 2007, Groupama accompagne **l'ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est de 1 000 000 euros au 31.12.2015. Fortement ancré dans notre territoire et tourné vers l'innovation, Groupama Loire Bretagne marque son **soutien auprès de la plateforme de crowdfunding bretonne** ouverte sur le monde qui permet à tout un chacun d'investir dans un projet à partir de 5 euros.

GwenneG qui signifie «petits sous» en breton, explique Karim ESSEMIANI son fondateur, est une plate-forme de financement participatif qui mobilise les individus principalement via internet, dans un écosystème transparent et cohérent, pour financer tous types d'actions sous forme de dons, de prêts, ou d'investissements. Elle est ouverte depuis le 1^{er} juin.

Groupama Loire-Bretagne soutient cette start-up en l'hébergeant à titre gratuit la nouvelle plateforme de financement participatif et en mettant à sa disposition des compétences par l'animation de formations sur l'image et la gestion des flux de production « du tournage au montage » avec prêt du matériel nécessaire. « *C'est une façon pour nous de favoriser l'émergence et la création de nouvelles sociétés et de contribuer à la création des emplois de demain, les emplois de nos enfants* » a rappelé Christian COCHENNEC, alors Directeur Général de Groupama Loire-Bretagne (Bretagne, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire). « *Nous partageons dans notre ADN cet ancrage régional de GwenneG* ».

En 2016, pour tout nouveau client/sociétaire, **Groupama Loire Bretagne s'engage à reverser 1€ à une entreprise locale** à travers la plateforme de crowdfunding.

En 2015, **Groupama Loire Bretagne a versé 2853€ en soutien à l'association « Femmes de Bretagne »** au titre du financement participatif.

Groupama Loire Bretagne crée aussi des partenariats avec des associations, écoles ou établissements pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi, aider les structures au service de l'emploi ou de l'insertion en soutenant différents projets...

Ainsi, **l'évènement du Sandball de Rennes** créé depuis douze ans, auxquels les organisateurs ont décidé d'associer les écoles élémentaires de la Ville de Rennes qui reçoit 400 élèves pendant trois jours (soit 1200 par édition) dont la **caisse régionale est partenaire privilégié. Autour d'activités sportives, le programme de cette manifestation associe :**

- Finalité pédagogique pour développer "coopération et opposition », appropriation des compétences disciplinaires (apprentissage des savoir-faire, respect des règles du jeu et de toutes les mixités...),

- Sensibilisation à l'addition gagnante : « santé, sport, nature et bien être! ». Association reconnue d'utilité publique, le Cercle Paul Bert entend jouer un rôle dans la défense de ces enjeux de la nutrition et du « bien manger » en assurant la promotion des comportements favorisant l'équilibre alimentaire et la lutte contre l'obésité. **Groupama Loire Bretagne présent avec l'animation autour du « Village Sport-Nutrition », bâti autour de thèmes comme l'écocitoyenneté, la nutrition, la santé, le développement durable, le sport...appuie la promotion des modes de consommation équilibrés. Cette année, 4 équipes Groupama ont été engagées pour le Tournoi de Sandball Inter-Entreprises.**
- **Des projets annexes accompagnent aussi le projet pédagogique tel le projet « SandballÉgalité»** créé par des professeurs d'EPS, qui cherche à sensibiliser et déconstruire toutes formes de hiérarchies dans les discriminations pour favoriser l'idée d'un vivre ensemble... Le temps passé à échanger, à se connaître par le biais d'expériences sociales et sportives contribue à lutter contre les inégalités. **Cette démarche a été saluée par le Sénat qui a décerné aux organisateurs de « Sandballez» le prix éthique et sport scolaire, récompense remise à la mairie de Rennes le 25 novembre dernier.**

En partenariat avec l'AFPA, Groupama Loire Bretagne se mobilise pour agir contre les exclusions et les discriminations aidant ainsi les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle. **En 2015, nous avons recruté grâce à ce dispositif :**

- **7 alternants au service Santé**
- **8 alternants au Centre de Relation Clients**
- **et 3 alternants au service Encaissement**

Comparativement au recrutement de 8 alternants au service Santé et 12 alternants au Centre de Relation Clients en 2014.

Au total, l'effectif des alternants en 2015 est de 49 ce qui représente 2,1% de l'effectif global de l'entreprise. Ce qui correspond au taux de contribution planché que Groupama Loire Bretagne avait fixé comme objectif de réalisation.

Employeur ancré sur son territoire, **Groupama Loire Bretagne a, en 2015, ouvert les portes de ses centres de relation Clientèles de Plérin (22) et de Vannes (56) le lundi 22 juin pour faire découvrir le métier de Téléconseiller et donner envie de se projeter sur ce poste. Cette visite sans engagement permet aux personnes de connaître les opportunités immédiates proposées en CDI, CDD et en alternance et de rencontrer, sur demande, le service recrutement.**

Membre du Conseil d'administration et soutien actif de FACE (Agir Contre l'Exclusion) qui agit au quotidien pour aider les jeunes en recherche d'emploi à s'insérer dans la vie professionnelle, **la Caisse régionale s'engage au niveau sociétal et social** afin de lutter contre la discrimination et de favoriser la diversité et l'égalité des chances au sein des entreprises.

Au niveau du Groupe, Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires. Groupama Paris Val de Loire, caisse pilote, déclinera progressivement des actions dans ses départements.

Cette mobilisation pour aider les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle se matérialise aussi **à travers les partenariats entretenus par Groupama Loire Bretagne avec différentes manifestations écoles et instituts pour faire connaître le monde de l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi. Groupama Loire Bretagne est présent par des temps de rencontres et d'échanges qui se déroulent dans des lycées et établissements de formation : Lycée de la Salle à Rennes, Notre Dame de la Paix à Ploemeur, Notre Dame à Guingamp, Des Cordeliers à Dinan, St Sébastien à Landerneau..., IUT (Quimper, St Briec, St Nazaire, Angers, Vannes, Lorient...), IGC de Rennes (Institut de gestion et de commerce) ou IMS (Institut des métiers de l'enseignement supérieur de Nantes) avec un accent développé sur les métiers de la relation client notamment sur la filière commerciale (cible prioritaire de recrutement).**

En 2015, Groupama Loire Bretagne a transmis un questionnaire à la cinquantaine d'écoles partenaires afin d'évaluer leurs besoins et d'enrichir les collaborations

réiproques (présentation entreprise, métiers ou accompagnement (simulation d'entretien, aide dans la recherche de stages...)).

Les **objectifs du projet des « relations écoles et salons » 2015-2016** se déclinent comme suit :

- Etre un levier pour la réalisation de nos recrutements CDD et CDI,
- Renforcer notre marque employeur et notre présence auprès des jeunes diplômés,
- Harmoniser, structurer les pratiques d'approche de l'entreprise dans les écoles et les salons,
- Outiller les managers dans le recrutement des stagiaires,
- Optimiser le suivi des investissements salons et écoles.

A l'identique du Groupe qui organise notamment depuis 5 ans des Jobmeetings pour l'emploi dans toute la France (13 meetings en 2015), **Groupama Loire Bretagne réalise des temps d'animation complétés par une présence aux différents salons de la région** dans un objectif de recrutement.

Qu'il s'agisse de « rencontres emploi tous publics » ou de forums emplois spécialisés en soutien à l'emploi des personnes handicapées (Nantes en février, Brest en mai et Vannes en novembre).

Récapitulatif des présences Forums/Salons recrutements de Groupama Loire Bretagne en 2015 :

Date	Forum/Salon	Organisation	
05/02/2015	Nuit de l'Orientation	Rennes	Tous publics
27/02/2015	Forum pour l'Emploi	Angers	Tous publics
12/03/2015	Le Stade de l'Emploi	Rennes - Stade Rennais	Tous publics
31/03/2015	Plein Phare sur l'Emploi	Brest - Phare de l'Europe	Tous publics
17/03/2015	Jobmeeting	Rennes - Siège	Tous publics
19/03/2015	Jobmeeting	Landerneau	Tous publics
26/03/2015	Forum Colombia*	Rennes	Tous publics/commerciaux
28/04/2015	Jobmeeting	Angers Agence Foch	Tous publics
30/04/2015	Jobmeeting	Nantes - La Beaujoire	Tous publics
02/04/2015	Supporters de l'Emploi	Nantes - La Beaujoire	Tous publics
18/06/2015	Salon Quadra-quinqua-ASSPRO	Nantes	Séniors (40 ans et +)
Du 18 au 22/05/2015	Salon Virtuel Talent Handicap	Salon virtuel digitalisé	Personnes Handicapées
Du 15 au 18/09/2015	SPACE	Rennes St Jacques	Tous publics
24/09/2015	Forum Initialis	Nantes- commerciaux	Tous publics
01/10/2015	Explor'Emploi	Rennes	Tous publics
08/10/2015	Rencontres de l'Emploi Seniors	Brest- Le Relecq Kerhuon organisé Pôle Emploi	Séniors
15/10/2015	Forum Innov'Emploi	Lorient-Palais des Congrès	Tous publics
5-6/11/2015	Place à l'emploi Atlantis*	St Herblain	Tous publics/commerciaux
17/11/2015	Forum Rencontrons-nous	Rennes - Halle Martenot	Tous publics
19/11/2015	Handicafé	Cesson Sévigné	Personnes Handicapées
19/11/2015	FORUM ENTREPRISES UBS	Vannes	Tous publics
24/11/2015	Forum Comercialys*	Nantes - Sautron	Tous publics/commerciaux

4 et 5/12/2015	Suparmor	St Brieuc	Tous publics/Stagiaires
05/02/2015	Jobdating IUT Angers	Angers - DUT Tech de Co.	Tous publics
24/03/2015	Jobdating Lycée de la Salle	Rennes - BTS NRC	Tous publics
04/03/2015	Forum Pro'Avenir	IUT St Brieuc - DUT Tech de Co.	Tous publics
13/03/2015	Les Négociales	ESC Rennes	Tous publics
19/05/2015	Forum Alternance IUT Quimper	IUT Quimper Licence Pro.	Alternants
21/05/2015	Forum Alternance IUT St Brieuc	IUT St Brieuc Licence Pro.	Alternants

*A noter : 3 forums ont été organisés dans des zones commerciales pour une démarche plus proactive à destination des commerciaux.

Pour la 1^{ère} fois en 2015, un temps de rencontre et des ateliers dédiés aux étudiants de 1^{ère} année de l'école « Digital Campus » ont été organisés au Siège à Rennes dans l'objectif de leur fournir les bons réflexes pour leur recherche de stages. Ils ont ainsi appris à se présenter lors d'un entretien mais aussi à valoriser toutes leurs expériences, qu'elles aient ou non un lien direct avec l'activité ciblée. Compte tenu d'une 1^{ère} rencontre gagnante, cette manifestation est reconduite en 2016.

En 2015, Groupama Loire Bretagne a par ailleurs accueilli 234 stagiaires toutes filières confondues essentiellement de niveau Bac +2 Formation BTS Assurances ou MUC (Management des unités commerciales) pour 246 en 2014. **Moyens de découverte de l'entreprise ou tremplins pour intégrer un métier, ces stages ont été d'une durée moyenne de 32 jours** (25 jours en 2014). Des stages ont également été pourvus par des personnes de niveau Bac +4 au siège de la caisse régionale notamment à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction Communication.

▪ 2.2.2 Les engagements autour du « Vivre ensemble »

En cohérence avec son ancrage territorial, Groupama Loire Bretagne apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général, ...) qui s'articule autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

- **La santé (hors maladies rares) :** en plus des nombreuses participations et soutiens à divers challenges sportifs associant santé et sport ou nature autour du « **Village Sports nature en famille** » de Groupama, l'entreprise marque un engagement significatif dans la **lutte contre le cancer**, via notamment des marches ou courses à pied.

C'est, en effet, un **mois d'octobre solidaire et sportif** qu'ont vécu de nombreux collaborateurs et élus de Groupama Loire Bretagne, rassemblés lors des événements « **Octobre Rose** » et « **Rose Espoir** ». **A Angers, elles n'étaient pas loin de 40, nos collaboratrices du Maine et Loire, venues des 4 coins du département pour s'associer à la lutte contre le cancer du sein dimanche 18 octobre** soutenue par la **Fédération départementale du Maine-et-Loire, partenaire du Comité Féminin 49 et de la caisse régionale à hauteur de 1500€.**

A Lorient, la même cause était partagée cette année par 31 collaboratrices des différents départements. Depuis le début, le groupe de Caisses locales de Lorient s'est mobilisé sur « La Lorientaise », rejoint en cours de route par la Fédération du Morbihan pour appuyer la démarche à travers notamment des supports communication et matériel d'animation lors de l'évènement. Au total, ce sont **3 500€ qui ont été versés aux organisateurs de «La Lorientaise»** à hauteur de 50% par l'échelon local et de 50% par l'échelon départemental Groupama. Le soutien apporté à la **Course Odysée à Nantes en mars 2015 a été de 1500€.**

Ce sont **aussi 7 collaboratrices de la caisse régionale** qui ont rejoint les quelques centaines de filles, participantes du Groupe, à « **La Parisienne** » en faveur de la **lutte contre ce cancer.**

Le 15 octobre dernier, le site de Landerneau ouvrait ses portes à la MSA et à l'ADEC 29, pour une sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Les collaborateurs ont pu rencontrer l'équipe de l'ADEC29 (médecin et préventeur) pour s'informer sur le dépistage mais aussi pour mieux comprendre pourquoi il est recommandé.

Le dimanche 25 octobre 2015 à **Plescop**, la **caisse locale de Saint-Avé (Morbihan)** était partenaire de la **manifestation (course à pied et marche) organisée par l'association « Les Marcells »** pour sensibiliser les hommes sur le cancer de la prostate et contribuer à l'accompagnement des malades. Les dons récoltés ont été remis à deux associations mobilisées sur cette maladie : « Faire Face Ensemble » et « La Ligue contre le Cancer.

Une **collecte de chaussures initiée sur le site de Nantes et réalisée par le Relais Atlantique** (entreprise de réinsertion) **au bénéfice de l'Association ONCO PLEIN AIR (AOPA)** a permis à l'association de proposer des séjours de loisirs à des enfants hospitalisés en oncologie au CHU de Nantes. Le soutien de l'opération par Groupama est **évalué à 2000€.**

Au siège à Rennes, c'est une opération de **collecte de fer et métaux** qui a été initiée du 1er juin au 11 septembre au profit de **l'association « les P'tits Doudous ».** Cette association, née à **l'Hôpital Sud de Rennes, à l'initiative d'une infirmière, a pour but d'améliorer la vie des enfants hospitalisés** par la distribution de doudous en salle de réveil. Cette action va trouver son prolongement en 2016 par l'opération **« Guerlédan solidaire »** pour laquelle Groupama Loire Bretagne s'engage à verser 1 € par kilomètre parcouru par ses collaborateurs sur les différentes courses mais aussi sur la randonnée organisée sur place. Une cinquantaine de collaborateurs est inscrite pour le départ.

Au plan local, ce sont 2130€ qui ont été attribués pour lutter contre des maladies ou pathologies hors maladies rares dont 1740€ pour la lutte contre le cancer et le solde en majeure en soutien pour le « Don du sang et greffe ». 1200€ ont été versés au titre d'autres engagements : soutien aux malades ou enfants hospitalisés (association les nez rouges), soutien aux sauveteurs et pompiers (SNSM, Amicales de pompiers...), lutte contre l'alcool...

Par ailleurs, en partenariat avec d'autres acteurs, des initiatives au service de la santé se développent sur le terrain pour apporter des informations et conseils et remettre des matériels de prévention tels les Kits et trousse de sécurité accidents domestiques, les brassards fluo et gilets jaunes...

En 2015, 786 personnes ont reçu ces matériels de prévention par les caisses locales Groupama représentant un budget de 13 423€.

Les **actions de formation grand public aux 1^{er} secours** menées par les caisses locales ont quant à elles été prises en charge localement pour un **coût de 5270€ en 2015.**

➤ **Le handicap :**

Groupama Loire Bretagne met en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés, du recours aux ESAT et de son engagement au sein de **l'Association Bretagne Ateliers.**

• **Soutien à des évènements :**

Début 2015, un jeune sociétaire de la **caisse locale de Combourg (Ille et Vilaine)**, aujourd'hui en situation de handicap suite à un accident de sport, a sollicité une aide financière auprès du conseil d'administration pour faciliter ou rendre accessibles ses actes de la vie courante notamment par **l'achat d'un fauteuil électrique** qui va lui permettre de gagner en aisance pour ses déplacements. Infographiste, il circule grâce à un véhicule aménagé et continue de pratiquer du sport adapté.

La **caisse locale a effectué un don de 1 000,00€** et la remise du chèque a été l'occasion pour les administrateurs de rencontrer Stéphane et d'évoquer avec lui ses projets.

En Loire Atlantique, avec le soutien de la **Fédération Groupama de Loire-Atlantique** à hauteur de **1500€**, l'**association Joelett's Go**, a pu participer aux **Foulées du Tram à Nantes**, foulées populaires qui réunissaient 8 000 participants fin 2015. La joelette est un fauteuil adapté tout terrain qui permet à la personne handicapée d'être tractée sur de longues distances.

A la **Chapelle Sur Erdre (44)**, c'est l'Office Municipal des Sports de la Chapelle Sur Erdre organisateur de l'évènement « **HANDI'CHAP** » le 30 mai 2015 dont l'objectif est de proposer des activités sportives à des personnes en situation de handicap qui a bénéficié d'une **dotacion de 1500€**. **Groupama Loire Bretagne est partenaire depuis la 1^{ère} édition en 2009**.

En **Côtes d'Armor**, les caisses locales de l'Agence de Tréguier ont remis **1500€ aux organisateurs de la course de l'ours au bénéfice de l'ADAPEI** de la section Trégor Goëlo pour les enfants de l'Institut Médico-Educatif « **Ker an Héol** » de Tréguier.

Fin 2015, Groupama Loire Bretagne a décidé de solliciter les collaborateurs du site de Rennes, en lien étroit avec le Comité de Vie pour participer à Handidon : une action de l'association des paralysés de France pour collecter des livres qui ont été revendus à la grande braderie aux livres organisée par l'AFP 35 place de la Mairie à Rennes au profit de l'association. A Rennes, 316 livres ont ainsi été collectés.

A **Mahalon, en Finistère**, Groupama Loire Bretagne était aussi présent avec son village « sport-nature » pour soutenir la douzième édition de la **Rando-santé en septembre**. Marcheurs, coureurs, vététistes et cycloportifs se sont rencontrés pour ces **deux jours dédiés au bien-être et à l'activité physique**. Des initiations à l'escalade, sarbacane et tirs à l'arc étaient proposées. **Les organisateurs avaient préparé une rando en lien avec le Comité départemental handisport avec mise à disposition de joëlettes** pour les personnes à mobilité réduite, un circuit de handbike, du vélo en tandem et une sensibilisation ludique des enfants aux handicaps. Le Président de la caisse locale d'Audierne Mr Philippe LANNOU a participé en Handbike.

- **Soutien à des associations :**

«**Culture et Handicap**» est l'axe de mécénat de **Groupama Loire Bretagne, défini et lancé fin 2013 sur les 6 départements d'activités (22, 29, 35, 44, 49 56)**. Cet axe d'engagement, pour plusieurs années, sur un domaine de légitimité fort pour la Caisse - la santé - s'inscrit en cohérence et en complément de l'action nationale Fondation Santé.

Il offre une opportunité aux associations, organismes et structures à caractère culturel ou accueillant des personnes handicapées, d'être soutenus et de mener ou d'avoir accès à des actions culturelles. L'initiative s'adresse à tous les organismes en lien avec le Handicap (structures d'accueil, d'hébergement, de travail, de loisirs...). Deux axes culturels sont retenus par an.

Lors de sa première édition, Culture & Handicap avait retenu 22 projets portant sur deux thématiques : la photo et la danse.

Pour 2015, les projets retenus ont porté sur les thématiques : Musique et/ou Cinéma.

En **Côtes d'Armor**,

Cette année, au titre de la **bourse régionale Culture & Handicap**, les membres du jury ont retenu deux projets qui ont reçu un **soutien de 5 000 euros chacun**.

- Le premier projet « **Cinéma en psychiatrie** », est un film de fiction réalisé à l'intérieur de l'**hôpital psychiatrique de Saint Jean de Dieu (St Briec)** afin de renforcer la cohésion sociale et lutter contre l'exclusion.
- L'autre projet s'inscrit dans le **Festival L'Armor à Sons, à Bobital (Dinan)**, 3-4 juillet 2015, avec l'intégration de manière concrète et innovante les jeunes et adultes handicapés à l'organisation du festival.

Côté Fédération départementale Groupama des **Côtes d'Armor**, c'est l'**association Iannionaise « Le carré magique »** qui s'est vu remettre **1500€** l'un des 3 prix départementaux décernés par le jury de « culture et handicap » pour son projet "**Chante ton dessin**" composé de deux phases :

- Un Atelier de création de chansons, organisé avec les élèves du CP au CM2 de l'unité d'enseignement primaire spécialisée du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnels de **Trestel** en compagnie de leur enseignante
- L'Organisation d'un concert.

Elle a aussi choisi de soutenir la **mairie de Ploumagoar** dans le cadre de son projet « **Kergré en Juin** » ont l'idée est de développer le sens auditif de manière à rendre accessible l'art aux personnes handicapées au même titre qu'aux valides. Dans cet objectif, la commune a décidé d'aménager le bois de Kergré pour que tous découvrent les réalisations sonores ou plastiques. Un **montant de 1500€** a été remis à Monsieur Le Maire.

Sur ce département, l'**association Loisirs Pluriel** a reçu un prix « Culture et Handicap » d'un montant de **600€**. Cette association a pour objet d'accueillir ensemble les enfants valides et non valides dans le cadre d'activités périscolaires. Sous le leitmotiv de « Tous Différents, Tous Ensembles », **Loisirs Pluriel a réalisé un film « Blanche neige et les sept nains » qui mettait en scène les enfants de l'association avec les personnes âgées de l'Ehpad de Saint-Brieuc.**

En *Ille et Vilaine*, au titre de la bourse départementale, l'association « Rock Tympan » a reçu **1500€** remis par Florence CONTIN, Présidente de la Caisse Locale de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine et élue territoriale qui est à l'origine de la rencontre entre l'association Rock Tympan et le Mécénat Culture & Handicap de Groupama Loire Bretagne pour son projet « **Une route du Rock sans obstacles** » (Saint-Malo) afin de créer un accueil personnalisé pour chaque festivalier en situation de handicap.

L'association Loisirs Pluriel et Cap Ados de Rennes a également bénéficié **d'un soutien de 1000€** pour le projet "**Histoire au Pluriel**". Ceci a contribué à la mise en place **d'une semaine de « Danse et expression corporelle »** organisée au profit des adolescents de cette association de Loisirs et Vacances pour enfants en situation de handicap.

En *Loire Atlantique*, deux projets ont été soutenus au titre de Culture & Handicap: l'un porté par **l'Association SONGO Stéréolux de Nantes** qui organise un projet artistique sur le thème du cinéma à des jeunes de l'IME de St Herblain (**1 500€**) et l'autre porté par **l'Association Sol en Vigne (44)** pour son **Projet MusiCap'** : proposition de cours de Musique à des personnes en situation de handicap mental (**1500€**).

En *Finistère*, la Fédération Groupama 29 a choisi de récompenser **4 dossiers** sur son département pour l'année 2015 dans le cadre du mécénat « culture et handicap »

Le 1^{er} projet porté par l'association **ABERE** a reçu une dotation de **1479 euros**. Le projet du professeur BOTBOL et de Mme KERGARAVAT, cadre de santé, porte sur la mise en place d'ateliers de musique et de chant avec des enfants autistes en partenariat avec la salle de musique de Brest « la carène ». Mickaël GUERRAND, musicien et chanteur, intervient depuis déjà 7 ans. « Ces ateliers hebdomadaires en groupe et en individuel permettent de sortir les enfants du cadre des soins classiques et de pallier au déficit du langage verbal. **« Sans ce soutien de Groupama, les ateliers n'auraient pu être maintenus car nos subventions 2015 ont été divisées par 2 »** témoigne Nathalie KERGARAVAT, à l'initiative de la candidature de l'établissement au concours 2015.

Le Festival de cinéma de Douarnenez a été doté d'un montant de **1500€** pour développer l'accessibilité du festival dans l'objectif de « **Donner à voir et à comprendre la culture sourde et d'inciter au décroisement et au dialogue des différents publics** » tandis que **l'Etablissement Scolaire Saint Vincent de Brest** a été soutenu à hauteur de **1500€** pour son projet de réalisation d'un **court métrage film muet en noir et blanc** : réalisation de l'écriture à la production du film **par la classe ULIS** (un dispositif qui accueille des élèves handicapés).

L'association Kaléidoscope d'Argol a aussi séduit le jury par son projet qui consiste à intégrer au sein de sa **chorale « chœur à cœurs »** des personnes en situation de handicap lors de concerts annuels et à rassembler les différences autour du chant. Une **dotation de 500€** lui a été attribuée.

En Maine et Loire, c'est l'association "**Culture & Loisirs**" de Pouancé qui a reçu l'appui de Groupama par l'attribution de la dotation « Culture & Handicap » pour son **projet de fête de la musique (1500€)**.

En Morbihan, le projet Culturel « **découverte du Cinéma** » pour les enfants accueillis dans le centre de l'**Association Loisirs Pluriel à Lorient** a reçu une allocation de **470€**.

L'association « **En avant les p'tits loups 56** » qui propose du prêt de matériel adapté aux enfants handicapés (poussettes, joelettes, fauteuil ski...) a bénéficié d'une allocation de **1500€** en 2015.

Culture & Handicap bénéficie d'un site Internet dédié pour informations accessibles à tous sur les critères d'éligibilité des dossiers et sur les projets soutenus : www.cultureethandicap.fr

Mécénat culturel

➤ **Groupama Loire Bretagne soutient des expositions, manifestations ou évènements :**

- **qu'ils soient culturels :**

Les **20, 21 et 22 mars à Plestin-les-Grèves (Côtes d'Armor)**, le **Festival Armoricourt, événement culturel soutenu par la caisse locale Groupama de Plestin Les Grèves** s'est tenu au cinéma Le Douron. Rendez-vous incontournable des cinéphages, le Festival reste fidèle à ses objectifs qui visent à "**faire découvrir des courts métrages de qualité et à permettre les rencontres avec ceux qui les font**".

Les séances de projection associent ouverture et diversité avec une programmation de films en version originale sous-titrés en français, de films luxembourgeois, croates, canadiens, italiens et aussi un film en langue bretonne tourné à Brest. **Une séance était dédiée aux films inédits produits par des productions localisées en Côtes-d'Armor.**

En Maine et Loire, depuis de nombreuses années, **les 12 caisses locales des Mauges** participent au **mécénat culturel de scènes de pays**, animations culturelles du secteur (Cali, Anne Roumanoff, etc...). Des spectacles divers sont organisés dans les différentes communes qui composent le territoire et chaque caisse locale achète des places et organise ses lieux de rencontre avec les artistes et les responsables de l'**association des mauges rurales**. Le 31 octobre dernier, les caisses locales ont assisté au concert donné par Celtic Fantasy à Beaupréau. Les caisses locales ont apporté un soutien financier à hauteur de **3800€**.

En Finistère, le site Groupama de Landerneau en présence des membres du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale a organisé le **vernissage de l'exposition de photos** de Mme Nicole LAVIEC. Chacun a pu découvrir toute la richesse et la beauté des œuvres de Mme LAVIEC, **Secrétaire de la Caisse Locale Groupama de Pleyber Monts d'Arrée et passionnée depuis très longtemps par la photographie et le paysage.**

Groupama Loire Bretagne poursuit **également son soutien à l'évènement « La Folle Journée » à Nantes pour une dotation de 3235€** en 2015 ou « **le Festival des trois continents** » pour **600€ créé en 1979 à Nantes**, festival de cinéma consacré aux cinématographies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

- **Ou associés à l'animation et la vie des territoires :**

Tel le **Challenge de boules de fort**, spécialité angevine traditionnelle de la vallée de la Loire, organisé par 2 Caisse locales des secteurs de St Mathurin et des Rosiers sur Loire depuis une dizaine d'année,

Ou l'évènement « **Oh La Vache** » à Pontivy (Morbihan) qui invite les visiteurs à approcher une ferme grandeur nature, à découvrir les produits agricoles, différents métiers avec des séances de dressage de chevaux de selle et animations pour les petits avec les ânes, poules, lapins et balades en poneys.....

C'est aussi cette journée « **Rencontres à la ferme** » où **6 fermes d'Ille et Vilaine** (Pacé, Noyal, Chasné, Coglès, Combourg et Tinténiac) **ont ouvert leurs portes au public le dimanche 27 Septembre 2015**. Ces rencontres à la ferme ont permis aux représentants de l'état, élus des différentes institutions composant le monde agricole et visiteurs de **découvrir différentes productions** (viande bovine, lait, poulets, porcs, chevaux de trait...) **et matériels** lors des visites guidées accompagnées par des équipes de bénévoles réunissant élus(es) de Caisse Locale et collaborateurs **au service de l'ouverture par la rencontre de la diversité du monde agricole**.

Solidarité

Les initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires, via les caisses locales en faveur de l'humanitaire et la solidarité sont nombreuses.

Ces actions de solidarité sont variées et multiformes, avec le soutien à des associations :

- **sur des projets d'intérêt général** : par exemple auprès de l'**Association BZH Trophy Tour qui participe au raid humanitaire et éducatif en 4L** ou de l'**Association Tribreizh sénégalaise** qui répond aux mêmes objectifs de solidarité,
- **à des associations familiales ou caritatives** : **au printemps 2015, 2 tonnes de papier ont été collectées dans les agences commerciales du Maine-et-Loire au bénéfice de l'association des parents d'élèves de l'école Louis Dudé à Brain Sur Allonnes** pour financer une partie du voyage scolaire de ses élèves.
- **Différentes actions sont aussi conduites à destination des Séniors** sur le territoire en partenariat avec les associations « Génération Mouvement », « Aînés Ruraux » ou « Club des retraités » notamment en matière de sensibilisation des risques routiers et prévention santé (accidents domestiques, sommeil et nutrition...).

L'engagement de Groupama Loire Bretagne vise aussi des **actions liées au développement international** notamment pour l'Afrique en lien avec l'**AFDI**, organisme de solidarité internationale dans le développement agricole et pour **Madagascar**, action historique de Groupama avec « **Solidarité Madagascar** » en partenariat notamment avec les Aînés Ruraux (« Générations Mouvement »). L'association, créée en 1995, **a fêté ses vingt ans cette année**.

Fidèles aux principes mutualistes de solidarité et de proximité, les élus et les collaborateurs de Groupama Loire Bretagne s'associent au projet par la **vente de boîtes gâteaux** dont la collecte est reversée au profit des enfants malgaches **pour des actions de scolarisation et de formation agricole** avec un objectif d'éducation des futures générations.

En avril dernier, cette solidarité s'est aussi matérialisée dans les secteurs de Quimper, de Châteaulin et de Pont Aven (*Finistère*), avec les agences du *Morbihan* du secteur de Lorient basées à proximité par la **collecte des encombrants confiée à l'association Mada-Breizh**. **Les fonds collectés par la vente du papier récupéré ont servi à financer les travaux de construction du lycée Belazao sur l'Ile de Madagascar**.

Ces opérations de nettoyage ont été étendues à d'autres secteurs pour développer cette **démarche associant « vieux papiers et solidarité » mais également protection de l'environnement** par le recyclage des déchets.

Le 19 février dernier, les collaborateurs de Groupama Loire Bretagne, ont montré leur adhésion aux valeurs de solidarité fondatrices de l'entreprise en répondant à **l'appel au don de RTT au bénéfice d'un salarié** assumant la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. C'est avec une grande réactivité que cet élan solidaire s'est concrétisé : **30 jours ont été donnés en 45 minutes**. Ce dispositif complète les mesures de congés de présence familiale.

Les **partenariats auprès des clubs sportifs** sont eux aussi nombreux depuis des années à Groupama Loire Bretagne. Ils participent à la vitalité des secteurs du territoire et à la proximité relationnelle entretenue avec les autres acteurs.

En lien avec nos valeurs mutualistes, notre implication nous permet de soutenir à tous les échelons géographiques le monde associatif avec un dénominateur commun : le sport = la santé. C'est également un moyen de soutenir la dynamique locale dans des zones rurales parfois désertées.

En synthèse, évolution des sommes versées au titre du mécénat hors maladies rares :

Groupama Loire Bretagne : Caisse Régionale, Fédérations Départementales et Caisses Locales	2013	2014	2015
Montants alloués (en €)	48 879	102 652	151 140 (+47%)

▪ 2.2.3 La lutte contre les maladies rares

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la **Fondation Groupama pour la santé**, illustre parfaitement les valeurs mutualistes de solidarité, de proximité et de confiance qui sont les siennes.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Plus de 550 projets d'associations, 29 chercheurs et près de 160 associations partenaires ont été soutenus depuis 2000.

Maintenu **depuis maintenant plus de 15 ans**, cet **engagement pour cette cause d'intérêt général** en parfaite cohérence avec notre mission d'assureur responsable et mutualiste concrétise notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Présent au Comité opérationnel de la Fondation, Groupama Loire Bretagne s'engage et coordonne les actions régionales au bénéfice de la Fondation : construction de partenariats, sensibilisation et collecte des dons intégralement affectés aux projets.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7000 pathologies touche moins de 30.000 patients. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20.

Groupama s'est engagé dans La Fondation pour accompagner la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer.

Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015 ont été : de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation

- Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une « bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.
- Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.
- Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles
 - en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci : aide à la scolarisation en milieu hospitalier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins, ...

- o et en soutenant des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles par la **remise tous les ans d'un prix de « L'innovation sociale » doté de 20 000 euros**. Son objectif : contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie.

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Depuis 2013, des « balades solidaires » ont lieu chaque année dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales Groupama, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement.

En 2015, la troisième édition des « balades solidaires », **organisée par les Fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15.000 marcheurs et permis de récolter près de 190.000 euros**.

La « **Semaine de la Fondation** » s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 s'est illustrée :

- avec la « soirée de la Fondation », **au cours de laquelle est émise de la Bourse de l'Espoir et le Prix de l'innovation sociale**. (En 2015, un projet de développement d'une appli destinée à mesurer en temps réel l'activité de maladies auto-inflammatoires
- mais aussi via l'opération « **Bougeons-nous contre les maladies rares** » qui a mobilisé les collaborateurs du Groupe (environ 6 millions de pas enregistrés) et permis de remettre un chèque de 6 000 euros à l'Association Maladies Foie Enfants).

Bilan des actions réalisées au niveau groupe	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	62	66
Nombre de projets encouragés	60	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225€	386 225€

En 2015, les marches solidaires organisées dans chaque département du territoire de Groupama Loire Bretagne ont été des moments forts de mobilisation, une addition remarquable d'énergies et de bonnes volontés des élus et des collaborateurs pour accueillir et soutenir les participants au profit de la lutte contre les maladies rares.

Comme l'an dernier, **la Fédération départementale des Côtes d'Armor** s'est appuyée sur la solide organisation du HDB Trail pour organiser sa balade solidaire **au profit des « Papillons de Charcot »**. De nombreux sociétaires, élus et collaborateurs ont participé à cette journée.

Groupama était particulièrement présent au lycée de la Ville Davy qui accueillait une nouvelle fois ce grand évènement sportif et solidaire. Avec Eliane CHERDO, administratrice régionale, ce sont les élus de la caisse locale de Quessoy avec leur président Christian MOY qui prenaient les inscriptions des randonneurs. Le parcours accro-branches proposé par Vivez ! Bougez ! a ravi près de 200 enfants.

Ces balades solidaires ont rassemblé **340 marcheurs et 1 064 railers** répartis en 266 équipes de 4 coureurs. **Les élus de la caisse locale du canton d'Uzel ont associé « solidarité et performance » en réalisant le meilleur temps des 4 équipes Groupama**. Les collaborateurs de l'agence d'Yffiniac, les caisses locales de l'agglomération Briochine étaient mobilisés pour la tombola qui permettait de gagner des podomètres et une tablette numérique.

En Morbihan, la Fédération départementale et le groupe de caisses locales de Vannes : la Baie de Quiberon, le Pays d'Auray, Saint Avé, Theix, Sarzeau, Surzur et Vannes Golfe ont organisé le 21 juin 2015 dans le quartier de Kercado à Vannes la **marche contre la maladie de Crohn au profit de l'association François Aupetit** pour les MICI (Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin ou Maladie de Crohn). « Ces maladies sont rares donc mal connues, et constituent un handicap invisible touchant les adultes mais aussi les enfants » souligne Mme Anne Marie DUGUET, déléguée départementale. Les contributions et l'inscription pour 2€ des participants permettront de poursuivre la recherche.

Pour que le projet se réalise, **le groupe de caisses locales de Vannes a contacté et collaboré avec l'association des « Godillots Vannetais »** dont le président Gérard COLLIGUER, se sentait investi et solidaire de mener à bien cette action. Le Bagad de Groupama avec ses sonneurs et M. Jean Yves LE PORHO, délégué départemental pour la mucoviscidose ont animé la matinée sans oublier les nombreux bénévoles qui ont travaillé dans l'ombre. Outre l'allocation de Groupama, le président de l'association des « Godillots Vannetais » a remis un chèque de 500 € à l'association François Aupetit.

En Ille et Vilaine, la Fédération Départementale Groupama s'est mobilisée lors des **marches de Cherrueix du 7 juin** proposant 3 circuits. Rendez-vous a été aux marcheurs à la maison du Terroir avec un engagement de Groupama à verser 3€ par marcheur à **l'Association Kourir (arthrite juvénile idiopathique)**. Ce sont **220 marcheurs qui se sont rassemblés** pour soutenir l'association.

Une cinquantaine de bénévoles dont des élus de caisses locales, des membres d'associations partenaires: HBA, Rugby St Père et autres...ont permis la réussite de cet événement solidaire. Le soutien « communication » de Groupama aux **marches de Guipel du 28 juin 2015** a également permis de grossir le montant des fonds collectés au bénéfice de cette association.

En Loire Atlantique, la Fédération Départementale Groupama a organisé le Samedi 30 mai une balade solidaire à Nantes, Boucle d'1h30 en marche nordique sur 5km, **au bénéfice de l'Association AG 1,2,3 Soleil (Acidurie Glutarique de type 1), association créée en 2009 à St Philibert de Grandlieu par des parents dont les enfants sont atteints de cette maladie.** Au total, les marches nordiques et classiques proposées dans le cadre de la « Nordique Nantaise » ont réuni **plus de 420 participants.**

En Finistère, la Fédération Départementale Groupama a souhaité lors des **marches du 14 juin** organisées à Morlaix-PLoujean soutenir **l'Association Le Sourire d'Elodie (Ataxie télangiectasie) avec l'engagement pour toute inscription de verser 2€/marcheur** à l'Association qui s'ajoute aux dons collectés directement auprès des marcheurs. **266 marcheurs** se sont associés à cet événement rassemblant élus, collaborateurs et bénévoles locaux pour la bonne organisation avec l'investissement soutenu de Marcel DANIELOU, Administrateur de la caisse locale d'Henvic-Carantec et de l'animateur institutionnel.

La **Fédération départementale Groupama du Maine-et-Loire** a quant à elle organisé la **balade « VTT-marche » à Bel Air De Combrée le dimanche 14 juin 2015** au bénéfice de **l'Association Les Coccinelles de l'espoir en lui reversant 2€ par marcheur qui s'ajoute à la contribution de 4€/participant ou de 6€/participant à la marche et au repas prévu.** Cette action réussie avec les représentants de l'association présents sur le ravitaillement des parcours pour vététistes et marcheurs **a réuni 350 marcheurs au total dont 160 représentaient l'entreprise.**

En complément de ces opérations « Marches de l'Espoir », d'autres actions ont été également menées dans le cadre du programme 2015 de la Rando Muco qui fait partie de l'engagement de la Fondation Groupama en faveur de la lutte contre les maladies rares avec l'aide apportée à de nombreuses manifestations Sports Nature et notamment, **à Belle Isle en Terre (Côtes d'Armor).** Les sportifs se sont déplacés en masse et en famille à la **Rando Muco du 26 avril 2015** pour donner un peu de leur souffle à la lutte contre la mucoviscidose. La présence du village Sports Nature Groupama avec 4 activités : escalades, parcours aventure, tir à l'arc et slackline et le soutien financier de la Fédération Départementale Groupama des Côtes d'Armor qui a permis de prendre en charge une partie des frais d'organisation afin que les frais d'inscription des participants contribuent à la collecte des fonds ainsi que le partenariat avec le Télégramme qui a permis de médiatiser cette belle animation citoyenne et solidaire. **Au total, 6 200 traileurs, marcheurs, vététistes, cavaliers et motards ont arpenté les chemins et les routes des abords de Belle Isle en Terre et près de 15 000 personnes présentes sur le site.**

Le souffle de la solidarité a permis au total de lever plus d'un demi-million d'euros au profit de la lutte contre la mucoviscidose notamment au cours de cette 21^{ème} édition et de l'association La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose qui, depuis 1992, sensibilise et informe le grand public sur la mucoviscidose et aide la recherche pour vaincre la maladie et soulager les malades.

De même, **le 10 octobre dernier,** avec le soutien de la **Caisse locale de Matignon** et la participation de collaborateurs de Groupama Loire Bretagne, **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Côte d'Emeraude (22) a organisé la 1^{ère} édition du Kermithon,** un raid

multisport par équipe de 2, dont une partie des inscriptions était reversée à l'association « **Mathilda – Vaincre Lafora** », maladie génétique rare.

Groupama Loire Bretagne s'est également joint à la Fondation Groupama pour la Santé avec le Groupe de Caisses locales de Malestroit pour remettre le 23 juin à La Gacilly, (56) au Président de l'association **ARMC – Aide à la Recherche sur les Maladies du Cerveau – un chèque de 3 000 euros de soutien.**

Par ailleurs, Groupama Loire Bretagne, la Fédération d'Ille-et-Vilaine, les caisses locales d'Ille-et-Vilaine ont apporté un soutien conjoint à un projet d'expérimentation d'un outil diagnostique du Centre de recherche génétique du CHU de Rennes. Un chèque de 28 000 euros a été remis à Laurent PASQUIER, médecin généticien au CHU, dans l'équipe du Professeur Sylvie ODENT, lors de l'Assemblée Générale de Groupama Loire Bretagne, le 22 mai dernier.

Cette somme a été versée à hauteur de 14 000 € par la Fondation nationale, 4 600 € par la Caisse régionale, 3000 € par la Fédération Départementale d'Ille et Vilaine et 6 400€ au titre des actions mutualisées de toutes les caisses locales du département 35 qui ont solidairement versé 100€ chacune.

Au total, au titre de la lutte contre les maladies rares, c'est un montant de 50 390€ qui a été alloué grâce au soutien de Groupama Loire Bretagne, de l'échelon local de proximité à l'échelon régional comparativement à 52 913€ en 2014 auxquels **s'ajoutent les 8460€ de dons récoltés auprès des participants aux balades solidaires.**

A noter, en anticipation des « Balades 2016 », le dispositif d'appui qui va être mis en place **pour soutenir les actions de mobilisation menées sur le territoire d'activités de Groupama Loire Bretagne** par la **constitution d'un binôme Elu/Animateur institutionnel, référent de la Fondation** sur chacun des 6 départements. En principal, les missions confiées à l'élu référent visent à :

- Présenter la Fondation à un public institutionnel/externe (AG de Caisses locales, rencontre avec des associations ...
- Coordonner les balades solidaires et/ou mobiliser pour accroître le nombre de participants.

Ces référents Fondation vont bénéficier d'**1/2 journée de formation** sur l'univers des maladies rares et les missions de la Fondation, l'organisation de la Fondation et le soutien/financement des projets ainsi que les missions et outils de l'élu référent. Cette formation sera assurée par les chargés de communication événementielle de l'entreprise.

Département	Binôme Elu/Animateur institutionnel
22	Catherine GUYOMARD - Roland FRANÇAIS
29	Nicole LE STER – Gildas DURAND
35	Florence CONTIN - Jean-Pierre GUERIN
56	Françoise GUIHARD - Stéphane LOHEZIC
44	Vincent OLLIVON - Philippe VIVANT
49	Lydie PINON - Didier SOUCHU

2.3 Employeur responsable

Forts de leurs valeurs, le Groupe Groupama et Groupama Loire Bretagne conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, le Groupe a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans cet engagement considérant que l'assurance est un métier de services dans lequel la relation humaine, avec le client et l'ensemble des parties prenantes, est primordiale. La force de notre mutuelle réside dans ses acteurs : collaboratrices et collaborateurs avec, à leur côtés les élus, pour servir la priorité de satisfaction client au cœur de nos engagements.

▪ 2.3.1 Emploi

L'effectif total de Groupama Loire Bretagne au **31 décembre 2015** s'établit à **2 306 salariés correspondant à 2220 ETP** (équivalent temps plein) comparativement à 2 364 en 2014 (-2,4%). Les données 2015 font apparaître **126 embauches en contrat à durée indéterminée et 281 embauches en CDD (hors CDD d'été) pour et 123 départs CDI** dont 4 licenciements.

L'effectif est réparti sur le territoire des 6 départements (sites et agences commerciales du Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique et Maine et Loire. La part des femmes représente 67,5% de l'effectif.

La répartition par âge se présente comme suit :

- **19,1%** des salariés ont moins de 30 ans,
- **56,9%** ont entre 30 et 49 ans,
- et **21,9%** ont 50 ans et plus,

Comparativement à 20,4% ; 56,2% et 23,4% en 2014.

Concernant la masse salariale hors charges patronales, elle s'établit à **80 605 552 euros en 2015** (pour 79 429 735€ en 2014). Les charges patronales s'élèvent à 51 285 225€.

La cooptation, démarche déployée depuis 2008, qui permet aux collaborateurs d'être ambassadeurs de l'entreprise, **a permis de recruter 33 personnes sur 310 candidatures reçues par ce biais** (pour 53 personnes en 2014).

A cette politique dynamique de l'emploi, Groupama Loire Bretagne associe une politique d'amélioration de la performance opérationnelle dans l'intérêt et au service de la qualité de service apportée aux sociétaires.

▪ 2.3.2 Organisation du travail

La **durée théorique du travail** dans l'entreprise Groupama Loire Bretagne est de **34 heures 39 minutes** par semaine sans changement par rapport aux années antérieures. **Sur 2015**, on compte **1625 heures supplémentaires** comparativement à 1478 heures en 2014. Ceci est, en majeure, lié à la migration informatique et, dans une moindre mesure, aux événements climatiques.

L'absentéisme s'établit à **36 152 jours** (pour 35 183 jours en 2014) dont **53% des absences liées à la maladie et 25% liées à la maternité/paternité**. Il n'y a pas eu de maladies professionnelles déclarées en 2015.

▪ 2.3.3 Relations sociales

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social au sein du groupe Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Bilan des accords collectifs :

Au niveau du périmètre consolidé du Groupe, **48 accords collectifs ont été conclus en 2015 sur l'ensemble des entreprises du Groupe**, dont 42 dans les entreprises françaises.

Ces accords collectifs conclus au niveau du Groupe concernent :

- Le dialogue social / représentation du personnel
- La rémunération et avantages sociaux
- Les conditions de travail
- La diversité/Egalité des chances
- L'emploi et l'organisation des entreprises.

Groupama Loire Bretagne développe avec les partenaires sociaux un dialogue constructif et responsable pour conduire les évolutions de l'entreprise dans un équilibre respectant performance et qualité de vie au travail. Le dialogue social à Groupama Loire Bretagne, en cohérence avec le dialogue social Groupe, veille à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

Ce dialogue se concrétise au niveau de la commission paritaire (réunissant Direction et délégués syndicaux) par la signature d'accords d'entreprises. L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leur mandat.

Nombre de réunions	2012	2013	2014	2015*
CE	11	11	11	11
DP	20	19	20	21
CHSCT	30	29	53	32
Délégué syndical	12	10	12	11

*Le volume de réunions reprend un rythme équivalent aux années 2012 et 2013 hors progression en 2014 liée aux consultations sur le projet de migration informatique

Au titre de 2015, 17 accords ont été conclus à Groupama Loire Bretagne listés par domaine ci-dessous. 2 accords sont mis à la signature : l'un concerne la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) et l'autre vise un accord de méthode sur la démarche QVT (Qualité de Vie au Travail).

<p>Temps de travail (7) Durée déterminée : (Période Bascule Magellan)</p> <p>Durée indéterminée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord d'entreprise relatif au travail de nuit pour les interventions sur le système d'informations – signé le 3/02/2015 Fin 30/06/2015 - Avenant à l'accord relatif à la durée du travail – signé le 03/02/2015 Fin le 22/03/2015 - Avenant n°2 à l'accord relatif aux astreintes – signé le 03/02/2015 Fin 30/06/2015 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Accord d'entreprise relatif au travail de nuit pour les interventions sur le système d'informations – signé le 6/07/2015 - Avenant à l'accord relatif à la durée du travail – signé le 12/05/2015 - Avenant n°2 à l'accord relatif aux astreintes – signé le 10/04/2015 - Avenant n°3 à l'accord relatif au Compte Epargne Temps - signé le 10/04/2015
<p>IRP (3) Durée déterminée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole d'accord pré-électoral pour l'élection des administrateurs salariés au Conseil d'administration de la CRAMA Bretagne Pays de la Loire – signé le 10/02/2015 Fin 13/05/2015 - Protocole d'accord relatif à la prorogation des mandats des membres des CHSCT de la CRAMA Bretagne-Pays de la Loire des départements du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire Atlantique, du Maine et Loire et du Morbihan – signé le 10/04/15 Fin 13/10/2015 - Protocole d'accord relatif à la prorogation des mandats des membres des 6 CHSCT de la CRAMA Bretagne Pays de Loire – signé le 15/10/2015 Fin 20/04/2016
<p>Epargne Salariale (3) Durée déterminée Durée indéterminée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord d'intéressement – signé le 26/06/15 Fin 31/12/2017 - Accord de supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 signé le 10/02/2015 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant n°4 à l'accord portant sur le règlement du plan épargne entreprise – signé le 10/02/2015

Prévoyance complémentaire (2) Durée déterminée	- Avenant à l'accord relatif à la Prévoyance complémentaire – signé le 18/11/2015 Fin 31/12/2017 - Accord relatif à la prévoyance complémentaire – signé le 10/02/2015 fin 31/12/2017
Salaires (1) Durée déterminée	- Négociation annuelle obligatoire 2015. Protocole d'accord portant sur les évolutions collectives de salaires – signé le 29/01/2015 avec maintien du déplafonnement (15% du résultat)
Droit d'expression (1) Durée indéterminée	- Avenant à l'accord relatif aux modalités du droit d'expression des salariés – signé le 14/01/2015

▪ 2.3.4 Santé et sécurité

Un **accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail**, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été **signé le 28 février 2011** et a été **complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014**.

Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

Les dispositions Groupe traitent des axes suivants :

1. Consolider au niveau du Groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,
 - accompagner les salariés lors des changements importants.
5. **Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe** : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de Groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

En 2015, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois. Ses travaux ont porté sur le thème des technologies de l'information et de la communication. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

En 2015, 26 entreprises du Groupe en France ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. **20 d'entre elles ont**

engagé un plan d'actions et les autres sont en cours, soit 67% des entreprises du Groupe en France.

A Groupama Loire Bretagne, la Qualité de Vie au Travail est au cœur de la stratégie de l'entreprise. Elle fait partie des 3 axes du projet stratégique avec la culture économique et la culture sociétariaire.

Dès 2011, des travaux ont été conduits avec l'ARACT pour analyse des conditions de travail sur les plateformes suivis d'un audit sur les pratiques managériales à la demande des CHSCT et du Comité d'Entreprise confié à un cabinet extérieur en 2013.

Le résultat de l'étude et les préconisations des experts ont été présentés au Comité d'Entreprise en septembre 2013 autour de **5 domaines d'actions** : organisation par les processus, dispositifs RH pilotés et partagés au service du développement collectif; système de pilotage de la performance souple et lisible aligné sur la stratégie, dispositif d'identification et de reconnaissance des compétences ; démarche de gestion de projets associée à une communication interne dynamique.

Dans la continuité du **plan d'actions « QVT et pratiques managériales »** décliné par Direction et des réalisations 2014 présentées à la Commission QVT, la Commission dédiée s'est **réunie 3 fois en 2015** pour poursuivre le dialogue et le suivi des actions en cours avec des thématiques transverses aux CHSCT : notamment les incivilités internes et l'épuisement professionnel. Ces réunions ont eu lieu les 29 janvier, 2 juillet et 16 octobre.

En application de l'accord de méthode sur la démarche Qualité de Vie au Travail conclu à durée déterminée prenant fin le 31/12/2015 et qui fait l'objet d'un nouvel accord actuellement mis à la signature, **la Commission QVT a pour rôle :**

- L'élaboration du plan d'actions Qualité de Vie au Travail à partir des propositions de la Direction et des CHSCT
- Le suivi de la mise en œuvre
- L'examen du bilan à partir des indicateurs définis
- L'instruction, si besoin, sur saisine de la Direction ou du Comité d'Entreprise ou d'un CHSCT, de situations transverses identifiées dans l'entreprise durant l'année et justifiant la réunion de la Commission.

En janvier dernier, un **plan d'actions 2015** a été partagé à la séance de la Commission avec identification des actions par domaine :

DOMAINE	ACTIONS
Agressions et Incivilités	Poursuite des formations pour les collaborateurs en présence directe et en contact téléphonique avec la clientèle Rappel des consignes en cas d'agression ou d'incivilité à l'attention du management (note à la Direction commerciale)
Accompagnement des collaborateurs et des managers	Poursuite des formations des Managers aux RPS Elaboration d'un Guide pratique RPS à destination des managers Mise en œuvre du plan d'accompagnement Magellan (migration informatique) Accompagnement de retour au poste pour les collaborateurs détachés sur le projet Magellan Poursuite des actions engagées dans le cadre du plan d'actions sur les pratiques managériales
Expression des collaborateurs	Communication auprès des collaborateurs sur l'avenant à l'accord droit d'expression et bilan réunions 2014
Contenu et organisation du travail	Adaptation de la politique d'audit : cartographie des anomalies à revisiter pour prioriser les anomalies ayant un impact sur la charge sinistres
Conciliation vie privée /vie professionnelle	Extension du télétravail à 100 collaborateurs Télétravail post-bascule : blocage des connexions entre 20h et 8h Maintien de 30 places en crèche inter-entreprises Organisation et déploiement du nomadisme
Indicateurs de suivi	Proposition d'une adaptation des indicateurs de suivi des conditions de travail dans le cadre de l'aménagement de l'accord de méthode sur la Qualité de Vie au Travail

Par référence à ce plan, **en matière de formation RPS**, la Direction a proposé aux membres des CHSCT de **recourir au cabinet Greenworking pour une journée de formation** dispensée aux secrétaires des CHSCT dans un 1er temps afin de partager une vision commune en matière de **prévention des RPS** avec les managers et les présidents de CHSCT bénéficiant de la formation.

En matière d'épuisement professionnel, lors de la réunion de la **Commission QVT de juillet**, la Direction a présenté une **synthèse du « guide d'aide à la prévention »** réalisé par la DGT, l'INRS et l'ANACT afin de nourrir la réflexion autour de l'épuisement professionnel. L'épuisement professionnel fait partie intégrante des risques psychosociaux au même titre que le stress, le harcèlement, les violences et incivilités. **Après avoir partagé la définition de l'épuisement professionnel présentée, les membres de la Commission se sont entendus pour travailler sur les sujets identifiés lors des réunions de CHSCT de septembre sur la base du document de synthèse présenté en séance.**

Les **premières pistes de travail** identifiées concernent ainsi essentiellement l'information, la sensibilisation et la formation des managers et collaborateurs en matière d'épuisement professionnel. Il s'agira principalement de questionner l'organisation du travail en elle-même et de discuter les critères de qualité du travail. Les actions à mettre en œuvre intégreront également les éléments issus de la consultation sur l'utilisation des outils de travail nomade.

Sur la base des principales pistes de travail qualifiées, différentes actions ont été mises en place :

- **Informier et former les collaborateurs :** dans le prolongement des actions de sensibilisation et de formation auprès des managers, sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs notamment par la mise à disposition d'un **outil e-learning du Groupe « Tous acteurs de la QVT » courant 2016;**
- **Veiller à la charge de travail et accompagner les collaborateurs :** planification régulière des congés et Jrtt pour respect des temps de repos, blocage de l'accès aux applicatifs et à la messagerie à partir d'un ordinateur portable de 19h15 à 7h45 du lundi au vendredi et de 17h15 le samedi à 7h45 le lundi, entretien régulier avec le management ;
- **Garantir un soutien social solide** en veillant à la qualité des relations interpersonnelles et en assurant la promotion de la solidarité et la confiance à travers les groupes de travail transverses, la prise en main à distance mise en place depuis Magellan qui favorise la collaboration entre collègues ou les journées de formation Inter- métiers. **L'élaboration d'une charte du « bien travailler ensemble » est également à l'étude.**
- **Donner des marges de manœuvre aux collaborateurs** par la mise en œuvre des principes d'amélioration continue dans les actes managériaux : délégation et subsidiarité et la participation à des travaux transverses (telle l'équipe « santé connectée ») ;
- **Assurer une juste reconnaissance du travail** en veillant à l'équité et à la transparence des processus de reconnaissance : dispositif de rémunération, évolution, intéressement...
- **Instaurer un dialogue sur les critères de qualité du travail** entre collaborateurs et encadrants à travers les réunions d'expression, publications de témoignages et remontées métiers pour pistes d'amélioration.

En 2015, le service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique **Psya** proposé gratuitement par Groupama aux collaborateurs **accessible, de manière anonyme et confidentielle à tout moment par téléphone**, l'est devenu **aussi par Chat** (internet) en se connectant sur le site www.psy.fr.

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise, partager les enjeux-clés et améliorer la culture économique des collaborateurs, la situation mensuelle est communiquée par la Direction Générale à tous les collaborateurs par une « **Météo Entreprise** » qui donne une vision chiffrée, précise et régulière des avancées en lien avec le plan stratégique.

En complément, une « **Météo RH** » est l'occasion de faire le point, chaque trimestre, sur des domaines liés à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs avec des données chiffrées sur le recrutement, la formation, le handicap, le micro-absentéisme et la sécurité dans l'entreprise.

Par ailleurs, un **baromètre mis en place en 2013 permet à chaque collaborateur de s'exprimer, tous les 15 jours, sur la perception de sa QVT** de manière totalement anonyme en choisissant parmi 4 propositions : « grand soleil », « soleil-nuage », « nuage » et « pluie » avec diffusion des résultats globaux à chaque période. Il permet de dégager une tendance globale et un point d'attention sur les variations. La restitution aux managers est réalisée pour des unités d'au moins 15 collaborateurs.

Dans un objectif d'amélioration « conciliation vie-privée/vie professionnelle », l'**expérience pilote de télétravail** menée en 2012-2013 **auprès de 20 salariés volontaires** tous métiers confondus, avec possibilité de réversibilité, a été **élargie** à 50 collaborateurs après évaluation et avis favorable du CE et du CHSCT. Le calendrier des jours de télétravail est fixé, sur proposition du collaborateur, en accord avec son responsable et en fonction des impératifs de l'organisation du service. **L'accord d'entreprise a été est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2014.**

A fin 2014, on comptait 52 collaborateurs en télétravail 2 à 3 jours par semaine pour 85 candidatures. **La cible était fixée à 100 collaborateurs en télétravail pour 2015 et à 250 en 2018. Suite à nouvel appel à candidatures en novembre 2015, l'entreprise comptera au total 101 collaborateurs en télétravail.**

L'articulation entre vie professionnelle et exercice des responsabilités familiales est également facilitée, **depuis 2012**, par la mise à disposition de **30 places en crèches d'entreprise** situées à proximité de chaque site (5 places situées à proximité de chaque site et réparties sur les 6 départements). Dans la limite des disponibilités de chacune, les crèches acceptent les accueils d'urgence en cas d'indisponibilité du mode de garde habituel vacances scolaires, mercredi... Le coût pour le collaborateur est identique à celui des crèches municipales.

Des **temps d'écoute RH / collaborateurs** ont par ailleurs été organisés sur chacun des sites. Pour cette année, ce sont **161 collaborateurs ont été reçus** (131 en 2014 et 152 en 2013). En proportion, **79%** des collaborateurs demandeurs exercent des **métiers hors réseau commercial** et une faible proportion des **managers (4,9%)** a fait appel à ce dispositif. En majeure, les questions abordées concernent la gestion de carrière.

Des "**comités d'animation**" constitués **dans les 6 sites de gestion** de Groupama Loire Bretagne poursuivent leurs actions afin d'en améliorer l'animation et de favoriser l'interconnaissance entre salariés.

En 2015, l'entreprise à travers le **site de Plérin** (Côtes d'Armor) a également ouvert ses portes le 10 juin dernier aux enfants du réseau et des collaborateurs. Ce sont près de 50 enfants de collaborateurs qui ont répondu à cette **1^{ère} édition du « Family day »** et qui sont venus visiter les locaux et participer à des activités ludiques : chasse aux trésors dans les différents services du site, magicien-sculpteur de ballons ; activités sportives avec une partie du village sport nature mais aussi atelier prévention sur les dangers dans la maison et bien sûr le traditionnel goûter.

En matière de **sécurité routière**, Groupama Loire Bretagne réalise régulièrement des actions d'informations, de formation, de prévention pour limiter les causes et la survenance des risques, sensibiliser les collaborateurs et les accompagner à réagir face aux situations (recommandations, procédures). **En 2015**, l'entreprise a également organisé des **formations à l'éco-conduite** et à la **maîtrise du risque routier pour 40 collaborateurs. Des formations SST et équiépiers incendie** ont aussi été dispensées auprès de **132 personnes.**

En 2015, Groupama Loire Bretagne poursuit l'amélioration de ses résultats en matière d'**accidents du travail et de trajet** comparativement à 2014 et 2013 avec un indice de fréquence et de gravité amélioré. Les actions périodiques de sensibilisation et de formation sur les règles de santé et sécurité au travail ainsi que la révision de certains process ont porté leurs fruits.

Accidents de travail et de trajet	2013	2014	2015
Nombre	51	32	24
Nombre ayant entraîné un arrêt de travail	32 soit 63%	15 soit 47%	13 soit 54%
Accidents de travail et maladies professionnelles : taux de fréquence	5.8	3.3	4
Accidents de travail et maladies professionnelles : taux de gravité	0.06	0.03	0.05

Aucune maladie professionnelle n'a par ailleurs été déclarée en 2015.

▪ 2.3.5 Formation

Dans le Groupe, la politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'**Université Groupama** met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

La formation professionnelle est considérée à Groupama Loire Bretagne comme un véritable vecteur d'évolution professionnelle. C'est pourquoi **l'effort de formation** est depuis de nombreuses années largement au-dessus du taux préconisé par la branche assurance. **En 2015**, il se situe à **7,27 % de la masse salariale** (5 861 066 € budget F° /80 605 552 € MS) pour 4,53% en 2014 dont 3,8 M€ au titre des formations Magellan pour accompagner les collaborateurs dans le cadre de la migration du système d'information.

A Groupama Loire Bretagne, les besoins de développement des compétences s'inscrivent en cohérence avec les priorités stratégiques définies et l'accompagnement opérationnel nécessaire des directions et services dans la réalisation de leurs plans d'actions en renforçant les expertises sur leur cœur de métier avec l'intégration de formation à dimension individuelle en réponse à des logiques spécifiques (parcours métier et projet professionnel, soutien-accompagnement individuel, préparation retraite...).

Le plan de formation 2015 a en majeure intégré le démarrage et le déploiement de la migration informatique avec ses impacts sur les outils et process dans les différents métiers de l'entreprise. La priorité ayant été donnée à ce projet stratégique, l'investissement sur les **autres domaines** de formation a été par conséquent limité aux priorités de l'entreprise. Ont ainsi été mis en œuvre en 2015 :

- **Un parcours d'intégration des nouveaux commerciaux** qui alterne formation et mise en pratique sur le terrain. Ce parcours de formation en alternance se déroule sur 6 mois dont 35 jours estimés en présentiel. Cette formation aux outils informatiques, aux produits et garanties (auto, habitation, santé, prévoyance, banque, épargne), aux méthodes de travail et à la démarche de vente inclut notamment une semaine avec les équipes de Téléconseillers du Centre de Relation Client. Chaque conseiller en formation est rattaché à un Téléconseiller « tuteur ». La diversité des appels et le partage d'expériences participent à l'acquisition des savoirs et des démarches de vente par téléphone, canal de sollicitation intégré à la stratégie multicanal. Cette immersion est bénéfique car elle favorise les échanges et l'interconnaissance entre les métiers, Afin d'améliorer les process existants, mais aussi de favoriser les échanges et la transversalité entre les métiers, les nouveaux conseillers en formation expérimentent désormais une semaine de « stage » avec les équipes de téléconseillers du CRC. Cette semaine est intégrée au parcours de formation (en plus des formations théoriques, des stages terrains et e-learning),
- **L'intégration de nouveaux collaborateurs** au sein des métiers par la mise en œuvre de **contrats d'alternance et un parcours de formation pour les CDD,**
- **La poursuite des actions « Qualité de Vie au Travail » et des formations liées aux obligations.**

- **Le parcours de formation des nouveaux managers a également été revisité avec plus d'interactivité et de co-construction. L'équipe de managers est désormais épaulée par un système de parrainage avec un rôle de facilitateur.**

La formation « Manager au quotidien » se veut ouverte tout en restant conforme aux valeurs de l'entreprise. Les nouveaux managers ont, lors de cette formation, un projet à porter et une soutenance à présenter en fin de parcours au Comité de direction. Ceci contribue à l'évolution de la stratégie de l'entreprise.

Sur cet exercice, à Groupama Loire Bretagne :

- **180 619 heures de formation au total ont été dispensées** (comparativement à 98 735 en 2014) **soit + 82,93% dû à la mise en œuvre de moyens importants de formation, d'accompagnement et d'animation de formation dans le cadre de la migration du système d'information en 2015** afin de répondre aux besoins opérationnels de chacun et de faciliter l'appropriation du système cible, **Dont 175 034 en présentiel et 5 585 en e-learning.**
- Au total, **2 092 collaborateurs** (1 836 en 2014) dont **1384 femmes** (66 %) et **708 hommes ont suivi au moins une formation** ce qui se traduit par une durée moyenne de 86,33 Heures par collaborateur soit en moyenne **12 jours par collaborateur** (comparativement à 46,73 heures par collaborateur soit 6 jours par collaborateur en 2014).
- En proportion, ce sont **606 cadres** (264 femmes et 342 hommes) et **1 486 non cadres** (1120 femmes et 366 hommes) qui ont bénéficié d'une formation pour 612 cadres et 1 224 non cadres en 2014. **Pour les cadres, la moyenne est de 5 jours de formation par collaborateur et pour les non-cadres, elle est de 17 jours par collaborateur** (comparativement à une moyenne de 7,7 jours de formation pour les cadres et 11,1 jours pour les non cadres l'an passé).
- Sur une base de 180 619 heures, on compte **21788 stagiaires** incluant les contrats à durée déterminée dont 14558 femmes et 7230 hommes. Ce nombre total de stagiaires est réparti en 4653 stagiaires cadres et 17135 stagiaires non cadres.

▪ **2.3.6 Égalité de traitement**

Le **Comité d'éthique Groupe**, composé de deux directeurs généraux de Caisses Régionales, du directeur général, des deux directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale de Groupama SA, **se réunit deux fois par an**, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du Groupe et sur les aspects sociaux. En 2015, il s'est réuni à ce sujet le 26 mars. En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la Diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail

reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le Groupe Groupama poursuit également son **partenariat avec l'AGEFIPH, signé le 18 novembre 2010**, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'AGEFIPH.

Accord Groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé **depuis le 24 octobre 2008** par l'**accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances** signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à **assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs** des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du Groupe est relayée par un **Correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France** par un **Correspondant Diversité** :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales,

Depuis 2009, la DRH Groupe a mis en place des **actions de formation** sur des thématiques liées à la diversité en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances. L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Dans le prolongement du Groupe, **Groupama Loire Bretagne** a également renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par l'**accord sur le contrat de génération** pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

En région, le Correspondant Diversité décline la politique diversité du Groupe et la relaie notamment auprès des instances représentatives du personnel, du Comité élargi de la diversité et par les plans d'actions élaborés.

Dans le cadre de l'application de l'accord, **Groupama Loire Bretagne a développé des actions de formation intégrant l'enjeu « diversité »** au parcours des managers et organisé des réunions de sensibilisation-vulgarisation à cette thématique de la diversité et du handicap, des objectifs de l'entreprise et facteurs de réussite en matière d'insertion professionnelle, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

A l'occasion de l'évènement « Jouons Diversité 2015 », Groupama Loire Bretagne a établi un partenariat avec la mission locale de Rennes dans le cadre du dispositif « Garantie Jeune » pour favoriser l'emploi des jeunes. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont « ni en études, ni en emploi, ni en formation » et qui subissent une grande précarité.

Pendant 1 an, le jeune intègre un groupe de 15 personnes qui est accompagné par 2 animateurs de la mission locale. Cet accompagnement est constitué de 6 semaines en présentiel avec visites d'entreprise et d'un accompagnement hebdomadaire par l'un des animateurs. En 2015, ce sont 750 jeunes qui ont été concernés par ce dispositif sur le bassin d'emploi de Rennes.

Groupama Loire Bretagne a parrainé un groupe de 15 jeunes participant à ce dispositif et organisé une table ronde dans le cadre de ce parrainage au siège à Rennes le 25 juin lors de la journée Diversité pour échanger sur l'entreprise et le recrutement. Cette découverte de l'entreprise s'est achevée par la visite des locaux. **En juillet, un collaborateur de la Direction des Ressources Humaines est intervenu auprès de la promotion de jeunes parrainée par Groupama pour leur apporter des conseils sur les lettres de motivation, les CV ou encore les présentations lors d'entretien d'embauche.**

Dans le cadre de la 2ème édition de la journée de la Diversité qui s'est déroulée **du 15 au 19 juin 2015, un concours de dessins ouverts aux enfants ou petits- enfants des collaborateurs a été organisé sur chaque département hors Ille et Vilaine** où il avait été initié en 2014 pour aborder ce thème à travers leur regard.

Par ailleurs et en préalable à la journée de la diversité organisée à Rennes, le 25 juin, une **animation « Diversité »** a été organisée dans l'entreprise en invitant les collaborateurs à envoyer à la DRH leur **vision de la diversité** à travers des images, des photos, des dessins ou citations pour les **afficher sur le « mur de la diversité »**, devant l'amphithéâtre du siège à Rennes.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec **67% de femmes en CDI** au sein de l'entreprise **au 31 décembre 2015**, Groupama Loire Bretagne considère la mixité comme un véritable atout.

En application de l'Accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Loire Bretagne a mis en place un certain nombre d'actions dont la signature le 21 Février 2012 d'un accord relatif à l'égalité Hommes/femmes dont les indicateurs de l'accord sont présentés au sein d'une Commission de suivi annuelle avec un point d'étape sur leur évolution et mesure d'écart en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord arrivant à terme, les négociations sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ont été conduites en 201. A défaut d'un nouvel accord, la Direction poursuit la mise en œuvre du plan d'action tel que présenté dans les domaines de :

- **La promotion professionnelle** avec des objectifs de progression s'agissant du taux d'encadrement féminin et de révision des situations individuelles.
- **La rémunération effective** avec un objectif, sur la base de la méthode établie, de détection des écarts salariaux collectifs et de résorption dans un délai maximum de 2 ans si écart. Sur ce point, l'analyse réalisée présentée aux délégués syndicaux le 13 mai 2015 n'a pas fait apparaître d'écart de rémunération justifiant un rattrapage.

- **L'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale** avec un objectif fixé à 90% pour la prise des congés paternité « théoriques » et le maintien des 30 places de crèches inter-entreprises
- **Les conditions de travail** avec un objectif de progression pour les bénéficiaires du télétravail : 100 en 2016 à 150 en 2017.

Au 31 décembre 2015, les femmes représentaient :

- **74,3% des non-cadres** (74,2% en 2014),
- **47,2% des cadres** (46,1% en 2014),
- **11% des cadres de direction** (12,5% en 2014).

Au sein de l'entreprise **au 31 décembre 2015 : la famille de métiers « administrative » compte 70%** de femmes pour 71,9% l'an dernier et **64,4%** dans la filière des **métiers commerciaux** (61,3% en 2014).

Par ailleurs en 2015, le **pourcentage de femmes ayant obtenu une promotion** parmi les collaborateurs ayant changé de classification est de **73,20%** pour 62,5% en 2014.

L'articulation vie familiale/vie professionnelle est facilitée par des moyens d'organisation du travail créant des conditions favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes : temps partiel choisi, télétravail et mise à disposition de places en crèches interentreprises réparties à proximité des 6 sites de gestion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe:

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments : articles, interviews, brochures, films...en ligne sur le kiosque (Intranet du Groupe) et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son **partenariat avec l'ADAPT**, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le Groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son **partenariat avec l'AGEFIPH**, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans cette démarche du Groupe et un **Correspondant Handicap** est nommé à Groupama Loire Bretagne pour relayer les objectifs poursuivis et suivre le plan d'actions en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et notamment la Commission Handicap, destinataire d'un bilan annuel et en charge de l'examen des conditions d'intégration dans l'entreprise, d'accessibilité aux locaux, d'aménagement des postes et/ou des horaires de travail ainsi que des actions de sensibilisation au handicap du personnel de l'entreprise.

Groupama Loire Bretagne s'est fixé des engagements. Par référence au plan d'actions triennal, ils visent notamment l'embauche de:

- 2 personnes handicapées par an de préférence en CDI voire en CDD sous réserve d'une durée cumulée minimale de 24 mois,
- 1 stagiaire handicapé d'une durée de stage de 4 mois minimum par an
- et 1 personne handicapée en contrat de professionnalisation sur les 3 ans du plan.

En 2015, Groupama Loire Bretagne compte :

- 6 nouvelles RQTH,
- 3 embauches en CDI pour des missions de commerciaux dont 1 en contrat de Professionnalisation, 6 embauches CDD,

- 1 PMSP
- et 4 départs à la retraite et/ou inaptitude.

En 2014, 10 personnes avaient été recrutées (1 CDI, 8 CDD et 1 stage) pour 3 départs à la retraite et/ou inaptitude. En 2013, 17 salariés en situation de handicap avaient été recrutés (6 en CDI et 11 CDD).

En 2015, le nombre de **personnes reconnues travailleurs handicapées** à Groupama Loire Bretagne est **de 82 collaborateurs** pour 80 en 2014.

La proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif total se situe à 3,9% comparativement à 3,4% pour 2014 et 3% en 2013.

Depuis 2011, la **démarche de maintien dans l'emploi des collaborateurs RQTH** relève d'un dispositif spécifique. Le nombre d'aménagement est en forte diminution (- 15 par rapport à 2014) après une très forte progression depuis 2011. **8 collaborateurs ont été et sont suivis à ce titre en 2015.**

A fin 2015, 13 collaborateurs de l'entreprise bénéficient du dispositif d'aide aux salariés, parent ou conjoint de personne handicapée.

En 2015, l'entreprise a atteint un taux moyen d'emploi de travailleurs handicapés de 5.78% au 31 décembre 2015, sur le total de l'effectif.

Consécutivement aux actions conduites en matière d'insertion des personnes handicapées, il ressort ces résultats **par référence à la DOETH** :

DONNEES	2012	2013	2014	2015
Taux d'emploi des personnes handicapées	3.97%	5.30%	6.02%	5.78%
Sous-traitance avec des entreprises adaptées, établissements et services d'aides pour le travail en Unité Bénéficiaire	3.56 UB	13.75 UB	11.14 UB	8.26UB*

*Les principales missions confiées visent la préparation des dossiers collaborateurs dans le cadre de la gestion des propositions et conditions générales pour la Direction commerciale et des actions de mailing pour la Direction Assurance.

Groupama Loire Bretagne a par ailleurs ouvert le dispositif permettant le don de jours de repos consécutivement à la loi du 9 mai 2014 qui autorise, sous certaines conditions, un salarié à faire **don** de ses **jours de repos**, avec l'accord de l'employeur, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant auprès duquel une présence soutenue est indispensable (cf. art. L1225-65-1 et suivants du code du travail). L'appel au don réalisé le **19 février dernier** auprès des collaborateurs de Groupama Loire Bretagne a concrétisé le bel élan de solidarité puisqu'il a suffi de 45 minutes pour collecter 30 jours donnés à un salarié bénéficiaire.

En termes de sensibilisation, l'entreprise a participé du 16 au 22 novembre dernier à la **semaine pour l'emploi des personnes handicapées en partenariat avec l'ADAPT** qui en est à l'initiative. Cette opération est suivie depuis 8 ans.

Dans ce cadre, Groupama Loire Bretagne a, **en externe**, participé à Handicafé organisé par l'ADAPT ainsi qu'à Forum Emploi organisé par le CAP Emploi.

Egalement partenaire du «Réseau des Référénts», nouveau service de proximité proposé par l'AGEFIPH pour échanger et développer des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées **dont la Bretagne est région pilote** et qui compte 230 entreprises inscrites pour travailler sur ces thématiques, **Groupama Loire Bretagne a accueilli «la matinale» du trimestre au siège** à Rennes le vendredi 29 mai. **Accompagnés par le cabinet Exéco** entreprises et handicap chargé de l'animation de ce réseau, les référents

Handicap des entreprises présentes, en présence du médecin du travail de la MSA d'Ille et Vilaine, Docteur PERON, ainsi que des organismes spécialisés, ont travaillé sur la question du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. **Ce service régional est désormais élargi à toute la France.**

Dans cette même démarche d'ouverture, le 17 novembre, s'est tenue **au siège de Groupama Loire Bretagne la soirée régionale Club « Osons l'égalité »**. L'association « Osons l'égalité » accompagne des jeunes en situation de handicap dans leurs réflexions et constructions de leurs projets professionnels en les guidant dans leur parcours de formation. **Organisée sous forme de tables rondes**, la thématique « **Comment oser et réunir les bonnes conditions de réussite** » est abordée autour de deux questions :

- « Stage et alternance : Comment faire le bon choix à la bonne étape du parcours ? »
- « Accueillir et former un jeune : quels enjeux ? ».

Témoignages, rencontres, échanges entre des jeunes en situation de handicap, des tuteurs, des dirigeants d'entreprises et d'établissements scolaires ont nourri cette rencontre.

Par ailleurs, initiée par les ressources humaines, **une action de référencement des agences de Groupama Loire Bretagne via la plate-forme collaborative jaccede.com. a été menée** grâce à la collaboration de nombreux conseillers commerciaux qui ont apporté les différents renseignements sur l'accessibilité de nos agences. Cette plate-forme, dédiée aux personnes à mobilité réduite (Personnes âgées, femmes enceintes, personnes handicapées ou en difficulté temporaire...) référence près de 70 000 lieux et leur niveau d'accessibilité. Ainsi la vie des Personnes à Mobilité Réduite s'en trouve facilitée. A ce jour, un peu **plus de 115 agences Groupama Loire Bretagne sont référencées.** Découvrir <http://www.jaccede.com/fr/>

En interne, des actions ont été organisées et notamment, l'animation de «**sensibilisation aux troubles DYS**» : Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie...) **par des ateliers ouverts** lors de la pause-déjeuner **sur les 6 sites départementaux.**

Par ailleurs, en collaboration avec le Groupe et la Direction des Ressources Humaines, **un questionnaire anonyme élaboré à destination de l'ensemble des collaborateurs a été mis en ligne pour tester les connaissances des répondants et leur faire connaître avis et besoins concernant la thématique du Handicap et des aidants familiaux.** Associé à une action solidaire, **Groupama Loire Bretagne s'est engagé à reverser 1 € pour chaque questionnaire rempli afin de participer au financement de l'achat d'un chien**, actuellement en famille d'accueil auprès d'une salariée de Gan Assurances à Nantes, **en partenariat avec l'association Handi'chien. 1114 collaborateurs ont répondu à cette enquête solidaire.**

Maintien dans l'emploi des seniors

En 2015, les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : création de binôme d'échange entre des seniors et des jeunes de l'entreprise
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Groupama Loire Bretagne a comme d'autres entreprises du Groupe **renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'un accord relatif au contrat de génération du 11 octobre 2013** pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Cet accord conclu pour 3 ans (2013-2016) traite principalement :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors;
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités;
- l'anticipation de leur évolution de carrière;
- le développement de leurs compétences;
- l'aménagement de leur fin de carrière;
- la transmission de leur savoir.

Le dispositif prévoit notamment :

- la possibilité de passage à temps partiel pour des collaborateurs Sénior à moins de 3 ans de leur départ en retraite avec maintien des cotisations retraite à taux plein,
- la réalisation de missions transverses principalement portées sur de l'accompagnement au poste de nouveaux embauchés,
- le tutorat « et le tutorat inversé » où le collaborateur senior peut être, selon les besoins, « accompagnateur ou parrainé »,
- la mise en place de l'entretien Séniors pour les + de 57 ans en complément de l'entretien annuel d'évaluation
- la formation de préparation à la retraite.

L'entreprise **Groupama Loire Bretagne compte 554 seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2015** soit 21,3% de l'effectif dont :

- **71,3% de non-cadres,**
- **28,3% de cadres,**
- **0,4% de cadres de direction.**

En termes d'activité, ils se répartissent comme suit :

- **37%** exercent une activité dans une famille de **métiers commerciaux,**
- **63%** exercent une activité dans une famille de **métiers « administrative ».**

Parmi cette population :

- **97 collaborateurs ont 55 ans et +** soit 4,2% de l'effectif total (12,2% en 2014),
- **194 collaborateurs ont 57 ans et +** soit 8,4 % de l'effectif total. (8,6% en 2014)

En 2015, dans l'entreprise, aucun collaborateur senior n'a été recruté en CDI (2 en 2014) et 1 l'a été en CDD (2 en 2014). En 2015, 17 collaborateurs à moins de 3 ans de leur départ en retraite **ont choisi de recourir à un temps partiel senior.**

▪ **2.3.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Le Groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention

européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

▪ 2.3.8 Charte éthique

La **Charte éthique** créée et déployée **dans l'ensemble du Groupe** entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité.

Elle définit nos engagements en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

La Charte éthique définit également les missions du **Comité d'éthique**, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe ainsi qu'un projet de charte éthique révisée.

La Charte éthique révisée et présentée en Comité d'éthique **en 2014**, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de son environnement depuis 2008 mentionne des **parties renforcées** notamment sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

En complément du règlement intérieur de Groupama Loire Bretagne, la Charte éthique Groupama définit nos engagements déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs et en particulier, intégrité et loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise et interdiction de tout acte de corruption active ou passive. Elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet de Groupama Loire Bretagne pour relayer les bonnes pratiques et règles de conduite à respecter dans la façon d'exercer nos métiers et nos responsabilités.

Le 9 avril 2015, la nouvelle rédaction de la Charte Ethique applicable a fait l'objet d'une information au Comité d'Entreprise de Groupama Loire Bretagne.

La mission générale du **Comité d'éthique mis en place à Groupama Loire Bretagne dès 2006** est de veiller au bon respect de l'éthique mutualiste. Ce Comité doit contribuer à :

- favoriser la transparence au sein de l'institution,
- renforcer la transversalité entre les échelons,
- garantir le bon fonctionnement des instances.

Axée sur les règles et les processus de fonctionnement des élus de tous échelons, dans l'exercice de leur mandat, le **champ d'action** du Comité d'Ethique devenu « **Comité d'Ethique et Responsabilité Sociale et Environnementale** » a été **élargi en 2013**, à une **mission d'étude et de veille sur la politique menée en matière de RSE** pour relais d'informations et avis auprès du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Ce Comité est composé de 6 membres administrateurs élus : 2 administrateurs régionaux et 4 administrateurs départementaux. Il procède à l'examen du projet de rapport annuel RSE soumis à la validation du Conseil. **Il s'est réuni le 20 mars 2015** pour travailler notamment sur :

- La Charte Ethique
- Les gestes mutualistes
- La présentation du 2d rapport RSE de Groupama Loire Bretagne.

- Les exigences réglementaires en matière de compétence et d'honorabilité (Fit & Proper) et les parcours de formation des élus à Groupama Loire Bretagne.

2.4 Agir en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs : offres d'assurance, actions de prévention et de sensibilisation, produits ISR, contrats d'achats.

Convaincus que la réduction de nos émissions directes peut être accentuée, notamment par la réduction de nos émissions de CO₂ et de nos consommations de papier; elle fait partie de nos objectifs intégrés au plan stratégique RSE et sur lesquels nous poursuivons nos efforts.

▪ 2.4.1. Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama Loire Bretagne sur l'environnement sont limités. Nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols.

Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, impulsée au niveau du Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama Loire Bretagne est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

Outre les obligations réglementaires, Groupama Loire Bretagne s'inscrit pleinement dans cette démarche et accorde une importance toute particulière à l'amélioration de notre environnement futur.

Dès 2009, la Caisse régionale a réalisé un 1^{er} bilan carbone qui a été actualisé en 2013 pour déterminer les priorités d'actions en termes d'émission de carbone et investir dans des solutions plus performantes : double vitrage, rationalisation de l'éclairage, baisse des tonnages transportés et distances de transport, limitation des déplacements...

Dans le prolongement et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires liées au décret d'application de la Loi Grenelle II (Art 75 de la Loi – décret n°2011-829 du 11 juillet 2011), **Groupama Loire Bretagne a réalisé son 1er bilan des émissions des gaz à effet de serre en 2013 avec une synthèse des actions de réduction.**

La **démarche BEGES** impose essentiellement des **obligations de transparence et de suivi** (postes d'émission, ventilation par gaz à effet de serre et origine de quelques « facteurs d'émission » nécessaires au calcul) qui permettent de poursuivre nos efforts en matière d'environnement à travers une approche différente des coûts, de notre dépendance énergétique pour alimenter la démarche RSE et renforcer notre communication pour responsabiliser chaque niveau d'acteurs.

En complément, Groupama Loire Bretagne a réalisé en 2015 un audit énergétique sur les 6 sites administratifs et sur la flotte automobile conformément à la réglementation. Les conclusions de cet audit ont été transmises à la Préfecture en Décembre 2015. Cette base permet à l'entreprise d'analyser par site les axes d'amélioration possibles pour définir les priorités d'actions intégrant les temps de retours sur investissements. Cet audit est à renouveler tous les 4 ans.

*En termes de certification environnementale, la **démarche HQE** est mise en œuvre lors de création ou restructuration de sites ou d'agences. Pour toute réalisation de travaux, les matériaux employés sont choisis de manière à respecter une logique de développement*

durable. Les travaux de rénovation de nos agences sont ainsi certifiés du point environnemental par CEE (Certificats d'Economie d'Énergie).

En matière de protection de l'environnement, les collaborateurs sont régulièrement informés des enjeux environnementaux. Cette communication vise :

- un manuel des éco gestes au bureau sur l'intranet et un petit manuel du bon sens budgétaire
- une Charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement,
- une sensibilisation, à l'auto-partage
- une sensibilisation sur le « **travailler autrement** » à Groupama Loire Bretagne avec le développement de la Visio Conférence, du Télétravail, de l'auto-partage avec des véhicules en libre-service à la disposition des collaborateurs ou du covoiturage accessible depuis la page d'accueil de l'intranet d'entreprise et à l'éco conduite complétée d'une sensibilisation à l'éco-conduite.

Cette sensibilisation est notamment renforcée lors de la **Semaine européenne du Développement Durable. Des extraits du rapport RSE ont fait l'objet d'une communication interne spécifique pour souligner les bonnes pratiques et les progrès réalisés dont la** réduction de nos émissions de CO₂.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites ou agences notamment avant travaux ou transactions (diagnostics amiante, plomb, gaz...) et autres actions liées au tri des déchets dans les sites (verre, bouteille plastique, pile, DEEE, consommables informatiques (filiale et processus de récupération et de recyclage variable d'un site à un autre) ainsi que l'intégration de critères environnementaux (CO₂) dans le choix des véhicules location longue durée.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques. Du fait de notre activité tertiaire, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement visent particulièrement les mesures d'amélioration concernant les émissions du fait des déplacements et de la consommation d'énergie abordés aux points dédiés.

▪ **2.4.2. Utilisation durable des ressources**

Les activités de Groupama Loire Bretagne ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

En 2015, l'entreprise dont les sites et les agences sont approvisionnées par le réseau public a consommé **20 143 m³ d'eau soit 9.17m³ par ETP** (base 2196 salariés en équivalent temps plein au 31/10/2015) comparativement à 31 567 m³ d'eau en 2014 soit 14.2m³ par ETP (base 2223) **soit -35,42%**.

La consommation de **papier de bureau a atteint 53 tonnes soit 24.13 Kg par ETP** pour 46 tonnes en 2014 soit 20.69 kg par ETP comparativement à 49 tonnes en 2013 (soit 22,75Kg par ETP), **100% labellisé**. Cette augmentation est notamment liée :

- au transfert des éditions au poste du papier à entête vers du papier blanc
- aux formations Magellan (migration informatique).

En parallèle, nos efforts de **rationalisation sur la dématérialisation de nos échanges avec les clients** par des contacts fortement accrus avec les nouveaux moyens technologiques (messagerie, sms) se poursuivent afin de réduire durablement les envois physiques de documents et les émissions de carbone correspondantes. **A compter de mars 2015, en lien**

avec la migration informatique, il a été décidé de ne plus utiliser de fax en agences au bénéfice du mail et du SMS.

Evolution dans le temps des consommations de papier correspondantes:

« Documents marketing et techniques » hors éditique de masse	2012	2013	2014	2015
Consommation en Tonnes	103	82 soit -20%	70 soit -15%	71 (stable)

S'agissant de la consommation d'énergie, elle se répartit comme suit :

Energie en KWH	2013	2014	2015
Electricité*	8 136 415	7 420 013 soit -8,80%	6 886 570 soit -7,19%
Gaz	2 871 365	2 640 863 soit - 8%	2 631 447 soit - 0,35%
Fioul	1 326 145	573 252 soit-56,8%	294 864 soit -48,57%
TOTAL	12 333 925	10 634 128 soit -13,78%	9 812 881 soit -7,72%

*L'entreprise est reliée au réseau électrique national et à ce titre, bénéficie de la part renouvelable du réseau.

La **consommation totale d'énergie a à nouveau été réduite en 2015 à hauteur de 7,72%**, principalement en raison des travaux visant à améliorer ce poste:

- double vitrage et meilleure isolation des bâtiments,
- fin du déploiement de l'équipement d'horloges sur chauffages électriques en agences,
- transformation progressive des chaudières fioul en chauffage électrique ou gaz
- et diminution des points de consigne de température dans les bureaux associée à une extinction systématique par automate des éclairages des bureaux en dehors des heures d'occupation.
- A cela, s'ajoutent les travaux de rénovation énergétique réalisés au 6^{ème} étage du bâtiment du siège à Rennes.

La **consommation totale d'énergie** rapportée par ETP sur la période est **4 467 Kwh** pour 4 784 en 2014 soit une **baisse de 6,62% en 2014**.

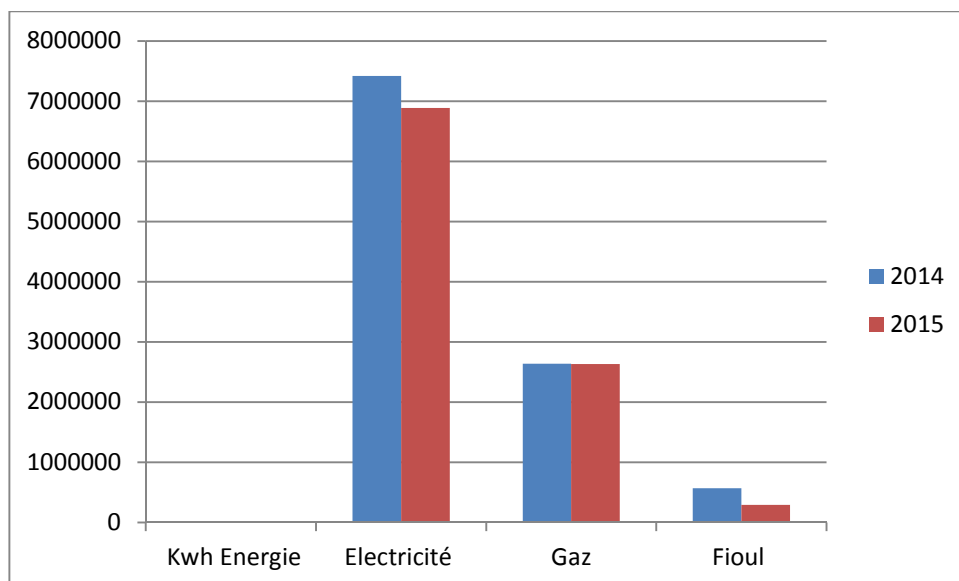
Par ailleurs, en lien avec nos activités de services (assurances et banque), le Groupe Groupama et l'entreprise Groupama Loire Bretagne ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2014	2015
Consommation d'eau (m³)	31 567	20 143
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	14.2m3	9.17m3

	2014	2015
Consommation totale d'énergie (kWh)	10 634 128	9 812 881
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	4 784	4 467
Consommation d'électricité (kWh)	7 420 013	6 886 570
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	3338	3 135
Consommation de gaz (kWh)	2 640 863	2 631 447
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	1188	1 198
Consommation de fioul (kWh)	573 252	294 864
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	258	134
Consommation de chaleur (kWh)	0	0
<i>Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)</i>		
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
<i>Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)</i>		

Représentation de l'évolution des consommations



2.4.3. Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour y parvenir portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail interentreprises du Groupe, mis en place fin 2013, et auquel contribue Groupama Loire Bretagne, pilote cet objectif et est chargé d'indiquer et de mettre en place de façon collaborative des voies d'actions.

Dans cette optique, Groupama Loire Bretagne recherche des pistes pour réduire ses émissions de CO₂ et pour valoriser les gains générés.

En matière de **rationalisation des déplacements**, différentes actions sont conduites à Groupama Loire Bretagne pour baisser la consommation d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

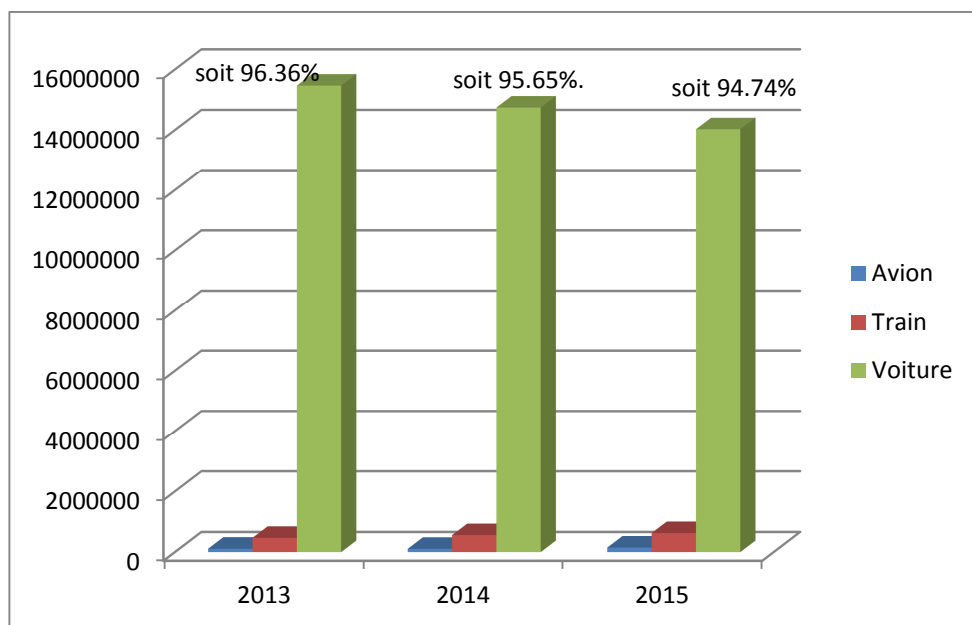
Outre le télétravail, la visio conférence, l'auto-partage, le co-voiturage ou encore la formation à la conduite écoresponsable aux grands rouleurs, le **parc automobile** de l'entreprise est **renouvelé à 85% tous les deux ans** pour bénéficier des innovations technologiques des nouveaux véhicules et ainsi, diminuer le rejet de CO₂ par Km.

Par ailleurs, les commandes de fournitures et matériels sont regroupées pour limiter le fret d'approvisionnement.

Détail des différents types de déplacements professionnels à Groupama Loire Bretagne :

Déplacement professionnels	2012	2013	2014	2015
En avion Ratio par ETP	136 176 Kms	112 725 Kms <i>Soit 52,33</i>	108 049 Kms <i>Soit 48,60</i>	149 880 Kms <i>soit 68,23</i>
En train Ratio par ETP	578 141 Kms	469 519 Kms <i>Soit 217,98</i>	558 968 Kms <i>Soit 251,45</i>	683 523 Kms <i>soit 311,17</i>
En voiture Ratio par ETP	15 264 571 Kms	15 467 783 Kms <i>Soit 7180,96</i>	14 744 891 Kms <i>Soit 6632,88</i>	14 028 145 Kms <i>soit 6386,29</i>

Répartition et évolution des Kms parcourus par modes de transport



Pour cet exercice et selon la période de référence du reporting allant du 01/11/2014 au 31/10/2015, ci-dessous détails **selon les 3 scopes du GHG Protocol** et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dans les tableaux (Base ETP : 2196).

Scope 1 :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	488.6	484
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0.22	0.22
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	162.7	78
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0.07	0.03
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	75.9	25
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	0.03	0.01
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	727.2	588
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0.32	0.26

Scope 2 :

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	578.8	461
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	0.26	0.21
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	0	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	0	0
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	0	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0	0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	578.1	461
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.26	0.21

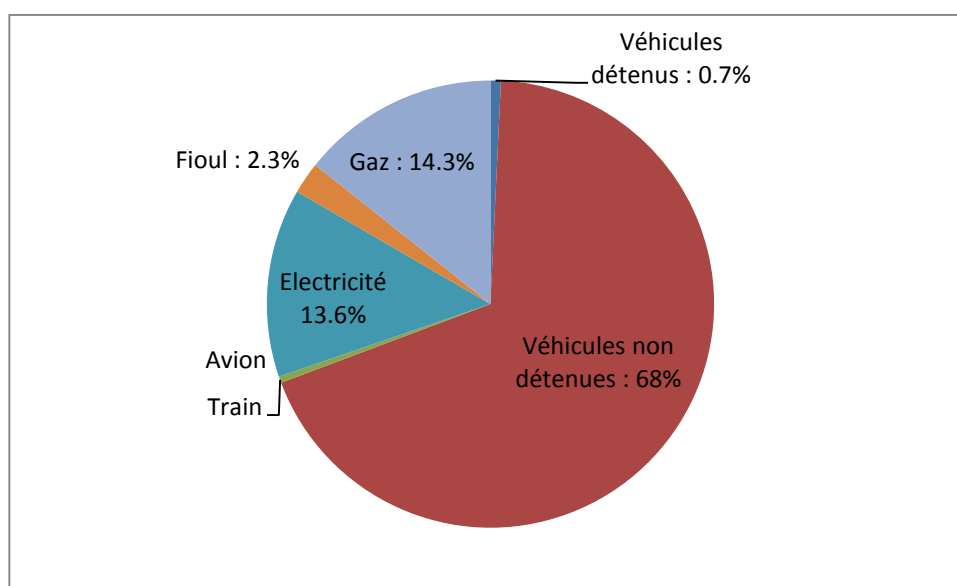
Scope 3 :

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2430.7	2317
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	1.09	1.06

Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	13.7	16
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0,01	0.01
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	0.6	3.6
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0	0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	2445.0	2337
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1.10	1.06
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	3750,3	3388
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1,68	1.54

Au global, les émissions de CO₂ ont baissé en volume de 9.66% correspondant à une réduction de de 8.33% par ETP.

Répartition des émissions de CO₂ pour 2015



En 2015, dans la baisse globale d'émissions de CO₂, on relève une part d'émissions de CO₂ en baisse pour le fioul et pour les véhicules détenus avec un transfert partiel vers le gaz et les véhicules non détenus.

A Groupama Loire Bretagne, les quatre postes les plus importants en termes d'émissions de carbone sont les postes «achat de produits ou services», « immobilisations des biens », « déplacements professionnels » et « déplacements domicile travail ».

L'entreprise a une activité commerciale qui nécessite une importante flotte automobile, de nombreuses agences dispersées sur l'ensemble du territoire et par conséquent, une nécessité d'immobilisation et d'utilisation d'électricité.

Les actions menées à Groupama Loire Bretagne en matière d'environnement ont permis de réduire les quantités énergétiques consommées avec les émissions carbonées engendrées notamment pour les postes : déplacements professionnels et consommation de fioul.

La **consommation totale de papier incluant papier de bureau et documents marketing et technique** hors éditique de masse **est en augmentation du fait de la migration informatique qui a généré une hausse des éditions.**

Consommation Papier	2009*	2012	2014	2015
En Kg /Salarié	94	58	49	56 +14.28%

*Référence bilan carbone

Les **réductions d'émissions carbone** proviennent essentiellement de :

- La baisse de la consommation énergétique (fioul /électricité) due à un climat plus doux,
- L'optimisation des déplacements professionnels et domicile/travail,
- Le renforcement de la performance énergétique (kW/m² - température, éclairage).

Ces actions d'optimisation et de rationalisation des ressources sont intégrées transversalement dans l'entreprise afin de réduire les émissions de CO₂ et d'atteindre l'objectif de réduction à 5 ans défini dans le plan stratégique RSE en faveur de l'environnement.

▪ **2.4.4 Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de Groupama Loire Bretagne ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Notre objectif vise cependant à progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers du tri sélectif avec des bonnes pratiques relayées selon les sites : papier, déchets des équipements électriques ou électroniques... Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels les collectivités locales, est en structuration.

En 2015, Groupama Loire Bretagne a eu recours à un service de valorisation des déchets de mobilier de bureau en lien avec les nouveaux aménagements réalisés.

	2014	2015
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	2	1
<i>Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>	<i>0.89</i>	<i>0.45</i>
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	5	31*
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	<i>2.25</i>	<i>14.11</i>
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	2	0**
<i>Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)</i>	<i>0.89</i>	

*Forte hausse due aux déménagements des sites 35 et 29 sur la période avec évacuation de papiers divers.

**Pas de mesure spécifique.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama Loire Bretagne n'est pas concerné par la problématique de nuisances sonores.

▪ **2.4.5 Protection de la biodiversité**

Le Groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2016.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion

durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France à hauteur de 322 493 téqCO₂. Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la Société Forestière Groupama ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts.

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

2.5. Relations avec les parties prenantes

2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une **Charte de déontologie Achats**.

Trois aspects y sont particulièrement développés à travers la prise en compte :

- des modes de fabrication des matériels,
- du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication,
- et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la **Charte Inter-entreprises**, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

En cohérence, *Groupama Loire Bretagne* a incorporé des critères RSE pour choisir ses fournisseurs et développer des **partenariats durables avec des acteurs de proximité** et ainsi, agir en faveur du développement économique et social des territoires en conformité avec le **guide des achats éco responsables** des acheteurs du Groupe diffusé depuis 2007.

Dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de dans le cadre d'une **Charte « RSE »**, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Depuis novembre 2014, Groupama Loire Bretagne a diffusé un cadre de référence à destination de tout collaborateur impliqué dans un processus d'achat. Il s'appuie sur les principales règles de conduite déontologique issues des valeurs de l'entreprise et du Groupe, de l'image qu'elle souhaite se donner et des modalités opérationnelles qu'elle a choisies de mettre en œuvre.

Il repose sur des principes clés à respecter quelle que soit la nature du bien ou service acheté :

- La satisfaction des utilisateurs
- La prise en compte des contraintes environnementales et sociales
- L'intégrité.

En conformité avec le cadre défini avec le Groupe sur le dossier « fournitures de bureau » nos achats de papier s'opèrent dans le respect des référencements produits répondant au juste besoin de l'utilisateur final avec le choix d'une référence de papier plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes PEFC et Ecolabel Européen.

Sur l'exercice 2015, Groupama Loire Bretagne a eu recours à la **sous-traitance** qui représente **21% du volume total des achats** pour 23% en 2014 et 29% en 2013. Cette diminution est liée à la mise en œuvre de la convergence informatique des systèmes

d'information vers le système communautaire qui a entraîné une baisse des prestations informatiques sous-traitées (poste majeur de sous-traitance).

▪ 2.5 2 Autres parties prenantes

Groupama, entreprise mutualiste basée sur un **fonctionnement décentralisé**, se caractérise par son mode de gouvernance. Le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

Le principe « une personne, une voix » assure à chacun de nos sociétaires-clients la possibilité d'élire à chaque niveau de structure : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou Nationale des administrateurs et de participer à la prise de décisions.

Représentants des sociétaires, engagés dans le projet mutualiste et porteurs d'initiatives au bénéfice des sociétaires et du développement de leur caisse locale sur leur territoire (commissions des petits sinistres, information et formation sur la prévention des risques...), les élus sont aussi très investis dans la vie locale (membre d'association ou titulaires d'un mandat).

En 2015, on compte **5677 élus sur notre territoire** (5725 en 2014) et **307 participations à des actions de formation** sur 503 invités soit un taux de présence de 61%. Une journée découverte/intégration est proposée à chaque nouvel élu local. On compte **116 nouveaux élus locaux** (pour 182 en 2014) dont 52 femmes et 64 hommes.

193 ont été invités à participer à cette **journée découverte** pour intégrer les **nouveaux élus 2015** ainsi que ceux de 2014 qui n'avaient pu être présents. **109 ont assisté à ce temps d'accueil et de présentation** de notre entreprise mutualiste et du rôle de l'élu **soit 56.47%** (pour 168 participants en 2014 correspondant à un taux de participation de 69%). Le nombre de sessions de formation est passé tous modules confondus de 60 à 45 entre 2014 et 2015 en raison de la mise en place de la migration informatique.

Au niveau départemental, on compte **10 nouveaux élus de Fédérations** à l'issue des Assemblées Générales de Fédération. La journée de formation pour ces nouveaux élus est prévue le 27 mai 2016.

Par ailleurs, **depuis 2008**, la Caisse régionale organise, au sein de chacune des 6 Fédérations, un **séminaire annuel pour les élus départementaux**. **En 2015, le module dispensé a porté sur le projet « Agence de Demain »**. **Sur 92 Elus invités, 80 étaient présents soit 86,95%**.

Pour les élus régionaux, dans le respect des nouvelles exigences « **Fit and Proper** » qui inscrit les problématiques de gouvernance des organismes d'assurance au cœur du futur régime prudentiel Solvabilité II, Groupama Loire Bretagne construit un **parcours renforcé d'accompagnement et de formation notamment auprès de ceux qui exercent des « fonctions clés »** afin de leur permettre d'exercer leur rôle de gestion et de contrôle avec efficacité quant au fonctionnement de notre mutuelle et à la bonne gestion des risques et du contrôle interne.

Les élus régionaux ont également eu une formation sur « la prise de parole en public » lors du séminaire du Conseil le 22 et 23 janvier 2015. Le taux de participation a été de 83% (19 sur 23 invités).

Deux sessions ont également été proposées dans le cadre des formations UMAO aux élus régionaux et à 6 élus de Fédération : l'une, sur « L'engagement volontaire et l'évolution du modèle mutualiste » en janvier 2015 **et l'autre, sur « Le renouvellement mutualiste : une affaire d'élus »** en décembre 2015. Le taux de participation a été de 100%.

Enfin, des supports sont périodiquement diffusés pour sensibiliser nos élus à leur rôle et responsabilité. La plaquette d'information « **Devenez élu Groupama, élargissez votre Horizon** » invite nos sociétaires à découvrir et à s'investir dans le monde enrichissant des

conseils d'administration et un « **Mémento Elus** » décrit notre entreprise mutualiste avec ses caractéristiques et engagements.

Un nouveau site Extranet « Racines et Réseaux » dédié aux élus a été déployé en 2015 avec une base documentaire accessible et des reportages périodiques sur les actions sur le terrain. **Interactif**, il **permet d'élargir le lien créé avec le réseau de tous les élus locaux** avec la possibilité pour eux de déposer leurs commentaires sur les rubriques et implications locales. **Et après une année d'existence**, les chiffres sont éloquentes **1 437 élus connectés, 503 articles publiés et 329 commentaires** ... signe d'une **coopération en ligne active et dynamique**.

Au-delà du réseau d'élus, chaque année, **l'Assemblée générale de la Caisse locale** constitue un **rendez-vous privilégié avec son sociétariat**. Elle favorise le dialogue et l'écoute et constitue le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires à travers le vote.

Groupama Loire Bretagne renouvelle périodiquement l'organisation et l'animation de ses Assemblées pour répondre aux besoins de ses sociétaires en termes de qualité, accessibilité et adaptation de nos produits et services par des thèmes et débats proches de leurs préoccupations.

En 2015, les quelques **600 000** sociétaires de Groupama Loire Bretagne ont été invités à participer aux Assemblées Générales des **416 Caisses** locales du territoire. **50 839 assurés étaient présents** à ces réunions au cours desquelles chacun a pu être sensibilisé aux risques « Accidents de la vie courante » par l'animation et les débats proposés : « Une belle rencontre?...ou un accident de la vie courante?... » avec des conseils concrets pour prévenir les chutes, les électrocutions, les suffocations, les noyades, les intoxications, les incendies domestiques et brûlures et porter secours. En 2014, on comptait 51982 sociétaires présents à ces Assemblées Générales.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce une **démarche et des dispositifs d'écoute** et de sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle.

En 2015, à Groupama Loire Bretagne, le service Qualité a adressé **10 enquêtes vers l'externe** notamment dans le domaine auto, santé, habitation, défense recours et nouvelles références clients (11 en 2014). **En interne, 4 enquêtes ont été réalisées** en matière de qualité de vie au travail, ambition managériale, acculturation du digital et projet conciergerie (5 en 2014).

Pour servir l'objectif prioritaire de la qualité de service client, des actions internes ont été menées pour renforcer l'accompagnement des collaborateurs au traitement des réclamations. Ainsi, dans le cadre de la migration informatique, **les procédures sur le traitement des réclamations ont été réécrites en lien avec le nouveau système d'information pour le domaine IARD, Vie et Banque.** Elles sont en ligne **et accessibles à tous les collaborateurs de l'entreprise** avec rappel des principes dans le respect des recommandations de l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel) et des modes opératoires à suivre à chaque échelon avec accès à des lettres types pour réaliser les accusés de réception, les réponses à réclamation N1 et N2 et clôturer les réclamations.

Dans la continuité et à compter de janvier 2016, 14 référents Qualité sont nommés au sein des différents Métiers, pour prendre en charge les réclamations de niveau 2. Ils seront les interlocuteurs privilégiés du Service Qualité pour le traitement des réclamations.

Courant 2015, le service Qualité de Groupama Loire Bretagne **s'est par ailleurs associé à d'autres entités du Groupe** (Groupama Centre Manche, Mutuaide, Groupama Vie et Groupama Banque) **pour partager les bonnes pratiques** et relever les actions pouvant être modélisées.

En cohérence avec la démarche « Amélioration Satisfaction Client » menée au sein du Groupe depuis 3 ans, Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans le déploiement du projet en s'appuyant sur les valeurs de Groupama et attitudes à développer au service du client : « Attentionné, engagé et efficace » et la promesse de service qui y est attachée. Le Comité de Pilotage s'est réuni pour la 1^{ère} fois en octobre 2015 pour

s'approprier les enjeux et les priorités d'actions à mettre en place **pour satisfaire à l'objectif d'amélioration de la qualité de service qui est un des piliers du projet stratégique d'entreprise « LB 2018 ».**

Groupama Loire Bretagne développe aussi à travers les nouvelles technologies un dispositif de dialogue avec les sociétaires avec notamment Facebook mis en place depuis 2008 pour le marché agricole et le marché des particuliers ou un relais avec les internautes sur les réseaux sociaux notamment en matière de recrutement ou d'ouverture vers de nouvelles contributions.

De plus, Groupama Loire Bretagne entretient depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles et instituts et établissements d'enseignement pour favoriser la promotion de l'image de l'entreprise sur le territoire local et attirer de futurs candidats à l'emploi en passant par l'apprentissage ou l'alternance dans différents domaines, à l'université ou grandes écoles ou par la présence de collaborateurs de l'entreprise dans des salons, forums ou conférences.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion.

2.6 Loyauté des pratiques

▪ 2.6.1 Conformité

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une **Charte de conformité**. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Le Groupe Groupama s'est doté d'une **politique de Conformité Groupe**, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, **afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.**

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques ;
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties.

Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Les entreprises d'assurance du Groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité progressif a déjà été initié par l'équipe CIL du Groupe et se poursuit en 2015-2016.

Dans le respect de la politique de Conformité du Groupe, la **politique Conformité pour Groupama Loire Bretagne a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du 6 novembre 2015**. Y sont définis le cadre général du dispositif, les principes clés de mise en œuvre, le mode de gouvernance et les principes de validité.

▪ **2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)**

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le Groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une **Charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises**. A la caisse régionale, la **Charte Conformité a été validée par le Comité Technique de Contrôle et des Risques en 2010** sur un modèle Groupe.

Groupama Loire Bretagne s'est engagé dans la démarche et a nommé un **Responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** pour intégrer le réseau dédié du Groupe.

Les points clés du **dispositif** comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie-épargne; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du Groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

A Groupama Loire Bretagne, un **Correspondant Relais Informatique et Liberté** a été nommé dans le prolongement de la création de la fonction CIL du Groupe en 2007.

Ses missions visent notamment à :

- à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière,
- à diffuser la culture informatique et libertés (code de bonne conduite, recommandations, formation E-learning Informatique et Libertés, ...),
- à gérer les droits d'accès, d'opposition.

Enfin, Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En conclusion,

Groupama Loire Bretagne est conscient de sa responsabilité et s'engage, avec le Groupe, à créer de la valeur en s'appuyant sur ses fondamentaux.

Dans un contexte de mutations qui s'accélère, la stratégie RSE doit conforter la rentabilité de l'entreprise de manière à ce qu'elle soit une source de valeur durable.

C'est un levier fort pour s'appuyer sur le modèle mutualiste qui présente des spécificités de gouvernance et produit des externalités positives tant auprès des sociétaires, des acteurs de la société civile que des pouvoirs publics.

Les valeurs fondamentales du mutualisme ainsi que les caractéristiques de son modèle économique (équité, approche de long terme...) sont transposées dans nos services, notre connaissance client et la gestion de la relation client basée sur la proximité et le long terme en conservant un ancrage territorial fort.

Groupama Loire Bretagne joue un rôle économique et social affirmé sur le territoire notamment en zones rurales et sensibles avec de nombreuses initiatives qui contribuent au maintien du lien social, au renforcement de la prévention ou à la prise en charge d'activités relevant autrefois des prérogatives publiques.

Ce rôle se concrétise également par un programme renforcé de formation au fonctionnement de la sphère économique et acculturation financière des sociétaires et élus qui contribuent au développement des compétences des acteurs mutualistes et permet ainsi des contributions et coopérations enrichies dans les débats et la prise de décision.

Groupama Loire Bretagne inscrit sa démarche RSE dans une dynamique de progression quotidienne en structurant progressivement sa capacité à mobiliser et à responsabiliser tous les acteurs au service du développement économique incluant les enjeux du développement durable.

Intégrée dans nos pratiques de gouvernance et nos pratiques métiers, la RSE constitue un facteur d'identité commune porteur d'avenir pour anticiper les changements et s'adapter aux enjeux futurs. **La stratégie RSE contribue à la mobilisation des collaborateurs et des élus**, mais aussi à l'innovation, à la bonne réputation et la réduction de nos risques et de nos coûts. Elle participe ainsi pleinement à la performance globale de l'entreprise.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce Groupama Loire Bretagne présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.3
Les embauches et les licenciements	Partie 2.3
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.3
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.3
Absentéisme	Partie 2.3
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.3
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.3
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.3
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.3
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.4
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.3
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.3
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.3
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.3 Partie 2.6
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.3 Partie 2.6
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.3 Partie 2.6
A l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.3 Partie 2.6

3.1 Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.4
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.4
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.4
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.4
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.4
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.4
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.4
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.4
L'utilisation des sols	Partie 2.4
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.4
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.4
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.4

3.2 Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.2 Partie 2.3
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.3
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Partie 2.2 Partie 2.3
Les actions de partenariat ou de mécénat	Partie 2.2 Partie 2.3

Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.5
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.5
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.6
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.6
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.6

Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Loire Bretagne en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

▪ *Collecte des données*

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Loire Bretagne, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services :

- de la Direction des Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux,
- de la Direction Financière pour les indicateurs environnementaux
- et des services de la Direction Assurances, de la Direction des Ressources Humaines ainsi que du Secrétariat Général et de la Direction COMMUNICATION pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO2 sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne. La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting Groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

▪ *Périmètre de Reporting*

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise Groupama Loire Bretagne soit les 6 sites départementaux et agences locales.

Cependant, pour certains indicateurs environnementaux, certaines données sont extrapolées pour estimer les consommations sur la totalité du parc d'immeubles d'exploitation :

- Consommation d'eau : environ ¼ du volume est extrapolé sur la base des surfaces des bâtiments à partir du coût de consommation par m2.
- Consommation d'électricité : environ 2% des consommations d'électricité est extrapolée sur la consommation Kwh/m2
- Consommation de papier : basée sur les commandes réalisées sur la période de référence.
- Gestion des déchets de bureau : la démarche de valorisation à travers le tri sélectif est en cours de structuration pour progresser vers un suivi homogène et plus exhaustif.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre l'entreprise Groupama Loire Bretagne. C'est le cas aux points suivants:

2.1 Assureur responsable : 2.1.1 Offres Assurances et banque ; 2.1.2 Prévention : politique Groupe et actualisation ; 2.1.2 Gestion des actifs,

2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile : pour Les engagements autour du « Vivre ensemble », point introductif 2.2.3 : Lutte contre les maladies rares,

2.3 Employeur responsable : 2.3.3 Relations sociales (accords collectifs); 2.3.4 Santé et sécurité: socle commun Groupe ; 2.3.6 Egalité de traitement : informations sur les engagements en matière d'égalité de traitement entre les collaborateurs pour les entreprises du Groupe ; 2.3.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT : engagement; 2.3.8 Charte éthique : engagement

2.4 Agir pour l'environnement : 2.4.1 Politique générale en matière d'environnement: information politique Groupe ; 2.4. 3. Changement climatique : stratégie Groupe; 2.4.4 Pollution et gestion des déchets : données liées à l'activité ; 2.4.5 Protection de la biodiversité : Données et démarche Groupe

2.5. Relations avec les parties prenantes : 2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs : politique d'achats du Groupe

2.6 Loyauté des pratiques : 2.6.1 Conformité : cadre Groupe Charte de conformité ; 2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés) : politique Groupe

Calculs des émissions de CO2

Les émissions de CO2 sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2015 à partir de la base ADEME.

Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales :

- **Taux d'absentéisme en France** = nombre de jours d'absence (cdi&cdd en ouvrés) / [(effectif moyen mensuel cdi&cdd)*(nombre de jours ouvrés - 25 congés payés)]

Modification : taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence (CDI en ouvrés) / [(effectif moyen mensuel CDI)*(nombre de jours théoriques travaillés)]

Avec nombre de jours théoriques travaillés = 365 jours - (52 semaines * 2 jours de repos) - 30.5 jours de congés - 22 jours de RTT - nombre de jours fériés dans l'année

- **Taux de fréquence des accidents** = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/ heures théoriques travaillées annuelles

- **Taux de gravité des accidents** = jours perdus (ouverts) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 / heures théoriques travaillées annuelles

Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire * 47 semaines * effectifs cdi&cdd au 31/12/2015

Modification : heures annuelles théoriques travaillées = nombre de jours théoriques travaillés * 7.7 heures

⌘ ⌘
⌘

III/ LES COMPTES ANNUELS

- Bilan ACTIF	page 85
- Bilan PASSIF	page 86
- Compte de résultat Technique	page 87
- Compte de résultat non Technique	page 88
- Tableau des engagements reçus et donnés	page 89
- Annexes (notes 1 à 23)	page 90

COMPTES ANNUELS 2015

Annexes 2015

- Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable
- Note 2 : Principales règles d'évaluation et de présentation
- Note 3 : Actifs incorporels
- Note 4 : Placements
- Note 5 : Créances
- Note 6 : Comptes de régularisation actif
- Note 7 : Capitaux propres
- Note 8 : Provisions techniques d'assurance non-vie
- Note 9 : Provisions pour risques et charges
- Note 10 : Dettes
- Note 11 : Compte de régularisation passif
- Note 12 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Note 13 : Cotisations
- Note 14 : Autres produits techniques
- Note 15 : Produits et charges des placements
- Note 16 : Produits et charges exceptionnels et non techniques
- Note 17 : Résultat technique de l'assurance non-vie par catégorie
- Note 18 : Impôts sur les bénéfices
- Note 19 : Consolidation
- Note 20 : Gouvernance
- Note 21 : Renseignements concernant les filiales et participations
- Note 22 : Effectifs et frais de personnel
- Note 23 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

BILAN ACTIF

Exercice 2015 au 31 décembre 2015

ACTIF – Montants en €	2015	2014
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	15 919 516,24	13 903 409,81
3 Placements	1 156 523 387,56	1 125 416 585,20
3a Terrains et constructions	106 040 827,07	103 398 173,73
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	390 925 836,77	390 870 218,49
3c Autres placements	659 556 723,72	631 148 192,98
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	548 181 449,63	522 913 549,72
5a Provisions pour cotisations non acquises	37 468 873,22	36 163 783,12
5b Provisions d'assurance vie		
5d Provisions pour sinistres (non-Vie)	361 225 689,85	342 015 952,88
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-Vie)	149 486 886,56	144 733 813,72
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques		
5bis a Provisions pour cotisations non acquises		
5bis d Provisions pour sinistres (non-Vie)		
5bis f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
5bis g Provisions pour égalisation		
5bis i Autres provisions techniques (non-Vie)		
6 Créances	174 146 783,87	160 474 244,19
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	100 923 576,72	106 999 892,11
6aa Cotisations acquises non émises	9 220 156,80	10 083 912,46
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	91 703 419,92	96 915 979,65
6b Créances nées d'opérations de réassurance	8 213 861,97	2 688 585,20
6c Autres créances	65 009 345,18	50 785 766,88
6ca Personnel	14 574,77	28 172,24
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	25 086,01	14 806,46
6cc Débiteurs divers	64 969 684,40	50 742 788,18
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	148 545 349,94	87 716 035,54
7a Actifs corporels d'exploitation	15 665 580,28	16 609 412,76
7b Comptes courants et caisse	132 879 769,66	71 106 622,78
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif	23 657 789,51	25 055 598,30
8a Intérêts et loyers acquis non échus	7 211 993,39	8 987 096,41
8b Frais d'acquisition reportés	13 950 778,00	13 323 730,00
8c Autres comptes de régularisation	2 495 018,12	2 744 771,89
9 Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	2 066 974 276,75	1 935 479 422,76

BILAN PASSIF

Exercice 2015 au 31 décembre 2015

PASSIF – Montants en €	2015	2014
1 Capitaux propres	679 895 541,28	649 406 239,10
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 372 041,16	1 372 041,16
1b Primes liées au capital social		3 290 238,38
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	386 062 599,85	363 384 514,63
1g Ecarts résultant des changements de méthodes au 01/01/95	0,00	-43 133,16
1h Subventions d'investissement	106 442,96	119 084,26
1e Report à nouveau	6 000 000,00	2 000 000,00
1f Résultat de l'exercice	30 501 883,72	26 721 158,62
1i Ecart de dévolution	252 352 853,73,59	252 562 335,21
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 220 699 709,75	1 153 833 450,24
3a Provisions pour cotisations non acquises	102 518 693,81	99 605 153,52
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistre (non-Vie)	774 622 300,43	728 401 392,61
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	19 702 773,74	6 361 564,42
3i Autres provisions techniques (non-Vie)	323 855 941,77	319 465 339,69
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	13 898 754,56	12 938 968,56
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	147 880 784,68	115 424 376,58
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 941 493,26	8 439 733,18
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	21 935 602,56	20 568 522,15
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	62 900 325,15	30 185 687,42
7e Autres dettes	57 103 363,71	56 230 433,83
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	77 375,40	75 299,00
7ec Personnel	16 434 170,06	16 332 081,02
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 832 414,70	23 839 924,23
7ee Créiteurs divers	15 759 403,55	15 983 129,58
8 Comptes de régularisation passif	4 599 486,48	3 876 388,28
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	2 066 974 276,75	1 935 479 422,76

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

Exercice 2015 au 31 décembre 2015

Montants en €	2015			2014
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Total Opérations nettes	Total Opérations nettes
1 Cotisations acquises	792 602 380,31	299 150 089,84	493 452 290,47	491 164 725,14
1a Cotisations	795 515 920,60	300 455 179,94	495 060 740,66	495 341 449,68
1b Variations des cotisations non acquises	-2 913 540,29	-1 305 090,10	-1 608 450,19	-4 176 724,54
2 Produits des placements alloués	14 118 168,00		14 118 168,00	13 037 794,68
3 Autres produits techniques	21 857 075,10		21 857 075,10	21 014 907,90
4 Charges des sinistres	-529 021 954,90	-181 023 067,81	-347 998 887,09	-345 014 521,26
4a Prestations et frais payés	-482 801 047,08	-161 813 330,84	-320 987 716,24	-334 707 011,34
4b Charges des provisions pour sinistres	-46 220 907,82	-19 209 736,97	-27 011 170,85	-10 307 509,92
5 Charges des autres provisions techniques	-4 390 602,08	-4 753 072,84	362 470,76	-6 456 632,78
6 Participation aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-121 215 012,83	-43 887 160,17	-77 327 852,66	-72 616 409,45
7a Frais d'acquisition	-111 863 352,64		-111 863 352,64	-109 157 987,01
7b Frais d'administration	-9 351 660,19		-9 351 660,19	-7 578 535,09
7c Commissions reçues des réassureurs		-43 887 160,17	43 887 160,17	44 120 112,65
8 Autres charges techniques	-45 668 840,43		-45 668 840,43	-47 319 684,77
9 Variation de la provision pour égalisation	-13 341 209,32		-13 341 209,32	-5 861 102,54
Résultat technique de l'assurance non-Vie	114 940 003,85	69 486 789,02	45 453 214,83	47 949 076,92

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Exercice 2015 au 31 décembre 2015

Montants en €	2015	2014
1 Résultat technique de l'assurance non-Vie	45 453 214,83	47 949 076,92
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements	41 288 685,83	35 772 439,50
3a Revenus des placements	21 441 123,10	20 929 126,37
3b Autres produits des placements	6 533 376,17	4 941 073,06
3c Profits provenant de la réalisation des placements	13 314 186,56	9 902 240,07
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-13 680 091,53	-10 251 961,44
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-3 773 274,76	-3 899 546,24
5b Autres charges des placements	-3 621 415,24	-4 186 559,44
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 285 401,53	-2 165 855,76
6 Produits des placements transférés	-14 118 168,00	-13 037 794,68
7 Autres produits non techniques	3 476 320,51	3 156 346,17
8 Autres charges non techniques	-6 278 124,83	-7 973 931,74
9 Résultat exceptionnel	-7 577 365,44	-7 454 877,79
9a Produits exceptionnels	1 433 408,92	2 703 525,37
9b Charges exceptionnelles	-9 010 774,36	-10 158 403,16
10 Participation des salariés	-180 936,00	-1 219 020,00
11 Impôts sur les bénéfices	-17 881 651,65	-20 219 118,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 501 883,72	26 721 158,62

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Exercice 2015 au 31 décembre 2015

Montants en K€

Libellé	2015	2014
1 Engagements reçus	647	858
2 Engagements donnés	207	254
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	207	254
2b Titres et actifs acquis en engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	176 589	182 332
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable

En mars 2015, la caisse régionale a effectué une migration informatique « opération Big Bang » vers l'outil informatique communautaire du groupe.

Événements postérieurs à la clôture :

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2015 de la Caisse Régionale a autorisé la souscription aux augmentations de capital de Groupama Holding et de Groupama Holding 2 pour des montants respectifs de 91, 371 M€ et 3,797 M€. Cette augmentation de capital permettra à GH et à GH2 de souscrire à une augmentation de capital de Groupama SA, qui interviendra avant fin février 2016.

Note 2 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de la caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Bretagne - Pays de la Loire sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

Les tableaux de l'annexe sont présentés en kilo euros.

I - OPERATIONS TECHNIQUES

1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

3 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4 - SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article A.331-21 du Code des assurances.

5 - PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance collective contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse régionale et par les sociétaires.

6 - PROVISION POUR ÉGALISATION

Au 31 Décembre 2015, une provision pour égalisation régie par les dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des assurances a été comptabilisée :

		2015	2014
• Provision pour égalisation (art. R331-6)	pour	15 100 K€	4 140 K€

Une provision complémentaire, non déductible fiscalement, est constatée sur les risques suivants :

		2015	2014
• Fonds de stabilité dépendance	pour	4 037 K€	1 704 K€
• Evolution tables BCIV	pour	1 152 K€	1 047 K€
• Equilibre des fonds de la valorisation des rentes	pour	2 505 K€	2 532 K€

7 - OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de Groupama SA, et des Sociétés Mutuelles d'Assurances.

8 - RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

D'autre part, la Caisse régionale réassure les Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse régionale ; mais la part conservée par les Caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

9 - OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

II - PLACEMENTS

1 – COUTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont immobilisés.

Concernant les constructions, en application du Plan comptable, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règl. CRC n° 2002-10 et recodifié par l'art. 2-4 du Règl. CRC n° 2004-06).

L'application à Groupama Loire Bretagne est ci-dessous détaillée :

	Habitations et bureaux avant 1945	Habitations et bureaux après 1945	Entrepôts et activités	Commerces	Immeubles de Grande Hauteur
Gros Œuvre	120 ans	80 ans	30 ans	50 ans	70 ans
Clos et Couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans	25 ans
Agencements	15 ans	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans

Chaque élément est amorti en mode linéaire sur sa durée d'utilisation économique, estimée à compter de la date d'acquisition.

1.2 - VALEURS MOBILIÈRES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

1.3 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 - PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

1.5 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

SWAPS

Les swaps d'échange de taux mis en place par Groupama Loire Bretagne sont utilisés dans le cadre de la stratégie de rendement. Les intérêts perçus et/ou réglés sont inscrits en compte de régularisation et rapportés au résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de chacun des swaps conformément à l'avis 2002-10 du CNC. Les flux intermédiaires concernant les IFT souscrits dans le cadre d'autres stratégies et les primes de souscription d'options sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie.

EMTN

L'ensemble du portefeuille est valorisé par référence aux cours du marché.

Pour des EMTN exposés au marché du crédit, Groupama Loire Bretagne ne dispose pas de double valorisation et a utilisé pour valeur de réalisation la valeur proposée par l'établissement émetteur.

2 - PROVISIONS

2.1 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

2.3 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A chaque arrêté, en cas d'indice de perte de valeur, il est procédé à un test de dépréciation sur les immeubles de placements. Ce test consiste à la comparaison entre la valeur d'expertise de l'immeuble et sa valeur nette comptable inscrite à l'actif du bilan.

Une provision pour dépréciation est alors constatée :

- s'il est prévu dans un avenir proche un plan de cession de cet immeuble ;
- si la provision qui doit être constituée est significative, notamment au regard de la durée de détention habituellement pratiquée dans l'entreprise sur cette catégorie d'immeubles ;
- en fonction de l'évolution récente ou non de la structure de l'immeuble ;
- en fonction de l'évolution de la valeur d'expertise entre N et N-1.

2.4 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE (PDD)

La méthodologie de calcul retenue pour les arrêtés en date du 31 décembre est la suivante :

1 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Titres ayant subi une décote de plus de 20% consécutivement pendant 6 mois par rapport au prix de revient et titres ayant fait l'objet d'une PDD au 31 décembre N-1.

2 - Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- si la cession est estimée à court terme (x mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif-passif, ...), la provision sera de la totalité de l'écart entre la valeur boursière et prix de revient.
- si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision sera égale à la différence entre son prix de revient et la valeur recouvrable.

3 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

En ce qui concerne les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), étant donné le caractère durable de la détention (engagement sur la durée du fonds soit 8 à 10 ans suivant les investissements) aucune provision n'est calculée durant la période d'investissement du Fonds qui correspond classiquement à une baisse de la valeur liquidative. Une provision pourrait toutefois être enregistrée dans le cas où une perte certaine serait signalée par le gestionnaire du Fonds.

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

4 - Reprise de la provision

Un ajustement de la provision est effectué si la variation du cours est supérieure à 15%. Dans ce cas, une nouvelle valeur recouvrable est calculée suivant la méthode définie ci-dessus sur la base du cours à la date d'arrêt.

2.5 - PROVISIONNEMENT DES VALEURS AMORTISSABLES

Les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R. 332-20 sont les suivantes :

1/ Soit, l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- Les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels (flux actualisés au TIE d'origine) ;
- En l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

2/ Soit, l'entreprise d'assurance n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité. Les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :

- Si l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Il est précisé qu'en cas d'existence d'un risque de crédit avéré, la dépréciation à caractère durable

constituée au titre de l'ensemble des risques identifiés ne devrait pas être inférieure à celle calculée pour le risque de crédit avéré.

- Si l'entreprise d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra pour déterminer la valeur vénale de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

2.6 - RÉSERVE DE CAPITALISATION

Fiscalement, les dotations sur la réserve de capitalisation ne sont pas déductibles et les reprises ne sont pas imposables.

Le produit ou la charge théorique d'impôts lié à la non-prise en compte, dans le résultat imposable de l'entreprise, des mouvements de la réserve de capitalisation, donne lieu à respectivement une reprise non technique sur la réserve de capitalisation ou à une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent. Cette reprise ou cette dotation contribue au résultat non technique de l'entreprise.

3 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

III - AUTRES OPÉRATIONS

1 - FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

2 - CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3 - IMPÔTS

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

4 – ENGAGEMENTS SOCIAUX

A la clôture de l'exercice, une provision pour engagements sociaux, portant sur les indemnités de départ en retraite, les jours anniversaires et les médailles du travail est comptabilisée par résultat en application de la réglementation 2003-R.01 du CNC.

Cette provision est évaluée par différence entre le montant total de l'engagement évalué suivant un calcul actuariel effectué par Groupama Gan Vie et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie à la clôture de l'exercice.

Chaque année, un ajustement de cette provision est effectué par différence avec la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent.

5 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

La caisse régionale a comptabilisé un montant de 3 378 K€ au titre du crédit impôt compétitivité dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le bénéfice de ce crédit d'impôt a été utilisé sur diverses actions :

- en matière de recrutement en lien avec la migration informatique et l'ANI – Accord National Interprofessionnel
- en matière d'effort tarifaire consenti en 2015.

Note 3 : Actifs incorporels

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
2	5001	Frais de constitution	0					0
	5054	Logiciels	74 383	3 449		4 917	38 650	44 099
	5060	Droits au bail	3 702					3 702
	5070	Fonds Commercial	127					127
	5071	Fonds Commercial (s)	0					0
	5080	Autres immob. incorporelles	0					0
	5094	Logiciels en cours	3 586		3 449	1 148		1 285
		TOTAL	81 798	3 449	3 449	6 065	38 650	49 213

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Compte	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
2	590	Amortissements des actifs incorporels	67 895	3 696	38 298	33 293
		TOTAL	67 895	3 696	38 298	33 293

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2014	Montant net à la clôture de l'exercice 2015
2	5001	Frais de constitution		
	5054	Logiciels	7 537	12 120
	5060	Droits au bail	2 762	2 502
	5070	Fonds Commercial	18	13
	5071	Fonds Commercial (s)	0	0
	5080	Autres immob. incorporelles	0	0
	5094	Logiciels en cours	3 586	1 285
		TOTAL	13 903	15 920

Note 4 : Placements

4.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 a	Immobilisations	83 023	488	488	4 144	1 199	85 969
	Parts de société	49 783			3 168	1 972	50 978
	TOTAL	132 806	488	488	7 312	3 171	136 947

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
3 a	Immobilisations Parts de société	29 380 28	66	66	2 305	807	30 878 28
	TOTAL	29 408	66	66	2 305	807	30 906

◆ Montants Nets

Poste	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2014	Montant net à la clôture de l'exercice 2015
3 a	Immobilisations Parts de société	53 643 49 755	55 091 50 950
	TOTAL	103 398	106 041

4.2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts sortis	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 b	25 26	Entreprises liées Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	583 098 779		60	4	583 094 839
		TOTAL	583 877		60	4	583 933

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 b	25 26	Entreprises liées Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	192 856 151			192 856 151
		TOTAL	193 007			193 007

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2014	Montant net à la clôture de l'exercice 2015
3 b	25 26	Entreprises liées Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	390 242 628	390 238 688
		TOTAL	390 870	390 926

4.3 - AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des autres placements autres que ceux visés au 4.1 et 4.2

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 c		Placements financiers						
	2300	Actions et titres cotés	33 548			17 130	15 066	35 612
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	117 403			28 196	9 007	136 592
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	58 096			60 204	40 719	77 581
	2303	SICAV et FCP trésorerie	7 911			51 365	46 255	13 021
	2305	Actions et titres non cotés	2 803			5	2 269	539
	2310	Obligations cotées	349 745			35 023	24 714	360 054
	2315	Obligations non cotées	0					0
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	2 000			70 000	70 000	2 000
	2322	Autres prêts	879				47	832
	2332	Dépôts à terme	61 889			2 250	30 450	33 689
	2340	Dépôts et cautionnements	168			26	8	186
		TOTAL	634 442			264 199	238 535	660 106

◆ Provisions et Amortissements

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 c	2930	Placements financiers Provision pour dépréciation durable des placements financiers	3 294			43	2 788	549
		TOTAL	3 294			43	2 788	549

Comme indiqué au paragraphe 2.4 des principes comptables de l'annexe, une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice, une moins-value latente significative est présumée lorsque sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers au second semestre permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2014	Montant net à la clôture de l'exercice 2015
3 c		Placements financiers		
	2300	Actions et titres cotés	33 548	35 612
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	117 403	136 592
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	58 096	77 581
	2303	SICAV et FCP trésorerie	7 911	13 021
	2305	Actions et titres non cotés	2 803	539
	2310	Obligations cotées	349 745	360 054
	2315	Obligations non cotées		
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	2 000	2 000
	2320	Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'O.C.D.E.		
	2322	Autres prêts	879	832
	2330	Dépôts à terme	61 889	33 689
	2332	Autres dépôts auprès des établissements de crédits		
	2340	Dépôts et cautionnements	168	186
	293	Provisions pour dépréciation durable des placements financiers	-3 294	-549
		TOTAL	631 148	659 557

4.4 - RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

PLACEMENTS (Détail des postes 3 et 4 du Bilan)

Poste	Libellé	BILAN 2015			BILAN 2014		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
	Récapitulatif par nature						
	1 Placements immobiliers (y compris en cours)	136 947	106 041	147 443	132 806	103 398	147 421
	2 Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	619 850	426 843	453 051	619 990	425 833	445 873
	3 OPCVM incluant titres à revenu variable	77 581	77 537	88 767	58 095	58 095	69 577
	4 OPCVM de titres à revenu fixe	149 613	149 613	170 633	125 314	123 676	142 959
	5 Obligations et autres titres à revenu fixe	362 054	359 116	382 679	351 745	349 557	380 091
	7 Autres prêts et effets assimilés	841	841	841	1 078	1 078	1 078
	8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	9 Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	34 101	34 101	34 101	62 283	62 283	62 283
	TOTAL DES PLACEMENTS	1 380 987	1 154 092	1 277 515	1 351 311	1 123 920	1 249 282
	Total Banques et Intérêts Courus Non Echus	77 191	77 191	77 191	49 908	49 908	49 908

◆ Récapitulatif des Placements (suite)

Poste	Libellé	BILAN 2015			BILAN 2014		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
A) RECAPITULATION PAR MODE D'ESTIMATION							
02	Valeurs estimées selon l'article R 332-19	302 058	299 654	320 886	293 290	291 631	318 988
05	Valeurs estimées selon l'article R 332-20	1 078 929	854 438	956 629	1 107 929	882 197	980 202
06	Valeurs estimées selon l'article R 332-5						
B) RECAPITULATION PAR MODE D'AFFECTION							
11	Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	1 380 294	1 153 905	1 277 328	1 400 545	1 173 660	1 299 022
13	Valeurs déposées chez les cédants	0	0	0	0	0	0
16	Autres affectations ou sans affectation	693	187	187	674	168	168
DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
Immeubles d'exploitation							
32	- Droits réels	78 448	55 467	68 963	75 397	54 126	68 828
33	- Parts de S.I. ou Soc. Foncière	67 012	44 058	43 233	63 758	42 514	43 301
		11 436	11 409	25 730	11 639	11 612	25 527
Autres immobilisations							
35	- Droits réels	58 499	50 574	78 480	57 409	49 272	78 593
36	- Parts de S.I. ou Soc. Foncière	18 957	11 032	20 818	19 266	11 129	22 510
		39 542	39 542	57 662	38 143	38 143	56 083
TOTAL		136 947	106 041	147 443	132 806	103 398	147 421
03	- Décote non encore amortie	1 094	1 094		1 308	1 308	
04	- Prime de remboursement non reprise	-5 074	-5 074		-5 502	-5 502	

Détail de la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	31 décembre 2015 (K€)			31 décembre 2014 (K€)		
		Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	4 304 737	551 946	-177 907	374 039	551 946	-177 907	374 039
Groupama Holding 2	1 916 317	30 661	-14 698	15 963	30 661	-14 698	15 963

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- Pour les activités non Vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- Pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La

valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.

- Pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Pour l'exercice 2015, la faible variation de la valorisation de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ne permet pas de mouvement de la provision pour dépréciation durable constatée pour ces deux valeurs au 31/12/2012.

Note 5 : Créances

◆ Ventilation des créances selon leur durée résiduelle

Poste	Libellé	BILAN 2015				BILAN 2014			
		A échéance de :				A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 aa	Primes acquises non émises	11 806	-2 586		9 220	12 622	-2 538		10 084
6 ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	84 921	6 782		91 703	92 070	4 846		96 916
6 a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	96 727	4 196		100 923	104 692	2 308		107 000
6 b	Créances nées d'opérations de réassurance	6 657	1 557		8 214	1 080	1 607		2 687
6 ca	Personnel	6	9		15	21	8		29
6 cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	25			25	15			15
6 cc	Débiteurs divers	52 466	6 652	5 852	64 970	39 219	6 066	5 458	50 743
6 c	Autres créances	52 497	6 661	5 852	65 010	39 255	6 074	5 458	50 787
	TOTAL	155 881	12 414	5 852	174 147	145 027	9 989	5 458	160 474

Note 6 : Comptes de régularisation - Actif

◆ Divers Actif et Comptes de Régularisation Actif

Poste	Compte	Libellé	Montant 2015	Montant 2014
08		Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
8 a	4800231 4802	Intérêts courus non échus sur obligations Produits financiers divers	7 212	8 987
		Total Intérêts et Loyers Acquis Non Echus	7 212	8 987
8 b		Total Frais d'Acquisition Reportés	13 951	13 324
8 c	4830 4835	Différence prix de remboursement à percevoir Charges constatées d'avance	2 168 327	2 111 634
		Total Autres Comptes de Régularisation	2 495	2 745
		TOTAL REGULARISATION ACTIF	23 658	25 056

Note 7 : Capitaux propres

◆ Mouvement des Réserves

Poste	Compte	Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Mouvements de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
1	102	Fonds d'Etablissement	1 372					1 372
	104	Plus Value de Fusion	3 290					3 290
	104	Ecart de dévolution	252 562					252 562
	10630-1	Réserves Complémentaires	39 981	4 008				43 989
	10632	Fonds de Secours aux CL	1 090					1 090
		Total Réserves Statutaires	41 071	4 008				45 079
	10682	Fonds de Solidarité non statutaire	13 971	1 037				15 008
	1064	Réserve de Capitalisation	36 334					36 334
	10688	Réserve Générale	272 009	17 676			-43	289 642
	108	Ecart dû au changement de méthode au 01/01/95	-43				43	0
	13	Subvention d'Investissement	119				-11	106
	119	Report à nouveau	2 000	4 000				6 000
	120	Résultat de l'Exercice	26 721	-26 721			30 502	30 502
		CAPITAUX PROPRES	649 406	0			30 491	679 895

Note 8 : Provisions techniques d'assurance non vie

8.1 - EVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A L'OUVERTURE

◆ Liquidation des Provisions de Sinistres

Libellé	2015	2014
Provisions pour risques en cours	642	19
Prévisions de recours à encaisser	28 828	27 464
Provisions pour sinistres à l'ouverture	728 401	670 678
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	196 980	202 427
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	542 935	468 331
BONIS	-11 514	-80

8.2 - EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES REGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUES DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES A REGLER

◆ Évolution des Primes Acquises et des Sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
EXERCICE 2013					
Règlements	218 088	204 245	143 403		
Provisions	44 722	63 911	134 342		
Total des Sinistres (S)	262 810	268 156	277 745		
Primes acquises (P)	427 054	444 438	456 612		
Pourcentage (S/P)	61.54%	60.34%	60.83%		

EXERCICE 2014					
Règlements	223 475	216 058	230 284	135 375	
Provisions	39 816	45 925	51 582	151 344	
Total des Sinistres (S)	263 291	261 983	281 866	286 719	
Primes acquises (P)	427 064	444 314	456 430	467 005	
Pourcentage (S/P)	61.65%	58.96%	61.75%	61.40%	
EXERCICE 2015					
Règlements	226 170	220 590	245 942	204 241	116 240
Provisions	39 239	40 174	39 196	109 294	122 391
Total des Sinistres (S)	265 409	260 764	282 138	313 535	238 631
Primes acquises (P)	426 920	444 342	456 330	466 453	468 141
Pourcentage (S/P)	62.17%	58.69%	61.83%	67.22%	50.97%

Ce tableau ne tient pas compte des catégories 20 et 21 (dommages corporels individuels et collectifs).

Note 9 : Provisions pour risques et charges

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
5	145	Amortissements dérogatoires	2 617	1 647
	1518	Autres provisions pour risques divers	409	320
	1581	Engagements pour médailles du travail	1 465	1 448
	1581	Engagements pour jours anniversaires	4 404	4 223
	1581	Engagements pour retraites ⁽¹⁾	5 004	5 301
		TOTAL	13 899	12 939

⁽¹⁾ Un versement de 950 K€ a été effectué aux fonds, gérés par Groupama Gan Vie, permettant le financement des engagements de la Caisse à l'égard de ses salariés en matière de départs à la retraite. La provision constituée dans les comptes, correspondant à la part du financement des engagements sociaux demeurant à la charge de la Caisse, a ainsi fait l'objet d'une reprise de 297 K€.

Note 10 : Dettes

◆ Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

Poste	Libellé	BILAN 2015				BILAN 2014			
		A échéance de :				A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 942			5 942	8 440			8 440
7 b	Réassurances	20 694	1 242		21 936	19 327	1 242		20 569
7 d	Dettes envers établissements de crédit	62 900			62 900	30 186			30 186
7 eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement		77		77			75	75
7 ec	Personnel, organisme de sécurité sociale, coll. publiques	15 517	917		16 434	15 379	952		16 331
7 ed	Etat, sécurité sociale	23 839	994		24 833	22 808	1 032		23 840
7 ee	Créanciers divers	15 759			15 759	15 983			15 983
7 e	Autres dettes	55 115	1 988		57 103	54 170	1 984	75	56 229
	TOTAL	144 651	3 230		147 881	112 123	3 226	75	115 424

Note 11 : Comptes de régularisation Passif

◆ Comparatif N / N-1

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
8	4850	Amortissement différé sur prix de remboursement	4 599	3 793
8	4855	Produits constatés d'avance		83
		TOTAL REGULARISATION PASSIF	4 599	3 876

Note 12 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

◆ Participation et créances envers des entreprises du Groupe

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2015			BILAN 2014		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Total
		A) ACTIF						
3 b	250	Actions et autres titres à revenu variable	583 094		583 094	583 098		583 098
	260	Actions et autres titres à revenu variable		839	839		779	779
	295	Provisions pour dépréciation	-192 856		-192 856	-192 856		-192 856
	296	Provisions pour dépréciation		-151	-151		-151	-151
		Placements	390 238	688	390 926	390 242	628	390 870
6 cc	460	Entreprises liées et lien de participation	3 177	454	3 631	6 144	652	6 796
		Débiteurs divers	3 177	454	3 631	6 144	652	6 796
		TOTAL	393 415	1 142	394 557	396 386	1 280	397 666

◆ Dettes envers des entreprises du Groupe

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2015			BILAN 2014		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Total
		B) PASSIF						
7 ee	460	Entreprises liées et lien de participation	2 729	73	2 802	7 486	80	7 566
		Créditeurs divers						
		TOTAL	2 729	73	2 802	7 486	80	7 566

Note 13 : Cotisations

◆ Ventilation des cotisations brutes émises

Libellé	2015	2014
Assurance directe en France	792 602	790 109
Assurance directe U.E., hors France		
Assurance directe hors U. E.		
TOTAL	792 602	790 109

Note 14 : Autres produits techniques

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
3	72	Livraison logiciels à soi-même	214	214
3	732	Subvention d'exploitation reçue	291	372
3	742	Commissions Groupama Gan Vie	18 357	17 597
3	74	Autres produits	2 995	2 832
TOTAL			21 857	21 015

Note 15 : Produits et charges de placement

◆ Ventilation des charges de placement 2015

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			3 773	3 773
5b	Autres charges de placement	44		3 578	3 622
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements			6 285	6 285
TOTAL		44		13 636	13 680

◆ Ventilation des charges de placement 2014

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			3 900	3 900
5b	Autres charges de placement	61		4 125	4 186
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements			2 166	2 166
TOTAL		61		10 191	10 252

◆ Ventilation des produits de placement 2015

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements		7	21 434	21 441
3b	Autres produits des placements			6 533	6 533
3c	Profits provenant de la réalisation de placements			13 314	13 314
TOTAL			7	41 281	41 288

◆ Ventilation des produits de placement 2014

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1	5	20 923	20 929
3b	Autres produits des placements			4 941	4 941
3c	Profits provenant de la réalisation de placements			9 902	9 902
TOTAL		1	5	35 766	35 772

Note 16 : Produits et charges exceptionnels et non techniques

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
7	75	Produits Economat	474	350
7	75	Accompagnement Groupama Banque	516	723
7	75	Commissions reçues de Groupama Banque	1 404	1 156
7	75	Gestes commerciaux Banque	-3	-4
7	75	Reprise non tech à la réserve de capitalisation		4
7	75	Produits Divers	1 085	927
		TOTAL Produits Non Techniques	3 476	3 156

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
8	65	Charges Economat	482	331
8	65	Autres charges dont activité bancaire	5 796	7 643
8	65	Dotation non technique à la réserve de capitalisation		
		TOTAL Charges Non Techniques	6 278	7 974

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
9a	77	Produits sur exercices antérieurs	558	679
9a	77	Amortissements dérogatoires	658	1 188
9a	77	Reprise provision pour charge exceptionnelle		
9a	77	Produits exceptionnels	217	836
		TOTAL Produits Exceptionnels	1 433	2 703

Poste	Compte	Libellé	2015	2014
9b	67	Charges sur exercices antérieurs	70	74
	67	Charges exceptionnelles	7 223	9 078
	67	Provisions exceptionnelles	89	
	67	Dotation aux amortissements dérogatoires	1 628	1 006
		TOTAL Charges Exceptionnelles	9 010	10 158

Sont comptabilisées en résultat exceptionnel les opérations non liées à l'exploitation courante de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel 2015 se décompose de la façon suivante :

- Amortissements dérogatoires (reprises nettes des dotations)	- 970
- Résultat de cessions mobilier / matériel	- 373
- Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	+ 16
- Apurement d'opérations antérieures	+ 488
- Charges exceptionnelles de migration informatique	- 6 592
- Divers	- 146
TOTAL	- 7 577

Note 17 : Résultat technique de l'assurance non vie par catégorie

	Dommages Corporels Contrats		Automobile		
	Individuels	Collectifs	RC	Dommages	Total
	Cat 20	Cat 21	Cat 22	Cat 23	Cat 22-23
1a Primes	275 466	31 544	90 378	120 593	210 971
1b Variation des primes non acquises	307	- 78	1 128	349	1 477
1 Primes acquises	275 159	31 623	89 250	120 243	209 494
2a Prestations et frais payés	201 561	23 449	55 937	77 216	133 153
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	27 448	- 9 622	23 223	6 884	30 107
2 Charges des prestations	229 009	13 827	79 160	84 100	163 260
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	46 150	17 796	10 090	36 143	46 233
5 Frais d'acquisition	39 375	4 574	12 763	17 202	29 965
6 Autres charges de gestion nettes	11 388	1 316	3 736	4 989	8 726
B - CHARGES D'ACQUISITION	50 763	5 891	16 499	22 191	38 691
7 Produits des placements	5 941	748	2 024	563	2 587
8 Participation aux résultats					
C - SOLDE FINANCIER	5 941	748	2 024	563	2 587
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	81 660	8 120	36 206	49 464	85 670
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	59 135	5 362	24 401	26 403	50 803
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	6 624	- 3 135	16 658	1 822	18 480
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	9 405	1 393	5 195	6 997	12 192
13 Commissions reçues des réassureurs					
D - SOLDE DE REASSURANCE	- 6 496	- 4 500	10 047	- 14 242	- 4 195
RESULTAT TECHNIQUE	- 5 168	8 154	5 662	272	5 934
HORS-COMPTE					
14 Provisions pour PNA (clôture)	28 883	51	17 464	20 996	38 460
15 Provisions pour PNA (ouverture)	28 576	129	16 336	20 647	36 983
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	169 208	14 592	251 181	21 969	273 150
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	146 577	23 739	230 844	15 085	245 929
18 Autres provisions techniques (clôture)	256 445	24 592	44 251		44 251
19 Autres provisions techniques (ouverture)	251 628	25 067	41 365		41 365

	Dommages aux Biens				Catastrophes	RC	Protection	Assistance
	Part.	Prof.	Agricoles	Total	Naturelles	Générale	Juridique	
	Cat 24	Cat 25	Cat 26	Cat 24-26	Cat 27	Cat 28	Cat 29	Cat 30
1a Primes	88 660	48 876	58 878	196 414	18 568	2 916	12 511	15 774
1b Variation des primes non acquises	713	-20	158	850	96	-10	-1	274
1 Primes acquises	87 947	48 896	58 720	195 564	18 472	2 926	12 512	15 500
2a Prestations et frais payés	39 041	26 046	21 885	86 972	517	440	4 345	9 731
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	17 969	4 266	-4 914	17 321	1 992	818	1 354	-1 304
2 Charges des prestations	57 009	30 312	16 971	104 293	2 509	1 258	5 699	8 427
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	30 938	18 585	41 749	91 271	15 963	1 668	6 812	7 073
5 Frais d'acquisition	12 580	6 995	8 426	28 001	2 645	419	1 790	2 222
6 Autres charges de gestion nettes	3 668	2 022	2 437	8 128	768	120	518	654
B - CHARGES D'ACQUISITION	16 248	9 017	10 863	36 129	3 413	539	2 308	2 876
7 Produits des placements	902	1 056	463	2 421	101	45	84	2
8 Participation aux résultats								
C - SOLDE FINANCIER	902	1 056	463	2 421	101	45	84	2
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	37 188	20 121	28 126	85 436	13 181	1 233	5 193	14 141
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	13 920	9 796	8 827	32 544	363	152	1 548	9 233
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	9 589	1 129	-6 767	3 951	-362	-51	531	-1 259
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13 Commissions reçues des réassureurs	7 140	3 726	5 957	16 823	706	303	728	1 550
D - SOLDE DE REASSURANCE	-6 539	-5 470	-20 109	-32 118	-12 474	-829	-2 386	-4 617
RESULTAT TECHNIQUE	9 052	5 153	11 240	25 445	177	345	2 202	-418
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA (clôture)	18 537	7 664	576	26 777	2 577	336	1 824	3 473
15 Provisions pour PNA (ouverture)	17 824	7 685	418	25 927	2 480	346	1 825	3 199
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	74 627	77 899	29 703	182 229	1 217	656	5 142	3 100
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	58 966	74 005	38 926	171 897	1 729	800	3 788	4 404
18 Autres provisions techniques (clôture)	3 992	1 945	5 362	11 300	4 542	1 863		
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 685	1 573	1 053	4 311	2 038	901		

	Pertes	Transports	Construction		Crédit	Caution	Acceptations Non Vie	Total
	Pécuniaires		Dommages	RC				
	Cat 31	Cat 34	Cat 35	Cat 36	Cat 37	Cat 38	Cat 39	
1a Primes	319	1 741	594	10 360			18 338	795 516
1b Variation des primes non acquises	7	-5	-9	5				2 913
1 Primes acquises	312	1 746	603	10 355			18 338	792 603
2a Prestations et frais payés	21	229	226	7 429			14 727	482 801
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	-70	69	-1 200	-412			-2 547	63 953
2 Charges des prestations	-49	298	-974	7 017			12 180	546 754
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	361	1 448	1 577	3 338			6 158	245 849
5 Frais d'acquisition	45	250	86	1 485			1 006	111 863
6 Autres charges de gestion nettes	13	72	24	429			1 007	33 164
B - CHARGES D'ACQUISITION	58	322	110	1 914			2 013	145 027
7 Produits des placements	1	3	95	1 254			834	14 118
8 Participation aux résultats								
C - SOLDE FINANCIER	1	3	95	1 254			834	14 118
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	122	718	202	3 475				299 150
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	8	81	35	2 551				161 813
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-26	23	-436	-378				23 963
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13 Commissions reçues des réassureurs	48	102	35	604				43 887
D - SOLDE DE REASSURANCE	-92	-512	-568	-698				-69 487
RESULTAT TECHNIQUE	212	617	994	1 980			4 979	45 453
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA (clôture)	16	116		6				102 519
15 Provisions pour PNA (ouverture)	9	122	9					99 605
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	29	137	5 123	83 486			36 552	774 622
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	100	68	6 324	83 898			39 147	728 401
18 Autres provisions techniques (clôture)							566	343 559
19 Autres provisions techniques (ouverture)							517	325 827

Note 18 : Impôts sur les bénéfices

◆ Charge fiscale

Libellé	2015	2014
a) Impôt exigible	17 882	20 219

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse régionale, en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupama SA. Compte tenu du maintien de la contribution exceptionnelle, le taux d'impôt reste à 38% en 2015.

Note 19 : Consolidation

Nom et siège de l'Entreprise qui établit les comptes consolidés dans lesquels nos comptes sont inclus :

GROUPAMA SA
8 et 10 Rue d'Astorg
75413 PARIS Cédex 08

La Caisse régionale fait partie du périmètre des comptes combinés de Groupama SA. Elle est consolidée par intégration globale et en application du référentiel IFRS.

Note 20 : Gouvernance

MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

L'Hostis Michel (29)
Administrateur FNG*

1^{er} Vice-Président

Sécher Régine (49)
Administrateur FNG* depuis le 18/12/15

Vice-Présidents

Goubil Didier (29)

Le Diouron Jean-Yves (22)
Administrateur FNG*

Robert Claude (44)
Administrateur FNG*

Ropert Gérard (56)

Tuloup Marie-Françoise (35)
Administrateur FNG* depuis le 18/12/15

Tessier Jean-Yves (35)
Administrateur CR jusqu'au 10/11/15
Administrateur FNG*

Administrateurs

Brodin René (35)
Cabon Jacqueline (29)
Cherdo Eliane (22)
Coateval Bruno (29)
Delhommeau Michel (44) (depuis le 23/01/15)
Dupont Joël (49)
Guyomard Catherine (22)
Jarno Catherine (56)
Josse Thierry (29)
Le Guyader Céline (1) (depuis le 22/05/15)
Lehuger Gérard (35) (depuis le 04/12/15)
Mérier Suzanne (44) (depuis le 23/01/15)
Pasco Alain (56)
Prigent Martine (1) (depuis le 22/05/15)
Raffray Michel (22)
Séchet Serge (49)

Direction Générale :

Cochennec Christian (jusqu'au 30/09/15)
Veber Bernard (depuis le 01/10/15)

Montants en €

	Total des rémunérations	Remboursements de frais
Brodin René	6 900	1 458
Cabon Jacqueline	3 675	2 394
Cherdo Eliane	6 780	624
Coateval Bruno	7 350	2 910
Cochennec Christian	262 068	4 764
Delhommeau Michel	6 064	1 717
Dupont Joel	8 348	1 822
Goubil Didier	13 335	7 374
Guyomard Catherine	8 558	2 207
Jarno Catherine	7 508	1 345
Josse Thierry	8 138	3 123
Le Diouron Jean-Yves	10 500	4 597
L'Hostis Michel	12 390	8 123
Mérier Suzanne	7 009	1 566
Pasco Alain	6 353	1 208
Raffray Michel	6 778	1 449
Robert Claude	12 233	1 841
Ropert Gérard	10 637	1 399
Sécher Régine	12 308	3 982
Séchet Serge	7 035	1 932
Tessier Jean-Yves	15 085	4 071
Tuloup Marie-Françoise	8 145	2 219
Veber Bernard	33 798	362
TOTAL	480 996	62 487

(1) Administrateurs salariés non rémunérés et indemnisés pour leur fonction de mandataire social.

*FNG : Fédération Nationale Groupama

Ensemble des Administrateurs de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE au 09 01 2016

NOM & PRENOM	Début 1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
BRODIN René	24/06/2003	2015	2021
CHERDO Eliane	30/01/2014	2013	2019
COATEVAL Bruno	06/06/2006	2015	2021
DELHOMMEAU Michel	23/01/2015	2015	2021
DUPONT Joël	19/04/2013	2013	2019
GOUBIL Didier	04/02/2011	2013	2017
GUYOMARD Catherine	19/04/2013	2015	2021
JARNO Catherine	24/05/2007	2015	2021
JOSSE Thierry	19/12/2007	2013	2019
LE DIOURON Jean-Yves	20/06/1991	2013	2019
LEHUGER Gérard	04/12/2015		2017
L'HOSTIS Michel	12/06/2001	2015	2021
MERER Suzanne	23/01/2015	2013	2019
PASCO Alain	04/06/2003	2013	2019
RAFFRAY Michel	30/06/1999	2013	2017
ROBERT Claude	06/06/2006	2013	2017
ROPERT Gérard	29/09/1995	2013	2017
SECHER Régine	22/12/2009	2013	2017
SECHET Serge	08/06/2004	2015	2021
TULOUP Marie-Françoise	19/04/2013	2013	2019

Deux administrateurs salariés (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)

LE GUYADER Céline	22/05/2015		22/05/2017
PRIGENT Martine	22/05/2015		22/05/2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, SON FONCTIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2015, 8 réunions du Conseil d'administration se sont tenues :

→ les 23/01 – 27/02 – 03/04 – 07/05 – 12/06 – 04/09 – 06/11 – 04/12

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales
- la présentation des comptes-rendus des travaux des commissions du Conseil
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'Entreprise :

Direction	Points	Action du Conseil
Finances & Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des comptes 2014 de la Caisse Régionale - Présentation des comptes 2014 des Caisses Locales - Orientations tarifaires 2015 - PSO 	Adoption (CA du 27 02 15) Pour information Approbation (CA du 04 09 15) Pour information
Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale et présentation de son bilan - Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs - Election de 2 nouveaux administrateurs régionaux (AG 2015) à la suite du départ de JY L'Hériau et Y Cruaut et cooptation d'un troisième à la suite du départ de JY Tessier - Délibérations spécifiques du Conseil relatives aux « pensions livrées - Ajout d'un article 4.1 au règlement intérieur du conseil - Désignation représentant LBr à la FNG - Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA - Dirigeants effectifs - Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité CR/Groupe - Délibération sur l'émission des certificats mutualistes et résolutions à soumettre à l'AGE du 22 avril 2016 	Validation des résolutions à présenter en Assemblée pour information Approbation (CA du 27 02 15) Approbation (CA du 23 01 15 et CA du 04 12 15) Approbation (CA du 03 04 15) Approbation (CA du 04 09 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15)
Commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Actions Commercial 2016 	Pour information (remise de la plaquette)
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération du Directeur général - Rémunération variable du DG 	Approbation (CA du 23 01 15) Approbation (CA du 04 09 15)
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport RSE - Adoption politique des risques - Rapport 2014 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne - Rapport ORSA 	Approbation (CA du 03 04 15) Approbation (CA des 03 04 15 -06 11 15-04 12 15) Approbation (CA du 27 02 15) Approbation (CA du 04 09 15)
Systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Magellan (avancée des travaux) 	Pour information

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'APPUIE, POUR LA PRÉPARATION DE SES RÉUNIONS :

→ sur les travaux du Bureau réuni 7 fois en 2015

→ sur les travaux des commissions et comités, réunis 1 à 2 fois/an (selon l'actualité) et composés comme suit :

- **Le Comité d'Audit et des risques** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité des Comptes et des Conventions** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité d'Ethique et RSE** : 2 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **Le Comité des rémunérations et des indemnités** : 5 administrateurs régionaux dont le Président de la CR
- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP
- **La Commission Technique Assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Qualité de Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- A noter la création en 2015 d'un **Comité des nominations** composé de 7 administrateurs régionaux.

Note 21 : Renseignements relatifs aux filiales et participations

	Capital	Capitaux Propres hors capital et hors résultat de l'exercice	Quote-part de Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/15		Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
				Brute	Nette		
Détenues à plus de 50 %							
SCI SCAMA 44	305	-76	99,50%	303	303	0	-275
SCI Foch Doué et ses environs	991	0	99,97%	991	991	0	-2
SCI Groupama Rezé	174	-9	99,91%	174	174	15	2
SCI des Perrochères Chemillé	13	0	95,00%	40	12	0	0
SCI du Commerce Saint-Macaire	19	0	95,00%	7	7	6	-11
SCI Foch Lathan	978	0	99,97%	978	978	37	10
SCI Groupama Sainte-Luce	137	0	99,89%	137	137	15	11
SCI Saint Etienne de Montluc	122	0	99,75%	122	122	11	6
SCI Grand Périgné Lafayette	2 287	33	99,87%	2 284	2 284	197	30
SCI Groupama Viarme Félibien	244	0	55,00%	134	134	23	15
SCI Groupama Nort-sur-Erdre	213	-36	99,93%	213	213	15	0
SCI Groupama Bretagne	191	0	60,22%	115	115	194	86
SCI Solf'Immo	5 000	0	99,96%	4 998	4 998	760	131
SCI AMAL	20 269	0	99,99%	20 267	20 267	902	535
SCI Groupama du Morbihan	5 147	0	99,99%	5 147	5 147	217	-105
SCI Groupama Bretagne Loire Anjou	15	0	99,90%	383	383	1 100	635
SARL TéléSécurité Loire Bretagne	471	0	99,66%	619	469	2 254	0*
Diarbenn Solutions	60	0	100%	60	60	0	0
Détenues entre 10 et 50 %							
S.A. Centaure Bretagne	525	424	27,00%	159	159	1 438	65*
SCIAT	15	0	40,00%	675	675	187	66*

* RESULTAT 2014

	Valeur comptable des titres détenus		Montant des Prêts et Avances accordés	Montant des Cautions et Avals donnés
	Brute	Nette		
Total Participations	37 806	37 628	3 398	

Note 22 : Effectifs et frais de personnel au 31/12/2015

22.1 – EFFECTIFS

Libellé	2015	2014
PERSONNEL COMMERCIAL		
Direction	1	1
Cadres	269	271
Non Cadres	856	849
TOTAL Personnel Commercial	1 126	1 121

Libellé	2015	2014
AUTRE PERSONNEL		
Direction	8	7
Cadres	347	342
Non Cadres	641	651
TOTAL Autre Personnel	996	1 000
TOTAL DU PERSONNEL	2 122	2 121

22.2 – FRAIS DE PERSONNEL

Libellé	2015	2014
Salaires bruts	79 851	74 423
Charges sociales	49 465	46 812
TOTAL	129 316	121 235

Dans les comptes 2015, le montant du CICE Crédit Impôt Compétitivité Emploi a été porté en diminution des charges de salaires pour 3 378 K€.

Note 23 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2011	2012	2013	2014	2015
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Fonds d'établissement	1 372	1 372	1 372	1 372	1 372
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	711 994	745 840	771 114	790 109	792 602
b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions	75 636	41 245	32 919	59 466	55 421
c) Impôts sur les sociétés	2 750	9 880	16 066	20 219	17 882
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions	53 777	-173 862	14 715	26 721	30 502
III - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	2 056	2 052	2 076	2 116	2 103
b) Montant de la masse salariale (brute DADS)	73 812	75 081	75 744	79 430	80 605

IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général page 118
- Rapport spécial page 120

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnés au chapitre « I – Opérations Techniques » de la note 1 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ».

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de défaillance sur les placements financiers sont déterminées selon les modalités mentionnées au chapitre « II – Placements » de la note 1 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ». Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de la caisse. La caisse nous a confirmé avoir la capacité de conserver les titres conformément à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

H.L.P. AUDIT

Christine Billy

Jacques Le Pomellec

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de Loire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce et l'article R. 322-7 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce et l'article R. 322-7 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L225-40 du Code de commerce et l'article R322-7 du Code des assurances, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité avec Groupama SA

Administrateur concerné : Monsieur Michel L'HOSTIS

Nature et objet :

Cette convention a pour objectifs de :

- préciser le dispositif d'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- fixer les modalités générales du dispositif d'audit des opérations des Caisses régionales,
- convenir d'un dispositif de solidarité financière au bénéfice des Caisses régionales et de leur organe central et de ses modalités de mise en œuvre, et de définir la procédure de nomination et de révocation des Directeurs Généraux des Caisses régionales, ainsi que la procédure de révocation collective des membres du conseil d'administration d'une Caisse Régionale.

Ces modifications ont été motivées par la perspective d'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1er janvier 2016 et l'objectif d'assurer la fongibilité des fonds propres au sein du Groupe dans le cadre de la notion de groupe prudentiel.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 4 décembre 2015, a été conclue le 18 décembre 2015 et n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce et l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations de services de votre caisse régionale à la SA Centaure Bretagne

Dirigeants concernés : Monsieur Claude ROBERT, Monsieur Bernard VEBER

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer les prestations de services mises à dispositions de la SA Centaure par votre Caisse. Elle porte sur :

- Le conseil juridique et social ;
- La vie juridique et statutaire ;
- L'inscription aux stages des collaborateurs GROUPAMA et le suivi administratif des stages issus des caisses locales ;
- La supervision des activités comptables et financières du centre ;
- La révision et l'établissement des comptes annuels et semestriels ;
- La réalisation des déclarations fiscales, de la paie et des déclarations sociales.

Le conseil d'administration du 6 décembre 2013 a classé cette convention en réglementée et fixé la rémunération au titre de 2014 à 15 K€ HT, puis par la suite indexé à la variation de l'indice des prix. La Caisse régionale a constaté un produit de 10.065 euros au titre de l'exercice 2015 suite à l'externalisation de la paie.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclus avec Groupama SA

Administrateur concerné : Monsieur Michel L'HOSTIS

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses régionales. Elle porte sur :

- l'audit des Caisses régionales ;
- le Fonds de solidarité des Caisses régionales ;
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses régionales.

Suite à l'Assemblée Générale du 22 mai 2015, votre Caisse a affecté 1 036 589,86 euros de son résultat excédentaire 2014 pour doter ce Fonds de solidarité.

CONVENTION APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA

Administrateur concerné : Monsieur Michel L'HOSTIS,

Nature et objet :

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

Fait à Neuilly sur Seine et Nantes, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

H.L.P. AUDIT

Christine Billy

Jacques Le Pomellec

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES PAR SES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS SALARIÉS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de la Loire, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs élus par le personnel salarié et le Directeur Général, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour leurs contrats d'assurance « Vie Privée » à l'exclusion de la garantie Complémentaire Frais de Soins couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

La réduction appliquée sur le tarif de base des contrats d'assurance Vie Privée est de 25%.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

H.L.P. AUDIT

Jacques Le Pomellec

V/ RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

- Rapport de contrôle interne 2015

page 125

Rapport requis par l'article R336-1 du Code des assurances modifié par décret n° 2009-1698 du 29 décembre 2009-art.1.

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Groupama Loire Bretagne, le 4 mars 2016.

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

DE GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

Exercice 2015

Le décret du 13 Mars 2006, relatif au « Contrôle interne », soumet l'ensemble des entreprises d'assurance, y compris les Sociétés d'Assurance Mutuelle (dont font partie les Caisses Régionales) à des règles communes.

Toute entreprise d'assurance doit :

- Mettre en place un dispositif permanent de contrôle interne,**
- Faire approuver par le Conseil d'Administration, chaque année, un Rapport sur le Contrôle Interne de l'entreprise,**
- Transmettre ce rapport à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).**

Le rapport, approuvé par le Conseil, doit être transmis à l'ACPR au plus tard le 30 Juin de chaque année.

Groupama Loire Bretagne est soumise, directement ou indirectement, aux contrôles :

- de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, conformément à l'article R.322-126 du Code des Assurances au titre de ses activités d'assurance et de réassurance,**
- de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour ses activités bancaires, ainsi que de l'Autorité des Marchés Financiers pour les activités relatives à la commercialisation des services d'investissement,**
- de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, particulièrement en cas de changement de dirigeant,**
- de Groupama SA qui procède, périodiquement, à un audit de chaque Caisse Régionale (Equilibres économiques et financiers, respect des obligations réglementaires. Respect du règlement général de réassurance).**

1- L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

1.1 La Présentation

La Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de la Loire, dite Groupama Loire Bretagne, est une entreprise régie par le Code des Assurances (cf. notamment les articles L.111-1, L.322-27, R.322-18 à 131) et par l'article L.771-1 du Code Rural, siège social : 23 Boulevard Solferino – CS 51209 - 35012 RENNES cedex.

Conformément aux dispositions fixées dans ses statuts, l'activité principale de Groupama Loire Bretagne est de réassurer les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles domiciliées à l'intérieur du territoire de sa circonscription et admises selon la procédure définie dans les statuts. Les Caisses Locales sont régies par l'article L.771-1 du Code Rural, et relèvent des dispositions de l'article L.322-27 du Code des Assurances, selon les modalités d'application figurant dans les articles R.322-118 à 124 et R.322-132 à 138 du Code des Assurances.

La réassurance porte sur les activités d'assurances pour lesquelles Groupama Loire Bretagne a reçu l'agrément, soit les branches 1 à 18 définies par l'article R.321-1 du Code des Assurances (à l'exception des branches 14 et 15) (assurances non-vie). Les Caisses Locales réassurées par Groupama Loire Bretagne ont été dispensées d'agrément en vertu de l'article R.322-132 du Code des Assurances.

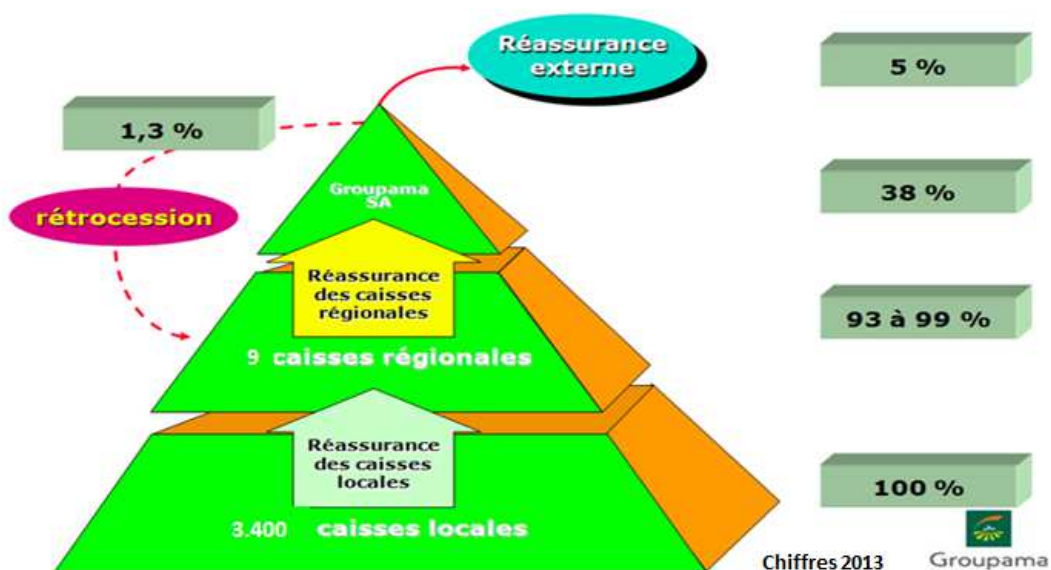
A ses activités de réassurance non vie, s'ajoutent :

- o des activités de souscription et de gestion en assurances de personnes pour le compte d'autres entités du Groupe, notamment en assurance vie pour le compte de Groupama Gan Vie (notons également l'activité de commercialisation de l'épargne salariale pour le compte de Groupama Epargne Salariale).
- o des activités de commercialisation de produits bancaires et financiers pour le compte de Groupama Banque.

Cette dernière activité est exercée par le personnel de Groupama Loire Bretagne titulaire d'une carte de démarchage (via un Mandat d'Intermédiaire en Opérations Bancaires signé entre la Caisse régionale et Groupama Banque).

Au titre d'entité mutualiste de Groupama, Groupama Loire Bretagne :

- o est liée à Groupama SA par un mécanisme contractuel de Réassurance Interne défini par une Convention de Réassurance, dont les modalités d'application sont mises à jour chaque année,
- o est intégrée dans un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des Caisses Régionales et Groupama SA : « Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurances Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama ».



Il est précisé que les Caisses Régionales Groupama possèdent la totalité du capital de Groupama SA ; pour sa part, la Caisse Régionale est actionnaire à hauteur de 13.59 % de cette entité.

1.2 La Stratégie

La politique de Groupama Loire Bretagne est définie dans un plan stratégique à 3 ans glissant, réactualisé chaque année. Ce plan stratégique se décline par métiers et marchés en termes d'activité de développement, de maîtrise de la sinistralité, de frais généraux et de produits financiers.

A échéance 2015, la Direction Générale a mis en place un plan triennal permettant d'anticiper les évolutions (techniques et humaines), de prioriser les actions engageantes de l'entreprise pour atteindre les objectifs opérationnels :

- Performance collective : 96% de ratio combiné (dont FG < à 24%)
- Culture client :
 - Développement en nombre de sociétaires
 - Croissance du Chiffre d'affaires
 - Maîtrise du taux de chute (risques de masse)
- Qualité vie au travail.

Ces objectifs doivent permettre à l'entreprise de maintenir sa position de leader sur l'ensemble des marchés et de la renforcer sur les marchés rentables. Chaque marché, chaque risque assure sa rentabilité et chaque métier, sa performance.

Cette planification se traduit par des plans d'actions opérationnels, ainsi que des prévisions de résultats par métiers sur les mêmes périodes, en cohérence avec la Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) Groupe.

Au Comité de Direction, un suivi régulier est effectué, analysé et les mesures correctives qui s'imposent sont mises en œuvre.

Le service animation de la Stratégie participe aux groupes métiers : Codac, Comité banque afin de suivre avec les opérationnels métiers l'avancée des objectifs et, le cas échéant, de convenir d'actions correctrices. Le responsable Contrôle Permanent participe également à ces différents comités.

1.3 La préparation au futur reporting de solvabilité 2

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, Groupama Loire Bretagne a en lien avec la Direction Financière du Groupe (DFG) poursuivi en 2015 ses travaux de préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2.

Dans ce cadre, Groupama Loire Bretagne :

- a participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et leurs évolutions, sur les processus envisagés et sur le rapport narratif de la phase préparatoire,
- a mis en oeuvre l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA dans la dernière version de taxonomie XBRL,
- a participé aux collectes préparatoires de l'ACPR de juin et novembre 2015 avec la remise des états quantitatifs solo annuels au 31 décembre 2014 accompagnés du questionnaire de préparation, de l'annexe technique et du rapport narratif ainsi que la remise des états quantitatifs trimestriels au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, Groupama Loire Bretagne a élaboré en 2015 les politiques écrites relatives au reporting à destination du superviseur et à la diffusion publique d'informations en cohérence avec les politiques élaborées par la Direction Pilotage et Résultats Groupe et approuvées par le conseil d'administration de Groupama SA du 30 juillet 2015. Ces politiques ont été approuvées par le Conseil d'administration de Groupama Loire Bretagne le 4 décembre 2015.

Les travaux se poursuivront en 2016 avec notamment :

- la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :

- ✓ des états quantitatifs ainsi que le rapport d'ouverture requis par les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne sur les données d'ouverture au 1er janvier 2016,
- ✓ des états quantitatifs trimestriels requis par la BCE et les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne à chacun des trimestres 2016.

- et la préparation de la remise intégrale des états Solvabilité 2 qui seront requis pour la première fois dans leur totalité sur les données au 31 décembre 2016.

2- LE CONTRÔLE INTERNE

2.1 Principes et objectifs

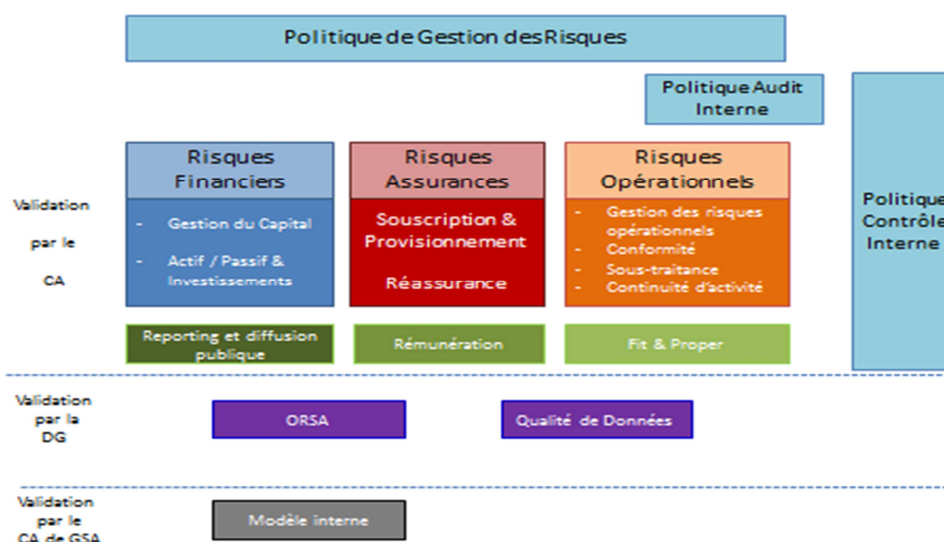
La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe et de la caisse régionale un objectif prioritaire :

- Pour renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise des résultats,
- Pour satisfaire les obligations réglementaires actuelles et anticiper les obligations ultérieures, liées notamment au futur dispositif Solvabilité II,

Dans ce contexte, les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne de la caisse ont été définis par la charte de contrôle interne qui a été revue et validée par le Comité de Direction. Une charte de conformité validée par le Comité de Direction parachève le dispositif général du contrôle interne.

En 2015, dans le cadre de la directive Solvabilité 2, Groupama Loire Bretagne a formalisé les politiques de risques complétant ainsi son dispositif de gouvernance.

Le groupe a élaboré un ensemble de 17 politiques, dont 16 sont déclinées au niveau de la caisse régionale. Parmi ces 16 politiques déclinées au niveau régional, 14 sont approuvées par le Conseil d'administration ; les politiques Orsa et Qualité des Données étant soumises à validation de la Direction générale.



Le dispositif de contrôle interne se décompose en :

- Un environnement constituant le cadre général permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle,
- Un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures et de reporting visant à permettre à la direction

de la Caisse de connaître l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place, notamment sur les risques majeurs entreprise.

Le dispositif de suivi des risques de la Caisse repose sur une cartographie des risques dont le principe est commun à l'ensemble des entités du Groupe et qui intègre la classification des risques de Solvabilité II. Ce dispositif fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par le Responsable de la Gestion des Risques.

Le risque majeur de la Caisse est défini comme un risque dont la survenance se traduirait par un impact défavorable sur la situation nette de la Caisse Régionale à 7,5 millions d'euros ou comme un risque susceptible d'affecter de façon significative la réputation ou l'image de la Caisse.

La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les métiers dépositaires de ces risques.

Le pilotage du dispositif de suivi des risques est assuré par le Comité Technique des Contrôles et des Risques (CTCR) et par des comités spécifiques tels que le Comité Financier et le Comité Directions Assurance et Commerciale (comités spécialisés IARD, Marché des Entreprises et Collectivités).

2.2 La gouvernance des risques

2.2.1 Délégation de la direction générale

Groupama Loire Bretagne est dirigée par un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration, Monsieur Christian COCHENNEC jusqu'au 30 septembre 2015 et remplacé par Monsieur Bernard VEBER à compter de cette date. En vertu de l'article 28 des statuts, « *le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse Régionale. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente la Caisse Régionale dans ses rapports avec les tiers* ».

Le Conseil d'Administration a fixé les opérations pour lesquelles le Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil. Il s'agit :

- des opérations significatives d'investissement, se traduisant par un engagement supérieur à 1 million d'euros,
- des opérations dont le montant unitaire dépasse le seuil d'1 million d'euros :
 - Prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - Acquérir ou céder tous immeubles,
 - Consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - Consentir des sûretés sur les biens sociaux, donner tous avals, cautions ou garanties.
 - Contracter tous emprunts ou consentir tous prêts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant, avec la Caisse Régionale, directement ou indirectement des liens de capital.

Le Directeur Général a délégué des pouvoirs aux membres de l'équipe de Direction par lettre transmise à chacun d'entre eux.

La composition de l'équipe de Direction (Décembre 2015) est portée sur l'organigramme joint en annexe 2.

2.2.2 Instances et Modalités de fonctionnement

2.2.2.1 Organes délibérants

Le conseil d'administration

Groupama Loire Bretagne est administrée par un Conseil d'Administration composé de 23 Administrateurs (dont 2 représentent les salariés de l'Entreprise) élus conformément aux règles statutaires. Il est présidé par Monsieur Michel L'HOSTIS.

L'article 23 des statuts fixe les pouvoirs du Président : « organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration, veiller au bon fonctionnement des organes de la Caisse Régionale et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

L'article 25 des statuts décrit le rôle du conseil d'administration : « Détermine les orientations de l'activité de la caisse Régionale et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Caisse Régionale et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aussi aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. »

La composition du Conseil d'administration et du bureau :

Conseil d'administration	21 administrateurs élus par l'AG et 2 représentant les salariés
Bureau	7 membres : le Président et les 6 Vice-présidents

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2015 est présentée en annexe.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2015, 9 réunions du Conseil d'administration se sont tenues :

- ▶ le 23/01 – 27/02 – 03/04 – 07/05 – 12/06 – 04/09 – 06/11 – 04/12

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales
- la présentation des comptes-rendus des travaux des commissions du Conseil
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.
-

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'Entreprise :

DIRECTION	POINTS	ACTION DU CONSEIL
Finances & Stratégie	- Présentation des comptes 2014 de la Caisse Régionale, - Présentation des comptes 2014 des Caisses Locales - Orientations tarifaires 2016 - PSO	Adoption (CA du 27 02 15) Pour information Approbation (CA du 04 09 15) Pour information
Institutionnelle	- Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale + présentation de son bilan. - Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs - Cooptation de 2 nouveaux administrateurs régionaux, suite départ de JY Lhériaux, Y Cruaut et JY Tessier - Délibérations spécifiques du Conseil relatives aux « pensions livrées » - Ajout d'un article 4.1 au règlement intérieur du conseil - Désignation représentant LBr à la FNG - Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA - Dirigeants effectifs - Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité CR/Groupe	Validation des résolutions à présenter en Assemblée Pour information Approbation (CA du 27 02 15) Approbation (CA du 23 01 15 et CA du 04 12 15) Approbation (CA du 03 04 15) Approbation (CA du 04 09 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15) Approbation (CA du 04 12 15)

	- Délibération sur l'émission des certificats mutualistes et résolutions à soumettre à l'AGE du 22 04 15	Approbation (CA du 04 12 15)
Commerciale	- Plan d'Actions Commercial 2016	Pour information (remise de la plaquette)
Ressources Humaines	- Rémunération du Directeur général - Rémunération variable du DG	Approbation (CA du 23 01 15) Approbation (CA du 04 09 15)
Contrôle interne	- Rapport RSE - Adoption politique de risques - Rapport 2014 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne - Rapport ORSA	Approbation CA du 03 04 15 Approbation (CA du 03 04 15 - CA du 06 11 15 et du 04 12 15) Approbation (CA du 27 02 15) Approbation CA du 04 09 15
Systemes d'information	- Migration informatique (avancée des travaux)	Pour information

Le bureau du conseil d'administration

Participants	Président, 6 Vices présidents (un par Fédération départementale), un secrétaire pris parmi les Vices Présidents, soit 7 membres.
Rôle	Il se réunit afin de préparer les réunions du Conseil d'Administration, d'approfondir les dossiers et d'être consulté sur diverses questions intéressant Groupama Loire Bretagne. Le Directeur Général participe à l'ensemble de ces réunions (ainsi que le Secrétaire Général).

Le Bureau constitue une instance de réflexion et de débat sur des sujets qui sont à présenter au Conseil. Chaque année, le Bureau fait connaissance des cadres supérieurs de l'entreprise.

Par ailleurs, ponctuellement :

- › Le Président réunit les Vice-Présidents
- › Un groupe de travail peut être formé sur un thème défini.

Les Comités

Le Conseil d'Administration a mis en place 4 Comités spécialisés, se réunissant chacun annuellement.

Ces comités sont mis en place dans le cadre d'une recommandation de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dont la mission est de préparer les travaux du conseil d'administration dans le but d'une amélioration de la préparation des délibérations :

- **Le Comité d'Audit et des Risques**

Participants	3 Administrateurs régionaux
Rôle	L'objectif est de faciliter la compréhension, par un petit groupe d'administrateurs, des missions d'audit et du Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

- **Le Comité des Comptes et des conventions**

Participants	3 Administrateurs régionaux
Rôle	L'objectif est d'approfondir la compréhension, par un petit groupe d'administrateurs, des comptes de la Caisse Régionale et des conventions règlementées.

- **Le Comité d'Ethique et RSE**

Participants	2 administrateurs régionaux, 4 administrateurs départementaux
Rôle	Il consiste en la définition et au respect des règles régissant l'action des élus de tous les échelons dans l'exercice de leur mandat. Il est garant du respect de l'éthique mutualiste.

- **Le Comité des Rémunérations et des indemnités**

Participants	composé de 5 élus dont le président,
Rôle	Il fixe la rémunération du Directeur Général et le montant des indemnités des élus.

Les Commissions

Outre les réunions du Conseil, il importe de noter que le contrôle interne s'exerce également par **les travaux des Commissions**, dont l'objectif est de préparer ou d'approfondir des dossiers avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration :

- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP
- **La Commission technique assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux, dont les présidents de CRP ;
- **La Commission Qualité Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- A noter la création en 2015 d'un Comité des nominations composé de 7 administrateurs régionaux.

Par ailleurs des commissions ou groupes de travail regroupant des élus régionaux seuls, ou associant d'autres élus, peuvent être créés sur des sujets ponctuels : commission SI « systèmes d'information », dont la dernière réunion s'est tenue le 4/12/2015 - CLUB Elus : groupe des élus communaux...

Les autres réunions

Au-delà des comités et commissions, diverses réunions ou participations concernant des administrateurs régionaux sont organisées :

- › Séminaire du Conseil d'administration – 22 et 23 janvier 2015
- › Participation aux séminaires UMAO (janvier et décembre 2015)
- › Participation à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale Groupama, en Décembre
- › Réunion plénière des Conseils d'administration des fédérations (le 3 juillet 2015)

Des réunions « terrain » (hors fonctionnement des fédérations, des caisses locales et de la formation des élus) se sont déroulées :

- › Assemblée générale de la Caisse Régionale (le 22/04/2015)
- › Les 6 assemblées générales des fédérations départementales en novembre et décembre
- › Réunions de Présidents (2 fois/an)
- › Réunion par groupe d'agences (3 ou plus par an).

2.2.2.2 Organes exécutifs

Le CODIR (Comité de Direction Générale)

Dans l'animation de l'Exécutif de l'Entreprise, le **Comité de Direction** assiste le Directeur Général dans ses missions de management. Il met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration et pilotée par le Directeur Général, la Politique opérationnelle et de Risques dans le cadre des orientations définies et des directives du Directeur Général.

Participants	L'ensemble des Directeurs (9) – Réunion bimensuelle.
Objectifs	Suivre la vie de l'entreprise (le récurrent et les projets) Fédérer l'équipe de Direction autour de positions communes Faciliter le rôle de l'équipe de Direction comme porteuse des orientations de l'Entreprise.
Rôle	Instance de partage des orientations prises au-delà des périmètres de chacun Instance de suivi de la mise en œuvre opérationnelle des dossiers afférents à la vie de l'entreprise, Instance de régulation, d'arbitrage et de validation, Instance d'information ascendante et descendante.

Le CTCR (Comité Technique des Contrôles et des Risques)

Instance de suivi technique des Contrôles et des Risques du Comité de Direction qui, permet d'effectuer un suivi régulier des principaux risques encourus.

Participants	Directeur général, secrétaire général, directeur commercial, financier, services aux sociétaires, assurances, Ressources Humaines, responsable contrôle et qualité, gestion des risques, contrôle permanent, veille juridique.
Rôle	Animé par le service Contrôle Interne, ce comité a pour missions de coordonner les actions des directions concernées par le traitement des risques, d'identifier et proposer des mesures complémentaires de réduction des risques, suivre la gouvernance et présenter des bilans de Contrôles de niveau 1 et Contrôles de niveau 2. Il anime l'ensemble des risques (report du CODAC et du Comité financier pour les risques assurances et financiers) et plus particulièrement, les risques opérationnels.

Le CODAC (Comité Directions Assurances et Commerciales)

Participants	Directeur Assurance, commercial et services aux sociétaires et plusieurs Cadres – Réunions mensuelles.*
Rôle	Traduction opérationnelle du plan stratégique et suivi de la politique produits et de ses déclinaisons commerciales, sur le plan IARD et Assurance Vie. A compter de 2012, les décisions prises dans cette instance sont reportées en comité de direction. Héberge le pilotage des risques Assurances et opérationnels assurances.

**A compter du mois de septembre 2015, le format du CODAC a été modifié en restreignant le nombre de participants avec une fréquence bimensuelle. Les participants sont : le Directeur commercial, le responsable Etudes techniques et le responsable Marketing de la Direction Assurances, le responsable Commercial Réseau Particuliers, le Responsable Souscription et un représentant de la DSI.*

Le Comité de pilotage Financier

Participants	Directeur général, financier, responsable gestion financière, Directeur des Risques et responsable du Contrôle Interne et Qualité.
Rôle	Partage sur l'actualité financière et pilotage des réalisations et des plans d'actions financiers.

2.2.3 Le service Contrôle Interne

Dans la perspective de Solvabilité 2, des efforts particulièrement intenses ont été produits en 2015 pour anticiper les obligations futures liées au dispositif du Pilier 2 de Solvabilité II qui consacre le caractère essentiel du contrôle interne.

Groupama Loire Bretagne a mis en place un dispositif de contrôle interne dans le double objectif de :

- satisfaire aux obligations réglementaires (Solvabilité 1 & 2),
- renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Le contrôle interne de Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la charte de contrôle interne, validée en mai 2010 et jointe en annexe au présent rapport.

2.2.3.1 Rappel : Organisation du service

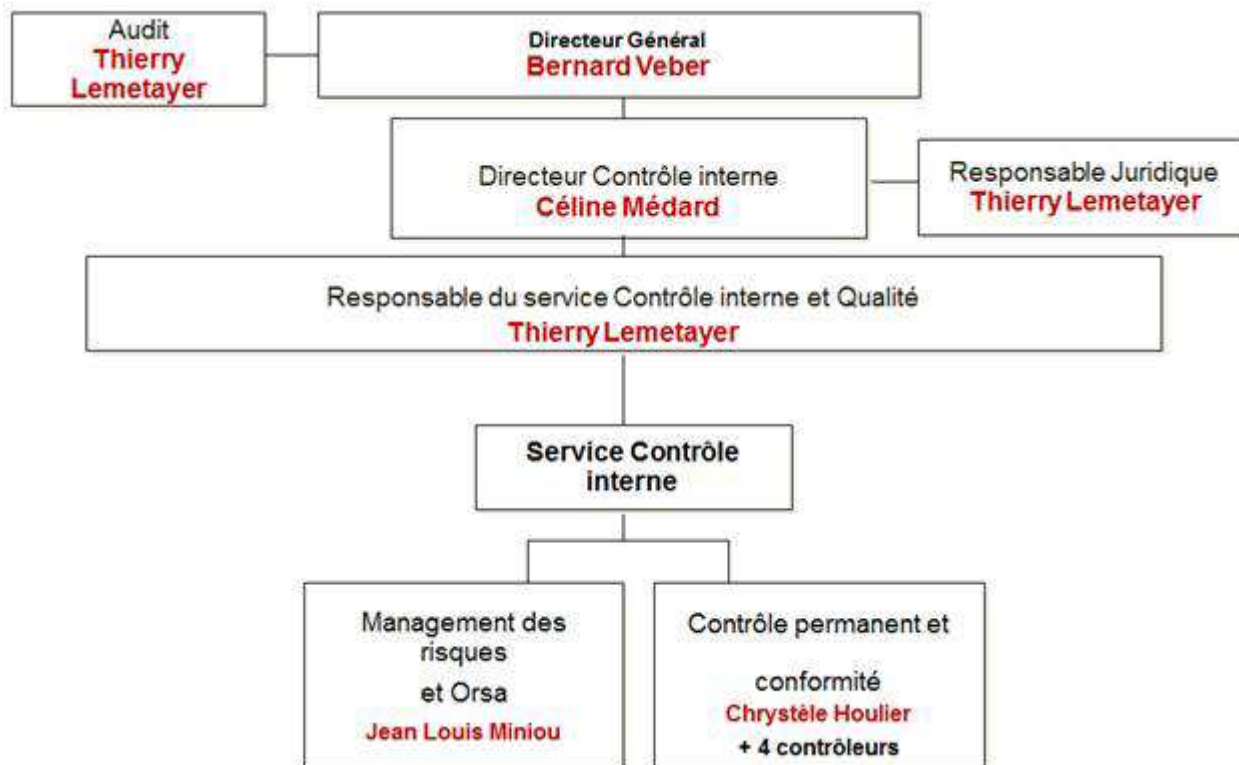
Le service Contrôle Interne est un outil au service du dispositif de contrôle interne. Il est responsable de sa mise en œuvre et de l'animation :

- Du système de Gestion des Risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus nécessaires pour identifier, mesurer, gérer et reporter les risques,
- Du système de Contrôle Permanent, qui vise à mettre en œuvre des contrôles de niveau 1 dans les Directions et la réalisation des contrôles de niveau 2, en lien avec les risques identifiés par la gestion des risques.
- De la fonction de Conformité.

Rattaché au Directeur Contrôle, Qualité, communication, avec accès direct au Directeur Général, il est indépendant des autres Directions de Groupama Loire Bretagne.

Chaque Direction de l'entreprise, « propriétaire » des risques propres à son activité, a désigné, en son sein, un correspondant « contrôle interne » (soit 9 correspondants).

Le tableau ci-après décrit l'organisation et les entités de contrôle interne :



2.2.3.2 La gestion des risques

Ce service est organisé autour de 3 items principaux, le management des risques, la gestion de crise et la veille réglementaire (Solvabilité 2) :

- **Le management des risques** consiste à construire et actualiser la cartographie des risques de l'entreprise ainsi que l'analyse et le suivi des plans d'actions et la recherche de solutions optimales de couverture des risques. Il élabore le tableau de bord des risques à destination de la Direction Générale,
- **La gestion de crise** pose le cadre de référence en termes de schéma général de crise, d'écriture et de tests des plans de continuité d'activité,
- **La veille réglementaire** : alerte sur toutes les évolutions législatives et réglementaires (LAB/LAT, CNIL ...).

□ Cartographie des risques

Avec l'appui des correspondants Contrôle Interne, une actualisation de la cartographie détaillée des risques a été engagée, depuis 2010, sur la base d'un cadre défini par le Responsable du Contrôle Interne et sous son autorité. Cette opération de cartographie a consisté à déterminer, pour chacun des domaines de chaque Direction :

- o les processus utilisés,
- o les risques en situation bruts et nets,
- o les contrôles de niveau 1 associés déjà existants,
- o l'appréciation de la maîtrise du risque,
- o la notation du risque : impact et probabilité,
- o les actions engagées, ou prévues, face à un tel risque.

□ **Les Plans de Continuité d'Activités (indisponibilité des locaux – sinistre informatique – Pandémie)**

Un cadre général a été défini et une déclinaison opérationnelle a été réalisée pour chacun des sites de gestion ainsi que pour le Siège. Un test opérationnel du PCA du site de Plérin a été réalisé. Une partie de l'activité du CRC (Centre de Relation Clientèle) a été transférée sur le site de Vannes. Les fonctions supports Logistique et Informatique ont également testé leur process.

En 2015, compte tenu de l'évolution des organisations des sites de gestion, une actualisation des éléments de continuité d'activité est en cours. Des travaux menés avec les responsables métier et documentés dans un bilan d'impact d'activité (BIA) permettent de définir le niveau de criticité des activités essentielles en lien avec la demande client.

□ **La Lutte Anti-Blanchiment (T. Lemetayer)**

Suivi des mesures de lutte anti-blanchiment, tant en Vie Banque (domaine opérationnel) qu'en IARD, domaine où de nouvelles mesures ont été mises en œuvre en 2015. Le pilotage opérationnel de la mise en œuvre des dispositions relatives à la LAB/FT est effectué au sein des métiers. Le suivi de cette mise en œuvre, la veille réglementaire, l'animation transversale et la formation sont réalisés en propre par le responsable juridique rattaché au Secrétaire Général. Il effectue les retours d'usage au responsable du Contrôle interne.

□ **Actions diverses**

- Veille sur la procédure de gestion de crise,
- Veille sur l' « Intelligence économique » dans la perspective de la consolidation d'un dossier spécifique en 2017 ;
- Un outil de gestion des risques (Orop) a été référencé par le Groupe, son paramétrage et son déploiement interviendront courant 2016, post migration Magellan.
- Une cartographie documentaire identifie selon 4 critères : Gouvernance, Métier, Finance et Opérationnel, les documents structurés par thème/nature/cible/domaine, avec un sujet, une date de mise à jour, une fréquence de mise à jour, l'emplacement, et les dépositaires/contributeurs.

□ **Suivi des actions correctrices**

Vérification de l'application, par les Directions ou entités concernées, de la réalisation des mesures correctrices à mettre en œuvre, répertoriées lors de la cartographie des risques.

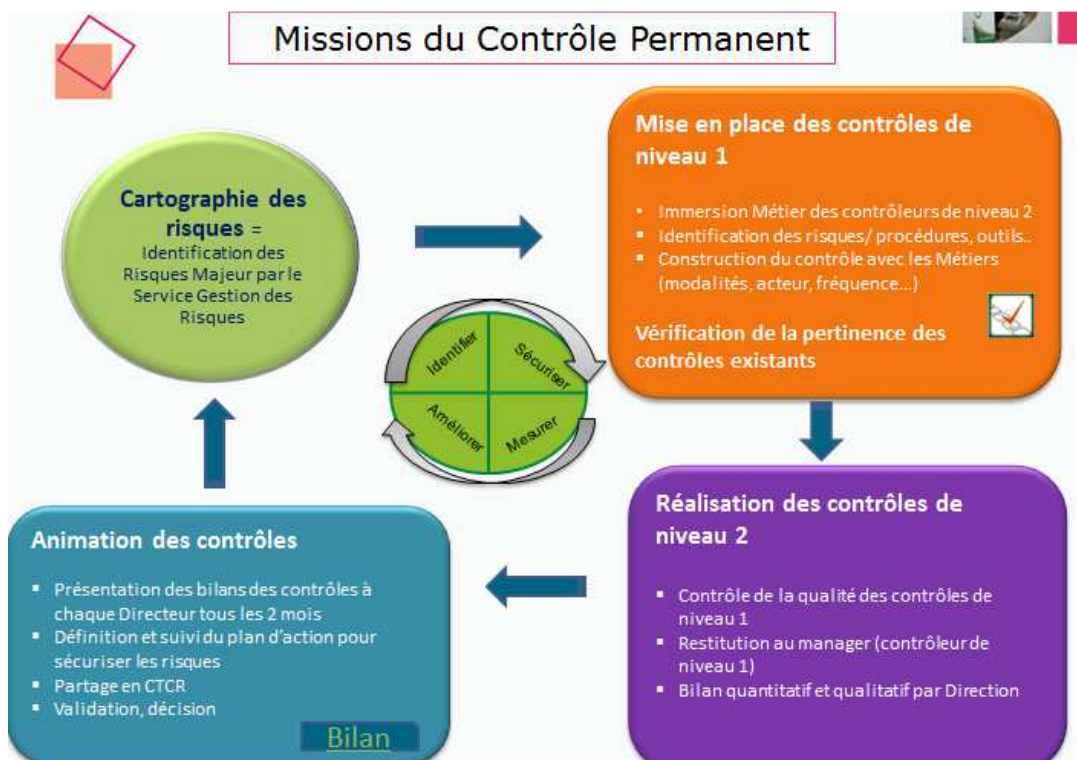
Sous AGORA/CONTROLE INTERNE chaque direction alimente les actions mis en œuvre sur le dispositif de maîtrise des risques.

2.2.3.3 Contrôle Permanent et Conformité

Le Service Contrôle Permanent doit :

- Renforcer les Dispositifs de Maîtrise des Risques grâce au management des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 afin qu'ils soient justes et nécessaires dans tous les métiers de l'entreprise (définir où mettre le contrôle, le nombre, les modalités d'exécution et de reporting, l'écriture des fiches de contrôles, la traçabilité, les restitutions métier et les bilans à l'attention de la Gestion des Risques et du CTCR),
- Mettre en place, en fonction des risques cartographiés, les contrôles permanents adéquats suite aux vulnérabilités constatées,
- Réaliser des contrôles de niveau 2 visant à contrôler la qualité des contrôles de niveau 1
- Cibler les interventions du contrôles de niveau 2 sur une analyse des dysfonctionnements remontés lors des contrôles de niveau 1,
- Réaliser des contrôles sur les risques résiduels les plus significatifs,
- Produire les bilans des contrôles pour faire un reporting vers les Directions dépositaires et/ou propriétaires des risques et vers le CTCR,
- Définir des plans d'actions visant à réduire les risques opérationnels au regard des anomalies constatées et suivre les actions en amont de chaque CTCR avec chaque Directeur

- Remonter les alertes, dysfonctionnements vers le Service Gestion des Risques, les métiers concernés et le CTCR.



- **D.M.R.** : A l'issue de la cartographie des risques, le Service Contrôle Permanent découvre les Métiers, identifie et documente les risques majeurs à l'intérieur des différents processus et procédures Métier. Il vérifie la pertinence des contrôles existants et/ou accompagne les Métiers pour la mise en place des contrôles de niveau 1 visant à éviter ou réduire les risques majeurs. Il contribue au besoin à l'écriture des procédures et formalise des fiches de contrôle (*voir annexe Procédure CI*). La priorité est mise sur les Risques Majeurs et dans les Métiers Opérationnels.
- **Contrôle de niveau 2** : Lorsque les contrôles de niveau 1 sont effectifs dans les Métiers, le Service Contrôle Permanent réalise les contrôles de niveau 2. Il les restitue auprès des Responsables en mettant en évidence les écarts, faisant des préconisations et accompagnant la mise en place de plans d'actions et/ou de corrections.
- **A chaque CTCR**, des bilans des contrôles de niveau 1 et des contrôles de niveau 2 (quantitatifs et qualitatifs par risques majeurs) sont réalisés. Ces bilans sont portés devant les Responsables et Directeurs concernés avant chaque CTCR. Des plans d'action sont définis ou consolidés avec ces interlocuteurs. Ces bilans sont également présentés aux Propriétaires des risques. Ces derniers sont alertés sur les dysfonctionnements et/ou anomalies éventuellement relevés afin de mettre en place des plans d'actions pour y remédier. (*voir annexe Procédure CTCR*)
- **Le Service Contrôle Permanent** transmet au Service Gestion des Risques les alertes émanant de leurs rencontres Métiers et de leurs contrôles de niveau 2.

- La mise en œuvre du Contrôle Permanent et son suivi sont fondés sur :
 - Une démarche d'amélioration continue,
 - Une démarche de conformité
 - La transparence et la publication des contrôles réalisés

□ Outils centralisant les contrôles :

- Vectorielle : Les contrôles à réaliser par les managers (contrôleurs de niveau 1) sont alimentés via des extractions aléatoires ou ciblées de listes de dossiers dans l'outil Vectorielle. Les contrôles sont rattachés à des Risques Majeurs identifiés, des listes d'anomalies potentielles permettent au manager de sélectionner la ou les anomalies détectée(s) lors du contrôle si le dossier n'est pas conforme. Cet outil permet de centraliser, justifier, historiser les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 et d'obtenir des bilans quantitatifs et qualitatifs des contrôles afin de mettre en place des plans d'action. Il est utilisé par l'ensemble des métiers de l'entreprise (hors Direction Commerciale et CRC), il permet un pilotage individuel et global des résultats de contrôles (au niveau quantitatif et qualitatif). L'outil est administré par le Service Contrôle Permanent.
- OSIRIS : Pour la Direction Commerciale et le CRC, les contrôles de niveau 1 sont réalisés sur un outil nommé OSIRIS. Il centralise l'ensemble des contrôles des commerciaux et des télé-conseillers à partir d'une cartographie des anomalies validées par la Direction Assurances (propriétaire des risques).

2.2.3.4 Synthèse de l'activité Contrôle 2015

En 2015, compte tenu du contexte de la Migration Informatique (projet Magellan), les volumes des contrôles ont été allégés. Ces allègements ont été validés en Comité Technique des Contrôles et des Risques.

Il a été acté que les contrôleurs de niveau 2 soient également contributeurs du projet (tests dans les outils cibles, rédaction de procédures, de bagages de formation, formateurs sur les outils cibles dispensés aux opérationnels...).

Ces différentes contributions ont permis de préparer les contrôles cibles (identification des risques dans les outils, les nouvelles procédures ou nouveaux modes opératoires).

3 LA CONFORMITÉ

3.1 Les chartes des Comités

Dans un souci de bonne gouvernance, des chartes ont été écrites et publiées pour chaque comité.

- Comité de direction générale : Annexe 3.
- Comité de Pilotage Financier : Annexe 4.
- Comité de directions assurances et commerciale : Annexe 5
- Comité Technique des Contrôles et des Risques : Annexe 6

3.2 Lois et Règlements

Les procédures de contrôle interne, dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Loire Bretagne aux dispositions législatives et réglementaires, consistent dans :

- le suivi régulier assumé par le Secrétariat Général, dans le cadre de la gestion juridique institutionnelle (Caisse Régionale – Fédérations – Caisses Locales) ;
- les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des Ressources Humaines relatives à l'application du droit du Travail ;
- la vérification permanente de l'application des dispositions du code des Assurances et du Code de la Consommation par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation, et par la Direction Financière en matière de gestion des placements.

La Fonction Conformité doit agir sur ces principaux thèmes selon les principes de la politique Conformité Groupe qui s'applique à la Caisse Groupama Loire Bretagne :

- Protection de la clientèle
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En matière de lutte contre le blanchiment, Groupama Loire Bretagne a désigné par subdélégation :

- un correspondant TRACFIN pour ses activités bancaires (en relation avec la Direction de l'Audit Interne de Groupama Banque) et au titre de ses activités d'assurance vie (en relation avec la Direction Métier Vie Individuelle de Groupama SA) ;
- un correspondant déclarant TRACFIN au titre de l'activité IARD (juin 2007).

Précisons que la responsabilité générale de la lutte Anti Blanchiment relève du Directeur, Responsable du Contrôle Interne.

- Secret professionnel

Dans la charte Ethique Groupama, l'article 4 des Règles de conduite des collaborateurs rappelle que chaque collaborateur est tenu au respect de la confidentialité et au secret professionnel.

En matière de secret bancaire, Groupama Loire Bretagne a intégré dans son Règlement Intérieur l'article y afférent diffusé par le Groupe en concertation avec Groupama Banque (article 5).

- Protection des données à caractère personnel
- Cas particulier des données à caractère médical

Dans le cadre de la Convention AERAS, pour l'application des recommandations du Code de Bonne Conduite, Groupama Loire Bretagne met en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et exposés (sous l'autorité du médecin-conseil). Le médecin conseil ainsi que l'ensemble des gestionnaires et salariés ayant accès à ces pièces ont signé un avenant précisant leur mission de respecter et de faire respecter la confidentialité médicale.

- Fraude interne
- Ethique et déontologie / Gestion des conflits d'intérêts

3.3 Gestion des règles d'honorabilité et de compétence (Fit and Proper)

Extraits de casiers judiciaires pour les administrateurs de la Caisse Régionale et les membres du Comité de Direction Générale : obtenus, à jour et conservés au Secrétariat Général.

Contractualisations réalisées de la connaissance des élus des statuts de la Caisse Régionale et du règlement intérieur du Conseil d'administration ainsi que l'engagement formel (liste d'émargement) sur le devoir de réserve et la confidentialité des données (PSO).

4 LE PILOTAGE DES RISQUES

4.1 Politique de risques

La CRAMA, en lien avec la définition du profil de risque du groupe, a toujours cherché à maintenir un risque équilibré, fondé sur :

- la stabilité de sa stratégie,
- la diversification de ses risques entre les métiers d'assurance,
- la diversification géographique des risques sur son territoire
- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels la Caisse dispose de compétences et d'expériences solides, et à la volatilité limitée,

- des pratiques prudentes de souscription, de provisionnement et d'investissements,
- l'utilisation de techniques d'atténuation des risques d'assurance, financiers et opérationnels.

Afin de limiter l'impact de l'exposition aux risques à forts aléas, en particulier climatiques (tempêtes, catastrophes naturelles), la Caisse Régionale oriente son développement vers l'assurance de la personne (Prévoyance et santé) qui représente, désormais, près de 40% de son chiffre d'affaires.

Elle a aussi choisi de développer la part de ses portefeuilles de particuliers et urbains dans son chiffre d'affaires.

Le Conseil d'Administration a adopté un cadre de tolérance aux risques qui vise à concilier la satisfaction des attentes de ses sociétaires et de ses objectifs de rentabilité cible assurant la pérennité du groupe.

La tolérance au risque du groupe s'inscrit dans ses objectifs Stratégiques Opérationnels : en terme de solvabilité avec un objectif de notation de catégorie A et une marge opérationnelle avec ratio combiné de 98% +/- 2 points. En d'autres termes, le groupe accepte d'assumer des risques dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la réalisation de ces objectifs.

Cependant, le groupe a décidé de renforcer son dispositif de définition de la tolérance au risque, dans le cadre de la formalisation de la gestion stratégique des risques.

Au regard de l'environnement réglementaire, Solvabilité 2, le Groupe a mis œuvre en 2009 un projet de cadre conceptuel de tolérance aux risques défini sur l'ensemble du groupe. Il repose sur le suivi de l'évolution de 3 indicateurs (fonds propres, récurrence du résultat, ratio de solvabilité).

Ces 3 indicateurs sont analysés au regard de la volatilité des risques à laquelle est exposé le groupe (Financier, Assurance et Risques Opérationnels).

La Caisse Régionale décline ce cadre de tolérance aux risques dans une politique de risque validée au conseil d'administration du 6 novembre 2015 et dans les objectifs qu'elle se donne dans sa propre démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

	Indicateurs
	Norme
	2015
· ratio combiné de 96% hors évènements atmosphériques	96%
· contribution au résultat du groupe	> = 31 M€
· ratio de solvabilité 2	291%
· ratio de couverture des engagements réglementés	>103%
· résultat en % du Chiffre d'affaires	> = 4%
· montant plus/moins values latentes	>0

4.2 La qualité des données

Pour répondre aux exigences de Solvabilité II visant à garantir et démontrer que les données utilisées pour alimenter les trois piliers de S2 sont de qualité, le Groupe a lancé, pour renforcer son dispositif actuel, un pilotage avec propriétaire identifié du risque qualité des données (Directeur Financier). Loire Bretagne s'est associée à cette démarche.

Les principes de mise en œuvre de la gouvernance de la qualité des données de S2 en Caisses Régionales ont été validés par les instances exécutives Groupe en décembre 2011 et ont été déployées sur une caisse régionale « pilote » au premier trimestre 2012.

La Direction Financière, propriétaire du risque qualité des données, a participé à la qualification des données sur le périmètre prioritaire du modèle interne.

Le Responsable de la Qualité des données pour GLB est le Directeur Financier. La politique de la qualité de données a été validée au comité de direction du 12 juin 2015 et présentée en CTCR le 19 juin, ainsi que le plan d'action pour être en conformité avec les exigences S2.

4.3 Le dispositif global de suivi

La Caisse Régionale s'inscrit dans la politique de risques du Groupe. Elle définit ses propres limites de risques et les formalise.

Grâce à la définition d'un référentiel des risques, la caisse met en œuvre ses propres moyens de gestion des risques financiers, d'assurances, et opérationnels.

38 Risques Majeurs Entreprise sont identifiés. Ils sont soumis à un suivi particulier par le Comité Technique des Contrôles et des Risques et à un reporting régulier auprès du Comité de Direction.

Il a été considéré que la survenance de ces risques se traduirait, avant toute mesure de réduction des risques, par un impact financier supérieur à 7,5M€, soit 50% de l'objectif de contribution au groupe en 2010, ou entraînerait un impact potentiel significatif sur notre image ou notre réputation.

Chaque risque majeur est affecté à une Direction « propriétaire », une Direction métier ou une direction fonctionnelle selon la nature du risque.

Le dispositif de suivi des risques de la caisse régionale, qui repose sur une cartographie des risques et intègre la classification des risques de Solvabilité II, fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par le service contrôle interne.

Une nouvelle approche a été choisie pour effectuer l'identification et l'analyse des risques de l'entreprise. Pour la gestion des risques, il s'agit d'animer soit une Direction, soit un risque, en allant à la rencontre du métier et de ses responsables. Le contrôle permanent effectue une immersion plus poussée. Tout cela tend à améliorer la pertinence du contrôle interne mais aussi à inculquer une culture du risque et de l'amélioration continue dans l'esprit des collaborateurs.

Cat. S2			Définition du risque	2014	2015
		Libellé Risque			
F i n a n c i e r s	M -F- DF1	Baisse des actions	Pertes importantes sur les actifs revalorisables (Actions)	Faible	Faible
	M -F- DF1 bis	Baisse des actifs stratégiques	Pertes importantes sur les actifs stratégiques (Actions GSA)	Faible	Faible
	M -F- DF2	Baisse et hausse des taux obligataires	Perte de valeur résultant de la hausse ou de la baisse des taux d'intérêt	Moyen	Faible
	M -F- DF3	Perte de valeur d'un actif immobilier	Risque de perte de valeur (rendement ou + value) d'un actif immobilier au moment de sa revente	Faible	Faible
O p é r a t i o n n e l	M -O- DF1	Pilotage opérationnel (provisions techniques)	Suivi et animation du système de pilotage des provisions assurances de l'entreprise.	Moyen	Moyen
	M -O- DF2	Fiscal	Risque existe sur 2 plans : entreprise collecteur de taxes doit reverser les éléments au fisc et mauvaise déclaration des éléments imposables. Contrôle fiscal en cours en 2015	Moyen	Fort
	M -O- DF3	Fiabilité des données	Au vu du volume de pièces traitées, le contrôle et la validation des données reste un point clé de la fiabilité des éléments comptables enregistrés. En cas d'anomalies, cela se traduirait sur les composants du résultat technique de l'entreprise.	Fort	Fort
	M -O- DF4	Conservation des documents	problématique interne de conservation des documents à des fins de preuve	Fort	Fort
	M -O- DF5	Risque fournisseur	La gestion de la relation fournisseur est primordiale sur les points : connaissance du prestataire, fiabilité et compétence, en évitant le conflit d'intérêt avec les acheteurs de Loire Bretagne.	Moyen	Moyen
	M -O- DF6	Risque d'écart par rapport à la prévision	Réaliser les prévisions court et moyen terme de l'entreprise. Contrôler et mesurer les écarts. Elaborer et suivre les budgets.	Moyen	Faible
A s s u r a n c e s	M -A- DA1	Evènement naturel	Survenance d'un évènement atmosphérique majeur de type tempête, ouragan, entraînant brusquement des dommages matériels et immatériels sur les immeubles et leur contenu. Les conséquences de la neige sont également prise en compte dans ce risque. Extension au risque Catastrophes naturelles résultant d'un évènement naturel survenu sur le territoire français et pouvant faire l'objet d'un arrêté CAT NAT, tel que défini par la loi du 13 juillet 1982 - Art L125-1 et suivants du code des assurances.	Faible	Faible
	M -A- DA2	Cumuls de risques	Un risque de cumuls met en jeu plusieurs polices et/ou affecte plusieurs objets de risques, conduisant ainsi à un engagement global de l'entreprise. Pour GLB, ce risque couvre principalement la concentration du risque SERRES.	Faible	Faible
	M -A- DA3	Risques climatiques sur récoltes	Survenance d'évènements climatiques majeurs et cumulés (essentiellement sécheresse ou gel) sur les récoltes assurées.	Fort	Fort

	M-A-DA6	ANI	Développement assurance collective sous réserve des clauses réglementaires	Fort	Fort
	M-O-DA1	Tarification	Définition de l'alimentaire de l'entreprise N+1	Faible	Faible
			Suivi et atteinte de l'alimentaire objectif.	Moyen	Moyen
	M-O-DA2	Non respect règles souscription	La souscription des risques s'effectue à partir de critères prédéterminés (financier, qualitatif, historique, etc.) qui doivent permettre de vérifier si la couverture du risque est envisageable dans l'objectif d'une recherche de rentabilité et d'un prix défini.	Faible	Faible
			Non respect des règles de souscription	Faible	Faible
	M-O-DA3	CP et avenants non signés	Contrat non sécurisé par signature ; risque de ne pas avoir d'engagement signé de la part du client	Fort	Moyen
	M-O-DA4	Conservation des risques dégradés	Conservation en portefeuille de mauvais risques	Moyen	Moyen
	M-O-DA5	Fraude externe	Risque de fraude dans le cadre de la gestion des sinistres IARD ou des prestations Vie, du fait de clients.	Moyen	Moyen
M-O-DA5	Défaut conseil	Le contenu du devoir de conseil est assez immatériel. Il perdure tout au long du contrat qui lie le professionnel au consommateur. Il comprend une obligation de loyauté du professionnel qui doit renseigner le consommateur sur l'opportunité de conclure ou non tel ou tel contrat, tel ou tel avenant.	Moyen	Moyen	
M-O-DA7	Contrat responsable	Contrat complémentaire santé qui respecte des modalités de remboursement définis par les pouvoirs publics, notamment des planchers (niveau minimum de prise en charge) et des plafonds (niveau maximum de prise en charge) de remboursement pour certaines catégories de professionnels de santé, comme les médecins ou les opticiens.	Fort	Faible	
M-O-DA8	Contrats en déshérence	Recherche de bénéficiaires de clauses dans les contrats Vie et IARD	Fort	Moyen	
M-O-DA9	Application loi HAMON	Loi sur la consommation publiée le 18 mars 2014 au Journal Officiel. Elle s'inscrit dans la continuité de la protection du consommateur et de lois comme la loi Châtel ou la loi Lagarde.	Fort	Moyen	
	M-DRH2	Social	Risque de conflit social dans l'entreprise	Faible	Moyen
	M-DRH3	Non protection collaborateur	Le risque d'accident routier et celui de l'agression d'un collaborateur verbale ou physique. Accident du travail. Situation de malaise collaborateur	Moyen	Moyen
Opérationnel	M-SG1	Insatisfaction client	Risque transversal, pilotage de ce risque porté par le service Qualité qui pilote ce risque pour l'ensemble de l'entreprise	Moyen	Moyen
	M-SG2	Fraude interne	Risques de détournement de fonds ou de biens matériels de l'entreprise et des procédures, par des collaborateurs de l'entreprise.	Moyen	Faible
	M-SG4	Risque d'image	Risque d'image consiste à voir ternies plus ou moins durablement la réputation, l'image ou la notoriété de l'entreprise, soit directement, soit au travers de ses services ou de l'un de ses dirigeants.	Moyen	Faible
			Droit à l'image	Moyen	Faible

Opérationnel	M-O-SG3	LAB/FT	Action de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (spéculations illégales, activités mafieuses, trafics...) afin de le réinvestir dans des activités légales. Financement du terrorisme : utilisation des fonds à destination du terrorisme	Moyen	Moyen
	M-O-SG5	Sécurité des biens et des personnes	Situation de crise de l'entreprise : indisponibilité d'un immeuble, pandémie ...	Moyen	Moyen
Opérationnel	M-O-DS11	Défaillance des systèmes d'informations	Perte partielle ou totale des infrastructures techniques ou logistiques nécessaires aux Systèmes d'Information OU Défaillance applicative, logicielle ou matérielle	Moyen	Fort
	M-O-DS12	Intrusion-Piratage	Risques liés aux attaques externes de masse bloquant les systèmes d'informations (virus), Risques liés à la mise à disposition non contrôlée d'informations confidentielles sur des fichiers « publics » des entreprises. Risques liés à des accès non autorisés	Faible	Faible
Opérationnel	M-O-DSS1	Erreur règlement sinistres - prise en charge non garantie	Au règlement du sinistre, erreur de montant dans le règlement du sinistre.	Faible	Faible
	M-O-DSS2	Mauvaise gestion des recours	Lors de la gestion des recours, conventionnels et non conventionnels, absence de présentation et de suivi ou mauvaise imputation de la récupération.	Faible	Faible
Opérationnel	M-O-DG1	Non respect de la confidentialité d'information stratégique	Dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, veiller à la diffusion ciblée des données stratégiques(Pas de com en support papier, ...)	Faible	Faible
	M-O-DG2	CNIL - Confidentialité des données personne	La réglementation impose à l'entreprise une gestion des données qu'elle conserve (clients et prospects).	Moyen	Moyen
	M-O-DG3	Pilotage de la Stratégie	Décalage entre stratégie définie et sa mise en œuvre, du fait d'erreurs d'appréciation ou de non-adéquation des moyens.	Fort	Moyen
Contrepartie	M-C-DG1	Défaillance d'un réassureur		Moyen	Faible

5 Risques Financiers

La politique financière de Groupama Loire Bretagne est décidée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général agissant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil, en conformité avec le décret 2005-7 du 3 janvier 2005.

Le Directeur Général a délégué une partie de ses pouvoirs au Directeur Financier par un courrier en date du 10 juillet 2013, précisant point par point ses droits et obligations. Ce document a été accepté et signé par le Directeur Financier.

Chaque année, les orientations en matière de placements sont définies sur délégation du Directeur Général de la Caisse Régionale et intègrent les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie.
- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - o Taux fixes, taux variables, duration, éventail des signatures autorisées.
 - o Répartition géographique pour les actions,
 - o Immeubles d'habitation ou de bureaux pour l'immobilier.
 - o La politique générale de maîtrise des risques : programme de couverture, dotation des réserves.

Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans le document « Rapport de gestion financière » et sont présentées par le Directeur Général ou le Directeur Financier au sein du Conseil d'Administration.

Cette Direction délègue, pour l'essentiel, la gestion des valeurs mobilières auprès de 3 établissements financiers :

Groupama Asset Management	Mandat actions
Lazard	Mandat actions, obligations d'état et de crédit
Société Générale	Mandat OPCVM

Un compte-rendu de ces opérations a été présenté au Conseil d'Administration.

Les reportings suivants sont réalisés :

- Tableau de bord Direction – évaluation mensuelle des valeurs mobilières – réalisation du résultat financier (trimestriel),
- Rapport de gestion financière présenté au Conseil d'Administration,
- Rapport annuel de solvabilité.

L'animation de la gouvernance des risques financiers se fait de façon bimestrielle au sein du Copil de gestion financière.

Voici les Risques Financiers Majeurs identifiés et pilotés dans le cadre du Comité Technique des Contrôles et des Risques (CTCR) :

Cat. S2	Libellé Risque	Indicateur		
		Réf.	Norme	... Au 31/12/15
F i n a n c i e r s	M-F-DF1 Baisse des actions	Evolutions : Eurostoxx CAC 40	Niveau CAC point mort : 3610 pts	CAC40 4637pts(+8,54% sur l'année) EUROSTOCXX 3288pts(+4,10% sur l'année)
	M-F-DF1 bis Baisse des actifs stratégiques	VNC = 390 M€	Rentabilité globale du GROUPE sur fonds propres de 8%	
	M-F-DF2 Baisse et hausse des taux obligataires	Evolutions : Tx Dir BCE Tx OAT		Tx dir BCE : 0,05 % Tx OAT : 1,00 %
	M-F-DF3 Perte de valeur d'un actif immobilier	Evolution du m² sur Rennes et Nantes (bureaux)	Objectif limite financière : 15% . A GLB on est à 13%	Rennes : 140€/m² Nantes : 120€/m²

6 RISQUES ASSURANCES

Depuis 2012, les risques assurances sont examinés au CODAC. Le Comité dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale, son rôle est de :

- Assurer le pilotage transversal de l'activité d'assurance, tel que le suivi des objectifs de développement, des résultats techniques, de la qualité du service, etc. Il s'inscrit ainsi dans la gouvernance de la Caisse.
- Piloter les projets concernant l'activité d'assurance, et notamment :
 - Les projets de lancement ou d'évolution des produits,
 - Les projets de redressement, tels que la mise à niveau des dossiers pour respecter les conditions de réassurance (e.g. signature des conditions particulières par les sociétaires), amélioration des résultats techniques ou de la qualité du service.

Cat. S2		Libellé Risque	Indicateur		
			Réf.	Norme	... Au 31/12/15
A s s u r a n c e s	M- A- DA1	Evènement naturel	Seuil d'équilibre réassurance S/C tempête	38%	
	M- A- DA2	Cumuls de risques	Seuil d'équilibre réassurance S/C	55%	
	M- A- DA3	Risques climatiques sur récoltes	Seuil d'équilibre réassurance S/C	62%	
	M- A- DA4	ANI	Portefeuille santé évalué à 40 M€	Suivi de la perte de marge sur ces produits	Fin 2015 : 1590 AN pour un CA de 2 502 k€

7 RISQUES OPÉRATIONNELS

Cat. S2	Libellé Risque	Indicateur			
		Réf.	Norme	... Au 31/12/15	
Opérationnel	M-O-DF1	Pilotage opérationnel (provisions techniques)	Impact d'un mauvais provisionnement	Etude actuarielle = sur provisionnement > PRI (70/30)	potentiel : 0 M€
	M-O-DF2	Fiscal	Montant de redressement fiscal		Contrôle fiscal en cours en 2015.
	M-O-DF3	Fiabilité des données	Nb d'anomalies comptable > à montant à définir		Pour S2 : dispositif de gouvernance : nomination du Directeur Financier responsable de la qualité des données, politique validée au Codir de juin 2015. Dispositif d'animation par correspondant en cours auprès des directions.
	M-O-DF4	Conservation des documents	Nb de recherches échouées	Délai de livraison de l'archive sous 48H	Travaux à reprendre post migration
	M-O-DF5	Risque fournisseur	Nb de litige fournisseur		Risque à analyser en lien avec la politique Sous traitant ; détermination des PIC (Prestataires Importants et Critiques) Reprendre le modèle sur les indicateurs de pilotage du risque (Taux de couverture du CA; PCA; sensibilité de la prestation ...)
	M-O-DF6	Risque d'écart par rapport à la prévision	Erreur de prévisions	Impact négatif de 10% du Resultat net	Alerte : SDP sur l'ensemble des LOB hors GAV
	M-O-DA1	Tarification	S/C AUTO, DAB,SANTé	Résultat global prévisionnel P3 = 63,1%	S/C global au 31 décembre 2015 : 59,80%
			Non atteinte de l'aliment tarifaire	3,3% objectif PSO	3,30% à fin décembre

	M-O-DA2	Non respect règles souscription	Contrôle des engagements	Indicateurs sur les échantillons de contrôles	
			S/C		S/C global : 59,8% contre 65,7% à fin 2014.
	M-O-DA3	CP et avenants non signés	- Tx retour CP signée en OM et OR - Tx retour avenants signés	OR = 85% OM = 80%	CP signées : en RC Pro = taux cible de 85% GLB = 87% en RC vie privée : cible à 80% GLB = 92%
	M-O-DA4	Conservation des risques dégradés	Dégradation du S/C - Action spécifique MR - Fiches Bilan Souscripteur		S/C global : 59,8% contre 65,7% à fin 2014.
	M-O-DA5	Fraude externe	Objectif économie fraude	1 345 €	1 245K€ à fin novembre 2015
	M-O-DA6	Défaut conseil	se définit comme le risque de manquements aux obligations en matière de devoir de conseil et devoir d'information de la part des réseaux commerciaux ou de tout autre acteur en contact avec la clientèle (téléconseillers, gestionnaires, etc.).		
	M-O-DA6	Contrat responsable	Contrat complémentaire santé qui respecte des modalités de remboursement définis par les pouvoirs publics, notamment des plchers (niveau minimum de prise en charge) et des plafonds (niveau maximum de prise en charge) de remboursement pour certaines catégories de professionnels de santé, comme les médecins ou les opticiens.		A été identifié en 2015 comme un risque potentiel, fin de l'année 2015 : risque faible
	M-O-DA7	Contrats en déshérence	Recherche de bénéficiaires de clauses dans les contrats Vie et IARD		100% des dossiers relancés dont 91% de finalisés
M-O-DA8	Application loi HAMON	Loi sur la consommation publiée le 18 mars 2014 au Journal Officiel. Elle s'inscrit dans la continuité de la protection du consommateur et de lois comme la loi Châtel ou la loi Lagarde.		Mis en oeuvre dans l'entreprise Loire Bretagne	

Opérationnel	M-O-DRH2	Social	Nombre de jour de grève , Jour absentéisme et micro absentéisme	1) Nombres de jours de grève 2) niveau d'absentéisme 3) Baromètre QVT 4) BOG	2 dossiers aux Prud homme
	M-O-DRH3	Non protection collaborateur	Nb d'accident collaborateurs / nb agression	Tableau de bord de la Direction des Ressources Humaines	39 incivilités de collaborateurs en 2015 (35 en 2014)
	M-O-SG1	Insatisfaction client	Taux enquête de satisfaction	Taux objectifé : SG = 95% TS = 30%	Taux : SG = 92% TS = 21%
			Suivi réclamations	12309 réclamations en 2013 (11830 : fin12/12)	A fin décembre 2014 : => Délai de cloture : 8 jours (7 j en 2013). => 18 réclamations ont + de 50 jours (dont 16 en DSS), => 30 jours délai de stock (24 jours en 2013)
	M-O-SG2	Fraude interne	Nb de cas de fraude annuel		1 situation avérée en cours de traitement
	M-O-SG4	Risque d'image	Nb d'évènement annuel		Situation économique de crise
	M-O-SG3	LAB/FT	Taux de formation		100% réseau commercial présent formé aux règles LAB/FT en IARD
			Nb de déclaration de soupçon		3 déclarations de soupçon
	M-O-SG5	Sécurité des biens et des personnes	Nb d'évènement annuel		Pas d'évènement majeur en 2015
	M-O-DSI1	Défaillance des systèmes d'informations	Temps de déconnexion du système de gestion	Indisponibilité des outils de gestion - Norme = 99,80% (1% maxi)	Taux de connexion à 99,75%. Polaris 99,23% Isis 99,61%. Deconnexion serveur VM beug correction par patch
M-O-DSI2	Intrusion- Piratage	Evolution du NB d'intrusion système	Nbre d'intrusion dans le SI = obj 0	16 incidents de sécurité identifiés par le RSSI en 2015	

Opérationnel	M-O-DSS1	Erreur règlement sinistres	Typologie d'erreur constatée	Taux IRSA Taux IRCA Hors convention	Pour 2015, en CN1 sur 350 contrôles tous métiers 49 anomalies, 14% des cas. En CN2 uniquement sur métier DAB 20% d'anomalies
	M-O-DSS2	Mauvaise gestion des recours	Taux d'anomalie constatée	Taux IRSA Taux IRCA Hors convention	Pour 2015, en CN1 sur 318 contrôles tous métiers 11 anomalies, 3% des cas. En CN2 uniquement sur métier DAB 5% d'anomalies
	M-O-DG1	Non respect de la confidentialité d'information stratégique	Cas recensé de fuite de l'information	-	Pas de situation avérée
	M-O-DG2	CNIL - Confidentialité des données personne	Contrôle CNIL		Pas de contrôle CNIL
	M-O-DG3	Pilotage de la Stratégie	Arbitrages stratégiques annuels > à % résultat financier	Resultat PSO	Suivi des indicateurs au Comité de Direction*
Contrepartie	M-C-DG1	Défaillance d'un réassureur			29 mai 2015 : Fitch relève la notation de solidité financière (IFS) de Groupama SA de « BBB » à « BBB+ ». Cette décision s'associe du changement de la perspective de « Positive » à « Stable ».

8 POINT PCA

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) comprend l'ensemble de mesures permettant d'assurer, suivant différents scénarios, le maintien en mode dégradé des prestations de service essentielles à l'entreprise. Le PCA englobe l'ensemble des actions, processus et organisation permettant la continuité des activités critiques de l'entreprise.

Lors d'un évènement majeur et avant déclenchement d'un des PCA une organisation de gestion de crise est activée. Elle comprend un plan de gestion de crise, un plan de communication, la méthodologie PCA.

Les PCA Loire Bretagne sont de 3 types :

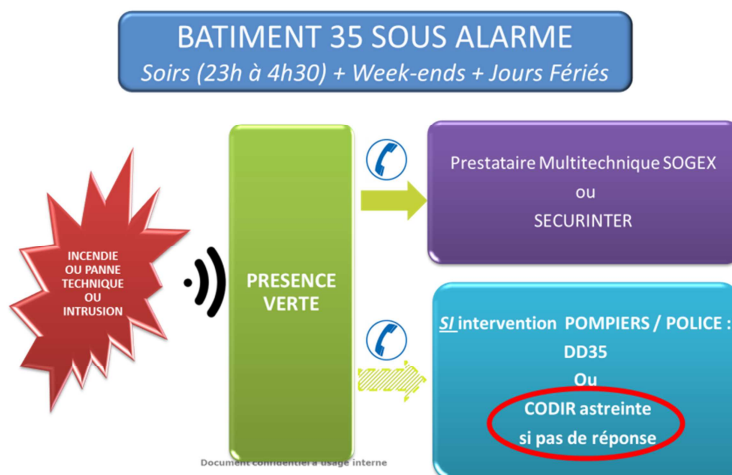
- **PCA Pandémie** intègre une indisponibilité des effectifs et les activités critiques ne pouvant être interrompues ;
- **PCA indisponibilité immeuble** permet d'assurer la continuité de l'activité malgré un sinistre immeuble majeur. Ce PCA intègre un Plan de Repli Utilisateurs (PRU) et un Plan de Secours Informatique sur le volet Poste de travail. 6 PCA sont écrits, ils correspondent aux 6 sites départementaux de l'entreprise ;

- **PSI, le Plan de Secours Informatique**, piloté par le GIE Cibama, permet d'assurer la continuité de l'activité malgré un sinistre majeur au centre informatique ; la nouvelle configuration juridique demandera les précisions ad hoc.

Au titre de l'année 2015, les travaux menés sur le PCA ont traités des thèmes suivants :

- **Le cadre de gouvernance** : Validation de la politique de continuité d'activité, par le CA du 6 novembre, qui définit les principes directeurs applicables à l'ensemble des activités de la Caisse Régionale. Elle s'inscrit dans la stratégie de maîtrise des risques et s'articule avec la politique des risques Groupe.
- **Le processus de gestion de crise** :

Organisation des circuits d'information à partir du déclenchement d'un évènement.



Nomination d'une cellule de crise (CODIR) et définir une organisation autour d'un Responsable PCA (RPCA) s'appuyant sur un réseau de correspondants locaux (un responsable par département).

Rédaction d'un dispositif de communication tant interne qu'externe pour informer les principaux acteurs et prendre rapidement les décisions visant à limiter les conséquences d'un sinistre majeur.

- **L'identification des activités essentielles** : réalisation d'une analyse d'impact de l'ensemble des activités de l'entreprise en s'appuyant sur les méthodologies développées par le Groupe.
- **Un test sur le plan de secours informatique** : connexion de poste de travail depuis l'environnement de Loire Bretagne vers le site de secours informatique du Groupe à Mordelles (octobre-novembre 2015)

9 ORSA

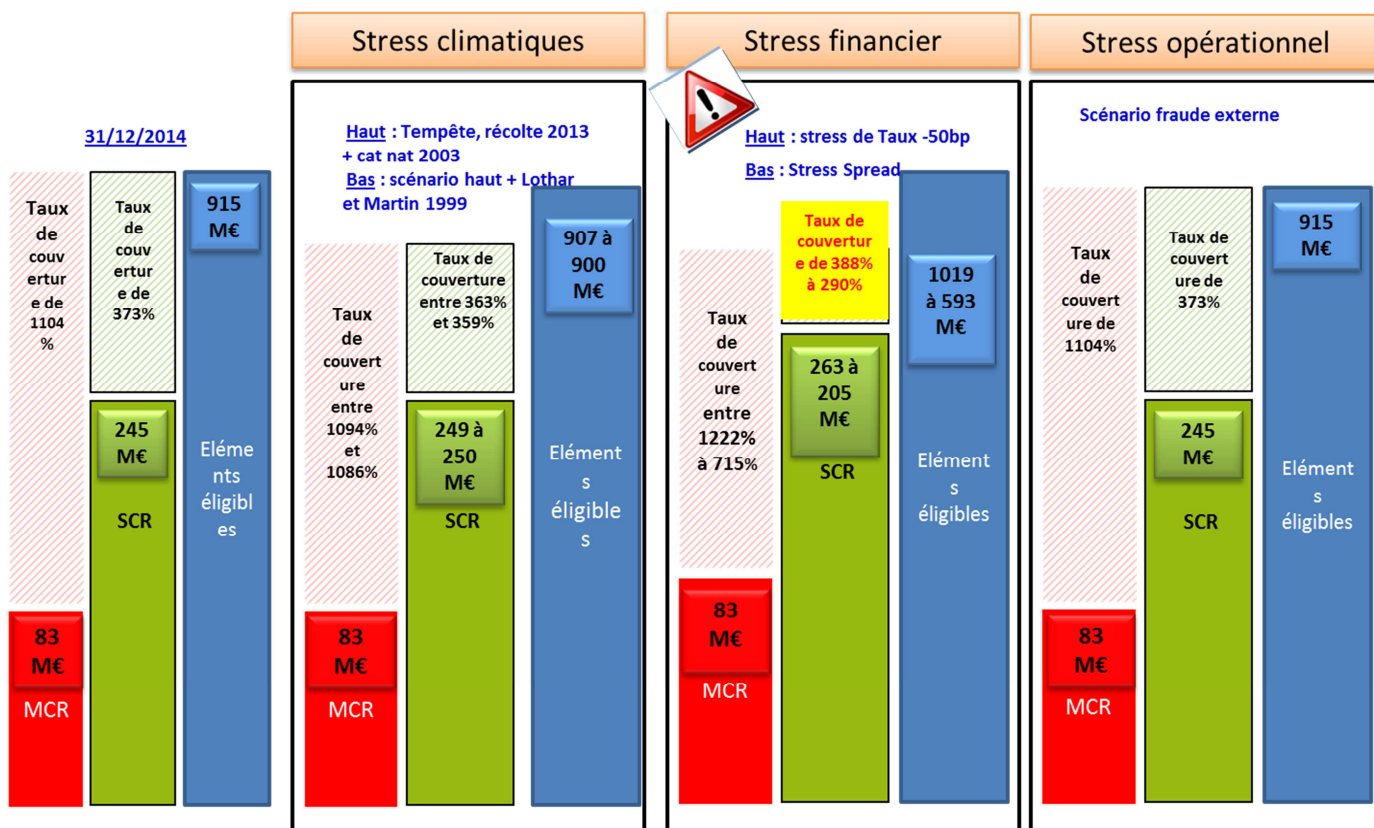
L'objectif de l'ORSA est d'évaluer au moins annuellement le profil de risque de la CRAMA Loire Bretagne (Groupama Loire Bretagne), les risques auxquels l'entité est ou pourrait être confrontée à court terme et/ou à moyen terme (horizon défini par sa planification stratégique), et les ressources nécessaires pour faire face à ces risques.

S'agissant d'un deuxième exercice préparatoire, le besoin global de solvabilité de Groupama Loire Bretagne est appréhendé à travers la couverture – à hauteur de 100% - de ses exigences en capital, à l'horizon 2017.

Différents scénarios ont été testés dans le cadre de l'évaluation court terme des risques et de leur couverture.

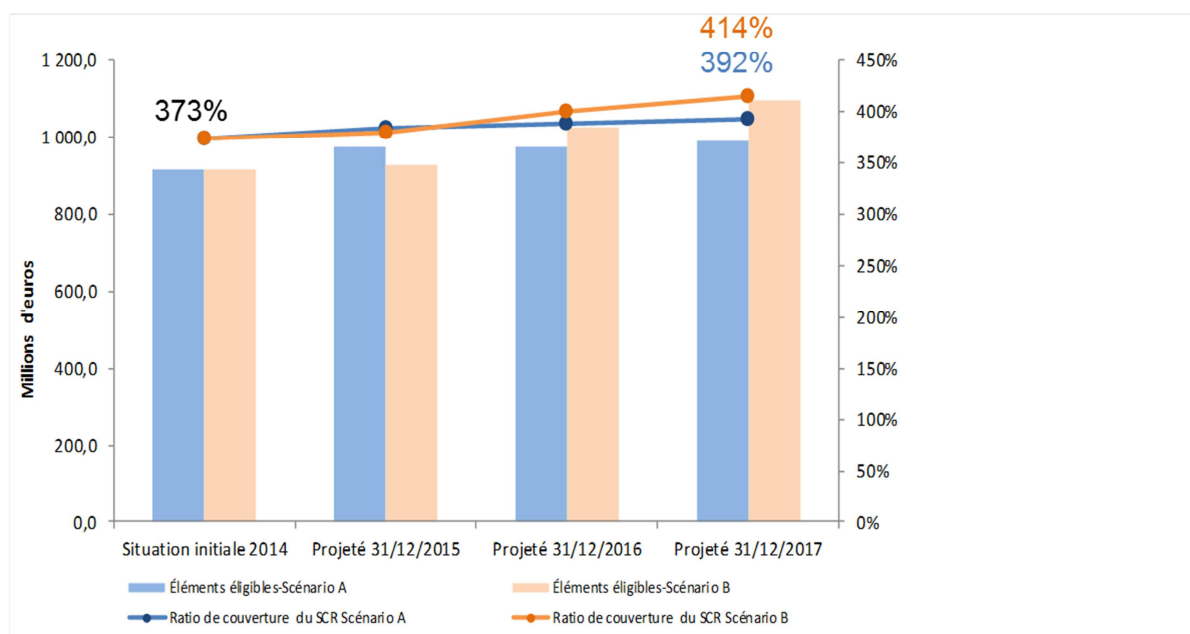
Le scénario le plus défavorable pour Groupama Loire Bretagne correspond au scénario financier. Ce scénario fortement adverse – puisqu'il simule des chocs simultanés sur de nombreuses classes d'actifs

- se traduit principalement par une baisse des éléments éligibles de la Caisse Régionale du fait de la diminution de la valorisation des actifs de placements et des participations intra groupe détenues par Groupama Loire Bretagne (eu égard à l'exposition de l'activité vie du groupe aux marchés financiers). Dans ce scénario, le ratio de couverture des exigences en capital de Groupama Loire Bretagne s'établit à 290 % pour le SCR et à 715 % pour le MCR au 31/12/2014.



Par ailleurs, les évaluations réalisées à moyen terme confirment que ces exigences sont également satisfaites à l'horizon 2017, 2 scénario financiers sont évalués à partir d'une situation 31/12/2014 de SCR à 373% :

- Scénario A = maintien des taux bas
- Scénario B = hausse des taux .



Un rapport ORSA, validé par la Direction Générale et présenté au Conseil d'Administration le 4 septembre 2015, a été communiqué à l'ACPR en date du .

10 POINT PAR MÉTIER

En lien avec le Service de Contrôle Interne, chaque direction peut suivre ses risques majeurs identifiés et ainsi prendre les mesures de correction pour réduire leurs survenances.

Vous trouverez, pour chaque direction, l'illustration de la mise en place du dispositif de contrôle interne.

10.1. Domaine sinistres :

La Direction Services aux Sociétaires pour son Domaine Sinistres a organisé un dispositif d'animation et de contrôle qui régle son activité par :

- un Comité D'animation Sinistres (CAS) se réunissant chaque bimestre. Il regroupe le Directeur Services aux Sociétaires, la Direction Financière, le Directeur Départemental 35, le Responsable de Domaine, les 6 responsables métiers, le responsable Maîtrise des Coûts. Il poursuit une mission générale d'orientation (objectifs métiers – moyens – actions) et de suivi des réalisations. Il constitue aussi l'interface avec la Direction Financière particulièrement sur le plan du suivi des provisions. D'autres métiers comme le Contrôle Interne ou la Qualité interviennent sur leurs sujets respectifs.
 - un groupe de travail est constitué par chacun des métiers. Il rassemble le responsable métier et les responsables d'équipe. Il a pour mission de démultiplier l'information du CAS, d'élaborer les procédures propres au métier et de veiller à leur mise en œuvre effective.
 - Les ordres du jour et les comptes rendus de ces instances sont hébergés sous Agora/Sinistres.
- En 2015, sur le premier semestre, le volume des contrôles a été allégé compte tenu de la migration informatique et courant du deuxième semestre, les contrôles ont été redeploqués progressivement dans chaque métier.

1er semestre 2015		Sinistres				Aout 2015	
Risques							
Erreur règlement sinistre-Prise en charge non garantie		Mauvaise gestion des recours		Provisionnement erroné			
Fraude externe		Fraude interne		Insatisfaction client			
Bilan quantitatif							
Nb de CN1 réalisés au 31/07/2015							
Nb de dossiers contrôlés	Aléa		Collab		Sup à seuil		
	A ctrlier	Ctrlés	A ctrlier	Ctrlés	A ctrlier	Ctrlés	
Prev	88	12	2	1	112	36	
DAB	376	137	79	41	283	283	
PJ	55	20	16	4	6	6	
Auto	426	67	79	17	119	119	
Construc	72	0	0	0	48	48	
Corporels	93	31	9	7	198	198	
	1205	267	185	70	861	690	

A compter du 1/10/2014 : une note "allègement des contrôles - période de migration" a été validée en CTCR

Au 1er semestre 2015 : Allègement du nombre de contrôles à réaliser

- Sinistres aléatoires et Sinistres des collaborateurs : réduction du nombre variable selon les métiers
- Règlements supérieurs à seuils (10 000 € pour tous les métiers sauf 15000€ en corporels) validés par les N+1 de l'ordonnateur du règlement

2ème sem 2015 **Sinistres** janv-15

Risques

Erreur règlement sinistre- Prise en charge non garantie Mauvaise gestion des recours Provisionnement erroné

Fraude externe Fraude interne Insatisfaction client

Bilan quantitatif

Nb de CN1 réalisés au 31/07/2015

2ème semestre 2015 : Redéploiement des contrôles progressivement dans tous les métiers

2015	à ctrlr	ctrlés	
Aléatoires	700	527	75%
Collaborateurs	95	46	48%
total	795	573	72%

Nb de dossiers	Aléatoires		Collaborateurs		Sup à seuil	
	A ctrlr	Ctrlés	A ctrlr	Ctrlés	A ctrlr	Ctrlés
Prev	18	14	1	0		
DAB	484	387	31	14		
PJ	0	0	0	0		
Auto	147	108	63	32		
Construc	13	8	0	0		
Corporels	38	10	0	0		
Santé						
	700	527	95	46		
		75%		48%		

Les règlements supérieurs à seuil sont validés dans l'outil sinistre OASIS directement par les N+1 des gestionnaires
-> pas les tableaux de bord disponibles à ce jour

Santé :

Service SANTE - Contrôle CN1 - Année 2015

Bilan 2015 des anomalies par risque

Nombre d'anomalies détectées en CN1

Période	Nb de ctrlr	Nombre d'anomalies CN1	Tx d'anos
Septembre	50	2	4%
Octobre	80	4	5%
Novembre	41	3	7%
Décembre	67	6	9%
Total	238	15	6%

Risque Erreur de rgt - prise en charge d'un évènement non garanti

Type d'anomalies	Nbre d'anomalies	indû	Dû
Date de soins erronée	1	23,18 €	
code acte erroné	1	77,42 €	
Base RO erronée	1	32,25 €	
Erreur d'enregistrement	1	80,00 €	
Justificatifs manquants	1	64,00 €	
Plafond de garantie non respecté	1	31,60 €	
Double règlement	3	371,38 €	
Total	9	679,83 €	

Risque Insatisfaction client

Type d'anomalies	Nbre d'anomalies
Documents classés sans suite	2
dû non réglé	2
Devis erroné	2
Total	6

10.2. Direction commerciale

La Direction Commerciale a organisé un dispositif d'animation et de contrôle de son activité autour :

- *des Pacs départementaux* - 1 fois par an. Déclinaison départementale de la stratégie de l'entreprise ; présentation du bilan des actions commerciales, techniques et d'encaissement N-1 et projection sur l'exercice N.
Il regroupe le Directeur Général, Directeur Assurances, Responsable Marketing, Directeur Commercial, Responsables commerciaux régionaux, Responsables Commerciaux par marchés, Responsable Pilotage et Administration des ventes.
- *du Comité Directions Assurances et Commerciale (CODAC)* - 2 fois par mois. Organe de décision dont les objectifs sont de valider les projets produits/actions commerciales, les plannings pour le réseau et d'informer sur les résultats commerciaux / techniques et de présenter les travaux des instances nationales (Comop Développement et Assurances).
Il regroupe les Directeur Assurances, Responsable Etudes techniques, Responsable Marketing, Responsable Marketing pôle actions Co, Responsable études techniques produits services, Directeur Commercial, Responsables commerciaux régionaux, Responsable Système d'Information, Directeur Services aux Sociétaires, Responsable animation de la stratégie, Responsable Contrôle Permanent. Ponctuellement, suivant les actualités et les thèmes abordés, chargés d'études techniques ou chefs de produits marketing peuvent intervenir.
- *du Comité Actions Commerciales (CAC)* - mensuel. Ses objectifs sont de valider la planification et la mise en œuvre des actions commerciales par canal de distribution et de piloter les objectifs et mettre en œuvre des actions correctrices si nécessaire. Il regroupe : Directeur Commercial, Responsable Marketing, Responsable Marketing pôle action co, Chargé de coordination et suivi marketing, Responsables commerciaux régionaux, Responsable communication produits, Chargés d'études, Responsable CRC. Ponctuellement, suivant les actualités et les thèmes abordés, les chefs de produits marketing peuvent intervenir.
- La Direction Commerciale assure le contrôle opérationnel de 1^{er} niveau par :
 - Une cellule « contrôle agence » (8 personnes) dont la mission est de contrôler, pour le compte des managers commerciaux, le respect des règles et procédures, de souscription principalement, par les commerciaux « terrain » des marchés agricoles, particuliers et ACPS. La restitution de ces contrôles est ensuite effectuée par les managers auprès de leurs collaborateurs. Ils vérifient le suivi des corrections d'anomalies.
 - Un « contrôle centralisé » avec pour missions de :
Contrôler les règles et processus de la souscription des contrats. Il extrait par requête ciblée des anomalies potentielles (par ex tarif//CSP), analyse les données et adresse les anomalies aux commerciaux concernés pour correction.
 - Contrôler la conformité des propositions d'assurance entrant au Centre de Numérisation (signatures, date, mentions légales..). Son analyse est faite par échantillonnage ou par extrait aléatoire de propositions
- Le contrôle de la qualité de la souscription IARD de N1 :
 - est arrêté depuis le 01/04/2014 et les contrôleurs de niveau 1 ont été contributeurs au projet de migration informatique
 - depuis le 01/04/2015, les contrôleurs de N1 ont :
 - participé aux cycles de qualifications
 - rédigé des procédures et des articles GO
 - formé les formateurs, puis les utilisateurs métier
 - **réalisé des accompagnements individuels/collectifs sur les marchés Part/Agri/ACPS pour participer à la montée en compétences des collaborateurs**
 - défini les points de contrôles visant à maîtriser la qualité de la souscription et de piloter les risques majeurs et à identifier les points et procédure à améliorer et les collaborateurs à accompagner
- Le contrôle des frais de vie est toujours réalisé via Notilus
- Le contrôle activité et résultats a repris depuis Avril 2015

➤ Les contrôles frais de vie des commerciaux sont réalisés par les managers lors de la validation des frais dans l'outil dédié à la déclaration des frais de vie

situation fin décembre 2014

Direction Commerciale

déc-14

Risques



Bilan quantitatif

Nb de CN1 réalisés

	à ctrlr	ctrlés	
2014	749	317	42%

Nb de CN2 réalisés

Pas de " CN2 sur la dernière période

Marchés	Nb commerciaux ctrlés	Nb contrats mvtés	Nb contrats vérifiés	% de contrats vérifiés	Tx anos Oranges	Tx anos Rouges
Part	263	90 380	5 075	5,62%	29%	10%
Agri	28	10 007	670	6,70%	36%	19%
ACPS	26	7 160	612	8,55%	24%	18%
LBR	317	107 547	6 357	5,91%	30%	11%
N-1				7,75%	27%	12%

-> **Contexte Magellan** : Mesures d'allègement janvier 2014
 - les contrôles portent seulement sur les RM (anos rouges et oranges)
 - le nb de contrats par commercial est réduit
 - les contrôleurs ADV sont contributeurs Magellan à compter de mars 2014
 - Objectif des CN1 = 50% des commerciaux en 2014 selon priorités :

Sont considérés comme à contrôler en priorité :
 - les collaborateurs qui n'ont jamais été contrôlés ou qui n'ont pas été contrôlés en 2013.
 - les collaborateurs qui ont eu les contrôles les plus dégradés sur l'exercice 2013 (répartition homogène par territoire). Ceux-ci sont triés ci-dessous par date de dernier contrôle.

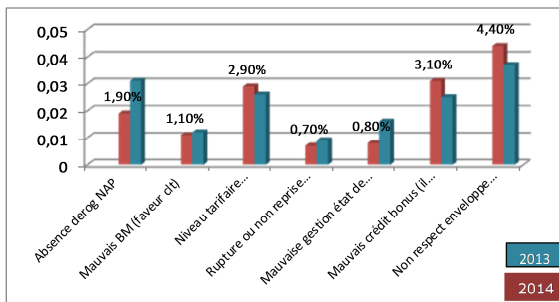
Suivi des corrections Anos Rouges et Oranges

Réseau	Tx correction
Part	82%
Agri	68%
ACPS	63%
	80%

Le taux de correction de 80% est issu du suivi réalisé dans OSIRIS (contrôleurs ADV)
 + les managers doivent vérifier la correction de 3 anomalies (rouge et orange) par commercial à partir d'un fichier transmis par l'ADV. Un retour doit être fait pour le 31/12/2014

Bilan quantitatif par risque

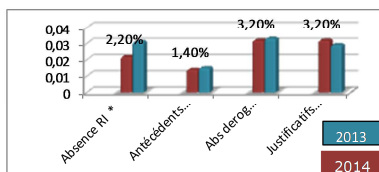
Tarification		
% anomalies	2014	2013
Absence derog NAP	1,90%	3,10%
Mauvais BM (faveur clt)	1,10%	1,20%
Niveau tarifaire erroné/prof cond ppal	2,90%	2,60%
Rupture ou non reprise filière BM	0,70%	0,90%
Mauvaise gestion état de études/date d'effet du contrat	0,80%	1,60%
Mauvais crédit bonus (il manque les 3 dernières quittances en	3,10%	2,50%
Non respect enveloppe commerciale (critère	4,40%	3,70%



Alertes / plan d'actions :
 Un suivi de la consommation des points NAP par les commerciaux et les RDS est réalisé => pas d'alerte

Non respect des règles de souscription

% anomalies	2014	2013
Absence RI *	2,20%	3,10%
Antécédents inexacts	1,40%	1,50%
Abs derog techniques	3,20%	3,30%
Justificatifs manquants **	3,20%	2,90%



*Abs Ri	2014	2013
ACPS	3,8%	4,5%
Agri	2,9%	2,8%
Part	2,0%	3,0%

**Justifs m	2014	2013
ACPS	3,3%	2,7%
Agri	5,1%	2,3%
Part	3,0%	3,1%

	Agri		ACPS	
	2014	2013	2014	2013
Non respect proc de prévention	0,60%	0,96%	1,20%	0,55%
Non respect champ d'application	5,10%	9,18%	7,70%	5,56%

Alertes / plan d'actions :
 Alerte : taux d'anos élevé => Post Magellan ces résultats de contrôles impacteront la rémunération variable (en cours d'étude)

Insatisfaction client

	nb 2014	nb 2013
Non respect des délais de traitement des réclamations (AR)	55	42
Absence ou enregistrement à tort de la réclamation dans SIC	92	97
Manque de pièces constitutives du dossier de réclamation	2	7
Contact réclamation: Erreur de saisie des données +	102	99
Qualité de la réponse à la réclamation (insatisfaisante, non)	45	50
Absence de mise en œuvre de la mesure annoncée au client	0	2
Total	296	297

En cible : un nouveau contrôle portant sur les dossiers avec une réclamation tracée en GRC sera mis en place

Fraude interne			
% anomalies	2014	2013	
AN au lieu de transfert	1,5%	1,5%	
Modif, résil, AN sur son propre dossier	0,1%	0,1%	

De nouveaux contrôles seront mis en place:
notamment un contrôle approfondi d'u RI avec contact à prendre auprès de la Cie qui l'a émis pour s'assurer de la véracité des informations sur le document

Condamnation pour défaut de conseil				
	Agri		ACPS	
	2014	2013	2014	2013
Absence de garantie pour couvrir une activité déclarée. (ano Pro)	8,8%	13,2%	3,9%	5,1%
Mauvaise gestion des clauses	9,1%	10,3%	7,5%	9,3%

Alerte / plan d'actions

Taux anos élevé sur nouveaux contrôles des contrats Pro, notamment en AGRI

=> Actions : création d'un support pédagogique avec principales anos + check list des justificatifs et actions indispensables - Reste la démultiplication auprès du réseau (prévue le 25/11/13) = FAIT

RC Illimitée			
Marché	Taux de retour (%)		
	OR	OM	
GLB	90,5	75,2	
ACPS	88	72	
Dont Construction	93		
AGRI (hors AGRI 3)	90	73	
AGRI 3	87	77	
PARTICULIERS	92	76	

Litige avec un réassureur	
	2014
Risque situé en Corse ou Outre Mer ou	0

LAB		
	2014	2013
Non respect mesures LAB	7,2%	4,0%

LAB	2014	2013
ACPS	8,0%	3,4%
Agri	3,7%	2,5%
Part	7,6%	4,4%

En 2014 : Formation e learning LAB obligatoire à l'ensemble des commerciaux-> réalisée

10.3. Vie banque

L'activité Vie de la Caisse Régionale est gérée au Site de Gestion de Beaucouzé. Dépendant de la Direction Services aux Sociétaires, le Domaine Vie Banque anime son activité à partir de :

- **Un Comité Vie banque** - trimestriel. Son organisation regroupe la Direction Vie Banque, la Direction Commerciale et ponctuellement d'autres Directions en fonction des sujets d'actualité. Son rôle est de traduire, de façon opérationnelle, le plan stratégique et la politique Produits dans une déclinaison commerciale, sur le plan Vie et Banque. Cette instance est focalisée sur la distribution des produits bancaires et vie, l'organisation des process à la vente, en passant par la formation et l'action du management.
- **Un Comop Vie&Banque** - mensuel, sous la responsabilité du Directeur Services aux Sociétaires. Il regroupe en interne le Responsable de Domaine Vie Banque, le Responsable Gestion Technique, les Responsables d'équipe de la Direction ainsi que les fonctions supports, chargées d'activités techniques et informatique, assistante process. Il examine l'ensemble des sujets d'actualité ayant trait à la gestion et au contrôle des activités Vie - Banque.
- Groupama Gan Vie (GGVie) décline des plans contrôles sur les activités réalisées par l'Unité de Gestion.

10.3.1. Contrôles Vie

Un contrôleur est affecté pour réaliser les contrôles demandés par Groupama Gan Vie. Une restitution des contrôles est faite après des Responsables Souscription et Prestations Vie pour corrections ou actions à mettre en place. Ces contrôles sont retournés à GGVie. Un bilan trimestriel est également transmis au Service Contrôle Permanent.

- En 2015, des contrôles de niveau 1 (réalisés par les Responsables des équipes Souscription et Prestation) ont été mis en place.

Agora/CI		Nb CN1	Nb non-conformes	Tx conformité	
S1S2	Contrôle de la recevabilité des documents et conformité des AN Epargne Vie	7	4	43%	-La renonciation à la garantie plancher a été cochée mais pas signée -> contact conseiller? (3) -Doute signature mandat SEPA
S3	Contrôle de la recevabilité des documents et de la conformité des AN Retraite individuelle	11	6	45%	-Frais erronés, -Date d'effet erroné -Indexation des VP saisie mais non souscrite -Clause bénéficiaire inadaptée
S4	Contrôle de la recevabilité des documents et conformité des AN Prévoyance	6	1	83%	-Absence date sur QCC
P5	Contrôle de la recevabilité des documents prestations décès rachats des contrats Epargne et Groupama Modulation	39	6	85%	
P4	Contrôle de la recevabilité des documents et conformité du règlement des dossiers Vie Prévoyance	3	0	100%	
P6	Contrôle de conformité des prestations retraite individuelle	0	0		
		66	17	74%	

L'objectif en cours avec le métier est de :

- s'assurer de la pertinence des contrôles, des volumes et
- d'optimiser leurs réalisations via des échantillons mis à disposition des contrôleurs et un outil qui permet la formalisation et la centralisation de ces contrôles.

10.3.2. Contrôles Banque

Pour l'activité Banque, Groupama Banque définit un plan de contrôle permanent et demande à notre Caisse Régionale de le mettre en œuvre.

Ce plan de contrôle définit :

- Un contrôle annuel réalisé par les managers commerciaux auprès de l'ensemble des commerciaux (contrôles de niveau 1) et des points de vente,
- Un contrôle de niveau 2 réalisé par le Service Contrôle Permanent
- Des contrôles sur les fonctions supports : Direction Ressources Humaines (Services Recrutement et Formation), Direction Systèmes d'information.

Un rapport annuel de contrôle interne de la mise en œuvre du mandat IOBSP de notre Caisse est transmis à Groupama Banque. Il détaille les contrôles réalisés et leurs résultats et indique nos plans d'action pour remédier aux anomalies. Ce rapport sera transmis pour le 12 mars 2016 à Groupama Banque.

Voici le bilan synthétique des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 concernant la Direction Commerciale :

déc-15		Banque		
Risques				
Défaut de conseil, vente forcée		Non respect des procédures		
Fraude externe		Publicité erronée		
Insatisfaction client		Non conformité à la réglementation en vigueur		
Fraude interne		Confidentialité des données		
Bilan quantitatif				
Nb de CN1 réalisés en 2015		Un contrôle par commercial par an		
	à ctrlr	ctrlés		
Déc 2015	864	864	100%	
Nb de CN2 réalisés		Une agence par secteur sur 3 ans : contrôle PLV agence + contrôle conseillers		
	ctrlés	Nb Cx		
2015	21	40		
Contrôles de niveau 2 dits "Siège"		Service Formation, RH, DSI (habilitations), Economat, ADV (rému variable) => Rapport annuel pour Groupama Banque		
Points de contrôles "Points de vente"				
	CN1		CN2	
	Nb anos	% anos	Nb anos	% anos
Conformité de l'affichage	156	15%	69	118%
Communication non homologuée	0	0	3	4%
Flyer "une réclamation"	133	15%	26	42%
Points de contrôles "Commercial"				
Conservation et sécurisation dossiers	100	12%	9	15%
Transmission dossier et instruction clients	7	0%		0
Maîtrise du taux de non-conformité	31	4%		
Connaissance outils et procédures	6	0%		
Carte de démarchage bancaire	48	5%	8	13%
Respect réglementation (accès données personnelles)	54	6%	28	46%
Flyer IOBSP	85	10%	39	64%
Règle gérant les conflits d'intérêts	2	0%	0	0%

10.4. Souscription

La Direction Services aux Sociétaires pour son Domaine Souscription a organisé son animation et son dispositif de contrôle :

- un **Comité de Coordination Souscription** regroupant le Directeur Services aux Sociétaires, le Responsable Domaine Souscription, les responsables métiers. Ce comité a pour but d'animer la politique globale de gestion de la souscription, de piloter l'activité et de diffuser les informations techniques et générales; il examine et valide les travaux menés en réunions métier.
- Un **comité hebdomadaire** organisé autour de la Responsable Domaine Souscription et des responsables métiers pilote l'analyse des flux, des stocks et des traitements de la période écoulée et programme la suivante. Il organise l'activité « renfort » et diffuse les informations techniques ou actualités d'entreprise.
- **Le Domaine souscription** a mis en œuvre une fonction « Contrôle souscription », chargée d'animer les contrôles et l'application des process (contrôle niveau1). Depuis septembre 2010, cette fonction participe au comité de coordination « souscription ».
- Les ordres du jour et les comptes rendus de ces instances sont hébergés sous Agora/Souscription.

En 2015, les contrôles ont également été allégés compte tenu de la migration Magellan. Les contrôles ont été ciblés :

- sur le risque Fraude interne, et notamment sur les régularisations comptables
- sur les opérations réalisées par les CDD
- sur la gestion des contrats « Climat » : La commercialisation de ces contrats impose à Groupama le respect d'un cahier des charges émis par les Pouvoirs Publics et l'exploitant bénéficie de la subvention à l'assurance récolte dans son dossier PAC.

Bilan 2015					
Contrôles :	Nb à contrôler	Nb contrôlés	tx réalisation	Nb d'anomali	tx anomalies
-Régularisations comptables	226	200	88%	2	1%
-Gestion contrat Climat	42	42	100%	0	0%
-Opérations réalisées par CDD	25	<i>en cours</i>			
-Contrats Automobiles 4AS	39	31	79%	1	3%

10.5. **Marché des entreprises et des collectivités**

La Direction Entreprise et Collectivités a organisé un dispositif d'animation et de contrôle de son activité autour :

- **Les CODAC Entreprise et Collectivités** - trimestre. Organes de décision dont les objectifs sont de valider les projets et les résultats commerciaux / techniques et de présenter les travaux des instances nationales. Il regroupe les Directeur Général Adjoint, Directeur Assurances, Responsable Entreprise et collectivités, Responsable relation client, Responsables souscriptions.
- **Le Groupe métier entreprise** pour proposer la stratégie du marché des Entreprises, préparer les orientations commerciales & techniques, piloter l'activité du marché et suivre la mise en œuvre et objectifs des plans d'actions, coordonner les actions en lien avec les directions fonctionnelles.

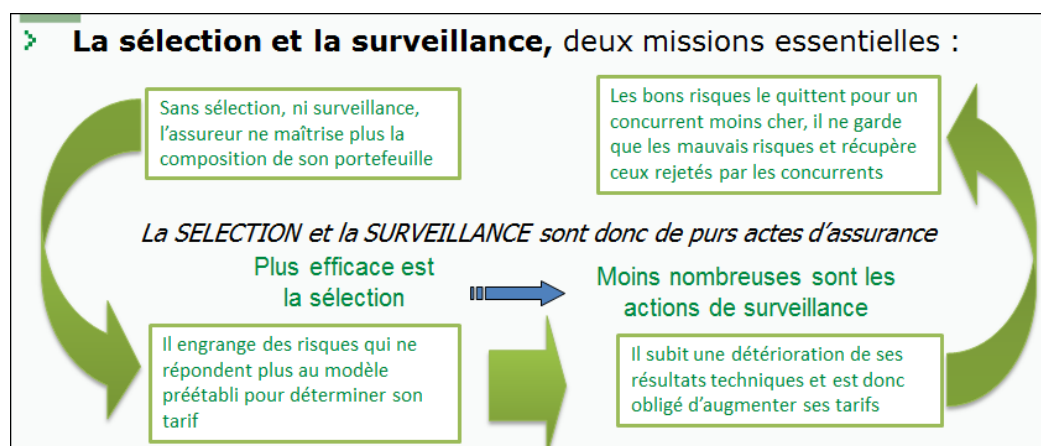
Bilan des contrôles Marché des Entreprises 2015



Bilan qualitatif par risque			
RC Illimitée			
CN1	nb ctrls	nb anos	% Ano.
DAB	10	1	10%
Auto Flottes	19	6	32%
DAB : 1 absence CP car procédure GEMO non respectée - contrat résilié depuis Auto Flottes : 4 CP non retournées signées (OM) - Mentions au CP erronées			
Non respect des règles de souscription			
CN1	nb ctrls	nb anos	%
DAB	10	1	10%
Auto Flottes	10	1	10%
DAB : non respect des règles de sélection + suivi plan prévention à réaliser Auto Flottes : absence justificatif véhicule BRN : Corrections à réaliser par le Métier Réalisation de CN2 avec le CN1 1er trim 2016			
Ctrl BRN - DAB	37	17	46%
Non réalisation d'un audit prévention			
CN1	nb ctrls	nb anos	%
DAB	10	0	0%
Suivi prévention : tableau de pilotage par Responsable Sousc DAB RC			
Revue de portefeuille DAEC CN1 et CN2			
Contrats DAB	101		
Contrats RC	89		
Tarifification			
CN1	nb ctrls	nb anos	%
DAB	10	0	0%
Auto Flottes	10	2	20%
Auto Flottes : 1 absence justificatif /tarification et 1 erreur tarification (Conduire)			
Régularisations comptables			
CN1	nb ctrls	Nb anos	
DAB	17	0	
Auto Flottes	44	0	
CN2	nb ctrls	Nb anos	
DAB	17	0	
Auto Flottes	44	0	
Insatisfaction client			
CN1	nb ctrls	nb anos	%
DAB	10	0	0%
Auto Flottes	10	0	0%

Direction Assurances – Service Maîtrise des Risques

Les missions du Service Maîtrise des Risques sont la sélection à l'entrée en portefeuille de risques et la surveillance de notre portefeuille.



Bilan des contrôles

Nb de CN1 contrôlés

Période	A contrôler	Contrôlés	Taux de contrôle (en %)
201401	15	15	100,00%
201403	31	15	48,39%
201404	15	0	0,00%
201405	16	16	100,00%
201406	14	0	0,00%
201407	15	0	0,00%
201408	14	14	100,00%
201409	14	14	100,00%
201410	14	0	0,00%
201412	14	7	50,00%
Total	162	81	50,00%

Nb de CN2 contrôlés

Période	Contrôlés CN1	Contrôlés CN2	Taux CN2/CN1 (en %)
201401	15	0	0,00%
201403	15	0	0,00%
201405	16	0	0,00%
201408	14	0	0,00%
201409	14	0	0,00%
201412	7	0	0,00%
Total	81	0	0,00%

Bilan des anomalies par risque

Risque Conservation de risques dégradés

Nb d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)	Types d'anomalies	Nb Ano CN1
201401	15	4	26,67%	Absence de marquage MR des dossiers connexes	2
201403	15	2	13,33%	Analyse du dossier incomplète	7
201405	16	5	31,25%	Inadéquation de la décision prise	5
201408	14	3	21,43%	Modifications non effectuées - MR	2
201409	14	4	28,57%	Pas d'avis CL demandé	1
Total	74	18	24,32%	Pré-résiliation ou résiliation non effectuée	1
				Total	18

11 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

1) Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

> Groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,

favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;

- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;

- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

> Loire Bretagne

La Responsabilité de la lutte anti-blanchiment est confiée à la Direction Secrétariat Général et Communication (SGDC), qui inclut la Direction du Contrôle interne (risques contrôle et conformité). La Secrétaire générale Mme Céline MEDARD est Responsable LAB FT par délégation de pouvoirs du Directeur général en date du 1^{er} décembre 2014, reconduite le 1^{er} octobre 2015 lors de son entrée en fonction par le nouveau Directeur Général.

Conformément à la réglementation, le Responsable LAB FT est membre du Comité de Direction. Elle est le Correspondant / Déclarant Tracfin de la Caisse Régionale dans le domaine de l'IARD.

L'information des autorités sur ce changement de responsable a été effectuée par courrier du 19 décembre 2014, en application des articles R 561 -23 ET R 561- 24 du Code monétaire et financier.

Le Responsable LAB FT s'est appuyé opérationnellement en 2015 sur le Responsable Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques de la Caisse, désigné comme Supplément au Correspondant /Déclarant Tracfin auprès des autorités.

Le Responsable Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques est en charge de la veille réglementaire et de l'animation du dispositif au niveau de la Caisse. Il intervient à plusieurs niveaux dans le parcours de formation des personnels exposés ou concernés par la LAB FT : définition du plan de formation, préparation et choix des supports, intervention directe en réunion d'équipes, et en appui des formateurs du service Formation pour les formations des nouveaux entrants.

Il est le correspondant de la Direction Juridique Groupe sur tout ce qui concerne le dispositif général de LAB FT de la Caisse.

Pour la mise en œuvre et le suivi des règles LAB dans les domaines de la Vie et de la Banque, il s'appuie lui-même sur des relais opérationnels au sein de l'UG Vie Banque, dans le cadre d'une note de procédure pratique signée par le Responsable de l'UG Vie Banque, la Responsable LAB et lui-même. Cette note détaille les responsabilités de chacun.

L'organisation LAB mise en place au sein du Pôle Vie Banque est la suivante :

- 1 analyste contrôleur en charge
 - de l'examen des dossiers nécessitant un contrôle
 - des états de contrôle
 - du traitement des alertes Vigiprofil
 - et du traitement des détections Vigiliste ;
- 3 responsables valideurs; dans les cas requis par la procédure.

Les contrôles effectués au niveau du Pôle Vie Banque font l'objet d'un contrôle de niveau 2 par Groupama Gan Vie.

Dans le domaine de la Banque, l'UG n'est pas destinataire des dossiers et des demandes des clients qui sont adressés directement à Groupama banque, le rôle de l'UG se limite pour l'essentiel à répondre ponctuellement aux demandes d'informations émanant de la Banque.

2) Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Loire Bretagne

>Actions menées au sein de l'entreprise pendant l'exercice écoulé

Dans le prolongement de la publication des PAS et des travaux d'actualisation de la procédure type groupe d'une part et de la migration informatique des outils de gestion de la Caisse d'autre part, il a été procédé à une mise à jour des 2 procédures opérationnelles LAB/FT Sinistres et LAB/FT Souscription.

Rappelons que cette procédure s'appuie sur une classification des risques LAB FT en IARD prenant en compte les dispositions de la loi du 22 mars 2012 qui a classé tout le domaine de l'assurance de dommages en risque faible, pour autant qu'il n'existe pas de soupçon de blanchiment.

Ces règles prévoient :

- à la souscription :
 - o l'identification des clients, au moment de l'entrée en relation d'affaires, afin de disposer d'une connaissance élémentaire de ces derniers et de pouvoir détecter les personnes dites « sensibles » (personnes figurant sur les listes de terroristes ou domiciliées dans un pays dont la législation LAB/FT est insuffisante, personnes politiquement exposées - « PPE »),
 - o l'exercice d'une vigilance complémentaire ou renforcée à l'égard de certains types de clients ou d'opérations pouvant présenter des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme : personnes morales particulières telles que fondations, fiducies ou trusts, personnes dites « sensibles » détectées par l'outil « Vigiliste » et le nécessitant, bien assuré d'une valeur disproportionnée par rapport à la profession ou à l'âge du client ;
- en phase de règlement de sinistre en assurance de biens : l'examen systématique de la présence éventuelle d'une opération de blanchiment en cas de fraude ou de tentative de fraude à l'assurance. »

Les nouvelles règles ont été déclinées opérationnellement au sein des différents réseaux de distribution de la Caisse de la façon suivante :

- le réseau « généraliste » intervenant sur les marchés des Particuliers, des ACPS et des professionnels Agricoles a été formé aux nouvelles règles en 2013,
- le CRC (Centre de Relations Clientèle) a été formé de janvier à février 2014,
- les personnels (réseau et gestionnaires) des marchés entreprises et collectivités ont été formés de janvier à novembre 2014. A noter qu'il s'agissait d'une actualisation de la procédure et des règles en vigueur pour le marché des entreprises.

L'ensemble des règles et procédures LAB FT destinées aux métiers opérationnels sinistres ou souscription est hébergé sur l'outil Guidouest (Informations générales/lutte anti blanchiment) accessible à l'ensemble des collaborateurs exposés ou concernés. Les dernières mises à jour ont été mises en ligne début janvier 2016.

> Actions de formation et d'information réalisées

> Au niveau du groupe (périmètre France)

Deux bagages de formation spécialement dédiés à la LAB/FT sont proposés.

> Bagage groupe de formation à distance (par e-learning)

Ce bagage de sensibilisation à la LAB/FT par e-learning, conçu par le groupe et régulièrement actualisé, est destiné à l'ensemble des collaborateurs concernés via la plateforme Arobase.

Il a fait l'objet en 2015 de travaux de refonte, de modernisation et d'actualisation. La nouvelle version est disponible sur la plateforme Arobase depuis mai 2015.

> Bagage de perfectionnement acquis auprès du CFBP (Centre de Formation de la Profession bancaire)

Ce bagage, proposé aux entreprises adhérentes de la FFSA et acquis par Groupama SA auprès du CFBP, comprend quatre modules spécialisés : module « assurance vie », module « assurance de dommages », module « mixte » (Vie/Banque/IARD) et module « général » (destiné aux fonctions supports). Il est mis à disposition des entreprises du groupe depuis avril 2013.

> Au niveau de Groupama Loire Bretagne

En 2015, dans le contexte de la migration informatique au 1^{er} semestre, la Caisse a poursuivi ses actions de formation et de sensibilisation à la LAB-FT au moyen de la présentation en salle (*présentiel*) des nouvelles règles et procédures de vigilance, mais aussi à l'aide des bagages de formation en e-learning fournis par le groupe (bagage de formation acquis auprès du CFPB et bagage de sensibilisation) au second semestre.

Formation initiale des nouveaux commerciaux :

- En 2015, 40 nouveaux commerciaux ont suivi le parcours de formation LAB FT incluant le bagage « e-learning » de sensibilisation en complément de la formation « en présentiel » aux règles anti blanchiment « métier » en IARD et en Vie-Banque.

Formation des personnels en place :

- 47 collaborateurs de la Direction commerciale ont suivi le nouveau bagage de formation CFPB « profil mixte », et 2 ont suivi le module « profil Vie » dans le cadre d'une opération de rattrapage pour les personnels absents en 2014 ; rappelons que 942 collaborateurs de la Direction commerciale ont suivi ce bagage de formation CFPB « profil mixte », et 35 ont suivi le module « profil Vie », en 2014.
- 4 collaborateurs (gestionnaires et responsables) du pôle vie ont suivi le nouveau bagage de formation CFPB « profil vie » ; il s'agissait de la même opération de rattrapage pour les personnels absent en 2014 ; 50 collaborateurs (gestionnaires et responsables) du pôle vie avaient suivi cette formation en 2014.
- 30 collaborateurs commerciaux des marchés entreprise et collectivités ont également suivi (responsables, gestionnaires et commerciaux) des marchés entreprises et collectivités le bagage de formation CFPB « profil mixte », après avoir été formés en 2014 en présentiel, aux procédures LAB IARD.
- le Service Enquêtes Inspection en charge de la lutte antifraude (4 collaborateurs) a également bénéficié d'une formation de mise à niveau et de rappel sur les règles sur les procédures applicables en matière de LAB FT, en cas de sinistres frauduleux, le 29 octobre 2015.

Participation aux réunions organisées au niveau groupe :

Participation du Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* à l'atelier LAB/FT « IARD » du 9 juin 2015,

Participation du Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* à la Réunion plénière des Responsables LAB du 14 octobre 2015.

Participation du relais LAB Vie à un point téléphonique LAB/FT du 4 février 2015

Participation du Relais LAB Vie aux réunions plénières LAB/FT VIE du 26 juin et du 15 décembre 2015.

> Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme Au niveau du groupe

Groupama SA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'informatisation visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR. La période sous revue a été marquée par la finalisation du déploiement de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe et par la réalisation de travaux d'évolution et de fiabilisation des outils Vigiliste et VigiDS.

> Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil¹ permet de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre France).

¹ Outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011

Cet outil détermine des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis. Il paramètre des scénarios de surveillance qui déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

S'agissant de l'activité bancaire, l'outil Vigiprofil est opérationnel depuis début 2013. Il comporte 35 scénarios de surveillance. Afin de renforcer la couverture du risque, un lot de scénarios complémentaires sera à l'étude à compter de 2016.

S'agissant de l'activité vie/épargne, l'outil a été mis en production fin avril 2014. Il comprend à ce jour 15 scénarios actifs. 8 scénarios complémentaires sont en cours d'analyse.

Afin de renforcer la couverture du risque (nouvelles pratiques des blanchisseurs, recommandations Tracfin, etc.) dans le cadre des activités vie et banque au sein du groupe, 21 évolutions sont déjà recensées dans Vigiprofil, dont 11 portent sur la création ou l'évolution de scénarios existants.

Les actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, menées en 2014, ont été poursuivies en 2015 auprès des utilisateurs de l'outil. A ce jour, plus de 70 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

> **Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste**

Vigiliste² permet la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation, à savoir :

- les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés comme étant à risque en matière LAB/FT ;
- les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé), avec un accès manuel pour des contrôles unitaires accessible à l'ensemble des entreprises (accès libre), Pour les entreprises n'utilisant pas l'OAV Groupe de Gestion de la relation Client (GRC), des rapprochements unitaires périodiques des bases clients avec les bases de Vigiliste sont effectuées à la demande des entreprises.
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, certaines filiales ont choisi d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

> **Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS**

Vigids est la base des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et de consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont intervenues au cours de la période sous revue en vue d'élargir son accès aux caisses régionales et filiales Gan et de permettre l'échange d'informations sur les contenus des déclarations de soupçon et les dossiers placés sous vigilance renforcée, entre personnes habilitées, pour les clients communs aux activités d'assurance vie, d'assurance de dommages et de banque.

Le déploiement de la nouvelle version de l'application (formation, habilitations, mise à disposition de la nouvelle version, etc.) est planifié eu 1^{er} semestre 2016.

Loire Bretagne

VIGILISTE

La Caisse utilise, depuis 2010, l'outil Vigiliste qui permet *a posteriori* de détecter dans les fichiers « clients » au sens large (il peut s'agir de prospects, d'ayants droit de conducteurs désignés dans un

² Outil utilisant les bases de données du fournisseur Dow Jones Factiva

contrat ou dans un sinistre) les personnes sensibles (personnes physiques ou morales figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des états à risque et « personnes politiquement exposées - « PPE) et dans ce cas de mettre en place la procédure de vigilance adaptée.

En 2015, l'outil a généré 226 détections :

- 43 détections de nature « terroriste » : aucune détection confirmée
- 100 détections de type « PPE » : aucune détection confirmée
- 83 détections de type « résidents pays sensibles » : 74 détections confirmées

Depuis le démarrage, l'outil Vigiliste nous a permis d'identifier dans notre base client :

- 2 personnes proches d'une organisation terroriste (résiliées tous les 2).
- 6 PPE, ou proches parents de PPE,
- 135 clients résidents « pays sensibles », dont 17 clients vie.

VIGIPROFIL

L'année 2015 était la seconde année de mise en production des contrôles au travers des alertes générées par Vigiprofil au niveau de l'UG vie.

Globalement l'UG Vie a traité 356 alertes et enregistré 17 alertes manuelles.

Le bilan détaillé est présenté au niveau du § consacré au contrôle, rappelons que ces contrôles basés sur des scénarios et des profils ont vocation à se substituer aux contrôles basés sur des extractions.

> Déclarations de soupçon : bilan 2015

> Données du secteur Assurance

Données Tracfin	2014	2013	2012
	1423	1169	1059

> Données de Groupama Loire Bretagne

2015	2014	2013	2012
3	0	0	0

3 déclarations de soupçon ont été faites en 2015 au titre de l'activité IARD. Elles sont à mettre en lien avec un soupçon de fraude à l'assurance (2 cas) et se situent dans un contexte de blanchiment de fraude fiscale (voire de fraude sociale dans un cas).

A ce jour TRACFIN ne nous a fait part d'aucune suite ou demande de renseignements complémentaires.

Il est rappelé que les éventuelles Déclarations de soupçon concernant des opérations relevant de l'activité Vie ou Banque sont effectuées par les correspondants déclarants Tracfin de Groupama Gan Vie pour les opérations Vie et de Groupama banque pour les opérations sur les comptes bancaires et ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

3) Actions menées en matière de contrôle

> Au niveau du groupe

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA et le Comité Exécutif Groupe. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

> Au niveau de Groupama Loire Bretagne

En vie banque, un travail d'analyse et de suivi de la conformité LAB FT à l'entrée des dossiers de souscription et de demande de prestations Vie est effectué par 1 analyste contrôleur. Cette personne est également en charge du traitement des détections effectuées par l'outil Vigiliste pour les assurés connus en Vie.

Les contrôles portent plus particulièrement sur les versements importants, les rachats précoces ou importants, les renonciations et les opérations atypiques.

- **Souscription** : 118 dossiers affaires nouvelles ou versements supplémentaires ou opérations atypiques ont été examinés.
- **Prestations** : 207 dossiers rachats, précoces ou importants ou bénéficiaires résidant à l'étranger ont été contrôlés dont 20 validés par le responsable LAB.

En outre le service a traité les 365 alertes Vigiprofil suivantes :

Scenario A07 (Adjonction ou modification de RPP) :	58
Scénario A08 (Renonciations à garantie) :	03
Scénario A10 (Comparaison des cumuls rachats/versements)	87
Scénario A09 (Rachats Précoces) :	33
Scénario A11 (Souscriptions Atypiques) :	30
Scénario A12 (cumul de versements) :	129
Scénario A23 (versements par un client non résident fiscal)	07
Scénario A24 (rachat total ou partiel par un client non résident fiscal) :	09

L'UG a également effectué les contrôles suivants pour le Pôle Conformité de GGVIÉ :

- Chèques TESSI : 14 dossiers à examiner et à justifier pour contrôles sur chèque d'un montant > à 3 000 € / vérifications portant sur émetteur du chèque/ souscripteur/ ou à défaut personne habilitée ;
- Et effectué 2 signalements à GGVIÉ
 - o 1 cas de présomption d'abus de faiblesse
 - o 1 cas de doute sur l'origine des fonds

En IARD, le dispositif de contrôle dans le prolongement du déploiement des nouvelles règles et procédures est le suivant :

- **en sinistres** le dispositif de contrôle du risque LAB est centré depuis 2012 sur la recherche systématique par le service Enquêtes Inspection (SEI) dans les dossiers fraude qu'il instruit, d'une éventuelle tentative de blanchiment. Il agit dans ce domaine en concertation avec le Responsable LAB.
- **en Souscription** le contrôle au niveau 1 du respect des règles LAB en souscription IARD (essentiellement le contrôle de l'identification de client à l'entrée en relation d'affaires) est confié au *service contrôle agences* en charge du contrôle de niveau 1 du réseau. Les contrôles de conformité des dossiers ont été suspendus en 2015 dans le contexte de la migration informatique et reprennent à partir du mois d'avril 2016.

4) Evolutions réglementaires et professionnelles

> Adoption de la IVème directive « lutte anti-blanchiment »

La directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, dite « IVème directive », a été adoptée le 20 mai 2015. Son entrée en vigueur a été fixée au 25 juin 2015, les Etats membres disposant d'un délai de deux ans pour la transposer dans leur droit interne. Elle complète et renforce le dispositif précédent issu de la IIIème directive.

Parmi les apports de cette directive, on peut citer l'extension du dispositif aux « Personnes Politiquement Exposées – PPE » nationales – actuellement applicable aux « PPE » étrangères, ce qui aura un impact important sur le nombre d'alertes générées par les outils de détection des personnes sensibles (Vigiliste pour le groupe) et la gestion des dossiers correspondants. Une étude est en cours afin de rendre opérationnelle la production des alertes correspondantes.

> Modification du code monétaire et financier (CMF) et abaissement du seuil d'interdiction des paiements en espèces

Afin de renforcer la lutte contre les circuits financiers illicites qui ont recours à des moyens de paiement anonymes, l'article L.112-6 du CMF relatif à l'interdiction du paiement en espèces (ou au moyen de monnaie électronique) de certaines créances a été modifié : le seuil, applicable lorsque le débiteur est résident français ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, a été abaissé de 3 000 à 1 000 euros.

Cette modification, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2015, concerne le paiement des cotisations d'assurance.

Les critères de sélection des opérations en espèces ont été adaptés dans les scénarios Vigiprofil de Groupama Gan Vie afin de prendre en compte ces évolutions.

Ce seuil est rappelé dans le cadre des procédures LAB FT Souscription et Sinistres.

> Actualité de l'ACPR

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé deux décisions de sanction en juin et juillet 2015 dans le domaine de la lutte anti-blanchiment pour des activités d'assurance vie :

- la première à l'encontre de la Mutuelle d'Ivry La Fraternelle (avertissement et sanction pécuniaire de 500 000 euros). Parmi les griefs retenus par la Commission, on peut citer : une classification des risques inadaptée et des procédures internes incomplètes, des informations de connaissance client insuffisantes, un dispositif de surveillance des opérations insuffisant, de nombreux défauts de déclarations à Tracfin. La décision prend en compte les actions entreprises par la mutuelle pour remédier aux carences constatées et sa petite taille (50 salariés).
- la seconde à l'encontre de Generali Vie (blâme et sanction pécuniaire de 5 millions d'euros). Parmi les griefs retenus, on peut citer :
 - o une classification des risques incomplète et des outils de suivi de la relation d'affaires et de détection des anomalies non adaptés et insuffisants,
 - o des mesures de vigilance constante insuffisantes en matière de vérification de l'identification du client et du bénéficiaire effectif ainsi que d'actualisation de la connaissance client,
 - o une détection des « Personnes politiquement exposées – PPE » effectuée sur base déclarative du client et non de façon automatisée durant toute la relation d'affaire,
 - o une insuffisance dans l'obligation d'effectuer un examen renforcé de certains dossiers dont les montants ou opérations l'auraient nécessité, et pour lesquels il n'a pas été effectué de déclaration de soupçon ou ont été effectuées des déclarations tardives.

Cette décision de la Commission des sanctions de l'ACPR est la première à prononcer pour le secteur de l'assurance vie, dans le domaine de la LAB/FT, une sanction pécuniaire de cette importance.

Dans ce contexte, Groupama Gan Vie a procédé à examen de celles-ci et a identifié des plans d'actions à déployer afin de renforcer la conformité du dispositif LAB/FT correspondant. Certains de ces axes d'amélioration ont déjà été déployés en 2015, d'autres restent à planifier en 2016.

Révision des lignes directrices conjointes ACPR/Tracfin relatives à la déclaration de soupçon

Les principaux objectifs de cette révision sont de procéder à une actualisation suite aux modifications réglementaires intervenues depuis 2010, date de publication des lignes directrices précédentes, mais également de les compléter et de les préciser.

On peut noter en particulier un renforcement des exigences concernant : le profilage de la relation d'affaires, les cas d'examens renforcés, dont les cas de rapatriement de fonds en provenance de l'étranger, les cas de déclarations de soupçon, en particulier en cas de fraude organisée aux organismes sociaux. Les lignes révisées ont été publiées le 19 novembre 2015.

> Actualité de Tracfin

Rapport d'activité pour 2014

Dans son rapport annuel d'activité publié en avril 2015, Tracfin note une forte hausse du nombre des déclarations de soupçon reçues (+34% par rapport à 2013, avec près de 37 000 déclarations) et une augmentation des déclarations effectuées par les professions financières (34 000 contre 25 000 en 2013), avec toujours une forte contribution du secteur bancaire (86%). Cette hausse est en partie expliquée par un accroissement des signalements de cas de fraude fiscale.

S'agissant du secteur des assurances, Tracfin souligne l'insuffisante implication et la faiblesse déclarative de ce secteur comparativement à son poids dans l'économie française. Il considère que malgré une augmentation du nombre de déclarations reçues des compagnies d'assurance (1423 contre 1169 en 2013), la participation du secteur au dispositif LAB/FT reste perfectible.

On peut également noter que dans son rapport, Tracfin signale des cas typologiques pour le secteur des assurances dont un cas de soupçon de donation déguisée par des versements sur un contrat d'assurance vie par un tiers au contrat et un cas de fraude aux mutuelles dans le cadre de remboursements de frais d'optique.

Rapport relatif aux « Tendances et analyses des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour 2014 »

Tracfin a publié en juin 2015 un rapport évaluant les risques de blanchiment, cette démarche s'inscrivant dans le cadre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Parmi les points abordés, Tracfin mentionne les enjeux économiques et financiers que représente le secteur de l'assurance et la mise en place du fichier FICOVI. Il appelle également à maintenir la vigilance à l'égard des risques connus et notamment les cas de soupçon de blanchiment d'abus de biens sociaux et de fraude fiscale dans le cadre d'un montage reposant sur l'utilisation de bons de capitalisation dont les rachats ont été versés sur un contrat d'assurance vie.

12 PERSPECTIVES 2016

En 2015, l'entreprise a poursuivi les travaux de mise en conformité aux exigences du Pilier 2 de Solvabilité II, notamment, à travers les actions suivantes :

Structuration du cadre de gouvernance par l'écriture des politiques de risques de l'entreprise, des chartes régulant le métier ou les différentes instances d'animation ;

Actualisation de la cartographie des risques des Directions de l'entreprise. Opération permettant de communiquer et d'informer les services pour une meilleure implication de l'ensemble des collaborateurs à la mise en place du dispositif de Contrôle Interne.

Mise en place des contrôles permanents de niveaux 1 et 2 en conformité avec les travaux de cartographie des processus et des risques identifiés ; poursuite du déploiement de l'outil de suivi et de pilotage des contrôles et des risques

Poursuite de la mise en conformité avec la recommandation ACPR relative à la gestion des réclamations.

Ce dispositif est animé, chaque bimestre, dans le cadre d'un Comité Technique des Contrôles et des Risques qui valide la démarche et pilote les risques majeurs de l'entreprise ainsi que l'ensemble des actions Direction par Direction. Toutefois en 2015, compte tenu du contexte Magellan (migration informatique), le nombre de CTCR a été de quatre. Les équipes du contrôle interne, Gestion des Risques et Contrôle Permanent, sont impliquées dans le projet Magellan de l'entreprise sur la migration de son système source vers le système communautaire de Groupama.

En 2016, L'entreprise poursuivra l'actualisation de sa cartographie de risques et la révision des contrôles associés en lien avec les nouveaux outils informatiques, les changements de procédures métiers et l'émergence de leurs risques majeurs (RME) et des indicateurs de pilotage.

Un plan d'action validé en CODIR concernant la gestion opérationnelle de la conformité est mis en place visant à animer la conformité en lien avec des correspondants dans chaque ligne de métier, à s'assurer que les procédures sont conformes à la réglementation et à mettre en place des plans de contrôles.

L'entreprise s'intègre dans un cadre Groupe de déploiement du Pilier 2 de Solvabilité II, elle a :

- participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et les processus envisagés,
- implanté l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA au format XBRL,
- participé à l'exercice de préparation de l'ACPR de septembre 2015 avec la remise des états prudentiels solo au 31 décembre 2014 au format XBRL accompagnés de leur note méthodologique et de leur annexe technique.

Ces travaux se poursuivront en 2016 avec notamment la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :

- des états quantitatifs et du rapport narratif requis par l'EIOPA sur les données annuelles au 31 décembre 2015 et,
- pour la première fois des états quantitatifs trimestriels sur les données au 30 septembre 2015.

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE**

SIEGE SOCIAL : 23 BOULEVARD SOLFERINO - CS 51209 - 35012 RENNES CEDEX

Annexe 1 - Liste conseil administration

Liste du Conseil d'Administration au 04 12 2015

(23 Membres)

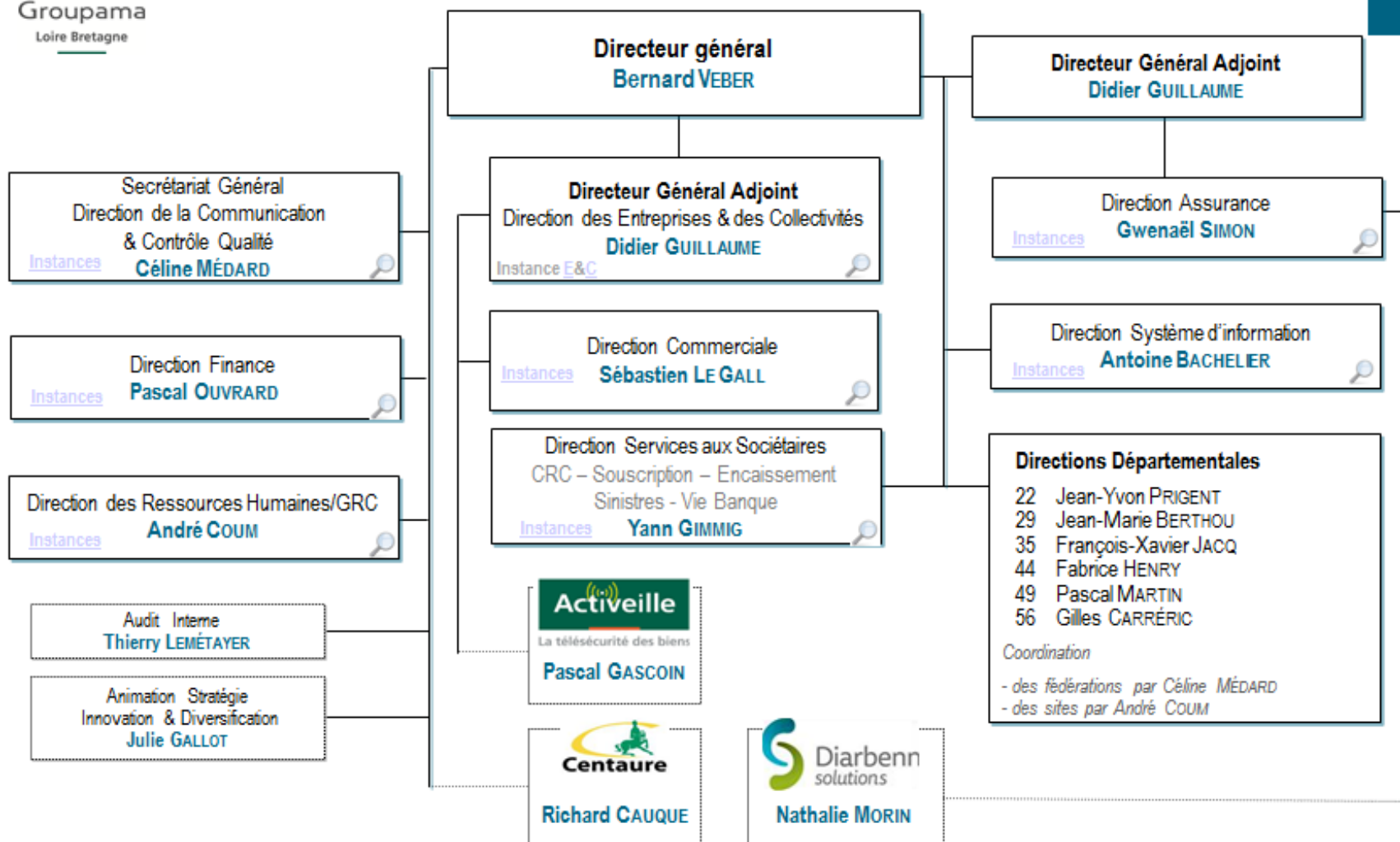
NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	NATIONALITE	PROFESSION	FONCTION
BRODIN	René	02/12/1954	ROMAGNE	Française	Salarié	Administrateur
CABON	Jacqueline	26/04/1969	LANNILIS	Française	Artisan coiffeur	Administrateur
CHERDO	Eliane	22/11/1955	LAMBALLE	Française	Retraitée	Administrateur
COATEVAL	Bruno	26/05/1962	BREST	Française	Salarié non agricole	Administrateur
DELHOMMEAU	Michel	10/03/1959	NANTES	Française	Arboriculteur, Chef d'entreprise	Administrateur
DUPONT	Joël	06/07/1959	LOUROUX BECONNAIS	Française	Exploitant Agricole	Administrateur
GOUBIL	Didier	1/12/1957	CARHAIX PLOUGUER	Française	Exploitant agricole	Vice-Président
GUYOMARD	Catherine	19/09/1967	PABU	Française	Exploitante agricole	Administrateur
JARNO	Catherine	12/11/1963	PLOERMEL	Française	Exploitante agricole	Administrateur
JOSSE	Thierry	14/01/1962	SAINT BRIEUC	Française	Salarié non agricole	Administrateur
LE DIOURON	Jean-Yves	11/09/1956	PABU	Française	Exploitant agricole	Vice-Président
LE GUYADER	Céline	26/03/1974	SAINT BRIEUC	Française	Salariée Groupama	Administrateur
LEHUGER	Gérard	06/02/1963	RENNES	Française	Exploitant agricole	Administrateur
L'HOSTIS	Michel	25/09/1955	PLOUARZEL	Française	Exploitant agricole	Président
MERER	Suzanne	24/11/1954	TOURS	Française	Salariée, consultante cabinet de formation	Administrateur
PASCO	Alain	28/05/1956	PONTIVY	Française	Exploitant agricole	Administrateur
PRIGENT	Martine	25/11/1963	LANDIVISIAU	Française	Salariée Groupama	Administrateur
RAFFRAY	Michel	27/10/1954	PLUDUNO	Française	Exploitant agricole	Administrateur
NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	NATIONALITE	PROFESSION	FONCTION
ROBERT	Claude	14/09/1958	BOUGUENNAIS	Française	Exploitant horticole	Vice-président
ROPERT	Gérard	26/12/1952	VANNES	Française	Entrepreneur paysagiste	Vice-Président
SECHER	Régine	31/08/1953	JALLAIS	Française	Exploitante agricole	1 ^{er} Vice-Président
SECHET	Serge	17/12/1958	CHOLET	Française	Agriculteur	Administrateur
TULOUP	Marie-Françoise	20/05/1953	CESSON SEVIGNE	Française	Retraitée	Administrateur

Membres du Bureau (7) – Surlignés en couleur

Annexe 2 - Organigramme GLB

Direction Générale

DG



- Màj le 23 11 2015 -

Annexe 3 - Charte du Comité de Direction

CHARTE DU COMITÉ DE DIRECTION

1 Rôle du comité de direction

Il a 3 rôles principaux :

- Proposer au Conseil d'Administration la stratégie générale de l'entreprise ;
- Piloter l'entreprise :
 - o Partager la situation de l'entreprise (en termes de situation économique, d'organisation, de résultats commerciaux, d'activité des sites de gestion, de ressources, de qualité Client et de communication),
 - o Partager les dossiers engageants de chaque direction et les sujets transversaux
 - o Arbitrer les dossiers à enjeux économiques et sociaux.
- Informer et partager sur les dossiers pilotés par le Groupe
 - o Identifier les impacts pour Loire Bretagne
 - o Initier et suivre les actions à piloter

2 Les missions du comité de direction

La mission du Comité est de mettre en œuvre la politique générale proposée par la Direction et validée par la Conseil d'Administration.

Dans le cadre de son pilotage opérationnel, le comité de Direction s'appuie sur des comités métiers faisant un reporting systématique au comité de Direction. Il s'agit notamment :

- CODAC, Copil GRC, dont les décisions sont validées au CD
- CPS
- CTCR, COPAQ, Copil gestion financière, décisions validées en séance du fait de la présence du Directeur Général.

Suite à l'adoption, par le Conseil d'Administration du cadre de tolérance aux risques, le Comité de Direction le décline dans les objectifs de la démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

- ratio combiné de X% hors événements atmosphériques,
- contribution au résultat du groupe de X millions d'€,
- ratio de solvabilité > à X% (Solvabilité 2),
- ratio de couverture des engagements réglementés > X%.
- ratio financier = niveau de moins value latente
- ratio résultat en % du Chiffre d'affaires.

Cette planification est animée dans le cadre de plans d'actions opérationnels menés dans les différentes Directions. Un suivi régulier est effectué par le service stratégie qui s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse et en examine les synthèses.

Concernant les affaires importantes, le Comité peut étudier les dossiers individuellement

3 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité de Direction dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, dans les limites fixés par la Conseil d'Administration à la Direction Générale.

Le compte rendu acte les décisions prises et les conditions de mise en œuvre.

4 Composition

Le Comité de Direction est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint,
- Secrétaire Général et Directeur de la Communication, contrôle et qualité
- Directeur Assurances,
- Directeur Financier,
- Directeur Services aux Sociétaires,
- Directeur Commercial,
- Directeur Système d'information,
- Directeur Ressources Humaines

5 Fréquence

Le Comité de Direction se réunit bimensuellement. Il peut se réunir plus fréquemment sur demande de la Direction Générale en cas de circonstances exceptionnelles.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Directeur Général. Un ordre du jour type :

- Validation du précédent compte rendu
- Retour sur les instances Groupe
- Projets et actions métiers
- Point de situation quanti et quali des activités opérationnelles de l'entreprise et Présentation des tableaux de bord par Direction
- Dossiers spécifiques portés par chaque Direction
- Magellan/point de situation
- Evolution des effectifs et départs

Le Comité de Direction communique à chaque Conseil d'Administration une synthèse des travaux en cours.

7 ANNEXE A : principaux reportings utilisés par le comité

TdeB général Entreprise : CA = tarif et DVPT,
TdeB b PERCO TdeB DSS

Annexe 4 - Charte de comité financier

CHARTE DU COMITÉ DES RISQUES FINANCIERS

1 Rôle du comité des risques financiers

Le Comité des Risques Financiers présidé par le Directeur Général, a pour rôle :

- De définir le cadre de gestion des risques financiers de la Caisse qui couvre les activités suivantes :
 - o l'allocation d'actifs,
 - o la sélection des gestionnaires,
 - o les investissements et la gestion actif / passif (i.e. support et contrepartie),
 - o le provisionnement des actifs et la décision sur la réalisation des plus ou moins values.
- De veiller au respect de ce cadre de gestion, en assurant notamment le suivi des pratiques et leur adéquation.

N.B. : les risques liés aux processus, outils, ressources humaines impliqués dans la réalisation de ces activités relèvent du Comité des Risques Opérationnels.

2 Les risques relevant du comité des risques financiers

Le Comité des Risques Financiers examine les risques suivants portant sur les actifs de la Caisse inscrits au bilan en représentation des fonds propres et des provisions techniques IARD :

- risque actions,
- risque de spread (i.e. risque de contrepartie sur les investissements),
- risque de taux,
- risque de change,
- risque immobilier,
- risque de concentration,
- risque de liquidité,
- risque de conformité et de réputation, pour les investissements.

Il examine avec une attention particulière le risque majeur de baisse des actifs revalorisables et le rendement dans le cadre d'une gestion en « bon père de famille ».

3 Les missions du comité des risques financiers

La mission du Comité est de proposer la politique et les règles gouvernant l'acceptation et la conservation des risques financiers. Il s'agit :

- d'identifier les risques,
- de les évaluer,
- de proposer les limites permettant de maîtriser le niveau de risques financiers auxquels la Caisse s'expose pour améliorer sa profitabilité,
- de suivre et piloter les risques pris.

Il doit tenir compte également des impératifs concurrentiels dans ses réflexions et inscrire ses

propositions et décisions dans la stratégie d'ensemble de la Caisse.

Pour toutes les missions décrites ci-après, le Comité s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse, du Groupe et des organismes bancaires.

3.1 Cadre général de gestion des risques financiers

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques financiers est formalisée, conforme aux orientations du Groupe sur Solvabilité 2 et cohérente avec le niveau global de risque souhaité par la Caisse. Cela concerne en particulier :

- les risques interdits, au-delà des interdictions légales (en termes de concentration, de notation des émetteurs, de types de produits financiers – e.g. tranches de CDO affectées d'une notation moindre que BBB),
- les limites d'investissement maximum du Groupe (e.g. allocation sur la classe « actions »),
- les dispositifs de maîtrise des risques minimaux (e.g. analyses pour l'étude de nouveaux émetteurs).

Il en fait la revue au moins annuellement et la présente à la commission finance du Conseil d'Administration.

Allocation d'actifs

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de l'analyse de sensibilité aux paramètres de marché selon les allocations et la prise en compte du niveau de risque accepté par la Caisse. Il propose une allocation d'actifs cible à la Direction Générale. Elle est soumise à la Commission Finance du Conseil d'Administration. Il s'assure que les modes de gestion retenus (interne, externe) sont adaptés aux risques liés aux différentes classes d'actifs (e.g. gestion d'un portefeuille obligataire d'état vs. gestion alternative). Il s'attache en particulier à valider :

- les limites d'investissement,
- les méthodes d'évaluation et de sélection des classes d'actifs (e.g. type d'analyses menées, recours à des valorisations / modèles internes à Groupama ou externes, etc.).

Sélection des gestionnaires

Le Comité s'assure que la Caisse dispose des éléments suffisants pour sélectionner les gestionnaires dans le respect des critères d'évaluation de la Caisse en matière de choix de prestataires, et que ces éléments sont formalisés et documentés.

Le Comité s'assure du respect des mandats de gestion, et du respect général des obligations en matière de sous-traitance (e.g. confidentialité

des informations, contrôle interne, reporting, etc.).

La performance des gestionnaires d'actifs fait l'objet d'une revue régulière (cf. paragraphe suivant).

Sélection des investissements et gestion actif / passif.

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de méthodes documentées de gestion actif / passif et de sélection des investissements faits en direct. Il s'assure en particulier que :

- les mandats de gestion externes sont documentés et comprennent les clauses requises pour protéger la Caisse en cas de non-respect des limites convenues.
- la performance des gestionnaires d'actifs (internes ou externes au Groupe) est régulièrement revue, à la lumière de leur performance, du respect des mandats de gestion, et du respect général des obligations en matière de sous-traitance.
- la performance des investissements en direct est régulièrement revue.

Provisionnement des actifs et réalisation des plus ou moins values

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de méthodes documentées de provisionnement des actifs. Il s'attache en particulier à valider la cohérence avec les règles de provisionnement du Groupe, selon les actifs, et la justification des différences de méthode le cas échéant.

Le Comité s'assure que la Caisse dispose d'une politique documentée de réalisation des actifs en fonction de ses objectifs de produits financiers sur l'exercice, de l'évolution des marchés financiers. La politique tient compte également des impacts comptables IFRS des ventes de titres.

3.2 Suivi d'application

Le Comité s'assure que le cadre de gestion des risques financiers décrit ci-dessus est effectivement appliqué. Dans ce but, il examine les reportings sur les risques financiers existant dans la Caisse. Ceux-ci doivent notamment présenter :

- l'environnement des marchés financiers et leurs perspectives,
- le niveau d'exposition global de la Caisse par classe d'actif et selon des critères plus fins si nécessaire (e.g. par contrepartie, par secteur, par zone géographique, par notation, etc.),
- la concentration du portefeuille.

Concernant les opérations importantes, le Comité peut étudier les dossiers individuellement. Il peut si nécessaire demander la mise en place de

nouveaux indicateurs pour assumer cette mission.

Sur la base de ce suivi, le Comité décide des actions de gestion des risques les plus appropriées (achats / cession, couverture, etc.) et des changements au cadre de gestion des risques. Par ailleurs, le Comité doit être saisi par la Direction Financière avant toute dérogation au cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

4 Composition

Le Comité des Risques Financiers est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- le Directeur Général ; il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Financier ; il assure le secrétariat et la préparation du Comité,
- le responsable de la fonction Contrôle Interne,
- le responsable de la fonction Gestion d'Actifs
- le responsable de la gestion immobilière.

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

5 Fréquence

Le Comité des Risques Financiers se réunit au moins tous les trimestres.

Il peut se réunir plus fréquemment sur proposition de l'un des membres permanents, ou sur demande de la Direction Générale. Les circonstances suivantes justifient en particulier une réunion ad hoc du Comité :

- examen d'une demande de dérogation à l'une des règles générales du cadre de gestion des risques,
- examen d'une demande de dépassement temporaire d'une limite,
- examen de toute situation qu'il estime nécessaire sur la base de son jugement professionnel.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Directeur Financier. Un ordre du jour type est présenté en annexe.

Les comptes-rendus du Comité des Risques Financiers, rédigés par le secrétaire du Comité.

7 ANNEXE : ordre du jour type du comite

- Point macro économique
 - o Marché de taux
 - o Marché Actions
- Synthèse économie et marché
- Proposition de programme d'investissement
 - o Trésorerie et actions
- Point sur les actifs
- Point sur la trésorerie
- Gestion des risques financiers

Annexe 5 - Charte de comité assurances

CHARTRE DU COMITÉ DES RISQUES ASSURANCE

Le Comité assurance est constitué de deux entités :

1. le **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) et
2. le comité assurance Entreprises et Collectivités.

Les comptes rendus des deux **comités assurances font l'objet d'une information au CODIR.**

1 Rôle du comité Assurance

Le Comité Assurance reçoit son mandat de la Direction Générale de la Caisse Régionale.

Il a trois rôles principaux :

- Assurer le pilotage transversal de l'activité d'assurance, tel que le suivi des objectifs de développement, des résultats techniques, de la qualité du service, etc.. Il s'inscrit ainsi dans la gouvernance de la Caisse.

Le Comité examine annuellement son action et identifie les améliorations possibles dans son fonctionnement (e.g. évolution de sa composition, fréquence de réunion, thèmes traités, etc

- Piloter les projets concernant l'activité d'assurance, et notamment :
 - Les projets de lancement ou d'évolution des produits,
 - Les projets de redressement, tels que la mise à niveau des dossiers pour respecter les conditions de réassurance (e.g. signature des conditions particulières par les sociétaires), amélioration des résultats techniques ou de la qualité du service.

Le Comité s'assure que les projets « assurance » atteignent leurs objectifs, en termes de métier, de délais et de budget. Il veille à ce que toute décision soit prise en cohérence avec celles des Comop (Développement, Entreprises et Collectivité, Individuel, etc.) et du CEG, organes de décision du Groupe dans ce domaine.

- Gérer les risques d'assurance de la Caisse, aussi bien dans l'activité courante que dans le cadre de projets. A ce titre, il définit le cadre de gestion des risques et suit son application dans les domaines suivants :

- le développement des nouveaux produits et la gestion de la gamme des anciens produits
- la tarification,
- la souscription,
- la surveillance du portefeuille,
- la réassurance.

Dans le pilotage des projets et de l'activité d'assurance, les décisions de la Caisse impliquent des prises de risques : par exemple, le lancement de nouvelles garanties, le ciblage de populations susceptibles de modifier la composition du portefeuille, etc. Le rôle du Comité est de tenir compte des risques dans ses décisions, de présenter l'impact de ces risques pour validation au codir et de mettre en place les outils de gestion des risques pour rester dans ces limites.

N.B. : les risques liés aux processus, outils, ressources humaines impliqués dans la réalisation de ces activités relèvent du Comité Technique des Contrôles et des Risques.

2 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale.

Thèmes liés à la gestion des risques d'assurance	Proposition pour validation au Comité des Risques	Validation et décision de mise en application
Cadre général de gestion des risques d'assurance	X	
Souscription *		X
Tarification *		X
Surveillance des portefeuilles		X
Nouveaux produits *		X
Suivi d'application	X (sous forme d'alerte)	X (sur les sujets relevant de la délégation du Comité)

* Voir décisions vers le CODIR

Sur les questions de gestion des risques, le Comité peut demander l'arbitrage du Comité Technique des Contrôles et des Risques.

Dans les limites du cadre de gestion des risques, les directions opérationnelles conservent l'entière

responsabilité de la gestion des risques d'assurance liés à leurs activités et de la mise en œuvre des décisions de la Direction Générale ou du Comité Assurance.

3 La gestion des risques d'Assurance

Dans le pilotage des projets et de l'activité d'assurance, les décisions de la Caisse impliquent des prises de risques : par exemple, le lancement de nouvelles garanties, le ciblage de populations susceptibles de modifier la composition du portefeuille, etc.

Le rôle du Comité est de tenir compte des risques dans ses décisions, de présenter l'impact de ces risques pour validation au codir et de mettre en place les outils de gestion des risques pour rester dans ces limites.

Il remplit ces fonctions par deux moyens :

- D'une part, en tenant systématiquement compte des risques dans ses prises de décisions, de façon documentée dans le compte-rendu de séance,
- D'autre part, en inscrivant chaque trimestre à son ordre du jour un point explicite sur la gestion des risques.

Les paragraphes suivants détaillent le périmètre et les sujets à traiter lors de ces points trimestriels.

3.1 Les risques à examiner

Le Comité examine les risques suivants qui s'inscrivent dans la politique de gestion des risques de la Caisse, pour les produits qu'elle souscrit (dommages, RC, prévoyance et santé) :

- risque de tarification,
- risque de conformité et de réputation (Non respect des règles de souscription, conservation de risques dégradés, fraude externe).

Il examine avec une attention particulière, les risques majeurs Groupe impactant la Caisse Régionale :

- o les risques de RC illimitée,
- o les cumuls de risque et leur concentration (spécifique Entreprises Collectivités)
- o les risques évènements naturels sur bâtiment et serres,
- o les risques de catastrophes naturelles,

Dans la mesure où la Caisse se limite à distribuer les produits d'épargne / retraite assurés par GGVie, le Comité n'examine pas en détail les risques inhérents à ce type de produits.

3.2 Les missions du Comité sur la gestion des risques

En matière de gestion des risques, le Comité propose la politique et les règles gouvernant

l'acceptation et la conservation des risques d'assurance.

Il s'agit :

- d'identifier les risques,
- de les évaluer,
- de proposer des actions et mesures permettant de maîtriser le niveau de risques,
- de suivre et piloter les risques pris.

En lien avec son rôle de pilotage de l'activité d'assurance, il doit tenir compte des impératifs concurrentiels dans ses réflexions et inscrire ses propositions et décisions dans la stratégie de la Caisse.

Le Comité n'a pas vocation à se substituer à la fonction Assurance dans la réalisation de ses missions. Il intervient dans une logique de « second regard » transversal, en s'appuyant pour toutes les missions décrites ci-après sur les études réalisées par les différents services de la Caisse, et en premier lieu la fonction Assurance.

3.3 Cadre général de gestion des risques d'assurance

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques d'assurance est formalisée, cohérente avec le niveau global de risque souhaité par la Caisse (tel que précisé dans sa politique de risque).

Cela concerne en particulier :

- les risques interdits, au-delà des interdictions légales (en termes de garanties ou de population / biens couverts),
- les limites de souscription et la protection de réassurance,

Il en fait la revue au moins annuellement et la soumet au Comité Technique des Contrôles et des Risques de la Caisse pour validation et mise en application.

Souscription

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de guides de souscription documentés pour l'ensemble des produits qu'elle commercialise (y compris les produits portés par d'autres entreprises du Groupe). Il s'assure que les règles de souscriptions prévues sont adaptées aux différents types de risques (e.g. en matière de délégation de souscription, de capitaux maximum, etc.).

Le Comité s'assure que les règles de sélection des risques et les limites de souscription correspondent bien au niveau de risque d'assurance défini par la Caisse. En particulier, il s'attache à valider :

- la cohérence avec les règles de souscription du Groupe, notamment concernant la co-souscription,
- les limites de souscription,
- les méthodes d'évaluation et de sélection des risques (e.g. types de justificatifs demandés, visites préalables, questionnaires, etc.).

Tarification

Le Comité s'assure que la Caisse documente la structure tarifaire pour l'ensemble des produits qu'elle commercialise. Il s'attache en particulier à valider :

- la cohérence avec la tarification des produits proposée par le Groupe (selon les métiers),
- la pertinence des critères et des règles de tarifications mises en œuvre,
- Les évolutions tarifaires annuelles dans le cadre des travaux du quinquennal.

En matière de dérogations tarifaires, le Comité s'assure que les demandes de dérogations sont justifiées et sont conformes à la stratégie commerciale et font l'objet d'un suivi.

Réassurance

Compte tenu du système de réassurance existant entre les Caisses et Groupama S.A., le Comité n'intervient pas dans ce domaine (Application du traité).

Surveillance des portefeuilles

Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre des règles de surveillance des portefeuilles et cohérentes avec son objectif de résultat technique.

Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles par segment de client ou par produit : résilier, re-tarifier, étudier des évolutions des produits ou des règles de souscription (e.g. modifications des garanties ou des franchises), etc.

Le rôle de surveillance du portefeuille s'étend à l'identification et à la surveillance des risques émergents (i.e. risques susceptibles de générer des pertes plus importantes que prévues dans le futur, du fait d'évolutions réglementaires, sociales, technologique, climatique, etc.).

La Direction Générale de la Caisse peut saisir le Comité au-delà du périmètre de ces thèmes, le cas échéant.

4 Composition

Le Comité est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents du **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) sont les suivants :

- le Directeur Assurances ; il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Commercial,
- le Directeur Services aux Sociétaires,
- la responsable de la fonction Etudes Techniques et MR ;
- le responsable de la fonction Animation de la Stratégie,
- le responsable service Marketing,
- le responsable service Communication Clients,
- le responsable commercial régional marchés spécialisés,
- le responsable commercial régional marché des particuliers,
- le responsable de la fonction Risques et Contrôle Interne,
- le responsable de la fonction Systèmes d'information,
- la responsable de la fonction analyses et traitements de l'information,
- la responsable Actions commerciales et relation client, assure le secrétariat et la préparation du Comité, en lien avec les autres fonctions de la Caisse,
- la responsable Pôle produits et services.

Les membres permanents du **comité assurances** (entreprises et collectivités) sont les suivants :

- le Directeur Général Adjoint, il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Assurances,
- le responsable Entreprises et collectivités,
- le responsable relation client,
- le responsable souscription

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

5 Fréquence

Le **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) se réunit en moyenne tous les quinze jours.

Le comité **assurances** (entreprises et collectivités) se réunit en moyenne une fois par trimestre.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le président du Comité.

Annexe 6 - Charte de comité risques

CHARTRE DU COMITE DES RISQUES

1 Rôle du comité des risques

Le Comité des Risques reçoit son mandat de la Direction Générale de la Caisse Régionale.

Il a trois rôles principaux :

- proposer le niveau de risque souhaité par la Caisse (i.e. « appétence au risque » et « tolérance au risque ») en fonction de sa stratégie et de ses fonds propres, ainsi que le cadre de gestion des risques pour se conformer à ce niveau de risque.
- disposer d'une vision consolidée des principaux risques de la Caisse, à l'intention de la Direction Générale et du Conseil d'Administration,
- s'assurer du respect de ce cadre par la Caisse ; il s'agit notamment de suivre les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques : pour ce faire, il s'appuie sur les travaux des Comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance.

2 Les risques relevant du comité des risques

Le Comité des Risques examine tous les risques auxquels la Caisse est ou pourrait être soumise dans le cadre de ses activités (les définitions des risques sont données dans la politique de gestion des risques de la Caisse) :

- risques d'assurance,
- risques financiers,
- risques opérationnels,
- corrélations entre les risques.

Il examine avec une attention particulière les risques majeurs.

3 Les missions du comité des risques

La mission du Comité est de définir la politique générale gouvernant l'acceptation et la conservation des risques. Il s'agit :

- d'identifier les risques au travers notamment de la cartographie des risques de la Caisse,
- de les évaluer,
- de proposer les limites compatibles avec la prise de risque d'assurance, raison d'être de la Caisse,
- de suivre et piloter les risques pris.

Il exerce cette surveillance à un niveau agrégé : le suivi détaillé des risques relève des Comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance.

Il doit tenir compte des impératifs concurrentiels et du niveau de frais généraux dans ses

réflexions et inscrire ses propositions et décisions dans la stratégie d'ensemble de la Caisse.

Pour toutes les missions décrites ci-après, le Comité s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse et en examine les synthèses.

Niveau de risque souhaité (« tolérance au risque ») de la Caisse

Le Comité propose la tolérance au risque de la Caisse, traduite par la probabilité de ne pas réaliser un objectif financier à un horizon de temps donné. Plusieurs indicateurs sont possibles afin d'analyser la tolérance au risque dans toutes les dimensions économiques de l'entreprise. Ces indicateurs de cadre de tolérance aux risques se déclinent dans les objectifs de sa propre démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

- ratio combiné de X% hors événements atmosphériques,
- contribution au résultat du groupe de X millions d'€,
- ratio de solvabilité > à X% (Solvabilité 2),
- ratio de couverture des engagements réglementés > X%,
- ratio résultat en % du chiffre d'affaires,
- montant de plus/moins values latentes.

Le Comité traduit sa tolérance au risque globale par grande famille de risque (assurance, financier et éventuellement opérationnel). Il tient compte pour cela des corrélations entre les familles de risques pour tirer partie de la diversification de ses activités.

Il s'attache à vérifier la cohérence de la tolérance au risque de la Caisse avec celle du Groupe, aussi bien en termes d'indicateurs retenus que de valeur.

Cadre général de gestion des risques

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques de la Caisse est formalisée, conforme aux normes du Groupe en la matière et cohérente avec le niveau de risque souhaité par la Caisse. Cela concerne en particulier :

- la gouvernance de l'entreprise,
- l'organisation de la gestion des risques, comprenant les fonctions clés (actuariat, gestion des risques, contrôle interne et conformité, audit interne),
- les indicateurs et les méthodes de mesure et de consolidation des risques de la Caisse,
- la prise en compte des risques dans les décisions stratégiques,
- le référentiel des risques et leur définition,
- la politique de gestion des fonds propres,

- les exigences minimales de la Caisse en matière de gestion des risques d'assurance, de risques financiers, et de risques opérationnels (qui seront précisées dans les politiques de gestion de chacune de ces familles de risque : limites opérationnelles, dispositifs de maîtrise des risques, interdictions),

Il veille à l'actualisation régulière de la cartographie des risques majeurs de la Caisse. Il revoit la politique de gestion des risques et la cartographie au moins annuellement et les soumet au Conseil d'Administration de la Caisse pour validation et mise en application.

Vision consolidée des risques

Le Comité des Risques valide au moins annuellement les politiques par famille de risques proposées par les comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et le Comité Assurance. Il s'assure que la combinaison de ces politiques n'entraîne pas la Caisse au-delà de son appétence au risque. Il arbitre en dernier ressort en cas d'incohérence entre elles ou de désaccord ou de demande d'arbitrage au sein des comités. Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre des règles de surveillance documentées de son profil de risque (i.e. : type, volatilité, montant et combinaison des risques assumés). Le suivi du profil de risque doit tenir compte du montant, de la nature et de la qualité des risques portés (e.g. risques longs v. risques courts en assurance). Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles ou les comités spécialisés.

Il s'attache en particulier à valider :

- le niveau d'exposition global de la Caisse aux différentes familles de risques,
- la diversification (positive ou négative) des risques,
- le respect de la tolérance au risque, au moyen d'indicateurs représentatifs tels que le S/P (pour les risques d'assurance) ou le niveau des plus ou moins values (pour les risques financiers).

En particulier, il assure le suivi de l'ensemble des risques majeurs, quelle que soit la famille de risque, en s'appuyant sur les travaux des comités spécialisés. Il examine également les principaux risques opérationnels identifiés dans la cartographie des processus et des risques. Le rôle de suivi du profil de risque s'étend à l'identification et à la surveillance des risques émergents (i.e. risques susceptibles de générer des pertes plus importantes que prévues dans le futur, du fait d'évolutions réglementaires, sociales, technologiques, climatiques, etc.).

Allocation des fonds propres

Il valide le montant de capital réglementaire requis (sur la base SI et SII à partir de 2013). Le Comité décide de l'allocation des fonds propres aux différentes familles de risque, sur la base de sa stratégie (e.g. tarification compétitive, développement de lignes longues, etc.), de sa tolérance pour chacun des risques, et des simulations réalisées à l'aide du modèle interne. Il s'assure que l'allocation des fonds propres est documentée et argumentée. Le cas échéant, il propose au Conseil d'Administration les plans d'augmentation des fonds propres (e.g. émission de dettes éligibles comme fonds propres, rétention des bénéficiaires, etc.).

Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA)

Dans la continuité de la vision consolidée des risques et de l'allocation des fonds propres, le Comité s'assure que la Caisse dispose d'un processus d'auto-évaluation de ses risques et de sa solvabilité documenté. Il s'assure que ce processus :

- est exécuté au moins annuellement, ou à chaque changement significatif de son profil de risque,
- est pris en compte dans la fixation de la stratégie de la Caisse.

Il valide les résultats de ce processus, avant présentation au Conseil d'Administration. Le cas échéant, il propose des plans d'actions pour garantir le respect par la Caisse de ses objectifs de solvabilité sur la durée de son plan stratégique : réduction des risques (e.g. réassurance, couverture des risques financiers, réduction des investissements en actifs risqués) ou augmentation des fonds propres. En outre, le Comité veille à ce que le processus d'ORSA de la Caisse respecte les directives du Groupe en la matière.

Modèle interne

Si le Groupe dispose d'un modèle interne approuvé couvrant la Caisse, le Comité s'assure que le modèle interne répond aux exigences réglementaires en la matière :

- existence d'un système de gestion des risques efficace et appliqué,
- exigences sur le modèle :
 - o test d'utilisation dans le pilotage de la Caisse,
 - o qualité statistique des données utilisées,
 - o calibrage répondant aux seuils prévus par Solvabilité II (i.e. probabilité de survie de 99,5% à l'horizon de 12 mois),

- capacité du modèle à expliquer l'attribution des profits et pertes aux différents risques,
- documentation du modèle,
- processus de validation du modèle (y compris performance des contrôles mis en place).

Il propose au Conseil d'Administration de demander l'approbation du modèle interne (ou de chaque évolution majeure) si les exigences sont respectées.

Il s'assure que les membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration disposent d'une compréhension du modèle interne correspondante à leur responsabilité dans l'utilisation et la validation de ce modèle.

Il examine au moins annuellement le rapport de la fonction en charge du modèle interne (au niveau de la Caisse ou de Groupama S.A.) lui présentant les limites et axes d'amélioration du modèle et décide des plans d'actions à mettre en œuvre au titre de la Caisse.

Suivi d'application

Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre un système de gestion des risques (i.e. des politiques, des procédures et des reportings) documenté et cohérent avec sa politique de gestion des risques, et avec la vision développée par le Groupe en la matière. Il s'appuie sur le travail des comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance, en charge de définir le détail du système de gestion des risques sur leur périmètre de délégation.

Il s'assure que le système de gestion des risques tient compte du montant, de la nature et de la qualité des risques de la Caisse. Il examine en particulier les plans de continuité d'activité. Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles ou les comités pour gérer les risques ou faire évoluer le système de gestion des risques. Il arbitre en dernier ressort entre les comités en cas de nécessité.

Il s'assure que le système de gestion des risques est mis en œuvre par des ressources suffisantes en nombre et en profils. Cela concerne en particulier les fonctions clés : gestion des risques, contrôle interne et conformité, actuariat et audit interne. Il s'assure que les personnes clés de la Caisse (i.e. dirigeants, responsables des fonctions clés) répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité requis par la réglementation.

Le Comité examine les reportings agrégés sur les risques existant dans la Caisse ; il peut si nécessaire demander :

- la mise en place de nouveaux indicateurs pour assumer cette mission,
- l'intervention de représentants des directions opérationnelles en Comité. Une vue « qualitative » est en effet indispensable pour compléter le suivi quantitatif fondé sur les indicateurs.

Les principaux reportings utilisés sont donnés en annexe A.

Sur la base de ce suivi, le Comité décide des actions de gestion des risques les plus appropriées (atténuation, évitement des risques, etc.) et des changements au cadre de gestion des risques.

Par ailleurs, le Comité doit être saisi par les comités spécialisés ou les directions opérationnelles avant toute dérogation au cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Il est destinataire des comptes rendus de réunion de chaque comité spécialisé.

4 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité des Risques dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale.

Thème	Proposition pour validation par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration	Validation et décision de mise en application
Niveau de risque souhaité (« appétence au risque ») de la Caisse	X	
Cadre général de gestion des risques		X
Vision consolidée des risques		X
Allocation des fonds propres		En projet
Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA)		En projet
Modèle interne	En projet/ lien GSA	
Suivi d'application	X (sous forme d'alerte)	X (sur les sujets relevant de la

Thème	Proposition pour validation par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration	Validation et décision de mise en application
		délégation du Comité)

- Actualité
- G des R
- Ctrl permanent

Dans les limites du cadre de gestion des risques, les directions opérationnelles conservent l'entière responsabilité de la gestion des risques liés à leurs activités et de la mise en œuvre des décisions de la Direction Générale ou du Comité des Risques.

5 Composition

Le Comité des Risques est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- le Directeur Général ; il assure la Présidence du Comité,
- Les autres membres du Comité de Direction Générale : Secrétaire Général et les Directeurs Assurances, Financier, Services aux Sociétaires, Commercial et Système d'information,
- Le responsable de la fonction Gestion des Risques et du Contrôle Interne en assure le secrétariat et la préparation en lien avec les autres Directions de l'entité,
- Le responsable de la fonction Gestion des Risques,
- Le responsable de la fonction Contrôle Permanent,
- Le responsable des Etudes et Veille Juridique.

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

6 Fréquence

Le Comité des Risques se réunit au moins 3 à 4 fois par an.

7 Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par le secrétaire du Comité. Un ordre du jour type est présenté en annexe.

Le Comité des Risques communique au moins une fois par an au Conseil d'Administration une synthèse des travaux menés au cours de l'année.

8 ANNEXE A : principaux reportings utilisés par le comité

Tde B des risques majeurs entreprise
Tdeb CN1 et CN2
TdeB Conformité

9 ANNEXE B : ordre du jour type du comité

Annexe 7 - Charte de contrôle interne

CHARTE DE CONTRÔLE INTERNE

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. PRINCIPES DU CONTROLE INTERNE

- A. Définition
- B. Les obligations réglementaires concernant le contrôle interne
- C. Les objectifs du contrôle interne du Groupe
- D. Les objectifs du contrôle interne de la Caisse Régionale

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

- A. Principes clés de l'approche
- B. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe
- C. Le Contrôle Interne Groupe

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

V. DIVERS

Préambule

Le Comité Exécutif Groupama du 21 mars 2005 a décidé d'instituer un Contrôle Interne Groupe au sein du pôle Groupama SA, et de promouvoir une démarche analogue au sein des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles, appelé pôle mutualiste, sur la base du référentiel international COSO.

Le pôle Groupama SA se définit comme la société Groupama SA et toutes les filiales qu'elle contrôle, exclusivement ou majoritairement.

L'objet de la présente charte est de définir le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du Contrôle Interne Groupe, et de préciser les missions et responsabilités des acteurs du contrôle interne au sein du Groupe.

Elle intègre et respecte les dispositions de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama.

L'audit étant une composante du contrôle interne, la Charte d'Audit complète les dispositions de la présente charte, pour ses règles de fonctionnement propres et son domaine d'intervention.

La présente charte a valeur de note d'organisation en décrivant les missions du Contrôle Interne Groupe.

Elle est communiquée aux dirigeants du Groupe, au Conseil d'Administration de Groupama SA, aux membres du Comité Exécutif Groupama, aux membres du Comité de Direction de Groupama SA, aux membres de la Conférence de Direction de Groupama SA, au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Elle est susceptible d'être mise à jour par décision du Comité Exécutif Groupama, si le besoin s'en fait sentir, pour des raisons tant internes qu'externes au Groupe.

I. PRINCIPES DU CONTROLE INTERNE

A) Définition

Le dispositif de contrôle interne que Groupama met en œuvre s'appuie sur le référentiel COSO et notamment sur sa définition du contrôle interne.

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs :

- sécurisation et fiabilisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et réglementation en vigueur ».

Le COSO est un référentiel communément employé et reconnu en France et dans le monde. C'est la raison pour laquelle il a été retenu.

B) Les obligations réglementaires en vigueur relatives au contrôle interne

- En France, la Loi de Sécurité Financière (1) impose au président du Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique, de rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société ». L'obligation de rendre compte se limite à « relater les procédures de contrôle interne sans être tenu de les évaluer ou d'apprécier leur adéquation ou leur efficacité » (2). La loi prévoit par ailleurs que les Commissaires aux comptes doivent établir un rapport contenant leurs observations sur le rapport du président « pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière » (3).

Cette obligation porte sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de Groupama SA. Les entreprises d'assurance sont soumises à l'obligation d'établir un rapport annuel adressé à l'Autorité de Contrôle (ACP), en vertu du décret relatif au contrôle interne des entreprises d'assurance et modifiant le code des assurances (4).

- Les filiales étrangères du Groupe doivent d'une part satisfaire les obligations de leur droit local en matière de contrôle interne, et d'autre part fournir à Groupama SA les éléments nécessaires à l'établissement des documents relatifs à des comptes consolidés.

C) Les objectifs du contrôle interne du Groupe

La structuration et la formalisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe visent à sécuriser :

- La bonne application de la stratégie du Groupe et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, économiques et financiers.
- Le suivi et la maîtrise de l'ensemble des risques du Groupe.
- L'établissement et la diffusion des états comptables et financiers des entités du Groupe au niveau individuel et consolidé.
- Le bon respect de règles juridiques, éthiques, déontologiques, applicables au Groupe.

Cette sécurisation est recherchée dans un esprit d'efficacité et d'efficience, et doit être adaptée de manière pragmatique aux différentes entités du Groupe.

D) Les objectifs du contrôle interne de la Caisse Régionale

Ces contrôles sont effectués et restitués dans un souci de pédagogie. Les plans d'action ont pour objectif la mise en place d'axes d'amélioration par rapport aux procédures cibles et l'aide à l'acquisition de connaissances (référentiel).

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

Le dispositif global de contrôle au sein du Groupe est organisé autour de trois niveaux de contrôle complémentaires :

- le Contrôle Interne,
- l'Audit Interne ou Opérationnel,
- l'Audit Général Groupe.

Le Contrôle Interne est constitué, au sein de chaque entité, par l'ensemble des procédures, systèmes de contrôle et de reporting destinés à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs définis plus avant (sécurisation et fiabilisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementation en vigueur).

C'est à ce titre la composante principale du contrôle permanent au sein du Groupe.

Les deux niveaux d'audit (Audit Interne au sein des entités et Audit Général Groupe en central) sont des éléments de contrôle périodique et complètent le dispositif de contrôle. Ils sont notamment chargés de vérifier, à l'occasion de leurs contrôles ou interventions, l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne des entités du Groupe.

Leurs règles de fonctionnement et domaines d'intervention sont précisées dans la Charte d'Audit.

⁽¹⁾ Loi du 1er août 2003 – Art 117 et loi « Breton » pour la confiance et la modernisation de l'économie de juillet 2005.

⁽²⁾ Réponses de la chancellerie de juin et juillet 2004 aux questions des parlementaires.

⁽³⁾ Loi du 1er août 2003 – Art 120.

⁽⁴⁾ Décret N°2006-287 du 13 mars 2006

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

A. PRINCIPES CLES DE L'APPROCHE

a. La démarche de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne d'une entité couvre ses risques de manière exhaustive.

La démarche de Contrôle Interne repose sur les principes suivants :

- Dispositif de Contrôle Interne :
 - Mise en place d'un environnement de contrôle approprié ;
 - évaluation et amélioration permanente des dispositifs existants ;
- Gestion des risques :
 - Définition du niveau acceptable pour les risques majeurs ;
 - Identification et évaluation des risques encourus au regard des cartographies croisées de risques potentiels, processus et responsabilités au sein de l'entité ;
 - Mise en place de dispositifs visant à maîtriser l'ensemble de ces risques, soit en amont (prévention, protection, dissuasion), soit en aval (récupération, plan de secours, mesures correctives) ;
- Communication et reporting formalisés et réguliers.

b. Les moyens du contrôle interne

Le contrôle interne s'intègre à l'exercice des activités.

Il s'effectue à différents niveaux par les moyens suivants :

- l'autocontrôle exercé par chaque collaborateur (« contrôle de niveau 0 »),
- les contrôles :
 - Hiérarchiques, effectués par le responsable de l'activité ou à son initiative (« Contrôle de niveau 1 »),

- Effectués par le service indépendant contrôle permanent par le biais de sondages, requêtes automatiques (« contrôle de niveau 2 »),
 - Les missions d’audit (« contrôle de niveau 3 ») :
 - Effectuées sur demande du Directeur Général,
 - Effectuées par l’Audit général groupe,
- Les missions d’audit effectuées par l’Audit Général Groupe relèvent de la responsabilité de Groupama SA et sont régies par la Charte d’Audit.
- Les autres moyens de contrôle relèvent de la responsabilité directe des dirigeants de chaque entité.
- Les moyens déployés au niveau de l’entité devront réaliser un juste équilibre entre les gains de sécurité escomptés et le coût des contrôles mis en place.

B. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE

a. Principes d’organisation

Toutes les entités du Groupe sont concernées par la mise en œuvre du contrôle interne.

- Le contrôle interne d’une entité, opérationnelle ou fonctionnelle, relève de la responsabilité des dirigeants de l’entité, qui sont garants de l’existence et de l’adéquation des systèmes de contrôle en vigueur de l’entité.
- Au sein du pôle Groupama SA, les membres de la Conférence de Direction sont responsables du contrôle interne des activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA.
- Le Contrôle Interne Groupe est responsable du pilotage de la mise en application des principes précédemment énoncés au sein du Groupe. Il agit sous l’autorité du Directeur Général de Groupama SA au sein du périmètre consolidé et sous l’autorité du Comité Exécutif Groupe au sein du pôle mutualiste. Le Contrôle Interne Groupe est responsable du reporting sur le fonctionnement du contrôle interne au sein du Groupe auprès du Directeur Général de Groupama SA et du Comité d’audit et des comptes de Groupama SA.

b. Contrôle interne d’une entité

Au sein d’une entité, chacun est acteur du contrôle interne.

Les acteurs principaux en sont :

- Le Conseil d’Administration ou Conseil de Surveillance et éventuellement les comités spécialisés qui en dépendent :
Le Conseil veille à ce que les risques soient maîtrisés via un dispositif de contrôle interne approprié. Il examine les rapports que l’entité est tenue d’établir annuellement en vertu de la réglementation applicable à sa situation.
- La Direction Générale ou le cas échéant le Directoire :
Elle crée les conditions de mise en œuvre et de bon fonctionnement du contrôle interne au sein de l’entité.
Elle détermine les niveaux de risques acceptables au regard de la stratégie.
Elle suit et apprécie l’état du contrôle interne ; elle en tire les conséquences dans l’organisation de l’entité et dans les décisions d’investissement pour améliorer la maîtrise des risques et atteindre ses objectifs de contrôle interne.
Elle en présente les résultats au Conseil.
- Les Directions Opérationnelles ou Fonctionnelles :
Toutes les activités sont concernées, qu’elles soient récurrentes ou menées en mode projet.
Chaque responsable d’activité est propriétaire de ses risques inhérents. Il suit de manière permanente les risques de son activité.
Il est responsable de l’identification, de l’évaluation, du traitement à appliquer aux risques. Il rend compte périodiquement de l’état du contrôle interne de son activité.

- Le Contrôle Interne de l'entité, dont les missions sont les suivantes :
 - Elaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne,
 - Mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans l'entité sur la base du référentiel COSO, via le déroulement d'un projet, et animation de ce dispositif une fois mis en place,
 - Gestion et mise à jour permanente de la cartographie des risques propres à l'entité,
 - Définition des contrôles périodiques à effectuer par l'audit opérationnel, complémentaires à ceux de la hiérarchie, pour les activités assumées directement.
 - Support et conseil aux managers dans leur responsabilité d'appréciation des risques et de définition de politique de contrôle,
 - Proposition à la Direction Générale de missions d'audit à inscrire au plan annuel et de projets d'amélioration du contrôle interne, suite à l'analyse périodique de son état et à la détection de faiblesses,
 - Suivi des projets d'amélioration du contrôle interne, décidés par l'entité ou par le groupe en tant qu' « axes majeurs »,
 - Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les missions d'audit opérationnel (de l'entité) ou de l'audit général (groupe),
 - Suivi de la mise en œuvre des projets en réponse aux observations des Commissaires aux Comptes ou de l'Autorité de Contrôle (ACP),
 - Reporting périodique au Directeur Général de l'entité sur l'état du contrôle interne de l'entité et de son exposition aux risques, sur la base du reporting effectué par chaque manager. Ce reporting sera communiqué au Contrôle Interne Groupe, qui en assurera la consolidation et la communication au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA,
 - Participation au « Club des auditeurs et contrôleurs internes du Groupe » et de façon complémentaire au « Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne » quand l'entité est une Caisse Régionale.

Pour assurer ces missions de contrôle interne, le Directeur Général dote son entité des fonctions Audit et Contrôle Interne, dont il assure la responsabilité hiérarchique, confiées à une ou plusieurs personnes, selon la taille et les métiers exercés. Leur responsable sera le correspondant contrôle interne de l'entité vis à vis du Contrôle Interne Groupe.

Cette équipe ne saurait seule assurer le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entité ; elle devra pouvoir s'appuyer sur l'autorité du Directeur Général pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

Cas des activités déléguées au sein du Groupe

Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par une entité, relèvent de la responsabilité du délégataire.

A ce titre, le délégataire élabore les éventuels documents réglementaires de contrôle interne et effectue le reporting périodique communiqué, après consolidation par le Contrôle Interne Groupe, au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Les délégations au sein du groupe sont formelles (mandat de gestion, délégation de pouvoir, contrat de service) ou résultent de la mise en communs de moyens.

Cas des activités sous-traitées en dehors du groupe

L'entité qui sous-traite une prestation à l'extérieur du groupe en demeure pleinement responsable et doit mettre en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation, notamment la possibilité d'audit technique chez le prestataire.

C. LE CONTROLE INTERNE GROUPE

Le Contrôle Interne Groupe est rattaché à la Direction Audit et Actuariat Groupe.

Les missions du Contrôle Interne Groupe sont les suivantes :

- Pilotage de l'élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et Décret N° 2005-7 sur la gestion des mutuelles d'assurance) relatifs au contrôle interne des entités du Groupe. Le cadre législatif laissant des possibilités d'interprétation, l'orientation générale à suivre dans l'élaboration de ces documents est validée, sur proposition du Directeur Général de Groupama SA, par le Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

- Contrôle interne du pôle Groupama SA, avec en particulier :
 - élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière) relatifs au contrôle interne de Groupama SA,
 - Missions ponctuelles de nature contrôle interne de l'entité Groupama SA,
 - Suivi de l'activité des correspondants contrôle interne des entités,
 - Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Contrôle interne du pôle mutualiste, avec en particulier :
 - Dégagement des problématiques communes et propositions de plan d'actions,
 - Conseil dans la mise en œuvre du processus de contrôle interne dans une Caisse Régionale,
 - Formation des correspondants contrôle interne des Caisses Régionales et élaboration de kit de formation pour les managers,
 - Animation du Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne,
 - Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Animation du club des Auditeurs et Contrôleurs Internes du Groupe,
- Reporting consolidé communiqué au Directeur Général de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA, sur l'état du contrôle interne du Groupe et de son exposition aux risques. La consolidation est faite à partir des reporting des filiales de Groupama SA, et des reporting effectués par les membres de la Conférence de Direction pour les activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA. Le contenu de ce reporting portera sur :
 - L'exposition du Groupe sur les risques majeurs identifiés, de façon consolidée par type de risque, et de façon individuelle pour les grands risques,
 - Les actions d'amélioration en cours ou projetées au sein du Groupe,
 - Les missions de contrôle effectuées.
- Le pilotage du contrôle interne du Groupe, avec en particulier :
 - La fixation des axes prioritaires communs,
 - la conception d'outils, d'indicateurs, de modèles de reporting,
 - le suivi et l'assistance aux propriétaires de risques majeurs dans leurs missions,
 - la définition ou l'élaboration de formations appropriées aux besoins
 - la veille sur l'émergence de nouveaux risques¹,
 - la veille sur l'évolution réglementaire touchant au contrôle interne

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement élaborent des rapports spécifiques sur le contrôle interne et la gestion des risques (règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, complété par l'arrêté du 31 mars 2005).

Ils transmettent ces rapports spécifiques au Contrôle Interne Groupe.

V. DIVERS

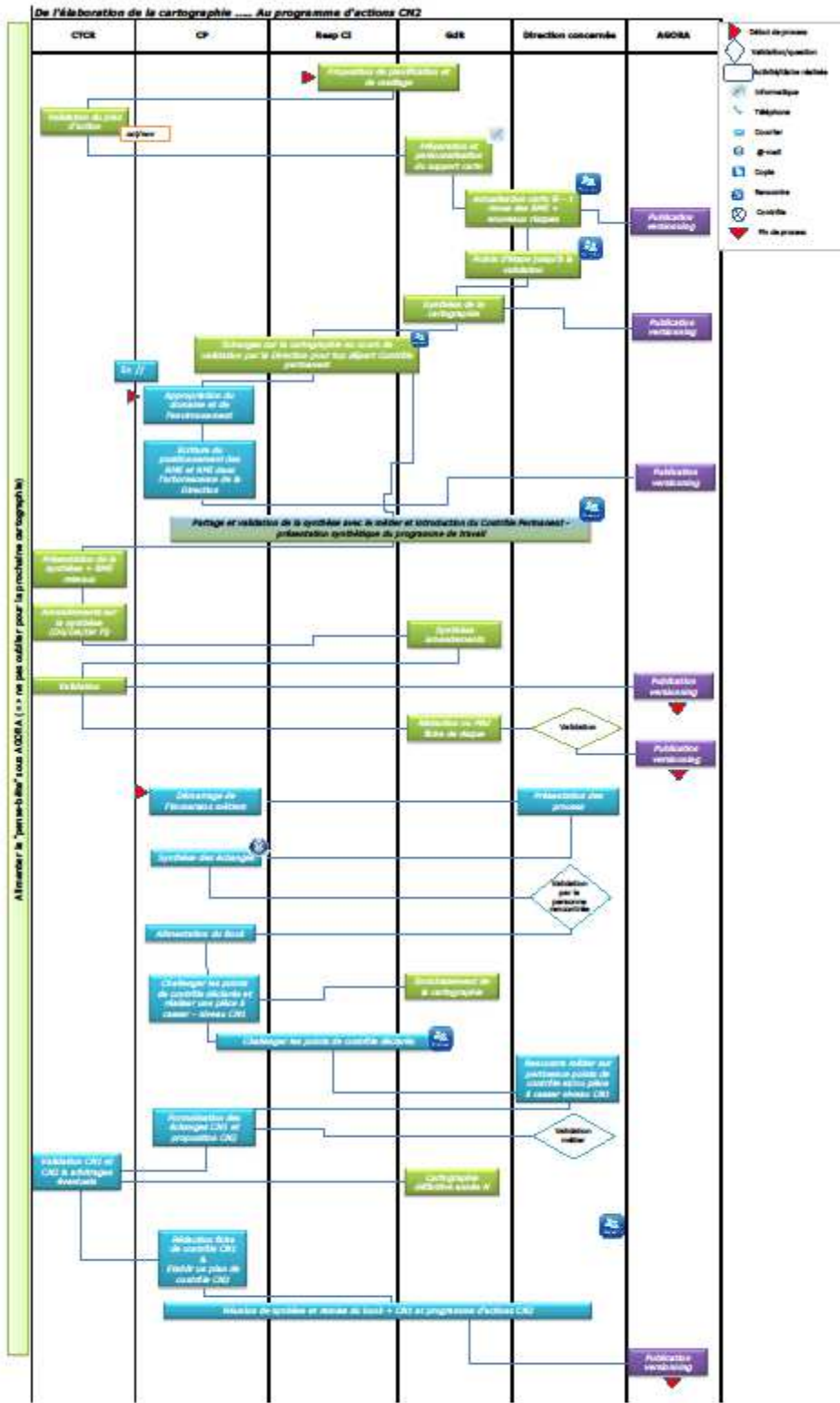
- La diversité des sujets abordés et des pays concernés par le Contrôle Interne Groupe ne permet pas de maintenir de façon permanente en son sein les spécialités dans tous les métiers. Le Contrôle Interne Groupe pourra s'adjoindre le concours d'experts extérieurs ou d'autres directions ou filiales du Groupe, avec l'accord de la Direction de l'entité cédante.

Ces intervenants ponctuels interviennent alors sous la responsabilité du Directeur de la Direction Audit et Actuariat Groupe, en suivant ses directives.

- Les collaborateurs du Groupe chargés de mission de contrôle interne ou permanents dans une fonction de Contrôle Interne sont astreints au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles ils ont accès ou qu'ils produisent.

(1) En sus des sources externes en la matière, le Contrôle Interne Groupe s'appuiera sur les spécialistes « métiers » du Groupe pour tenir à jour le référentiel des risques (cartographie des risques), que ces spécialistes soient à Groupama SA, dans une filiale ou dans un GIE. Il proposera avec eux des dispositifs de contrôle permettant de minimiser les risques.

(2) Le Contrôle Interne Groupe travaillera en collaboration avec le Secrétariat Général de Groupama SA pour assumer cette veille. Après analyse des évolutions, il proposera éventuellement de nouvelles modalités pour l'élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne.



Annexe 8 - La protection de la clientèle

LA PROTECTION DE LA CLIENTELE

« Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2014, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Loire Bretagne après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (soit le 30 juin 2015 au plus tard).

Concernant l'exercice 2015, la nouvelle Instruction du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle définit la version actualisée du reporting à adresser en la matière à l'ACPR. À titre dérogatoire, le régulateur permet aux entreprises assujetties de transmettre ce dernier au plus tard le 30 septembre 2016. Le Groupe a dès à présent entamé les travaux correspondants afin de s'assurer que Groupama Loire Bretagne sera en mesure de fournir à l'ACPR l'ensemble des statistiques attendues.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, Groupama Loire Bretagne a participé en janvier 2015 à l'atelier Conformité Groupe qui traitait des thématiques suivantes :

- Traitement des réclamations (démarche d'Amélioration de la Satisfaction Client en lien avec les recommandations de l'Audit transverse dédié au traitement des réclamations réalisé en 2014 auprès de entreprises d'assurance françaises du Groupe, actualisation du processus traitement des réclamations & évolutions à venir en matière de Médiation) ;
- Actualités juridique / réglementaire (textes d'application sur l'action de groupe, la résiliation infra annuelle et sur l'information relative à la liberté du choix du réparateur) ;
- Questionnaire protection de la clientèle (Analyse des questionnaires transmis à l'ACPR au titre de l'exercice 2013, propositions de réponses Groupe au titre de l'exercice 2014) ;
- Restitution et points d'attention abordés dans le cadre de la Conférence de l'ACPR du 4 novembre 2014.

Les missions dévolues au Responsable de la Fonction clé « Vérification de la Conformité » notamment en matière de protection de la clientèle ont été définies dans le cadre de la Politique de Conformité Groupe validée le 30 juillet 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Cette Politique aborde notamment :

- Les principes d'exercice et d'organisation de la Fonction clé de « Vérification de la Conformité » ;
- La protection de la clientèle et la gestion des risques de non-conformité correspondants ;
- La gestion des conflits d'intérêts ;
- Les règles en matière d'Éthique et de Déontologie au sein du Groupe.

Par ailleurs, la Politique de rémunération Groupe a été validée le 27 mai 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Concernant la rémunération variable des commerciaux salariés des Caisses Régionales, des principes directeurs communautaires ont été définis. Ils visent notamment à :

- Améliorer la connaissance de nos clients, assurer le respect des règles de souscription et contribuer à la maîtrise technique via l'utilisation des moyens les moins coûteux ;
- Favoriser une posture relationnelle permettant la mise en œuvre du devoir de conseil et de l'obligation d'information précontractuelle vis-à-vis du client et développer une démarche de vente globale, reposant sur la détection des besoins du client et la qualification de leur intérêt ;
- Assurer une relation client plus proche et plus régulière.

Groupama Loire Bretagne a décliné ces principes dans le cadre de sa stratégie et son périmètre d'intervention. Ils sont formalisés dans ses propres politiques de Conformité et de Rémunération en cohérence avec celle du Groupe.

Au niveau Groupe, ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers en Comité des Risques Opérationnels Groupe. Ils sont relayés dans les entreprises françaises du Groupe lors des Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens. Leur mise en œuvre au sein de Groupama Loire Bretagne est coordonnée et suivie par la direction Risques et Contrôle Interne en relation avec l'ensemble des directions de l'entreprise.

En outre, Groupama Loire Bretagne a pris notamment en compte :

- Les montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC du Groupe visant à renforcer la conformité des dispositifs de « recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie » (Recommandation 2013-R-01 du 8 janvier 2013). Dans ce contexte, elle a déployé le module de formation Groupe correspondant préalablement à la montée de version d'octobre 2015
- L'actualisation du dispositif d'évaluation des commerciaux dans le cadre de la « labellisation » de ces derniers.

Au regard des contrôles sur place réalisés par l'ACPR au sein de Groupama Gan Vie portant sur les contrats en déshérence, Groupama Gan Vie et le Groupe s'assurent de l'intégration des demandes de l'ACPR dans le plan d'actions *ad hoc* et que celui-ci fait l'objet d'un suivi rigoureux.

VI / RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE

- Résolutions Assemblée Générale du 22 avril 2016

page 193

PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE MIXTE

Les résolutions 9 et 10 relèvent de l'Assemblée Extraordinaire.
Toutes les autres résolutions relèvent de l'Assemblée Ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, prend acte du résultat positif de l'exercice 2015 qui s'établit à **30 501 883,72 €**, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de répartir ainsi qu'il suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 30 501 883,72 € :

a) Réserve pour éventualités diverses (dotation statutaire de 5 %)	1 525 094,19 €
b) Réserve complémentaire (dotation statutaire de 10 %)	3 050 188,37 €
c) Réserve générale	21 926 601,16 €
d) Report à nouveau	4 000 000,00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux Conventions réglementées visées à l'article R 322-57-IV-1^{er} du Code des assurances.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux contrats d'assurances visés à l'article R 322-57-IV-2^e du Code des assurances.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 du décret du 7 mai 2015 transposant la directive solvabilité 2, l'Assemblée Générale décide d'affecter à la « Réserve générale » la somme de 36 334 206,36 € correspondant à la réserve de capitalisation historiquement constituée à l'occasion des cessions sur les obligations et supprimée au 1^{er} décembre 2016 dans les entreprises non-vie.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 25 des statuts de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale fixe pour 2016 à 210 000 € le montant global maximum des indemnités compensatrices du temps passé qui peuvent être allouées par le Conseil d'Administration aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de :
- Gérard LEHUGER (35), en remplacement de Jean-Yves TESSIER (35).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Règlement Général de Réassurance entre la Caisse régionale et les Caisses locales proposé par le Conseil d'administration adopte, à effet du 1^{er} janvier 2017, ledit projet dans toutes ses dispositions.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 4, 16, 17, 31, 37 des statuts qui a principalement pour objet de permettre à la Caisse régionale d'émettre des Certificats Mutualistes** créés par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et de fixer les règles de leur fonctionnement et de réaliser divers aménagements destinés à mettre les statuts en conformité à la réglementation.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 16 et 18 des statuts qui a pour objet de remplacer le fonds de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricoles par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir que chacune des caisses de réassurance mutuelle agricoles et leur organe central respectent les exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Cette modification des statuts entrera en vigueur à effet du 1er janvier 2016. En conséquence de la suppression du fonds de solidarité précité, le montant figurant au compte « fonds de solidarité » du bilan au 31 décembre 2015, soit 15 006 545.78 euros, est affecté au compte « réserve pour éventualités diverses ».

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, **autorise l'émission d'un montant de 94.6 millions € de certificats mutualistes**, divisée en 9 460 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, du Registre du commerce ou de tout autre organisme.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, **autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2016** ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2016

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2016 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2016 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2016.

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2016, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2016 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 200 % après souscription des certificats mutualistes, contre 191 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2016.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2016, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2016 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect.

Ils seront exécutés au plus tard le 15 février 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2016 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale

appelée à statuer sur les comptes de 2016, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2016.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, **autorise le conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2017** ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2017

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2017 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2017 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2017 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2017, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2017 sera de 3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 234 % après souscription des certificats mutualistes, contre 208 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2017.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2017, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2017 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2017 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2017 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2017, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2017 comme suit :

- au 30 juin 2017 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2017 ;
- et au 31 décembre 2017 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2018.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignnant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.